



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



# Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025 du Directeur général

(C 2023/3)



**C 2023/3**

Quarante-troisième session de la  
Conférence

---

# **Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025**

et

# **Programme de travail et budget 2024-2025**

du Directeur général

---

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture (Rome), 2023

[www.fao.org/pwb/home/fr/](http://www.fao.org/pwb/home/fr/)

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage à l'Identique 3.0 OIG (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit dûment mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'ouvrage est traduit, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source, ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Le risque de poursuites résultant de la violation d'un élément de l'ouvrage détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être obtenus sur demande par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

## Avant-propos du Directeur général

*Il nous reste peu de temps et beaucoup de défis à relever pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

*Les systèmes agroalimentaires sont au cœur du Programme 2030 et nous offrent de multiples voies d'action possibles pour nous aider à concrétiser les objectifs de développement durable (ODD). En s'engageant dans la transformation de ces systèmes, la FAO entend faire en sorte qu'ils soient plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables afin d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans que personne ne soit laissé de côté.*

*Les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés sont redoutables. Les crises actuelles, à la fois complexes et enchevêtrées, qu'il s'agisse de la pandémie de covid-19, des conflits, dont la guerre en Ukraine, des turbulences économiques ou encore des effets croissants de la crise climatique, continuent de nuire à la sécurité alimentaire mondiale, notamment dans les pays vulnérables et au sein des populations pauvres.*

*Nous sommes certains que le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO offre un plan directeur solide pour guider l'action de l'Organisation, de sorte qu'elle puisse contribuer, partout où elle est présente, à la concrétisation du Programme 2030. Le Cadre stratégique encourage l'adoption d'approches novatrices, qui soient audacieuses mais attentives aux risques, tout en étant suffisamment modulables pour s'adapter aux événements imprévus. Les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) qui y sont définis nous permettent de tirer parti des vastes compétences techniques pluridisciplinaires de la FAO pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent de longue date et pour répondre aux nouvelles priorités qui se font jour, comme la gestion intégrée des ressources en eau et la double menace de la pénurie d'eau et des inondations.*

*Forte du statut et du rôle particuliers qui sont les siens en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO s'emploie également à susciter et à orienter une action mondiale qui permette d'exploiter les nombreuses possibilités de transformer les systèmes agroalimentaires aux quatre coins de la planète.*

*Avec ses nouvelles stratégies thématiques portant respectivement sur le changement climatique et sur la science et l'innovation, la FAO s'est dotée d'instruments qui lui donneront des moyens supplémentaires d'agir encore plus efficacement dans ces domaines de travail transversaux de première importance tout au long de l'exercice biennal 2024-2025, mais aussi au-delà, et de contribuer ainsi à l'obtention sur le terrain de résultats durables du point de vue social, économique et environnemental.*

*Nous continuerons également de nous engager en faveur d'autres initiatives importantes qui ont un réel effet sur les conditions de vie et les moyens d'existence des populations. Par l'intermédiaire de l'Initiative Main dans la main, par exemple, la FAO donne accès à des techniques de modélisation et d'analyse géospatiales de pointe pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires dans les pays participants – aujourd'hui au nombre de 60 –, et ce dans le cadre d'une démarche axée sur les marchés, afin d'accroître les revenus et d'améliorer le bien-être et la résilience des populations pauvres et vulnérables.*

*C'est non sans fierté que je constate tout le travail que nous avons accompli jusqu'ici pour donner naissance à une FAO restructurée et dynamisée – cette nouvelle Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui fait converger en son sein les compétences professionnelles et scientifiques de spécialistes du monde entier et qui est parfaitement en mesure, comme le veut sa mission, d'aider ses membres à bâtir un avenir meilleur.*

*Nous poursuivrons en outre nos efforts pour nous assurer que cette FAO, unie dans l'action, soit aussi en mesure de faire face à l'avenir, notamment en veillant à l'optimisation de son capital humain et financier et en mettant en place un réseau de bureaux décentralisés tout aussi moderne qu'efficace.*

*Les femmes et les jeunes sont au cœur de ma vision de cette FAO renouvelée, comme en témoigne la création du Comité des femmes et du Comité de la jeunesse de la FAO, deux instances que j'ai mises sur pied au début de*

*mon mandat, dans une volonté de continuer à œuvrer pour que ces voix soient entendues et prises en compte dans les processus décisionnels.*

*Les partenariats doivent également occuper une place centrale au sein d'une FAO transformée pour que nous puissions non seulement mobiliser des financements et des investissements suffisants, mais aussi amener tous les acteurs à unir leurs efforts pour produire des résultats d'une ampleur maximale à l'appui de la concrétisation du Programme 2030.*

*La mobilisation de contributions volontaires ces dernières années atteste de la confiance que les partenaires de la FAO accordent à l'Organisation quant à sa capacité à mener à bien des programmes de qualité à grande échelle dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire. Pour l'exercice biennal 2024-2025, nous prévoyons que le niveau de ressources extrabudgétaires avoisinera les 3 milliards de dollars des États-Unis.*

*Il est par ailleurs primordial de nous prémunir contre une nouvelle érosion de nos ressources de base après 12 années marquées par une stagnation du budget en valeur nominale. Ainsi, au titre de l'ouverture de crédits nette pour 2024-2025, je présente un budget qui prévoit des augmentations de coûts afin de préserver la parité du pouvoir d'achat par rapport à l'exercice biennal 2022-2023.*

*Je suis convaincu que, si nous travaillons tous de concert, en nous engageant mutuellement et en créant des coalitions et des partenariats solides, nous pourrions concrétiser notre ambition commune d'un avenir prospère et équitable pour tous.*

**Qu Dongyu**  
**Directeur général**





# Table des matières

*Avant-propos du Directeur général*

<i>Introduction</i> .....	1
---------------------------	---

## PLAN À MOYEN TERME (RÉVISÉ) 2022-2025

<b>A. Enjeux et possibilités au niveau mondial</b> .....	2
<b>B. Attributs fondamentaux de la FAO</b> .....	7
<b>C. Cadre programmatique pour les résultats et le suivi</b> .....	8
<b>D. Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme</b> .....	20
<b>E. Contribution de la FAO aux ODD</b> .....	25
<b>F. Amélioration des méthodes de travail et des modalités de mise en œuvre</b> .....	28

## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2024-2025

<b>A. Principales caractéristiques</b> .....	34
Approche.....	34
Éléments saillants du programme de travail et du budget .....	34
Allocations par chapitre budgétaire.....	44
Dimension régionale .....	48
<b>B. Amélioration de l'exécution</b> .....	51
Structure organisationnelle et structure de gestion.....	51
Examen des postes.....	54
<b>C. Dimensions financières et budgétaires</b> .....	56
Aperçu des augmentations de coûts attendues .....	56
Éléments destinés à améliorer la situation financière, la trésorerie et les réserves de la FAO .....	58
Synthèse des besoins.....	62
Projet d'ouvertures de crédits budgétaires 2024-2025.....	65

*Annexe 1: Cadre de résultats 2022-2025 actualisé* .....

*Annexe 2: Proposition de budget par chapitre*.....

*Annexe 3: Contribution des domaines prioritaires du Programme de la FAO à la réalisation des objectifs de développement durable*.....

*Annexe 4: Description de l'architecture des résultats* .....

*Annexe 5: Proposition de budget par chapitre et par région* .....

*Annexe 6: Proposition de budget par chapitre et par unité organisationnelle* .....

*Annexe 7: Proposition de budget par unité organisationnelle*.....

*Annexe 8: Effectifs par groupe de classes et par unité organisationnelle* .....

*Annexe 9: Contribution de la FAO à la réalisation des ODD (par région)* .....

*Annexe 10: Organigramme* .....

*Annexe web 11: Méthode de calcul et estimations des augmentations de coûts*

*Annexe web 12: Sessions prévues*

# PLAN À MOYEN TERME (RÉVISÉ) 2022-2025



## Introduction

1. Comme le prévoient les Textes fondamentaux, depuis 2010, toutes les activités menées par la FAO reposent sur un cadre stratégique établi pour une période de dix à quinze ans et révisé tous les quatre ans. Le Cadre stratégique 2022-2031 trace la voie qu'il conviendra de suivre pendant ces dix années, à commencer par la vision et les objectifs mondiaux de la FAO, et compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après «le Programme 2030») et d'autres éléments importants qui se sont fait jour au niveau mondial, des évolutions mondiales et régionales et des principaux enjeux dans les domaines relevant du mandat de l'Organisation.
2. Le Cadre stratégique est axé sur la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, dont l'objectif est d'apporter *des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. Ce fil conducteur est également à la base de l'élaboration du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025.
3. Le PMT 2022-2025 définit les objectifs stratégiques et les résultantes qui doivent être concrétisés par les membres et la communauté internationale avec l'appui de la FAO, conformément à son Cadre stratégique 2022-2031. Réexaminé à chaque période biennale, il couvre une période de quatre ans et contient la base de programmation et le cadre de résultats qui servent à produire le Programme de travail et budget (PTB) biennal ainsi qu'à rendre compte de l'obtention des résultats et de l'utilisation des ressources financières.
4. Le présent PMT (révisé) 2022-2025 est divisé en six sections: informations actualisées sur les enjeux et les possibilités au niveau mondial en matière d'alimentation et d'agriculture (*section A*); attributs fondamentaux de la FAO (*section B*); cadre programmatique pour les résultats et le suivi (*section C*); les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (*section D*); contribution de la FAO aux ODD (*section E*) et amélioration des méthodes de travail et des modalités de mise en œuvre (*section F*).

## A. Enjeux et possibilités au niveau mondial

5. Afin d'accélérer la réflexion stratégique sur les enjeux et les possibilités qui se font jour au niveau mondial, la FAO a entrepris un exercice de prospective stratégique afin, d'une part, d'être mieux préparée et plus efficace s'agissant d'aider les pays à concrétiser le Programme 2030 et, d'autre part, de partager des connaissances sur les défis, les menaces et les débouchés liés à la transition vers des systèmes agroalimentaires durables. Tel qu'il est indiqué dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, 18 grands facteurs socioéconomiques et environnementaux interdépendants, existants ou nouveaux, ayant des effets sur les systèmes alimentaires et agricoles ont été recensés (*tableau 1*).

**Tableau 1: Principaux facteurs ayant une incidence sur les systèmes agroalimentaires et évolutions y afférentes**

<b>A. Facteurs systémiques (généraux)</b>	
1.	La dynamique démographique et l'urbanisation, qui devraient entraîner une hausse et une modification de la demande de denrées alimentaires
2.	La croissance économique, la transformation structurelle et les perspectives macroéconomiques, qui n'aboutissent pas toujours aux résultats escomptés aux fins d'une transformation économique inclusive de la société
3.	Les liens d'interdépendance entre les pays, qui unissent les systèmes agroalimentaires à l'échelle mondiale
4.	La production de mégadonnées, le contrôle et l'utilisation de celles-ci, ainsi que les droits de propriété y afférents, qui permettent d'utiliser des technologies novatrices et de prendre des décisions en temps réel, y compris dans le domaine de l'agriculture
5.	L'instabilité géopolitique et l'augmentation du nombre de conflits, en particulier les conflits en rapport avec l'énergie ou d'autres ressources
6.	Les incertitudes, qui prennent la forme d'événements soudains, souvent impossibles à prévoir
<b>B. Facteurs ayant un effet direct sur l'accès à la nourriture et les moyens d'existence</b>	
7.	La pauvreté en milieu rural et urbain, sachant qu'un pourcentage élevé de la population rurale vit dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté
8.	Les inégalités, à savoir les déséquilibres marqués entre les revenus, les disparités s'agissant de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services de base, et de la charge fiscale, et les inégalités entre hommes et femmes
9.	Les prix des denrées alimentaires <sup>1</sup> , qui sont inférieurs, en valeur réelle, à ceux enregistrés dans les années 1970 mais supérieurs à ceux constatés dans les années 1980 et 1990, bien qu'ils ne représentent pas la totalité des coûts sociaux et environnementaux de ces produits
<b>C. Facteurs ayant une incidence directe sur les processus de production et de distribution des produits alimentaires et agricoles</b>	
10.	L'innovation et les sciences, y compris des technologies plus novatrices (biotechnologies et transformation numérique, notamment) et des approches systémiques (agroécologie, agriculture de conservation et agriculture biologique, entre autres)
11.	Les investissements publics dans les systèmes agroalimentaires, qui sont souvent insuffisants, ont considérablement diminué au cours des 15 dernières années, comme le montre l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques mis au point par la FAO

<sup>1</sup> Mesurés par l'[indice FAO des prix des produits alimentaires](#). Cet indice permet de mesurer l'évolution mensuelle des cours internationaux d'un assortiment de produits alimentaires. Il est calculé à partir de la moyenne des indices de prix de cinq groupes de produits de base, pondérée par la part moyenne des exportations de chacun des groupes sur la période 2014-2016.

12. L'intensité capitaliste/informationnelle des processus de production, qui augmente en raison de la mécanisation et de la numérisation de la production, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture
13. La concentration des marchés des intrants et des extrants alimentaires et agricoles, qui représente un défi sur les plans de la résilience et de l'équité des systèmes agroalimentaires
14. Les modes de consommation et de nutrition, façonnés par l'évolution des comportements des consommateurs, lesquels doivent faire des choix toujours plus complexes concernant la composition nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments qu'ils consomment, la réorientation de la demande vers des modes d'alimentation plus sains étant essentielle

#### **D. Facteurs relatifs aux systèmes environnementaux**

15. La pénurie et la dégradation des ressources naturelles, y compris les terres, l'eau, la biodiversité et les sols
16. Les épidémies et la dégradation des écosystèmes, susceptibles de connaître une progression à l'avenir en raison du nombre croissant d'organismes nuisibles et de maladies transfrontières touchant les végétaux, de la pénétration de l'agriculture dans des zones sauvages et des forêts, de la résistance aux antimicrobiens, de la hausse de la production et de la consommation de produits d'origine animale
17. Le changement climatique, y compris les événements météorologiques extrêmes (températures extrêmes et inondations) et la variabilité des températures et du régime des précipitations, dont les effets se font déjà sentir sur les systèmes agroalimentaires et les ressources naturelles et devraient aggraver la faim et la pauvreté dans les zones rurales. Par ailleurs, selon un rapport récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, «on estime que 23 pour cent des émissions totales de gaz à effet de serre d'origine anthropique (2007-2016) proviennent de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres»
18. Les «économies océaniques durables», où les activités économiques liées au secteur des pêches et de l'aquaculture sont en plein essor à l'échelle mondiale. Cette approche et les arbitrages qu'elle impose nécessitent de prendre des décisions rationnelles intégrant des solutions techniques, sociales et économiques, des principes de restauration des écosystèmes appliqués aux systèmes de production et la participation des parties prenantes de tous les secteurs dans le contexte de la transformation des systèmes agroalimentaires.

6. L'exercice de prospective stratégique a également abouti à la définition de quatre déclencheurs de changement prioritaires, qui sont considérés comme des points de départ ou des stimulateurs pour les processus de transformation destinés à modifier le modèle d'activité, à savoir: i) les institutions et la gouvernance; ii) la sensibilisation des consommateurs; iii) la répartition des revenus et des richesses et iv) les technologies novatrices.

7. La gestion et la transformation des systèmes agroalimentaires dans le contexte des déclencheurs et des évolutions susmentionnés s'accompagnent d'un ensemble de défis: 1) les défis généraux qui sont directement liés aux objectifs mondiaux de la FAO et 2) les défis relatifs aux déclencheurs de changement concernant les systèmes agroalimentaires.

*Enjeux globaux en relation directe avec les objectifs mondiaux de la FAO:*

- A. Faire en sorte que toutes les stratégies et les politiques contribuent à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, et à inscrire ces résultats dans la durée.
- B. Faire en sorte que tous les processus de développement contribuent à l'élimination définitive de la pauvreté et des inégalités extrêmes et persistantes.
- C. Lutter contre le changement climatique et l'intensification des risques naturels par une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes agroalimentaires mondiaux et dans l'ensemble de l'économie, en partenariat avec d'autres organismes, tout en veillant à ce que l'ODD 2 se concrétise.

- D. Rendre les systèmes agroalimentaires et les personnes qui en tirent leurs moyens d'existence plus résilients face aux chocs, aux dangers climatiques et aux situations de stress hydrique.
- E. Veiller à l'utilisation durable des ressources naturelles et à la restauration de la base de ressources naturelles.

*Défis relatifs aux déclencheurs de changement:*

- F. Remédier aux faiblesses institutionnelles et au manque de coordination intersectorielle, de processus de gouvernance et de cadres juridiques à tous les niveaux, notamment résoudre les problèmes d'application et gérer les répercussions sur les systèmes agroalimentaires.
  - G. Remédier aux faiblesses en ce qui concerne la disponibilité des données et d'outils de modélisation afin de pouvoir prendre des décisions éclairées. Il faut réaliser des investissements financiers réguliers et plus importants pour combler les manques de données essentielles permettant d'orienter l'action et d'éclairer la prise de décisions qui subsistent encore, notamment des données récentes suffisamment granulaires sur la capacité des personnes de produire et de se procurer de la nourriture localement; sur leur consommation réelle d'aliments et de nutriment; et sur leur état nutritionnel. On manque également de données permettant d'identifier et de venir en aide aux plus vulnérables et d'outils de modélisation qui facilitent une meilleure compréhension des arbitrages concernant les orientations politiques et les mesures à prendre, par exemple s'agissant des avantages et des effets d'un réaménagement du soutien ou des investissements en faveur de l'agriculture.
  - H. Soutenir les efforts déployés par les pays et les acteurs du développement à l'échelle mondiale en vue de sensibiliser les consommateurs au fait que leurs choix peuvent être porteurs de changement.
  - I. Veiller à une meilleure répartition des revenus et des richesses au sein des pays et entre eux, en tenant compte notamment des répercussions sur les systèmes agroalimentaires.
  - J. Gérer les technologies novatrices et les approches systémiques, ainsi que leurs éventuels risques, afin d'améliorer de façon durable la productivité des systèmes agroalimentaires tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté (inclusivité).
8. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les systèmes agroalimentaires, les déclencheurs de changement et les enjeux ont été pris en considération dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui sous-tend également le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025.

***Tendances récentes et risques en matière de sécurité alimentaire mondiale***

9. Depuis la conduite de l'exercice de prospective stratégique de la FAO, un certain nombre d'importants risques sociaux, économiques et environnementaux se sont accentués, lesquels imposent que des mesures d'urgence soient prises ces prochaines années et probablement au-delà. Après s'être partiellement remise en 2021 du ralentissement engendré par la pandémie de covid-19 en 2020, l'économie mondiale a connu une nouvelle phase de repli en 2022, imputable à plusieurs crises – effets tenaces de la pandémie de covid-19, effets aggravants de la guerre en Ukraine, flambée des prix des produits alimentaires et inflation globale, et durcissement des conditions financières dans la plupart des régions. Selon les estimations les plus récentes, le nombre de personnes touchées par la faim chronique et la prévalence de la sous-alimentation est en hausse. Ces estimations indiquent également que les personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère sont de plus en plus nombreuses, tout comme celles qui n'ont pas les moyens

d'avoir une alimentation saine<sup>2</sup>. En outre, les données montrent une augmentation marquée de l'insécurité alimentaire aiguë, avec un nombre important de personnes souffrant de malnutrition sévère, en danger de mort ou déjà confrontées à la famine et à la mort<sup>3</sup>.

10. Les conflits et les tensions géopolitiques, les phénomènes météorologiques extrêmes, de plus en plus fréquents, les ralentissements et fléchissements économiques – en particulier ceux imputables à la pandémie de covid-19 – et l'aggravation des inégalités sont les principaux déterminants de la faim et de la malnutrition dans le monde. Ces facteurs, qui surviennent souvent simultanément, continuent de limiter la quantité et la qualité des aliments auxquels les populations ont accès, tout en aggravant la situation budgétaire de nombreux pays qui tentent d'atténuer leurs conséquences. Ainsi, la guerre en Ukraine, qui met aux prises deux acteurs majeurs du marché des produits agricoles, devrait avoir une incidence sur la trajectoire de la sécurité alimentaire dans le monde.

11. Dans ce contexte, trois risques pressants qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales ont été définis:

- a) **La hausse des prix alimentaires et l'accès à la nourriture** – Depuis mai 2020, on constate à l'échelle mondiale une hausse régulière des prix de la plupart des produits alimentaires<sup>4</sup> qui entraîne une augmentation des coûts des importations. Les facteurs de l'évolution des prix alimentaires internationaux sont complexes car il s'agit de facteurs à la fois internes et externes aux marchés alimentaires, tels que les conditions météorologiques, les coûts de production et de transport, les perturbations créées par la covid-19 dans les chaînes d'approvisionnement, les incertitudes liées aux restrictions à l'exportation et la vigueur de la demande mondiale de produits alimentaires et d'aliments pour animaux. En l'occurrence, la disponibilité, ou le manque, de céréales ou d'autres produits alimentaires exportés depuis l'Ukraine a des répercussions majeures sur les marchés mondiaux.
- b) **La flambée des prix des engrais et d'autres intrants est une menace pour les disponibilités alimentaires** – Les prix mondiaux des engrais ont grimpé en flèche depuis la fin de 2021, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et du gaz naturel, de la pandémie de covid-19 et des politiques de restriction des échanges imposées par certains grands pays exportateurs. Sachant que les prix des engrais et des autres produits dont la fabrication nécessite beaucoup d'énergie augmentent en raison de la guerre en Ukraine, les coûts de production, de manière générale, s'envolent. Cette situation engendre des difficultés supplémentaires pour les agriculteurs, qui voient leur rentabilité s'amenuiser et pourraient n'avoir d'autre choix que de réduire l'application d'engrais et d'autres intrants, ce qui ferait baisser la production. Un tel scénario pourrait entraîner un problème de disponibilités alimentaires qui s'ajouterait à la crise actuelle d'accès aux aliments. Malgré l'évolution positive des prix du gaz naturel et des engrais au cours des derniers mois de 2022, les risques restent élevés, en particulier pour 2024.
- c) **La faiblesse de la croissance économique et l'inflation galopante créent d'autres risques** – L'activité économique mondiale connaît un ralentissement généralisé et plus marqué que prévu<sup>5</sup>, l'inflation se hissant à des niveaux qui n'avaient pas été vus depuis plusieurs décennies. La croissance mondiale devrait ralentir, passant de 6,0 pour cent en 2021 à des niveaux estimés à 3,2 pour cent en 2022 et à 2,7 pour cent en 2023, soit la plus faible croissance depuis 2001 si l'on fait exception de la crise financière mondiale

<sup>2</sup> Rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, juillet 2022.

<sup>3</sup> *Global Report on Food Crisis 2022 Mid-Year Update; Hunger Hotspots reports* (Mise à jour semestrielle du rapport mondial sur les crises alimentaires; rapport sur les points névralgiques de la faim), septembre 2022.

<sup>4</sup> Comme le montre l'Indice FAO des prix des produits alimentaires.

<sup>5</sup> Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale: Riposter à la crise du coût de la vie*.

de 2008 et de la phase aiguë de la pandémie de covid-19. L'inflation mondiale, qui a progressé tout au long de 2022, devrait reculer progressivement en 2023 et 2024 mais demeurer bien au-dessus de ses plus bas niveaux historiques atteints récemment. Les effets du conflit sur les économies de l'Ukraine et de la Fédération de Russie ont des retombées mondiales sur les marchés des produits, le commerce et les circuits financiers. Le fléchissement de la croissance économique observé dans de nombreuses régions du monde retentit sur la demande d'aliments, en particulier dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec des conséquences négatives pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Il est probable également que la baisse de croissance du produit intérieur brut (PIB) réduise la disponibilité des fonds destinés au développement et à l'aide humanitaire, surtout si les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter.

12. En outre, le resserrement des politiques monétaires mis en place par les pays du G7 pour lutter contre l'inflation ainsi que la hausse des taux d'intérêt qu'il induit ont également accéléré la dépréciation des monnaies, ce qui crée une difficulté supplémentaire pour les pays importateurs nets de produits alimentaires.

13. C'est particulièrement le cas en Afrique subsaharienne, où la dette extérieure dépasse 40 pour cent du PIB, ce qui réduit l'accès des pays de cette région aux ressources privées et publiques et rend encore plus complexe le financement de leurs importations, dont les coûts ne cessent d'augmenter.

## B. Attributs fondamentaux de la FAO

14. Au vu de la nature des enjeux mondiaux qui se présentent dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et de l'approche préconisée dans le Programme 2030, il est évident que la FAO ne peut agir seule. Son rôle et ses activités futurs doivent être envisagés à la lumière de ses attributs organisationnels de base. Il existe plusieurs attributs fondamentaux, intrinsèques à la FAO et qui, combinés, lui sont uniques<sup>6</sup>:

- a) l'institution spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dotée par ses États membres d'un vaste mandat pour agir à l'échelle mondiale dans tous les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (y compris la gestion des pêches, des forêts et des ressources naturelles) et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers tout le continuum aide humanitaire/développement;
- b) un statut intergouvernemental, la neutralité et le pouvoir d'offrir une plateforme neutre pour le dialogue et l'échange de connaissances entre les nations;
- c) l'autorité de demander à tout État membre de soumettre des informations ayant trait au but de l'Organisation;
- d) son budget ordinaire alimenté par des contributions fixées, qui garantissent un montant de ressources minimum pouvant être consacré aux activités prioritaires et convenues par les États Membres via leurs organes directeurs, et complété par des contributions volontaires, pour exploiter les connaissances de l'Organisation et améliorer la diffusion d'informations;
- e) un personnel doté d'un vaste éventail de connaissances spécialisées dans tous les domaines de son mandat et travaillant de manière interdisciplinaire;
- f) une présence dans les pays, avec l'appui d'équipes d'experts régionales et mondiales, pour répondre aux demandes formulées par les pays et les régions.

---

<sup>6</sup> C 2017/7 Rev. 1, paragraphe 108.



## C. Cadre programmatique pour les résultats et le suivi

15. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable préconisent des transformations fondamentales, des approches intégrées et des solutions aux obstacles structurels qui freinent le développement durable, tout en reconnaissant le rôle crucial que joue l'agriculture durable dans les relations entre les populations humaines, la planète et la prospérité.

16. Explicite dans le deuxième objectif de développement durable (ODD) (*faim «zéro»*) et implicite dans tous les autres, la notion de sécurité alimentaire – soit des aliments salubres et nutritifs pour tous – sous-tend le Programme 2030. Elle est intrinsèquement liée à ce qu'il faut, de toute urgence, éliminer le dénuement extrême, faire face au changement climatique, renforcer la résilience des populations et gérer de manière responsable les ressources naturelles et la grande biodiversité. Autrement dit, pour concrétiser les objectifs du Programme 2030, nous devons transformer nos systèmes agroalimentaires en profondeur.

17. En conséquence, le cadre de résultats de la FAO est profondément ancré dans le Programme 2030 et accorde la priorité aux cibles et aux indicateurs des ODD.

### **Fil conducteur stratégique de la FAO**

18. Le fil conducteur stratégique qui sous-tend le Cadre stratégique 2022-2031 concourt au Programme 2030 par la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, dont l'objectif est d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté.

19. Les *quatre améliorations* sont un principe directeur qui oriente l'appui que la FAO entend prêter à la concrétisation des ODD et encouragent l'adoption d'une approche stratégique et systémique.

### **Cadre de résultats de la FAO**

20. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique et produira des résultats dans les domaines prioritaires du Programme qui ont été définis, au regard du cadre de résultats et, conformément à la nature transformationnelle du Programme 2030, elle privilégiera une approche systémique, en prenant en compte simultanément les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et en procédant aux arbitrages nécessaires et en optimisant les synergies pour concrétiser les ODD. En adoptant une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, la FAO s'attachera également à ne pas uniquement considérer l'agriculture à l'aune de la production ou de la macroéconomie afin de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que la résilience des moyens d'existence, de promouvoir les innovations et de mieux catalyser les investissements et les partenariats.

21. Les contributions de la FAO sont guidées par l'ODD 1 (*pas de pauvreté*), l'ODD 2 (*faim «zéro»*) et l'ODD 10 (*inégalités réduites*) mais tiennent compte également des relations d'interdépendance entre les ODD et, partant, de l'importance de tous les autres ODD s'agissant de concrétiser la vision globale de l'Organisation.

22. Le cadre de résultats de la FAO comprend un ensemble d'éléments qui permettent d'établir une hiérarchie claire des résultats fondée sur des liens de cause à effet, auxquels s'ajoutent des éléments destinés à cibler, accélérer et faciliter les travaux de l'Organisation. Les éléments de base du cadre de résultats sont présentés à la *figure 1* et décrits de manière plus détaillée ci-dessous.

**Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO****Vision de la FAO**

*Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.*

Les trois **objectifs mondiaux** des membres:

1. éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
2. éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
3. gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

**Fil conducteur stratégique**

Appuyer la réalisation du Programme 2030 par une transformation des systèmes agroalimentaires destinée à rendre ceux-ci *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, en vue d'améliorer la *production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, en ne laissant personne de côté.

**ODD directeurs**

ODD 1 (*pas de pauvreté*), ODD 2 (*faim «zéro»*) et ODD 10 (*inégalités réduites*)

**Les quatre améliorations (aspirations) et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)**

- 1) **Amélioration en matière de production:** Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental

*DPP: innovation pour une production agricole durable; transformation bleue; approche «Une seule santé»; accès équitable aux ressources pour les petits producteurs; agriculture numérique*

- 2) **Amélioration en matière de nutrition:** Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains

*DPP: alimentation saine pour tous; nutrition au bénéfice des plus vulnérables; aliments salubres pour tous; réduction des pertes et du gaspillage alimentaires; transparence des marchés et des échanges commerciaux*

- 3) **Amélioration en matière d'environnement:** Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables

*DPP: systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets; bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables; biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture; mise en place de systèmes alimentaires urbains durables.*

- 4) **Amélioration en matière de conditions de vie:** Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)

*DPP: égalité des genres et autonomisation des femmes rurales; transformation rurale inclusive; situations d'urgence agricoles et alimentaires; systèmes agroalimentaires résilients; Initiative Main dans la main; accroissement des investissements*

**Objectif** supplémentaire: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs

**Accélérateurs**

- Technologies
- Innovation

- Données
- Compléments (gouvernance, capital humain, institutions)

#### Thèmes transversaux

(égalité des genres, jeunes, inclusion)

#### Fonctions essentielles

1. Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information et en améliorer l'accès
2. Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et prêter un appui aux pays et à d'autres partenaires à cet égard
3. *Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays*
4. Prêter un appui aux institutions à tous les niveaux, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes fondés sur des éléments factuels et de mettre à profit les investissements
5. *Faciliter la création de partenariats et de coalitions en faveur de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*
6. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques et d'en améliorer l'assimilation
7. Faire œuvre de sensibilisation et communiquer aux niveaux national, régional et mondial

#### Objectifs fonctionnels

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information et de la communication
- Gouvernance, surveillance et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace

23. Les éléments qui permettent d'établir une chaîne de résultats claire fondée sur des liens de cause à effet sont les suivants:
- a) La **vision de la FAO** et les trois **objectifs mondiaux des membres**, qui demeurent inchangés. Les objectifs mondiaux sont une synthèse des objectifs finaux des membres, qui fournit un cadre axé sur les résultats à l'appui de la concrétisation de la vision de l'Organisation;
  - b) Le **fil conducteur stratégique** et les **ODD directeurs**, qui servent de guide en ce qui concerne les cibles de haut niveau des ODD auxquelles tous les travaux de la FAO devraient contribuer, déterminent les arbitrages qu'il convient d'opérer et décrivent la contribution globale que l'Organisation doit apporter aux objectifs mondiaux dans le cadre du Programme 2030;
  - c) Les **quatre améliorations**, qui correspondent aux résultats à long terme auxquels la FAO aspire, découlent des ODD et se situent au niveau des anciens objectifs stratégiques de l'Organisation, et «que doivent réaliser les membres et la communauté internationale avec le soutien de la FAO, y compris les objectifs et les indicateurs de réalisation». C'est ce que la FAO contribue à réaliser grâce à ses travaux programmatiques. Ces résultats sont mesurés par l'Organisation ou l'organisme responsable au moyen d'indicateurs (à long terme) des ODD;
  - d) Les 20 **domaines prioritaires du Programme**, qui illustrent la valeur ajoutée et l'avantage comparatif de la FAO s'agissant de contribuer aux résultats à moyen terme et aux cibles connexes des ODD auxquelles l'Organisation doit prêter une attention particulière, afin de réaliser les *quatre améliorations*. Les ODD associés aux différents DPP seront suivis au moyen des indicateurs (à moyen terme) définis à cet effet. Chaque DPP est étroitement lié à une *amélioration* en particulier, mais contribue aux quatre.
24. Les éléments destinés à cibler, accélérer et faciliter les travaux de l'Organisation sont les suivants:
- a) Les **quatre accélérateurs**, qui permettent de catalyser les progrès et de porter les efforts à leur maximum s'agissant de relever les défis liés aux ODD et de réaliser les quatre améliorations. Ces accélérateurs facilitent les arbitrages et, à ce titre, ils doivent être inclusifs et favoriser l'égalité des genres;
  - b) Les **thèmes transversaux**, domaines cruciaux qui doivent être pris en compte dans tous les travaux programmatiques de la FAO aux fins de la concrétisation du principe adopté à l'échelle du système des Nations Unies qui consiste à ne laisser personne de côté, conformément au fil conducteur stratégique de l'Organisation;
  - c) L'**objectif** concernant la qualité technique, les statistiques, les thèmes transversaux et les accélérateurs, à l'appui de leur intégration dans l'ensemble des travaux de la FAO;
  - d) Les **fonctions essentielles**, qui sont les moyens d'action fondamentaux dont dispose la FAO pour obtenir des résultats. Il existe des domaines dans lesquels l'Organisation est censée jouer un rôle clé, mais pas nécessairement exclusif. Il faut qu'elle tire parti de ces fonctions essentielles de manière réfléchie, hiérarchisée et séquencée afin de promouvoir un changement transformationnel des systèmes agroalimentaires;
  - e) Les **objectifs fonctionnels**, qui garantissent l'existence d'un environnement solide et porteur, et de processus opérationnels efficaces et efficaces, à l'appui de toutes les activités de la FAO.
25. La *figure 2* donne un aperçu du cadre de résultats stratégiques de la FAO, y compris les domaines prioritaires du Programme, les thèmes transversaux, ainsi que les accélérateurs et les contributions aux ODD. L'*annexe 4* contient une description plus détaillée des éléments du nouveau Cadre stratégique et du cadre de résultats du PMT.

26. La *figure 3* montre les principaux éléments du cadre de résultats de la FAO, à savoir: la vision de la FAO, les trois objectifs mondiaux des membres, le fil conducteur stratégique et les ODD directeurs, les *quatre améliorations* et les 20 domaines prioritaires du Programme, ainsi que les résultantes correspondantes, qui permettent d'établir une chaîne de résultats claire et fondée sur des liens de cause à effet. À cela s'ajoutent différents éléments complémentaires: les quatre accélérateurs, les thèmes transversaux, les fonctions essentielles de la FAO et les objectifs fonctionnels, qui sont destinés à cibler, accélérer et faciliter les travaux de l'Organisation.

Figure 2: Cadre de résultats stratégiques de la FAO

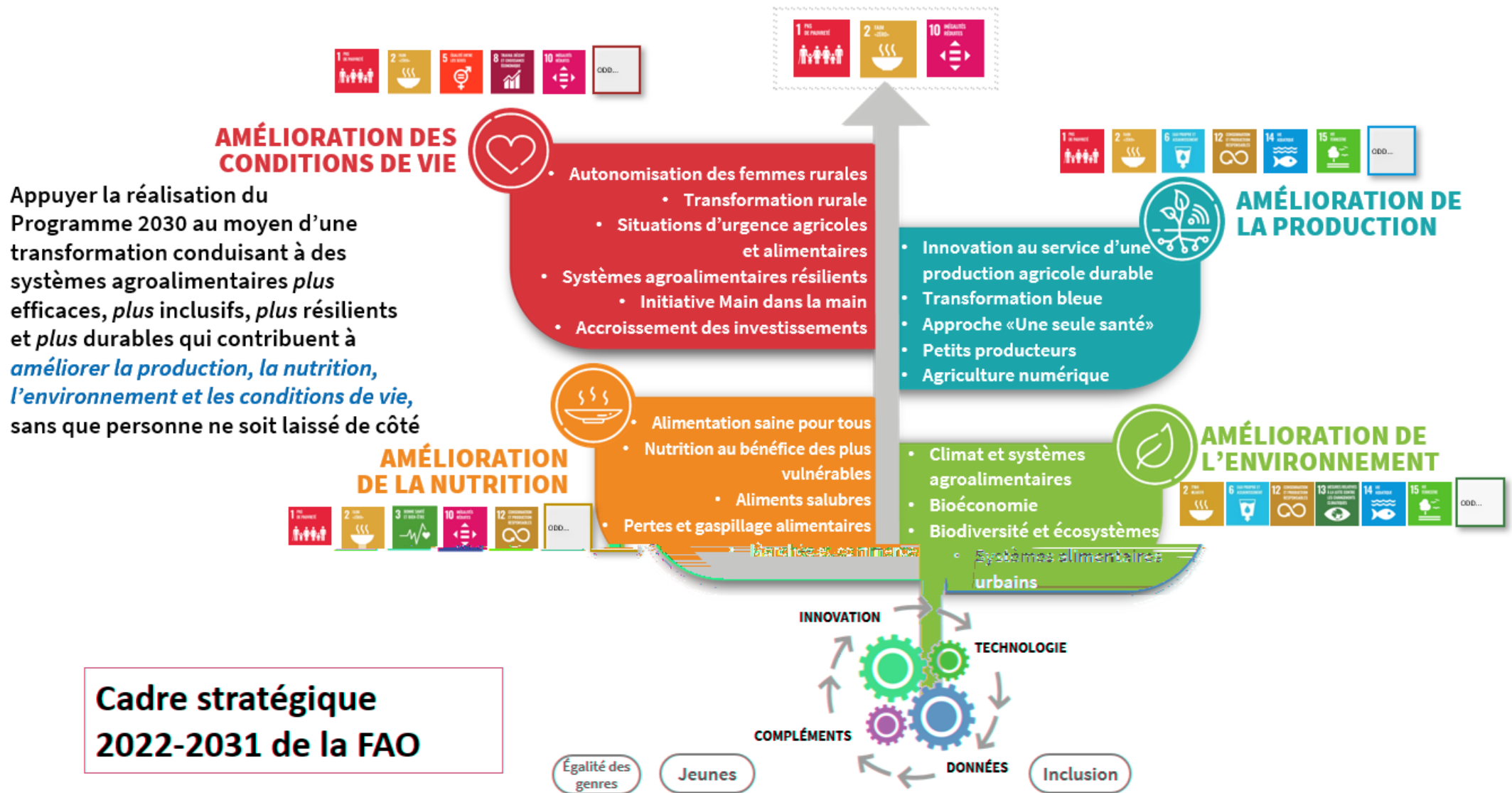
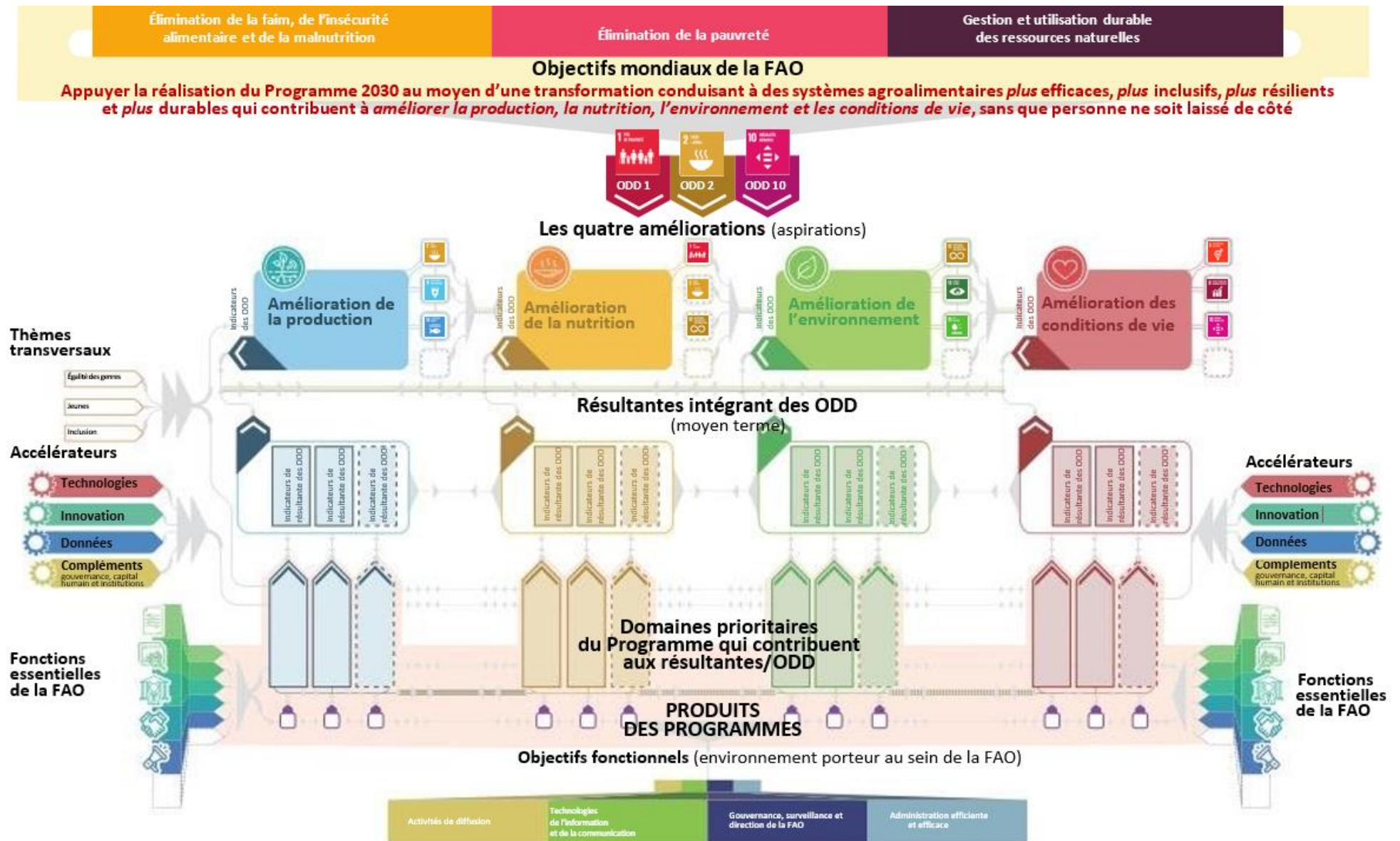




Figure 3: Relations entre les différents éléments du cadre de résultats de la FAO





### ***Lien avec la planification au niveau des pays***

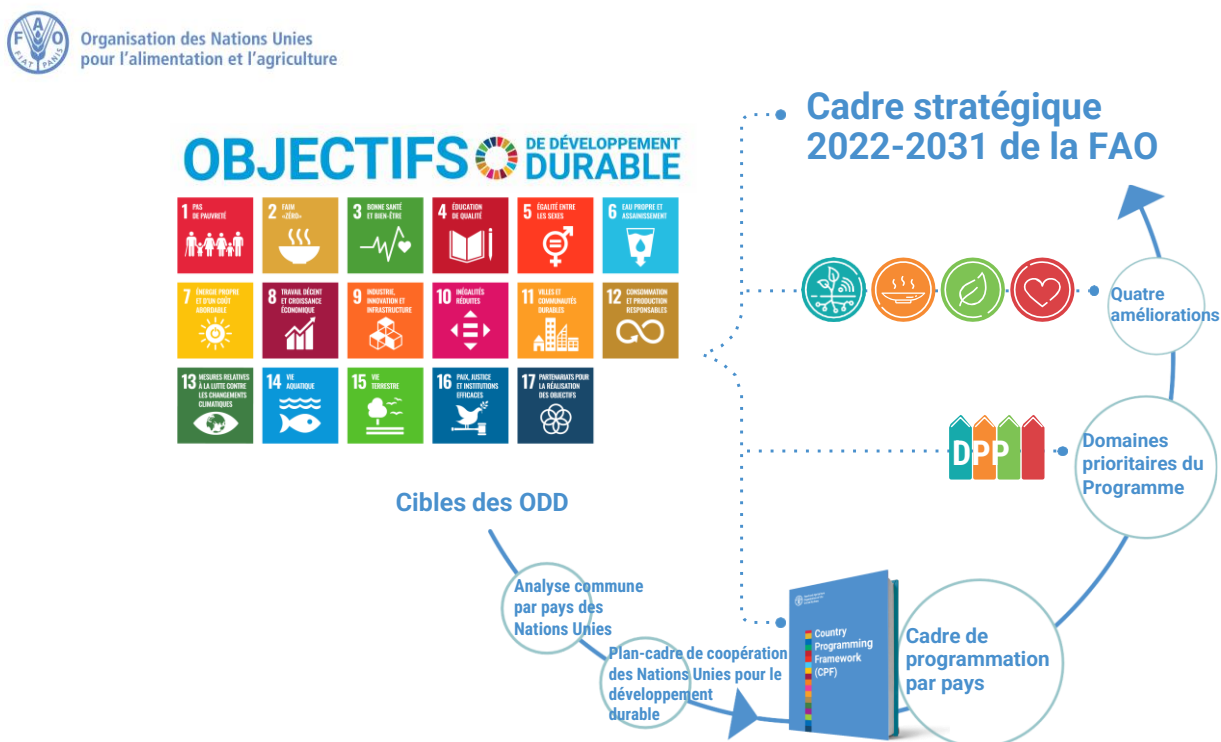
27. Le Cadre stratégique de la FAO a été conçu de manière à intégrer la diversité des situations qui existent dans les pays et à tenir compte des priorités nationales, dans le contexte plus général des ODD.

28. Les engagements collectifs du système des Nations Unies pour le développement en faveur des objectifs et cibles associés aux ODD sont énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel repose sur l'analyse commune de pays, évaluation intégrée et prospective reposant sur des éléments factuels de la situation d'un pays sur le front du développement durable.

29. Le Cadre de programmation par pays de la FAO découle comme il se doit du Plan-cadre, ce qui fait que l'Organisation tire parti du travail accompli par les acteurs du système des Nations Unies pour le développement pour favoriser collectivement la prise en main par les pays et s'attaquer aux priorités et aux lacunes mises en évidence concernant les ODD à l'échelle nationale. Dans le même temps, la démarche de la FAO au niveau des pays, telle qu'on la retrouve dans le Cadre de programmation par pays, contribue aussi à orienter l'établissement du plan-cadre de coopération et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les documents de planification commune du système des Nations Unies.

30. Les DPP font office de stratégie de transformation au service de la concrétisation des ODD, conformément aux priorités nationales. Grâce à la description qu'ils donnent de l'avantage comparatif de la FAO ainsi que des capacités techniques, des connaissances et des produits normatifs les plus importants, les DPP aident les bureaux de pays à se positionner de la manière la plus stratégique et la plus influente possible dans le cadre des dialogues nationaux et à mettre toute l'étendue du savoir-faire de la FAO au service des opérations dans les pays. Les ODD sont le lien fondamental qui unit les domaines prioritaires du Programme de la FAO et les résultats prévus au niveau national dans le Plan-cadre et le Cadre de programmation par pays, comme l'illustre la *figure 4* et comme exposé en détail à l'*annexe 4* et à la *figure 9*.

**Figure 4: Programmation par pays dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et du Cadre stratégique de la FAO**



31. La FAO continue également de faciliter la coordination entre les différents domaines techniques afin que les bureaux décentralisés puissent bénéficier d'un appui analytique. Les mécanismes qui permettent d'assurer la cohérence des politiques et de décider des arbitrages à réaliser ainsi que de mieux exploiter les vastes moyens dont dispose la FAO sur les plans technique et stratégique et en matière d'investissement ont été renforcés par la restructuration des bureaux régionaux et sous-régionaux et l'établissement de réseaux virtuels intégrés et de plateformes techniques et seront encore améliorés, notamment grâce aux données intégrées et aux outils d'analyse de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, afin que les équipes de pays de l'Organisation accèdent plus facilement aux données et à l'analytique. Cela favorisera en outre la pleine intégration de la transformation des systèmes agroalimentaires dans des processus tels que les analyses communes par pays.

### **Suivi et communication des résultats**

32. L'ancrage du Cadre stratégique de la FAO dans les ODD a offert une occasion unique de repenser les anciennes pratiques, de déterminer les aspects qu'il était possible de rationaliser et d'améliorer la qualité et la pertinence du suivi et de la communication des résultats.

33. Le suivi des résultats et l'établissement des rapports y afférents servent deux objectifs principaux: d'une part, rendre compte aux membres des résultats obtenus grâce aux fonds confiés à la FAO, en prenant en considération les responsabilités associées aux différents niveaux de résultats et, d'autre part, renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats en communiquant les progrès accomplis, en avisant des corrections nécessaires en cours de route et en encourageant l'apprentissage organisationnel à partir du suivi et de l'évaluation.

34. Le cadre de résultats de la FAO présenté à l'annexe 1 mentionne les indicateurs des ODD qui permettent de mesurer l'impact ainsi que les changements au niveau des résultantes dans les DPP, et comprend des indicateurs de produit qualitatifs et quantitatifs devant servir à rendre compte des contributions directes de l'Organisation. Des indicateurs de performance clés aux fins de l'évaluation

des activités de la FAO au titre de l'*objectif 5*, des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux y sont également spécifiés. Des informations supplémentaires sur l'*annexe 1* sont données à la *section D*.

35. Les responsabilités de la FAO, des membres et des partenaires de développement, à chaque niveau de la chaîne de résultats, ainsi que les moyens de mesurer les progrès accomplis sont précisés dans le *tableau 2*. La FAO met à profit les données existantes pour rendre compte des réalisations et alléger le plus possible la charge de travail que représente l'établissement de rapports, notamment aux niveaux national et régional.

**Tableau 2: Cadre de suivi de la FAO – Responsabilités et mesure des progrès accomplis**

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis
<b>Produits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution directe de la FAO aux résultantes. Les produits sont les résultats tangibles des interventions menées par la FAO au titre des différents DPP et financées par le budget ordinaire ou grâce à des ressources extrabudgétaires aux niveaux national, régional et mondial.</li> <li>• La FAO en est la source et en a la maîtrise. À ce titre, elle en est <i>pleinement responsable</i>. Les progrès réalisés dans la concrétisation des produits sont évalués et communiqués chaque année.</li> <li>• Des indicateurs harmonisés sur mesure sont définis dans l'annexe 1 du PTB et présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme, ce qui permet de disposer d'informations quantitatives et qualitatives sur l'obtention des produits afin d'évaluer la couverture et la pertinence des produits de la FAO et de repérer les aspects à améliorer. L'évaluation qualitative sera facilitée par une enquête biennale interne.</li> </ul>
<b>Résultantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements à moyen terme concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent d'apporter les <i>quatre améliorations</i> visées et qui découlent des cibles des ODD et sont ancrées dans celles-ci.</li> <li>• La FAO influence ces changements et y contribue, mais elle ne maîtrise pas totalement les résultats obtenus à ce niveau: elle en est <i>partiellement responsable</i>. Elle est tenue de rendre des comptes dans une certaine mesure, par l'intermédiaire de sa contribution, mais la responsabilité de l'exécution échoit à tous les partenaires, y compris les membres et d'autres acteurs du développement.</li> <li>• Indicateurs relatifs aux ODD dont la FAO assure le suivi au moyen de sources de données internationales et pouvant être complétés, selon les besoins, par d'autres indicateurs pour combler les lacunes en matière d'évaluation dans certains domaines d'activité.</li> </ul>
<b>Effets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets sur le développement qui traduisent les aspirations de la FAO et auxquels l'Organisation contribue grâce aux résultats qu'elle s'est engagée à obtenir, et qui fournissent une ligne de visée claire pour le programme de travail de l'Organisation elle-même.</li> <li>• La FAO contribue à ces résultats, qui visent le long terme et se situent à un haut niveau, mais elle n'en a pas la maîtrise. Il s'agit d'une responsabilité collective qui ne revient pas à une entité en particulier.</li> <li>• Des indicateurs et des cibles des ODD permettent de suivre l'évolution mondiale à ce niveau. La FAO les surveille en s'appuyant sur des sources de données internationales.</li> </ul>

**Renforcement de la gestion axée sur les résultats à la FAO**

36. Pour promouvoir une culture de la gestion axée sur les résultats, l'Organisation s'appuie sur: i) un système de suivi et d'évaluation qui met en exergue l'importance d'une organisation apprenante et comprend un ensemble de mesures quantitatives et qualitatives fiables pour piloter et améliorer les performances; ii) un meilleur cadre des responsabilités, qui donne aux responsables

et au personnel les moyens d'agir et les rend compteables des résultats obtenus, y compris dans la mise en place d'un environnement propice et la gestion des ressources financières, tout en encourageant une gestion des risques réfléchie et l'application de mesures correctives en cours de route; et iii) la mise en œuvre d'initiatives d'évaluation des besoins, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Ensemble, ces activités et systèmes facilitent et rendent possible l'adoption et la mise en pratique de la gestion axée sur les résultats par les responsables et le personnel.

## D. Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme

37. Les domaines prioritaires guideront les programmes qui seront mis en œuvre par la FAO, au titre des *quatre améliorations*, afin de résoudre les problèmes critiques et de créer les conditions propices aux changements nécessaires à la réalisation des cibles des ODD sélectionnées. Ils seront formulés de manière à répondre directement aux questions et aux défis recensés lors de l'exercice de prospective stratégique de la FAO, ainsi que des sessions des conférences régionales et des comités techniques, et dans le cadre d'autres processus de consultation, officiels ou informels. Ils seront l'avantage comparatif de la FAO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies s'agissant de contribuer au Programme 2030 et permettront de regrouper les compétences et les connaissances techniques vastes et approfondies de l'Organisation.

**Figure 5: Les quatre améliorations**



38. Les 20 domaines prioritaires du Programme du Plan à moyen terme 2022-2025 sont présentés dans le *tableau 3*. L'*annexe 1* contient une présentation plus détaillée des DPP et de leurs cadres de résultats, y compris les problèmes majeurs à résoudre, leurs liens avec les cibles et les indicateurs des ODD, la manière dont la FAO utilisera les accélérateurs pour stimuler les progrès, les grandes composantes thématiques, notamment les aspects normatifs et ceux ayant trait aux fonctions essentielles de l'Organisation ainsi qu'aux indicateurs de produit et aux principaux risques et arbitrages.

39. Conformément à la nature évolutive du PMT, la présente version révisée comprend plusieurs mises à jour de l'annexe 1 qui tiennent compte: i) des changements qui figurent déjà dans le document intitulé *Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – Priorités régionales et priorités techniques*<sup>7</sup> et qui correspondent aux modifications relatives à la terminologie demandées par le Conseil de la FAO<sup>8</sup>; ii) de l'évolution de la situation mondiale, en particulier la crise alimentaire actuelle et les résultats de processus internationaux d'importance majeure tels que la COP27; iii) des commentaires reçus de la part des organes directeurs; iv) des recommandations formulées à l'issue d'évaluations récentes, en particulier celle relative à l'ODD6<sup>9</sup>; v) de la planification ascendante par pays et à la participation de la FAO aux processus de programmation conjointe des Nations Unies qui prennent forme; vi) des nouvelles stratégies de la FAO en matière de changement climatique, d'une part, et de science et d'innovation, d'autre part; et vii) des autres activités normatives, notamment celles menées en réponse à la pandémie de covid-19 et à la crise alimentaire mondiale. Plusieurs indicateurs de performance clés permettant d'évaluer le travail de la FAO au titre de l'objectif 5 et des objectifs fonctionnels ont également été actualisés ou affinés<sup>10</sup>.

40. En conséquence, les cadres de résultats relatifs aux DPP pour 2022-2025 présentés à l'annexe 1 montrent comment la FAO s'est positionnée, par l'intermédiaire des quatre améliorations et des 20 DPP, pour continuer à apporter des réponses efficaces à la crise alimentaire mondiale et aux effets persistants de la covid-19, mieux hiérarchiser l'eau et les questions qui s'y rapportent dans ses activités, veiller à ce que les priorités nationales en constante évolution soient ancrées dans les cibles des ODD auxquelles renvoient les DPP, et intensifier ses activités en lien avec le changement climatique et avec la science et l'innovation. Les modifications correspondantes figurent aussi à l'annexe 3, où l'on trouvera le détail des contributions de la FAO à chacun des ODD et à leurs cibles dans le cadre des quatre améliorations et des différents DPP.

**Tableau 3: Les 20 domaines prioritaires du Programme**

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION</b>	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental</i>	
<b>AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses.	2.3, 2.4, 6.4, 9.5, 15.2
<b>AP2: Transformation bleue</b>	Promotion de systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
<b>AP3: Approche «Une seule santé»</b>	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y	1.5, 3.d, 15.8

<sup>7</sup> PC 134/2.

<sup>8</sup> CL 168/REP.

<sup>9</sup> PC 133/5; PC 133/5 Sup.1.

<sup>10</sup> Il s'agit des indicateurs suivants: 5.2.B, 5.4.C, 7.1.A, 7.2.B, 7.3.B, 7.3.C et 9.3.E.



DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
	compris les espèces exotiques envahissantes et la résistance aux antimicrobiens	
<b>AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés	1.4, 2.3, 2.4, 6.b, 9.3, 14.b
<b>AP5: Agriculture numérique</b>	Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies	1.4, 5.b, 9.c, 17.8
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION</b>	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains</i>	
<b>AN1: Une alimentation saine pour tous</b>	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considéré comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé	1.3, 2.1, 2.2, 3.4, 12.8
<b>AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables</b>	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2
<b>AN3: Des aliments salubres pour tous</b>	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées	2.1, 2.2, 3.2
<b>AN4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</b>	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir	2.1, 2.2, 12.3
<b>AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux</b>	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à de meilleures données et informations, à la coordination des politiques et à des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	2.b, 2.c, 10.a, 17.11

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</i>	
<b>AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques agricoles, de politiques et de programmes favorisant la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	2.4, 6.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3
<b>AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation	12.2, 12.4, 12.5
<b>AE3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et l'agriculture</b>	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées	2.5, 6.6, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6
<b>AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales	1.1, 2.1, 11.a, 12.1
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE</b>	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)</i>	
<b>AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales</b>	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte de l'égalité femmes-hommes	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
<b>AV2: Transformation rurale inclusive</b>	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7
<b>AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires</b>	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
	surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir et contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires	
<b>AV4: Systèmes agroalimentaires résilients</b>	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité	1.3, 1.5, 2.4
<b>AV5: Initiative Main dans la main</b>	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies, en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats et en facilitant des investissements à plus grande échelle	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2
<b>AV6: Accroissement des investissements</b>	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5

## E. Contribution de la FAO aux ODD

41. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) (*figure 6*) se situent au cœur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ce qui permet à l'Organisation d'utiliser un langage commun pour définir les cibles prescrites et les résultats correspondants à tous les échelons de l'Organisation.

42. Les ODD occupent une place centrale dans la théorie générale du changement en vigueur à la FAO, en vertu de laquelle les principaux ODD et les indicateurs correspondants servent à promouvoir les priorités, à suivre les progrès accomplis et à exprimer les aspirations au niveau des résultantes et des effets.

**Figure 6: Les objectifs de développement durable**



43. La FAO occupe une place unique qui lui permet de contribuer directement à la réalisation d'un certain nombre d'ODD en agissant dans les domaines prioritaires du Programme qui s'articulent autour de ses *quatre améliorations* (en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie).

44. Les 20 domaines prioritaires du Programme qui figurent dans le cadre de résultats apportent une contribution aux 17 ODD, sachant que les cibles des ODD qui tiennent une place centrale dans le cadre de résultats relatifs aux DPP englobent 63 cibles et 78 indicateurs y afférents. Les 26 indicateurs correspondant à 21 cibles qui sont mesurés sous la responsabilité de la FAO ou avec sa participation sont mentionnés. Les principales contributions sont présentées par type d'amélioration dans le *tableau 4*.

45. On y retrouve les améliorations ciblées qui ont été apportées pour les besoins du présent PMT 2022-2025 révisé, comme il est décrit à la section D, en particulier pour donner davantage de visibilité au rôle important joué par la FAO dans la science et l'innovation et en ce qui concerne les questions liées à l'eau, et pour mieux tenir compte des processus de programmation ascendants qui sont actuellement en cours au niveau des pays.

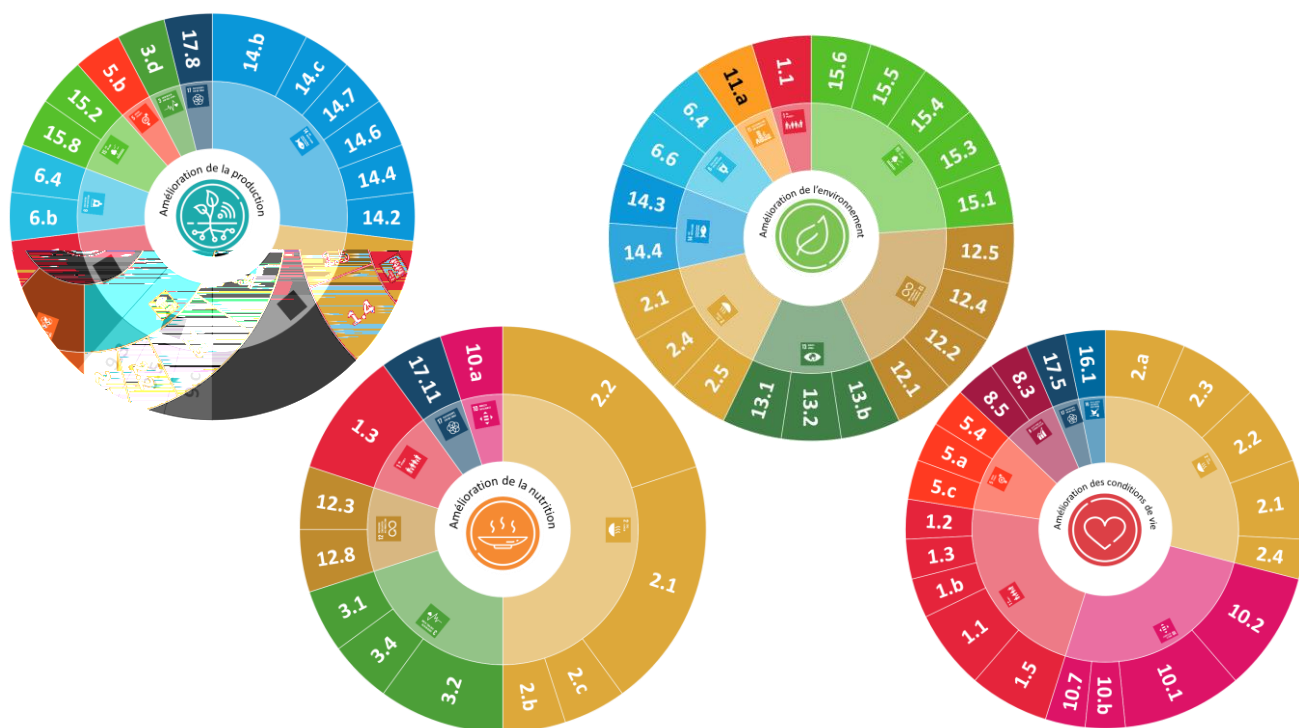
**Tableau 4: Résumé des cibles et indicateurs des ODD en ligne de mire, par type d'amélioration\***

	Cibles des ODD	Indicateurs des ODD	Indicateurs mesurés sous la responsabilité/ <i>avec la participation</i> de la FAO	ODD mis en avant
<b>Amélioration en matière de production</b>	22	27	12 (2)	1, 2, 3, 5, 6 9, 14, 15, 17
<b>Amélioration en matière de nutrition</b>	12	16	4	1, 2, 3, 10 12, 17
<b>Amélioration en matière d'environnement</b>	21	21	8 (2)	1, 2, 6, 11.12, 13 14, 15
<b>Amélioration en matière de conditions de vie</b>	21	29	7 (1)	1, 2, 5, 8, 10, 16, 17

\* Étant donné que plusieurs DPP ont des cibles communes, comme la cible 1 de l'ODD 2 (faim «zéro»), le total dépasse la somme des cibles et des indicateurs mentionnés au paragraphe précédent.

46. Le tableau 4 et la figure 7 illustrent le caractère interconnecté des différentes composantes du Programme 2030, et l'on constate que certains ODD (le premier et le deuxième, par exemple) sont liés aux quatre améliorations et d'autres à plusieurs d'entre elles. Chacune des quatre améliorations cible des ODD en particulier. Ainsi, la majorité des contributions à l'amélioration de la production concernent les ODD 1, 2, 6, 14 et 15, ce qui souligne l'importance du secteur agroalimentaire dans son ensemble; s'agissant de l'amélioration de la nutrition, les ODD 2, 3 et 12 sont particulièrement pertinents, ce qui met clairement en évidence la relation entre nutrition, production et consommation durables, et santé; en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement, la prééminence des ODD 6, 12, 13, 14 et 15 démontre la nécessité de la durabilité des systèmes agroalimentaires et de leur résilience face au changement climatique, ainsi que de la gestion, de la conservation et de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, y compris les systèmes aquatiques. L'amélioration des conditions de vie, quant à elle, repose intrinsèquement sur l'idée d'intégration et se situe donc au cœur des quatre améliorations, grâce à un ensemble relativement équilibré et diversifié de contributions aux ODD (1, 5, 8 et 10 en particulier).

**Figure 7: La contribution des quatre améliorations aux ODD**



47. La contribution que la FAO apporte aux ODD au titre des DPP en vue de réaliser les *quatre améliorations* est présentée à l'*annexe 3*, qui donne un aperçu global des contributions primaires des DPP aux ODD, telles qu'elles figurent dans le cadre de résultats (*annexe 1*) et sont synthétisées ci-dessus, et de leurs contributions secondaires, qui illustrent le caractère interdépendant des ODD. La contribution de la FAO aux ODD par région est présentée à l'*annexe 9*.

## F. Amélioration des méthodes de travail et des modalités de mise en œuvre

48. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO contient une chaîne et un cadre de résultats qui précisent les objectifs finaux de l'Organisation et de ses membres, les jalons intermédiaires et les mesures immédiates, et énonce les priorités et la valeur ajoutée des activités. Cependant, le défi que représente le Programme 2030 nécessite de changer de modèle d'activité de sorte que puisse s'opérer le changement transformationnel requis. La FAO et l'ensemble du système des Nations Unies revoient leurs méthodes de travail afin de tirer le meilleur parti de leurs ressources limitées ainsi que de leurs connaissances mondiales, de leur statut de neutralité et de leur pouvoir mobilisateur. En résumé, nous devons nous efforcer à la fois de «faire ce qu'il faut» et de «faire les choses bien».

49. Outre le fil conducteur stratégique, les accélérateurs et les thèmes transversaux ainsi que le cadre résultats fondé sur les ODD, une formulation plus explicite du modèle d'activité de la FAO est une composante clé de son Cadre stratégique. Ensemble, ces éléments visent à communiquer aux membres, aux partenaires extérieurs et à tous les membres du personnel de l'Organisation un message fort et motivant en faveur d'un changement positif. L'objectif de la FAO est de devenir une organisation inclusive et agile, transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, et qui aide ses membres à réaliser les *quatre améliorations* visées.

50. Pour y parvenir, elle s'appuiera sur son avantage comparatif en tant qu'organisation spécialisée du système des Nations Unies pour mobiliser de plus grandes coalitions de partenaires autour de l'alimentation, de la nutrition et des systèmes agroalimentaires, et pour y participer, à l'appui des processus menés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Elle abandonne progressivement son approche traditionnelle au profit d'un modèle d'activité davantage tourné vers l'avenir qui promeut la science, la technologie et l'innovation.

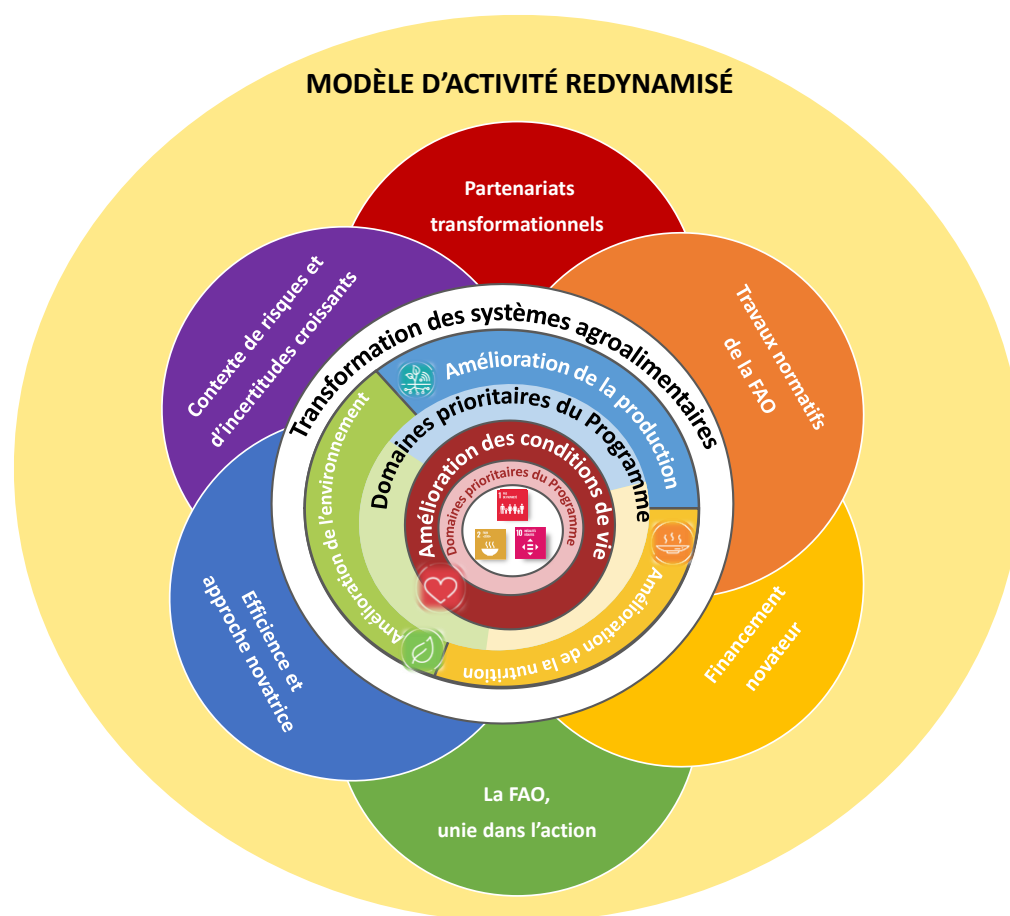
51. L'Organisation continue aussi à favoriser davantage d'autres acteurs susceptibles de concourir à ce changement, en fournissant une base d'information et d'analyse solide pour attirer des investissements importants et durables et tirer parti de mécanismes de financement novateurs. Les actifs relatifs à l'analyse, aux aspects techniques, aux politiques et aux investissements de la FAO sont positionnés de sorte qu'elle obtienne des résultats mieux ciblés et plus tangibles, avec ses partenaires, et rassemble les travaux normatifs et les activités de projet dans une optique programmatique plus centrée.

52. L'approche programmatique permettra à la FAO de tirer le meilleur parti de ses avantages comparatifs pour promouvoir des activités à grande échelle qui renforceront la durabilité et les effets à long terme. Elle consiste à fédérer les différents niveaux et strates de l'Organisation autour d'une vision commune des objectifs qu'il convient d'atteindre et des moyens d'action qui permettent d'y parvenir pour satisfaire les besoins des membres.

53. Cette approche programmatique améliorée est sous-tendue par diverses mesures qui viseront à stimuler des partenariats transformatifs et étendus, à tirer le meilleur parti des atouts de la FAO en matière normative, à trouver des mécanismes et des sources de financement novateurs pour compléter les modes de financement habituels, à œuvrer à la concrétisation d'une vision unifiée (unité d'action), à adopter des approches efficaces et novatrices, et à faire en sorte que l'Organisation soit en mesure de fonctionner dans un environnement de plus en plus risqué et incertain, comme le prévoit le Cadre stratégique 2022-2031 et l'illustre la *figure 8*.



**Figure 8: Un modèle d'activité redynamisé et adapté aux objectifs poursuivis**



**Mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO grâce à l'amélioration des méthodes de travail**

54. Pour continuer sur sa lancée en tant qu'agent dynamique du changement, la FAO met en place des méthodes de travail plus efficaces, à la hauteur du rôle qui lui est propre et de son savoir-faire en tant qu'organisme chargé des systèmes agroalimentaires au sein du système des Nations Unies.

55. Les arrangements relatifs à la mise en œuvre du Cadre stratégique, qui sont désormais en place, précisent les modalités selon lesquelles bureaux et collègues, à l'échelle de l'Organisation, contribuent ensemble à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'efforçant de transformer les systèmes agroalimentaires pour concrétiser les *quatre améliorations*. Ils décrivent en outre les fonctions et responsabilités de toutes les unités et précisent les rôles de direction au regard des *quatre améliorations*, des 20 DPP, des quatre accélérateurs et des trois thèmes transversaux du Cadre stratégique, qui reposent tous sur l'idée de ne laisser personne de côté. Enfin, on y trouve également une description des mécanismes de gouvernance interne fondamentaux qui aident à coordonner et à appuyer la mise en œuvre dans les différents DPP, mais aussi à l'échelle de l'ensemble de ces domaines et des *quatre améliorations*. Tous les bureaux de la FAO s'appuient sur le Cadre stratégique pour réfléchir en amont à leurs décisions en matière de priorités et de programmes et tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif de l'Organisation pour relever les défis liés au développement aux niveaux mondial, régional et national.

56. Cette approche axe la mise en œuvre sur l'amélioration des méthodes de travail en stimulant et en renforçant la collaboration et en faisant en sorte d'encourager, de favoriser et d'assurer une prise en main et une adhésion étendues au sein de la FAO. Elle vise également à catalyser et à mettre à profit une vision novatrice et tournée vers l'avenir, qui tient compte des risques et soit ajustable et modulable en fonction des événements imprévus, et tire parti des vastes



compétences techniques pluridisciplinaires de la FAO pour affronter les difficultés rencontrées en matière de développement.

**Stratégies, plans d'action et initiatives de la FAO prévus en 2024-2025**

57. Grâce au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO ainsi qu'aux stratégies, politiques et plans d'action qui le sous-tendent, l'Organisation pourra tirer parti de son avantage comparatif pour relever les défis liés aux systèmes agroalimentaires et s'efforcera en priorité de maximiser ses résultats, de promouvoir la collaboration interdisciplinaire et l'adhésion commune, et renforcera ses activités en lien avec les *quatre améliorations* et sa contribution au Programme 2030.

58. Au cours de l'exercice 2024-2025, une importance particulière sera accordée à la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux deux stratégies de l'Organisation adoptées par les membres en 2022:

- a) La **Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation** donne les grandes lignes des efforts à mener pour aider les pays à tirer parti de la science et de l'innovation dans le cadre d'une action cohérente et concertée au service de la transformation des systèmes agroalimentaires. D'une portée large et inclusive, elle fait ressortir la nécessité de s'intéresser à toutes les disciplines scientifiques et à tous les types d'innovations. Elle doit faire en sorte que la FAO encourage l'établissement de liens entre les partenaires techniques et financiers, les partenaires du développement, les responsables politiques, les producteurs des systèmes agroalimentaires, les scientifiques et les innovateurs afin qu'ils produisent conjointement des connaissances et renforcent les capacités en matière d'adaptation et d'innovation dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires. Le plan d'action qui accompagne la Stratégie en matière de science et d'innovation prévoit des mesures aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national et repose sur une approche qui englobe tous les types d'innovation et toutes les disciplines scientifiques ainsi que sur une vision régionale solide afin que les efforts de mise en œuvre soient adaptés aux difficultés, besoins et capacités de nature diverse.
- b) La **Stratégie relative au changement climatique** met l'accent sur l'importance qu'il y a à disposer de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables pour lutter contre le changement climatique et oriente le soutien renforcé que la FAO apporte aux membres pour les aider à relever les défis climatiques et à appliquer l'Accord de Paris. Au titre du plan d'action relatif à la Stratégie, l'Organisation propose à ses membres un éventail de solutions innovantes en matière de résilience face à l'évolution du climat, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets et aide les pays à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national. Grâce aux mesures et aux interventions ciblées, qui sont adaptées aux différentes situations, la FAO aide à catalyser des changements porteurs de transformation à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays.

59. La FAO fera également porter ses efforts sur la mise en œuvre efficace d'autres instruments majeurs de l'Organisation, notamment la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, les priorités stratégiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, la Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision), le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé et la Stratégie en matière de responsabilité environnementale.

60. Par ailleurs, l'Organisation a défini un ensemble restreint de domaines de travail à fort impact qui sont particulièrement prometteurs au titre de chacune des *quatre améliorations*. On accordera l'importance nécessaire à ces **domaines d'impact à valeur ajoutée**, qui ont été intégrés

dans les DPP, au cours de l'exercice biennal afin d'accélérer la concrétisation des résultats, de promouvoir la collaboration multidisciplinaire dans l'ensemble de l'Organisation et de veiller à ce que les domaines de travail présentant un intérêt stratégique particulier reçoivent l'attention et le rang de priorité qu'ils méritent, en mettant les atouts de la FAO au service des ODD.

61. La FAO continuera de mettre l'accent sur les jeunes et les femmes en 2024-2025. Les jeunes, en particulier les jeunes autochtones, les jeunes exploitants des pays les moins avancés et autres jeunes marginalisés, seront invités à se rassembler lors du **Forum mondial de la jeunesse du Forum mondial de l'alimentation** pour définir les objectifs prioritaires à atteindre et les solutions à exploiter afin de catalyser la transformation de systèmes agroalimentaires, ainsi que pour discuter de ces priorités et solutions et faire connaître leur importance. Plusieurs manifestations, dont une assemblée mondiale de la jeunesse sur les politiques alimentaires, un laboratoire d'innovation pour les jeunes entrepreneurs et scientifiques ainsi qu'un colloque sur l'éducation alimentaire et une assemblée scolaire, permettront de faire en sorte que les jeunes continuent de se faire entendre avec vigueur. Le **Comité des femmes de la FAO** restera un lieu où les femmes pourront mettre leur expérience en commun et encourager une réflexion différente et originale. Des manifestations seront organisées pour donner plus de moyens d'action aux femmes et leur permettre de s'exprimer afin qu'elles puissent jouer un rôle dynamique dans la prise de décisions et être de véritables actrices du changement. La nouvelle initiative *She Matters* («Elle compte») du Comité des femmes vise à faire en sorte que les femmes soient au premier rang des priorités dans les processus de planification, au centre de l'action (programmes et projets), autour de la table (participation adéquate des femmes aux grands processus décisionnels) et sur tous les fronts (intégration des questions de genre) dans toutes les grandes initiatives de la FAO.



# PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2024-2025

## A. Principales caractéristiques

### Approche

62. Le Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025 s'appuie sur les principaux éléments fondamentaux présentés dans le Cadre stratégique 2022-2031 et dans le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 (révisé), notamment la vision construite autour des *quatre améliorations* et du cadre de résultats, qui comporte 20 domaines prioritaires du Programme reliés aux ODD et destinés à guider les programmes.

63. Le PTB 2024-2025 présente un chiffrage des coûts toutes sources de financement confondues (ouverture de crédits nette et ressources extrabudgétaires) pour l'ensemble des chapitres budgétaires et de la structure organisationnelle. Il comprend également un calcul de l'augmentation des coûts, une vue d'ensemble des obligations de dépenses à long terme et des fonds de réserve, et un projet de résolution à soumettre à la Conférence en vue de l'approbation du Programme de travail biennal et de la proposition d'ouverture de crédits nette, à financer par les contributions ordinaires.

64. Les principes qui ont présidé à l'élaboration du PTB 2024-2025 sont les suivants:

- a) présenter un budget qui préserve la parité de pouvoir d'achat par rapport à 2022-2023 («croissance réelle nulle»);
- b) déterminer les domaines des programmes qui seront mis en avant, mis en retrait ou réorientés compte tenu des faits nouveaux et des indications reçues;
- c) couvrir tous les domaines mis en avant ou à renforcer par la réallocation de fonds à partir de ressources existantes;
- d) maintenir la structure organisationnelle en place pour accélérer l'obtention de résultats tangibles et démontrables.

65. La plupart des tableaux et des annexes sont présentés avant augmentation des coûts et avant ajustement au nouveau taux de change EUR/USD du budget<sup>11</sup> pour permettre une comparaison des programmes entre 2022-23 et 2024-2025. Le projet de résolution sur l'ouverture de crédits budgétaires pour 2024-2025 comprend l'ajustement correspondant à l'augmentation des coûts et au taux de change budgétaire pour 2024-2025.

### Éléments saillants du programme de travail et du budget

66. Le PTB présente une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour mener à bien le Programme de travail, lesquelles proviennent de deux sources de financement distinctes. La première est constituée par les contributions ordinaires des membres, qui financent l'ouverture de crédits nette votée par la Conférence dans la résolution y afférente. La seconde correspond aux contributions extrabudgétaires que les membres et d'autres partenaires octroient à titre volontaire et qui peuvent prendre la forme soit d'un soutien direct à l'Organisation, soit d'une assistance technique et d'une aide d'urgence apportées aux États à des fins clairement définies dans le Cadre stratégique et le PMT.

67. L'approche axée sur les résultats adoptée par la FAO offre aux membres un programme de travail intégré, qui propose une vue homogène de la manière dont les ressources issues des différentes sources de financement sont consacrées à la réalisation des résultats approuvés dans le Cadre stratégique et le PMT. Les contributions extrabudgétaires sont par conséquent soumises aux mêmes dispositions de planification et de contrôle au sein d'un programme de travail unifié. Le Conseil transmet à la Conférence une recommandation portant sur les cadres de résultats et le montant du budget statutaire, ainsi qu'une estimation des financements extrabudgétaires. La

---

<sup>11</sup> Mention «aux taux de 2022-2023» dans les tableaux.

Conférence vote l'ouverture de crédits nette à financer par les contributions ordinaires et encourage les membres à fournir les contributions extrabudgétaires volontaires estimées pour faciliter la mise en œuvre du programme de travail unifié.

### **Montant du budget et réallocations**

68. S'agissant de la proposition d'ouverture de crédits nette, le point de départ est identique à celui retenu pour 2022-2023, à savoir 1 005,6 millions d'USD. L'ouverture de crédits nette proposée pour 2024-2025 comprend des besoins dont le montant dépasse la valeur nominale actuelle du budget afin de préserver la parité de pouvoir d'achat par rapport à 2022-2023 – autrement dit, de compenser l'augmentation attendue des coûts. Les besoins supplémentaires en 2024-2025 compte tenu des augmentations de coûts estimées s'élèvent à 55,8 millions d'USD (informations détaillées à la section C et aux annexes 11 et 12). Les contributions extrabudgétaires sont estimées à 2,98 milliards d'USD (informations détaillées dans la présente section). Le *tableau 5* ci-après présente les besoins de financement cumulés.

**Tableau 5: Besoins de financement cumulés pour l'exécution du Programme de travail 2024-2025 (au taux de change budgétaire pour 2022-2023)**

<i>Programme de travail</i>	<i>(en millions d'USD)</i>
<b>Besoins financés par l'ouverture de crédits nette</b>	
Besoins de financement au coût de 2022-2023	1 005,6
Augmentation réelle (0 pour cent)	0,0
<i>Ouverture de crédits nette pour 2024-2025 au coût de 2022-2023</i>	<i>1 005,6</i>
Besoins supplémentaires liés à l'augmentation des coûts	55,8
<i>Ouverture de crédits nette pour 2024-2025 au coût de 2024-2025</i>	<i>1 061,4</i>
Variation en pourcentage de l'ouverture de crédits nette	5,6 %
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2 979,3</b>
<b>Total – Programme de travail intégré pour 2024-2025</b>	<b>4 040,7</b>

69. Le tableau 6 ci-dessous présente une vue d'ensemble des recouvrements et réallocations budgétaires.

**Tableau 6: Vue d'ensemble des recouvrements et réallocations budgétaires (en millions d'USD)**

<b>Allocations budgétaires</b>		<b>Montant</b>
1	Recouvrements de dépenses d'appui supplémentaires	(22,7)
2	Renforcement de la programmation et de l'appui programmatique	11,3
3	Renforcement de la gestion et de la surveillance	3,0
4	Renforcement des services d'appui	8,4
<b>Total</b>		<b>0,0</b>

70. On estime à 22,7 millions d'USD la somme supplémentaire qui sera recouvrée sur les coûts d'appui directs et indirects associés à la mise en œuvre des projets financés par des fonds fiduciaires (ligne 1). La politique de recouvrement des coûts, approuvée par le Conseil de la FAO en 2015<sup>12</sup>, a été élaborée de façon à permettre que les coûts de l'Organisation soient correctement évalués et

<sup>12</sup> CL 151/REP et FC 157/10.

répartis entre les différentes sources de financement<sup>13</sup>, conformément à la politique du système des Nations Unies et aux principes préconisés par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>14</sup>.

71. Le montant total des allocations aux domaines hautement prioritaires a été porté à 22,7 millions d'USD, et se décompose comme indiqué ci-après (le chapitre budgétaire concerné est précisé entre parenthèses).

72. Renforcement de la programmation et de l'appui programmatique (ligne 2):

- a) *Unité de protection des données (ODGP)* – 1,5 million d'USD pour la création de l'Unité de protection des données, en tant que bureau indépendant au sein du Bureau du Directeur général (ODG) (chapitre 9);
- b) *Unité de modélisation/Économiste en chef* – 0,6 million d'USD pour créer un poste de Directeur afin de faire progresser la mise en place, la modernisation et la coordination de l'infrastructure de modélisation au sein de la FAO (chapitre 5);
- c) *Bureau de l'innovation (OIN)* – 2,3 millions d'USD pour développer les principaux rôles du Bureau, notamment accroître la capacité à innover dans l'ensemble de l'écosystème de la FAO, mener des activités de prospective stratégique, recenser, encourager et promouvoir les innovations en collaboration avec les partenaires, apporter une expertise technique et appuyer le renforcement des capacités au niveau régional/national, et favoriser un environnement propice à l'innovation (chapitres 1 à 5);
- d) *Centre mixte FAO/AIEA (CJN)* – 1,5 million d'USD pour renforcer et développer des solutions innovantes dans les domaines clés suivants: innovations en matière de suivi et de cartographie de la fertilité des sols; contamination chimique dans les produits alimentaires; suivi de la dynamique des antimicrobiens dans les aliments, le sol, l'eau et les cultures; surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans la production animale; et poursuite du développement de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la lutte contre les insectes qui ont des incidences sur l'agriculture, la santé animale et la santé humaine (chapitres 1 à 4);
- e) *Division des pêches et de l'aquaculture (NFI)* – 0,65 million d'USD pour renforcer la conception et l'exécution des programmes régionaux et nationaux de développement de l'aquaculture ainsi que l'appui aux partenariats et la communication de liaison en rapport avec l'aquaculture (chapitres 1 à 4);
- f) *Division des terres et des eaux (NSL)* – 0,65 million d'USD pour renforcer les activités de la FAO relatives à la gestion intégrée des inondations et leur impact sur l'agriculture et le développement rural, ainsi que ses activités en matière de gestion intégrée de l'eau, y compris dans le cadre des initiatives régionales sur la raréfaction de l'eau (chapitres 1 à 4);
- g) *Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP)* – 0,65 million d'USD pour une plus grande intégration des processus novateurs de mécanisation et de développement du numérique dans l'agriculture qui visent à renforcer l'efficacité dans la chaîne de valeur des semences en vue d'améliorer l'accès et le recours des agriculteurs à des semences et à du matériel de plantation de qualité dans des systèmes de culture durable (chapitres 1 à 4);
- h) *Bureau des objectifs de développement durable (OSG)* – 1,0 million d'USD pour les activités menées au titre du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires afin d'aider les pays à mettre en œuvre des mesures de transformation des systèmes

---

<sup>13</sup> Avec l'application progressive de la nouvelle politique de recouvrement des coûts et de ses principes sous-jacents, le déficit de recouvrement des coûts d'appui administratif et opérationnel au titre des projets observé jusqu'ici diminue (voir les rapports sur l'exécution du Programme, par exemple le rapport C 2023/8, annexe 3, paragraphe 31).

<sup>14</sup> Résolution 67/226 de l'Assemblée générale des Nations Unies; réaffirmée dans la résolution 71/243.

agroalimentaires fondées sur les ODD ainsi que leurs feuilles de route nationales (chapitre 9);

- i) *Division des services aux organes directeurs (CSG)* – 1,0 million d’USD pour faire face aux besoins supplémentaires en matière de coordination et de mise en œuvre du cadre stratégique de l’Organisation pour le multilinguisme approuvé par les membres à la 171<sup>e</sup> session du Conseil (chapitre 9);
- j) *Stratégie en matière de science et d’innovation et Stratégie relative au changement climatique* – 0,5 million d’USD pour chaque stratégie afin d’assurer la coordination et l’appui de la mise en œuvre des plans d’action (chapitres 5 et 3);
- k) *Forum mondial de l’alimentation* – 0,5 million d’USD en faveur de l’action et de la participation des jeunes lors du Forum mondial de la jeunesse ainsi que du Forum de la science et de l’innovation et du Forum sur l’investissement de l’Initiative Main dans la main (chapitre 5).

73. Renforcement de la gestion et de la surveillance (ligne 3):

- a) *Bureau de l’Inspecteur général (OIG)* – 2,0 millions d’USD destinés à étoffer encore les fonctions d’enquête et de vérification (chapitre 9);
- b) *Bureau de l’évaluation (OED)* – 0,5 million d’USD pour créer un poste de Directeur adjoint (chapitre 9);
- c) *Division des services logistiques (CSL)* – 0,5 million d’USD pour créer un poste de Directeur adjoint (chapitre 10).

74. Renforcement des services d’appui, dans le contexte de l’expansion du programme extrabudgétaire (ligne 4):

- a) *Division de la transformation numérique et de l’informatique (CSI)* – 4,0 millions d’USD pour continuer à appuyer la transformation numérique de la FAO, répondre aux nouveaux besoins en matière de capacités numériques (environnement de travail numérique et nouvelles méthodes de travail, notamment), et améliorer la sécurité informatique ainsi que l’infrastructure informatique de l’Organisation (chapitre 8);
- b) *Division des finances (CSF)* – 2,0 millions d’USD pour renforcer les unités chargées de la liaison avec les fonds fiduciaires et de l’information financière et relever les défis que pose le portefeuille croissant de projets financés par des fonds fiduciaires et l’augmentation connexe des opérations financières nécessitant une supervision et un contrôle (chapitre 10).
- c) *Division des ressources humaines (CSH)* – 1,4 million d’USD pour renforcer les pratiques favorisant la diversité et l’inclusion sur le lieu de travail ainsi que les initiatives de diffusion et de recrutement visant à sélectionner les meilleurs talents pour l’organisation, et pour appuyer le Comité de consultation personnel-Direction (chapitre 10);
- d) *Division des services logistiques (CSL)* – 1,0 million d’USD pour appuyer les fonctions en évolution et les initiatives interorganisations, notamment la logistique et la gestion de la chaîne d’approvisionnement, la gestion des installations de terrain et la responsabilité environnementale de l’Organisation, la gestion des assurances hors assurance maladie, la gestion du parc automobile, le Système de gestion de la résilience de l’Organisation (ORMS) et le système des Nations Unies en matière d’efficience (chapitre 10).

***Ressources affectées aux engagements à l’égard des conventions, des organes créés en vertu de traités et de l’accord de partage des coûts du système des Nations Unies, ainsi qu’à d’autres besoins spéciaux***

75. Les engagements de financement pris par la FAO au profit de divers organes créés en vertu de traités, de conventions et d’accords intergouvernementaux sont gérés par le chef de l’unité technique concernée, avec le concours du secrétariat compétent. Les ressources allouées à ces



engagements sont maintenues à leur niveau actuel, soit un total de 24,3 millions d'USD<sup>15</sup>, qui se décompose comme suit:

- Commission du Codex Alimentarius – 7,1 millions d'USD
- Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments – 2,6 millions d'USD
- Convention internationale pour la protection des végétaux – 6,9 millions d'USD
- Convention de Rotterdam – 1,5 million d'USD
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – 2,0 millions d'USD
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale – 1,3 million d'USD
- ONU-Nutrition – 1,0 million d'USD
- Organes créés en vertu de l'article XIV – 1,9 million d'USD

76. Le PTB 2024-2025 inscrit également au budget une contribution de 14,1 millions d'USD destinée à honorer l'accord de partage des coûts du système des Nations Unies, y compris la contribution de la FAO au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le budget alloué aux activités relatives aux questions de genre a été maintenu à 21,8 millions d'USD.

#### **Programmes mis en avant ou en retrait pour la période 2024-2025**

77. Afin de soutenir efficacement la réalisation des *quatre améliorations* et de faire en sorte que les DPP demeurent au centre des préoccupations, les unités techniques ont recensé les aspects à mettre en avant ou en retrait ou à réajuster, dans la limite des ressources disponibles, compte tenu de la hausse ou du fléchissement de la demande concernant certains domaines d'activité ou services techniques. Voici les domaines techniques qui seront mis en avant et ceux qui seront mis en retrait pour la période 2024-2025:

78. **Gestion intégrée des ressources en eau et questions liées à l'eau** – La FAO mobilisera des connaissances, des partenariats et des ressources en vue de soutenir la gestion intégrée des ressources en eau et de pallier les incidences de la pénurie d'eau, des sécheresses et des inondations sur les systèmes agroalimentaires. Plus précisément, elle continuera de prendre en compte la gestion intégrée des ressources en eau dans les DPP pertinents, qui seront pris en compte dans les initiatives régionales sur la pénurie d'eau, notamment en ce qui concerne les systèmes numériques de données, d'informations et d'évaluations sur l'eau; la cartographie des besoins mondiaux d'irrigation et les orientations techniques y afférentes; l'initiative sur la qualité de l'eau, qui vise à lutter contre la pollution causée par l'agriculture; les pratiques durables en matière d'eau, de sols et d'agronomie destinées aux petits exploitants agricoles; et les actions climatiques en faveur d'une gestion efficace de l'eau en agriculture. La FAO appuiera l'élaboration de feuilles de route nationales relatives à l'eau dans le cadre de dialogues et de processus participatifs menés par les pays, selon les besoins; intensifiera les travaux relatifs au Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture; et organisera des dialogues mondiaux sur le régime foncier applicable à l'eau en tenant compte des approches des peuples autochtones.

79. **Changement climatique** – La participation de la FAO aux processus relatifs au climat sera axée sur la contribution à l'avancement des négociations liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En particulier, la FAO prêtera son concours à l'initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable, qui vise à augmenter le financement de l'action climatique afin d'appuyer la transformation des systèmes

<sup>15</sup> Ce montant comprend l'augmentation de 1 million d'USD prévue dans les *Ajustements au PTB 2020-2021* en décembre 2019 au profit du Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

agroalimentaires, et collaborera avec des partenaires à d'autres projets consacrés aux solutions climatiques, y compris celles liées à la nutrition, à la gestion de l'eau et aux pertes et au gaspillage alimentaires. L'Organisation continuera aussi d'appuyer les négociations au titre de l'action conjointe de Charm el-Cheikh (2023-2026) pour la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que celles ayant trait à des questions émergentes telles que les océans, les objectifs en matière d'atténuation et les marchés du carbone créés au titre de l'Accord de Paris. En outre, l'Organisation apportera son soutien dans le cadre des résultats du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et du premier bilan mondial, passée l'échéance fixée à la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP28) à la CCNUCC, en 2023. Enfin, la FAO continuera d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs engagements nationaux ainsi qu'à communiquer des informations en application du processus de transparence au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, les premiers rapports biennaux au titre de la transparence devant être présentés en 2023. La FAO continuera d'accorder la priorité aux domaines thématiques liés au climat et à l'environnement, notamment le financement de l'action climatique par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi qu'au soutien apporté aux membres et aux partenaires dans les débats et le processus mondial relatifs aux conventions de Rio, qui se tiendront au cours du présent exercice biennal, notamment la COP16 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la COP16 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les COP28, COP29 et COP30 de la CCNUCC.

80. **Biodiversité et environnement** – L'adoption en décembre 2022, à la COP15 de la CDB, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, qui concerne spécifiquement la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, aura une importance particulière pour l'Organisation au cours de l'exercice 2024-2025. La FAO aidera ses membres à mettre en œuvre le Cadre adopté en insistant sur les objectifs liés à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, à la lutte contre les espèces envahissantes et à la restauration des écosystèmes de production, contribuant ainsi à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Elle poursuivra également sa collaboration avec le secrétariat de la CDB, notamment dans le cadre des discussions techniques relatives à la création du fonds fiduciaire spécial au titre du Fonds pour l'environnement mondial, qui servira à financer la mise en œuvre du Cadre.

81. **Forêts** – Les activités de la FAO concernant les forêts seront encore davantage réorientées vers la contribution du secteur à la transformation des systèmes agroalimentaires et vers des approches intégrées dans le cadre des *quatre améliorations*, tandis que les activités relatives à la sécurité et à la santé au travail dans le secteur forestier seront mises en retrait. Une importance accrue sera accordée aux activités intersectorielles, notamment au développement d'interactions entre le secteur forestier et les systèmes agroalimentaires, comme l'ont recommandé les comités techniques en 2022, ainsi qu'à la restauration des écosystèmes grâce au développement durable des chaînes de valeur forestières et agroforestières. Par ailleurs, les travaux porteront essentiellement sur les domaines où le secteur forestier peut produire des résultats mesurables à grande échelle au titre des ODD relevant du mandat de la FAO, tels que la cible 15.2 relative à la gestion durable des forêts, tandis que les activités qui contribuent peu à la concrétisation des cibles des ODD seront mises en retrait.

82. **Production végétale et protection des plantes** – La FAO mettra l'accent sur la promotion de la production végétale durable, qui passera par la réduction au minimum des incidences négatives et l'optimisation. Dans ce contexte, on se concentrera davantage sur le soutien à la production agricole novatrice et durable, en particulier la promotion des domaines d'impact à valeur ajoutée sur l'initiative «Un pays, un produit prioritaire» et sur les exploitants en tant qu'innovateurs agricoles au service d'écosystèmes résilients. On continuera à développer les écoles pratiques d'agriculture, en privilégiant désormais leur modernisation, leur transformation numérique et leur réinvention. Les

activités menées au titre de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne depuis 2019 seront mises en retrait au profit d'une gestion durable des organismes nuisibles envahissants menée dans le cadre d'une gestion de la santé des végétaux fondée sur l'approche «Une seule santé». Les domaines de l'agriculture et de la gestion des parcours seront réorientés et l'accent sera mis sur l'agriculture climato-résiliente, l'agriculture dans les zones arides et les données sur les machines agricoles. La priorité sera donnée à l'agroécologie, tandis que l'agriculture biologique évoluera vers la production durable et à faible niveau d'intrants, l'utilisation efficace des engrais et la diversification des cultures, sur la base du principe consistant à «produire plus avec moins».

83. **Pêche et aquaculture** – L'accent sera mis sur le DPP relatif à la *transformation bleue*, notamment la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'amélioration des moyens d'existence et à la résilience écologique. La transformation bleue passera par le renforcement de l'action dans des domaines importants, à savoir: i) le soutien au développement durable de l'aquaculture dans les pays, grâce à la transposition à plus grande échelle des activités, politiques et plans pertinents, en plus de la mise en œuvre des directives relatives à l'aquaculture durable, qui seront achevées en 2023; ii) la révision et le perfectionnement de l'indice FAO de durabilité des pêches, utilisé pour évaluer les stocks mondiaux de poissons et rendre compte de leur état; iii) le renforcement de la création de valeur, de l'efficacité, de la prise en compte des questions liées au genre et de la résilience dans les chaînes de valeur des aliments d'origine aquatique; iv) la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et le renforcement de leurs capacités pour la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche, notamment en matière de communication de rapports et d'évaluation et de gestion de la pêche. Les activités relatives à la pêche et à l'aquaculture qui concernent spécialement les services financiers numériques dédiés aux aliments d'origine aquatique seront mises en retrait et mieux ciblées à l'échelle de l'Organisation. De même, l'appui prêté dans le cadre des Résumés des sciences aquatiques et halieutiques sera rationalisé afin que le processus soit plus efficace.

84. **Production et santé animales** – Les activités liées à l'élaboration de directives et de publications sur le bien-être animal seront recentrées sur une sensibilisation ciblée et le renforcement des capacités nationales, en collaboration avec des partenaires activement engagés dans ce domaine. Après la production de plusieurs guides pratiques sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux, dans le cadre du Partenariat multipartite au service de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux, ces activités seront mises en retrait et l'accent sera mis sur le positionnement de la FAO en tant qu'actrice majeure de la réglementation en matière d'aliments destinés aux animaux, notamment grâce à la tenue de réunions internationales annuelles avec les autorités compétentes visant à promouvoir le dialogue, l'échange d'informations et la coopération entre le secteur public et le secteur privé. Les activités relatives à la production et à la santé animales qui ont trait à des espèces dont la représentation économique est moins importante au niveau mondial (équidés, lapins et cobayes, etc.) seront mises en retrait. La priorité sera accordée au renforcement des moyens permettant d'assurer la durabilité des sous-secteurs des produits laitiers, de la viande bovine, de la volaille (œufs et chair) et de l'alimentation animale, conformément à l'initiative relative à la transformation durable de l'élevage, qui vise à créer un secteur plus durable, plus efficace, plus inclusif et plus résilient. L'objectif de l'initiative est d'intensifier et d'intégrer le travail que fait la FAO sur les fronts de la production et de la santé animales, de l'approche «Une seule santé», de la résistance aux antimicrobiens, de la biodiversité, de l'environnement et de l'action climatique. L'Organisation continuera de mettre en œuvre son Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 et mettra l'accent sur les activités visant à réduire la dépendance aux antimicrobiens dans les secteurs de production dans le cadre d'une initiative mondiale spéciale, comme l'a demandé le Comité de l'agriculture. En outre, la FAO concentrera ses

efforts sur l'exécution des activités pertinentes au titre du plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite (2022-2026).

**85. Activités de recherche et développement par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/AIEA –** L'utilisation d'outils de diagnostic et d'alerte rapide permettant de détecter et de caractériser les agents pathogènes de maladies transfrontières et de zoonoses fera l'objet d'une attention particulière. Les travaux porteront sur l'évaluation et la validation de plateformes de diagnostic et de vérification nucléaires et dérivées du nucléaire adaptées aux objectifs visés ainsi que sur la mise au point d'outils pour l'extraction, l'identification, le dépistage et la caractérisation d'agents pathogènes nocifs à la jonction entre l'environnement, la faune sauvage, les animaux d'élevage et les animaux domestiques de l'interface humain-animal. La recherche sur la résistance aux infections bactériennes sera mise en avant, car elle représente un risque zoonotique grave, non seulement pour les animaux d'élevage, mais aussi pour les éleveurs et la santé publique vétérinaire. Par ailleurs, la FAO mettra l'accent sur les activités de recherche et développement dans les domaines suivants: i) les techniques isotopiques d'évaluation du devenir des antimicrobiens et les conséquences de la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes agroalimentaires; ii) l'utilisation combinée de la détection par rayonnement gamma et de la technologie numérique pour l'amélioration de la cartographie de l'humidité et des propriétés des sols; iii) l'innovation en matière d'irradiation des aliments au moyen de faisceaux à faible énergie émis par des appareils et les essais visant à vérifier l'origine et l'authenticité des produits comestibles de la mer; iv) le renforcement de l'efficacité des techniques utilisées pour améliorer les espèces multipliées par voie végétative comme la banane, aux fins de l'adaptation au changement climatique. De nouveaux travaux porteront sur la manière d'intégrer au mieux la technique de l'insecte stérile et celle de l'annihilation des mâles pour lutter contre l'espèce envahissante *bactrocera*, plus connue sous le nom de mouche orientale des fruits, qui est due à la mondialisation et au changement climatique. Plusieurs domaines de recherche-développement seront mis en retrait grâce au transfert de connaissances sur les méthodologies et les protocoles de recherche dont bénéficieront les membres, notamment en ce qui concerne les polluants agrochimiques et les pesticides altérant la qualité de l'eau, les techniques radiométriques intégrées et les techniques complémentaires pour les mélanges de contaminants et de résidus dans les aliments et les méthodes permettant de détecter la résistance aux espèces du genre *Striga* dans les céréales.

**86. L'axe programmatique des divisions économiques et sociales** sur la lutte contre la pandémie de covid-19 passera au second plan car les projections actuelles et une évaluation des besoins des pays, indiquent qu'il n'est pas nécessaire de renforcer l'appui dans le contexte de la covid-19 pour le moment. On privilégiera désormais les activités visant à faire face aux difficultés croissantes liées à la crise alimentaire mondiale et à s'attaquer aux facteurs qui y contribuent, notamment la guerre en Ukraine, les autres conflits en cours, le changement climatique/les phénomènes météorologiques extrêmes et le fléchissement économique actuel.

**87.** La FAO renforcera ses activités pour veiller à ce que des informations cohérentes et à jour, notamment sur les marchés des produits alimentaires et les marchés mondiaux des engrais, les indicateurs relatifs aux ODD et les évaluations de la sécurité alimentaire fondées sur des critères de ventilation, puissent éclairer les actions menées. On s'efforcera aussi de combler les manques de données sur différentes composantes des systèmes alimentaires en développant les capacités des pays en matière de statistique et en encourageant le recours à d'autres sources de données. La FAO améliorera aussi son infrastructure statistique et poursuivra l'exécution de son plan de modernisation en matière de données et de statistiques.

**88.** La FAO a joué un rôle prépondérant dans l'appel en faveur d'une action mondiale pour l'abandon progressif du soutien public à l'alimentation et à l'agriculture qui provoque le plus de distorsions et le plus d'effets environnementaux et sociaux néfastes, au profit d'une réorientation vers des investissements dans des biens et services publics destinés à l'agriculture tels que la recherche-développement et les infrastructures. La FAO continuera de conseiller aux pays de

nouvelles associations de mesures susceptibles d'aider à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires tout en réduisant le coût des aliments nutritifs et en rendant l'alimentation saine plus accessible financièrement, ainsi que des moyens de gérer les éventuels arbitrages qui pourraient en découler. La FAO pilotera également l'initiative en faveur de la concrétisation de l'ODD 2 et de l'objectif d'un réchauffement planétaire qui ne dépasse pas 1,5 degré Celsius, qui comprend ses activités sur la réorientation des subventions et sur le coût réel des aliments (l'un des thèmes de *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023 et 2024*) et fera une large place aux outils de modélisation visant à évaluer différentes hypothèses pour atteindre les deux objectifs précités. Le lien entre nutrition et commerce sera également une priorité au titre de laquelle on s'efforcera d'améliorer les données statistiques sur la valeur nutritionnelle des aliments.

89. La FAO continuera à intensifier ses programmes ayant trait à l'aide humanitaire et à la résilience, à renforcer ses travaux sur les mesures de protection sociale destinées à faire face aux flambées des prix alimentaires et à appuyer la mise en œuvre et l'expansion de différents mécanismes visant à aider les pays à faire face aux chocs et à accroître la résilience, notamment le guichet «chocs alimentaires» du Fonds monétaire international (FMI). La FAO continuera de suivre les effets de ces changements sur des résultantes telles que l'égalité des genres, la participation des jeunes, la pauvreté et l'inclusion.

#### **Action prévue par la FAO pour lutter contre la crise alimentaire en 2024-2025**

Compte tenu des enjeux mondiaux exposés dans la *section A* du PMT 2022-2025 (révisé) et sur la base de l'action menée par la FAO pour lutter contre la crise alimentaire mondiale en 2022-2023, l'Organisation continuera à tirer parti de toute l'amplitude du Cadre stratégique 2022-2031 pour renforcer encore son action lors de la prochaine période biennale, notamment au titre du rôle prépondérant qu'elle joue dans la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux côtés de ses partenaires. Les *quatre améliorations* offrent un solide cadre directeur pour mener une telle action, comme résumé ci-dessous.

*Amélioration de la production:* La FAO s'appuiera sur sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement au sein de l'Alliance quadripartite pour agir contre les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et celles qui en découlent et renforcer la prévention et la maîtrise des maladies à forte incidence; veiller à la bonne distribution des fournitures essentielles; et renforcer les systèmes d'alerte rapide et la gestion des situations d'urgence en adoptant l'approche «Une seule santé» (*principaux DPP – AP3: Approche «Une seule santé»; AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*).

*Amélioration de la nutrition:* La FAO fournira en temps voulu des informations neutres et à jour, notamment sur l'évolution et les perspectives des marchés des produits alimentaires, et des analyses de la situation en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire afin d'améliorer la transparence des marchés alimentaires et d'éclairer l'action publique. La FAO continuera de traiter la question de l'accès à une alimentation saine en tenant compte des facteurs économiques qui empêchent plus de 3 milliards de personnes d'avoir les moyens de s'alimenter sainement. La FAO œuvrera également à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires afin d'améliorer la disponibilité des marchandises à forte valeur. En outre, la FAO s'emploiera à améliorer l'accès au commerce en renforçant les échanges régionaux et intrarégionaux dans l'optique d'accroître la disponibilité des groupes d'aliments essentiels afin d'assurer un meilleur accès à une alimentation saine tout en prenant en compte les considérations de sécurité sanitaire des aliments. Enfin, la FAO continuera à travailler sur l'accès aux engrais et leur disponibilité, y compris dans le cadre de sa collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, afin de faire en sorte que les décisions en matière de politiques soient étayées par des informations à

jour sur l'évolution des marchés mondiaux des engrais (*principaux DPP – AN1: Une alimentation saine pour tous; AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux*).

*Amélioration de l'environnement:* La FAO promouvra l'adoption du *Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais* et plaidera en faveur de l'utilisation des cartes des nutriments des sols, ce qui favorisera une utilisation judicieuse des engrais et aidera les agriculteurs à faire face à la hausse des prix tout en augmentant la productivité et en protégeant l'environnement. La FAO continuera à renforcer les capacités nationales d'analyse de la qualité des sols et des engrais, notamment au moyen de collaborations telles que le Partenariat mondial sur les sols (*principaux DPP – AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets; AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*).

*Amélioration des conditions de vie:* La FAO continuera de préconiser de placer l'investissement agricole au cœur des interventions humanitaires menées face à la crise alimentaire mondiale et d'intensifier ses programmes en matière d'aide humanitaire et de résilience, notamment pour la transformation inclusive et la redynamisation des zones rurales. Elle continuera également à renforcer les informations, les évaluations et les analyses liées à la sécurité alimentaire, y compris dans le cadre d'initiatives de partenaires. La FAO consolidera sa collaboration avec les autres organismes internationaux sur les mesures de protection sociale destinées à faire face aux flambées des prix alimentaires et apportera un appui technique à la mise en œuvre du guichet «chocs alimentaires» du FMI, si nécessaire (*principaux DPP – AV2: Transformation rurale inclusive; AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires; AV6: Accroissement des investissements*).

## Allocations par chapitre budgétaire

### Allocations par chapitre budgétaire

90. Le *tableau 7* présente la proposition de PTB 2024-2025 par chapitre budgétaire (aux taux de 2022-2023). La variation nette dans la répartition de l'ouverture de crédits – d'un montant net de 1 005,6 millions d'USD – entre les différents chapitres budgétaires résulte principalement de l'incidence du modèle de recouvrement des coûts et des propositions d'allocation aux domaines d'action prioritaires, telle que décrite dans le présent document.

**Tableau 7: Comparaison de l'ouverture de crédits nette de l'exercice biennal 2022-2023 et de la proposition de PTB 2024-2025 (en milliers d'USD, aux taux de 2022-2023)**

	Chapitre du budget	Aj. PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
1	Amélioration de la production	156 438	294	156 732
2	Amélioration de la nutrition	129 590	150	129 741
3	Amélioration de l'environnement	118 218	95	118 313
4	Amélioration des conditions de vie	123 752	26	123 778
5	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	71 292	22	71 314
6	Programme de coopération technique	140 788	0	140 788
7	Activités de diffusion	71 189	(224)	70 965
8	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 547	(373)	35 173
9	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	59 419	267	59 687
10	Administration efficiente et efficace	62 381	(258)	62 123
11	Imprévus	600	0	600
12	Dépenses d'équipement	14 000	0	14 000
13	Dépenses de sécurité	22 421	0	22 421
<b>Ouvertures de crédits totales (montant net)</b>		<b>1 005 635</b>	<b>0</b>	<b>1 005 635</b>

91. On observe une légère augmentation nette au niveau des *quatre améliorations* (chapitres 1 à 4) et du chapitre 5 qui s'explique par la hausse des ressources destinées au *renforcement de la programmation et de l'appui programmatique* (paragraphe 72) dans les chapitres budgétaires correspondants, compte tenu des recouvrements sur les coûts d'appui indirects.

92. Les ressources allouées aux objectifs fonctionnels (chapitres 7 à 10) ont augmenté s'agissant des priorités concernant le *renforcement de la gestion et de la surveillance* et le *renforcement des services d'appui* (paragraphe 72 et 73). Globalement, ces chapitres connaissent une légère diminution nette liée aux sommes supplémentaires recouvrées sur les coûts d'appui directs et indirects associés à la mise en œuvre des projets financés par des fonds fiduciaires qui relèvent de ces chapitres.

93. L'enveloppe allouée au Programme de coopération technique (PCT) (chapitre 6) a été maintenue à 140,8 millions d'USD (soit 14 pour cent de la proposition d'ouverture de crédits nette), conformément à la résolution 9/89 de la Conférence et à la recommandation formulée par cet organe à sa 39<sup>e</sup> session. La part des ressources allouées aux projets régionaux du PCT a été adaptée en fonction des pourcentages approuvés par le Conseil et que la Conférence doit elle aussi approuver à sa 43<sup>e</sup> session, c'est-à-dire 40,3 pour cent pour l'Afrique, 24,5 pour cent pour l'Asie et le

Pacifique, 8,3 pour cent pour l'Europe, 18,3 pour cent pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et 8,6 pour cent pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord<sup>16</sup>.

94. L'annexe 5 présente la proposition d'ouverture de crédits nette ventilée par chapitre budgétaire et par région, l'annexe 6, par chapitre budgétaire et par unité organisationnelle, et l'annexe 7, par unité organisationnelle.

#### **Vue d'ensemble des ressources prévues et des sources de financement**

95. Le PTB propose un programme de travail biennal financé par les contributions ordinaires des membres et par une estimation des contributions extrabudgétaires volontaires. Le *tableau 8* récapitule les ressources nécessaires pour l'exercice 2024-2025, ventilées par chapitre budgétaire et par source de financement, à savoir la proposition d'ouverture de crédits nette financée par les contributions ordinaires des membres et le montant estimé de ressources extrabudgétaires.

**Tableau 8: Proposition de budget 2024-2025 par chapitre et source de financement (en milliers d'USD)**

	Chapitre du budget	Ouverture de crédits nette (aux taux de 2022-2023)	Fonds extrabudgétaires	Total
1	Amélioration de la production	156 732	523 209	679 941
2	Amélioration de la nutrition	129 741	263 010	392 750
3	Amélioration de l'environnement	118 313	468 237	586 550
4	Amélioration des conditions de vie	123 778	1 681 239	1 805 017
5	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	71 314	22 772	94 087
6	Programme de coopération technique	140 788	0	140 788
7	Activités de diffusion	70 965	8 975	79 940
8	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 173	222	35 395
9	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	59 687	4 740	64 426
10	Administration efficiente et efficace	62 123	6 943	69 066
11	Imprévus	600	0	600
12	Dépenses d'équipement	14 000	0	14 000
13	Dépenses de sécurité	22 421	0	22 421
	<b>Total</b>	<b>1 005 635</b>	<b>2 979 347</b>	<b>3 984 982</b>

96. L'ouverture de crédits nette correspond aux besoins (avant augmentation des coûts) qu'il est proposé de financer par les contributions mises en recouvrement auprès des membres. Le pouvoir d'achat des contributions ordinaires est préservé par l'actualisation des coûts unitaires sur la base des augmentations de coût estimées (55,8 millions d'USD, voir la *section C* du PTB), ce qui porte l'ouverture de crédits nette à 1 061,4 millions d'USD après augmentation des coûts<sup>17</sup>.

97. Les ressources extrabudgétaires correspondent à une estimation préliminaire concernant l'exécution des projets financés à l'aide de contributions volontaires en 2024-2025 et couvrent 75 pour cent (2 979 millions d'USD) du total des ressources nécessaires. Les prévisions en matière d'exécution sont établies à partir d'une analyse des tendances, en tenant compte des projets

<sup>16</sup> CL 171/7, alinéa 6.d, et CL 171/REP, alinéa 27.c.

<sup>17</sup> Au taux de change budgétaire pour 2022-2023.



opérationnels dont l'exécution se poursuivra pendant le prochain exercice biennal, des propositions de projets en cours d'élaboration et susceptibles d'être approuvées et des projets potentiels reposant sur une idée et des contacts positifs avec des partenaires.

98. La FAO possède un cercle de partenaires de plus en plus diversifié. La place des partenaires fournisseurs de ressources traditionnels du CAD de l'OCDE<sup>18</sup> y est demeurée stable, tandis que celle des nouveaux donateurs du Sud, des fonds verticaux et des collaborations de la FAO avec les institutions financières internationales (IFI), à la fois directes et passant par des projets financés à l'aide fonds fiduciaires unilatéraux, a considérablement augmenté. Les contributions destinées aux projets d'urgence, dont une large part est actuellement consacrée aux situations de crise prolongée que connaissent l'Afghanistan et la Somalie, ont connu une hausse notable ces dernières années et dépassent à présent la moitié du total des contributions volontaires.

99. Pour encourager une approche programmatique et réduire les coûts de transaction, la FAO met aujourd'hui à la disposition de ses partenaires fournisseurs de ressources des mécanismes spécialisés de financement commun, comme le Mécanisme de contribution volontaire flexible (anciennement Mécanisme multidonateurs flexible), le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA), le Fonds spécial pour les activités de financement du développement (SFDFA) et le Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF). S'il est vrai que les ressources destinées au Mécanisme de contribution volontaire flexible ont fortement augmenté en 2022, plus de 95 pour cent des contributions extrabudgétaires sont entièrement affectées à des projets spécifiques, ce qui limite la possibilité de réallouer ces ressources lorsque les besoins évoluent ou que des priorités s'avèrent sous-financées. Si l'on veut renforcer l'impact obtenu, il est important d'accroître considérablement la part des fonds passant par des mécanismes de ce type.

100. Comme il a été observé, plus de la moitié des ressources extrabudgétaires prévues concerne le financement d'interventions d'urgence et d'interventions visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance de populations qui font face à un nombre croissant de menaces et de crises. La FAO prévoit de porter assistance à 80 millions de personnes par an au moyen d'interventions de ce type et d'investissements dans des activités de préparation qui réduiront les besoins humanitaires futurs et permettront un développement durable. L'objectif est ambitieux et va nécessiter une augmentation continue des niveaux de financement actuels.

101. Les fonds alloués à l'action climatique et environnementale par l'entremise du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – deuxième partenaire fournisseur de ressources en 2022 – et du Fonds vert pour le climat (GCF) représentent une part importante des ressources extrabudgétaires Partenaire effectif 2022. Le FEM est un mécanisme de financement visant la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la lutte contre la désertification et l'élimination des produits chimiques agricoles dangereux. L'objectif fondamental poursuivi par la FAO à travers sa collaboration avec le FVC, principal mécanisme financier de l'Accord de Paris, est d'aider ses membres à investir dans des innovations axées sur la durabilité qui réduisent la pauvreté, la faim et les inégalités et permettent aux pays de relever les défis du changement climatique. Les projets FVC sont spécifiquement conçus pour accompagner les membres dans la réalisation de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), ce qui permet de s'assurer que le partenariat FAO-FVC contribue de façon constructive au Programme 2030. Les partenariats avec le FVC et le FEM sont pleinement en phase avec les priorités définies dans le Cadre stratégique.

---

<sup>18</sup> Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**Ajustements à apporter au PTB 2024-2025**

102. Le PMT et le PTB constituent un socle solide sur lequel asseoir le programme de travail de la FAO pour l'exercice biennal 2024-2025. Cependant, dans la mesure où ce document a été élaboré un an avant le début de l'exercice concerné, il est prévu d'apporter des ajustements dans le cadre du processus établi. Par exemple, il faudra intégrer les décisions et les orientations pertinentes qui émaneront des organes directeurs au cours du premier semestre de 2023. En outre, après l'approbation du budget par la Conférence, il conviendra peut-être d'affiner encore davantage le processus plus détaillé de planification des activités qui se déroulera à l'échelle de l'Organisation au deuxième semestre de 2023 pour assurer la cohérence entre les activités menées par la FAO du niveau des pays jusqu'à l'échelon mondial et améliorer ainsi les résultats et l'impact produits. Les ajustements découlant de l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente des ressources, en particulier dans le cadre des opérations et de la logistique, seront aussi intégrés.

103. Le montant estimatif et la répartition des contributions volontaires seront actualisés à l'approche de la mise en œuvre du PTB 2024-2025. Ces variations seront indiquées dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2024-2025, qui sera porté à l'attention du Conseil en décembre 2023 conformément au processus de programmation et de budgétisation établi.

### Dimension régionale

104. La FAO organise son action au niveau des régions selon des priorités/initiatives régionales, qui servent de mécanisme multidisciplinaire destiné à assurer l'efficacité de l'exécution des activités de l'Organisation au niveau national, ainsi que leur impact, et à aider les pays à concrétiser les ODD. Les priorités/initiatives régionales sont fondées sur les défis et les possibilités propres à chaque région s'agissant d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie en ne laissant personne de côté.

105. Les participants aux sessions des conférences régionales tenues en 2022 ont reconnu le rôle essentiel du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO pour ce qui est d'orienter les travaux de l'Organisation et de contribuer à la réalisation des ODD dans les régions, et se sont déclarés favorables à la mise en œuvre du Cadre stratégique au moyen des 20 DPP, en exploitant pleinement les quatre accélérateurs transversaux – *technologies, innovation, données et compléments* – et en intégrant les thèmes transversaux que sont l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Toutes les priorités/initiatives régionales proposées sont parfaitement en phase avec les DPP du Cadre stratégique 2022-2031 et ont été approuvées par les conférences régionales, comme indiqué dans le *tableau 9* et comme résumé ci-après.

**Tableau 9: Priorités/initiatives régionales approuvées par les conférences régionales à leur session de 2022**

#### **Afrique**

- Systèmes de production agroalimentaire durables
- Systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition
- Mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles
- Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté

#### **Asie et Pacifique**

- Transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine
- Accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat
- Soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables
- Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique

#### **Europe et Asie centrale**

- Autonomiser les petits agriculteurs, les exploitations familiales et les jeunes par une transformation rurale inclusive, le développement du numérique et l'innovation
- Transformer les systèmes alimentaires et faciliter l'accès et l'intégration aux marchés
- Gérer durablement les ressources naturelles et protéger la biodiversité face à l'évolution du climat

#### **Amérique latine et Caraïbes**

- Des systèmes agroalimentaires durables au service d'une alimentation saine pour tous
- Des sociétés rurales prospères et inclusives
- Une agriculture durable et résiliente

#### **Proche-Orient et Afrique du Nord**

- Transformation rurale et chaînes de valeur inclusives
- Sécurité alimentaire et alimentation saine pour tous
- Agriculture plus respectueuse de l'environnement, lutte contre la pénurie d'eau et action pour le climat
- Renforcement de la résilience face aux multiples chocs

106. **Afrique** – À sa 32<sup>e</sup> session, la Conférence régionale pour l’Afrique a approuvé quatre nouvelles priorités régionales pour orienter la définition des objectifs prioritaires, les activités relatives aux programmes et l’établissement de rapports dans la région. Ces priorités régionales découlent des trois initiatives régionales précédentes et tiennent compte de la recommandation faite par la Conférence régionale à sa session de 2022, qui était d’ajuster ces initiatives pour en améliorer la pertinence au regard des nouvelles initiatives de la FAO et du système des Nations Unies, telles que l’Initiative Main dans la main et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. On retrouve dans les quatre priorités régionales les thèmes clés qui se dégagent aux niveaux national, sous-régional et régional, compte tenu des effets de la pandémie de covid-19 et des priorités recensées en consultation avec les membres et les principales parties prenantes. La Conférence régionale pour l’Afrique a également encouragé la FAO à renforcer la prise en compte de la question de l’inclusion, en particulier au profit des femmes, des jeunes et des autres groupes de population vulnérables, dans le cadre de la mise en œuvre des priorités régionales.

107. **Asie et Pacifique** – À sa 36<sup>e</sup> session, la Conférence régionale pour l’Asie et le Pacifique a approuvé quatre priorités régionales fondées sur les quatre initiatives régionales précédentes, qui tiennent compte de l’évolution du développement de la région, notamment les défis à relever et les possibilités à exploiter, et favorisent la transformation numérique du secteur agricole et des communautés rurales, ce qui ouvrira des perspectives aux jeunes et aux femmes. La Conférence régionale a recommandé que la FAO continue de promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires afin de faire progresser l’agriculture durable et résiliente face au climat, l’adoption de technologies agricoles, l’accès aux marchés et le commerce, la gestion durable des ressources naturelles – notamment de la pêche –, l’approche «Une seule santé», la gestion durable des forêts ainsi que le recours aux pratiques optimales et aux outils fondés sur des données qui existent dans la région. Les efforts visant à accroître la résilience des agriculteurs vulnérables touchés par des conflits et des catastrophes naturelles seront aussi renforcés dans la région au moyen d’activités de prévention et d’intervention en cas d’urgences.

108. **Europe et Asie centrale** – À sa 33<sup>e</sup> session, la Conférence régionale pour l’Europe a approuvé les trois initiatives régionales révisées – axées sur l’autonomisation des petits agriculteurs, des exploitations familiales et des jeunes, la transformation des systèmes alimentaires et la gestion durable des ressources naturelles –, qui continuent de mettre l’accent sur la réduction de la pauvreté, la concordance avec les DPP ainsi que les domaines prioritaires régionaux. Elle a encouragé la FAO à ajuster et à adapter le travail mené dans la région afin de traiter les questions émergentes et de tenir compte de l’évolution du contexte dans la région, en accordant la priorité au relèvement et à la reconstruction en mieux des pays, en particulier ceux touchés par la guerre en Ukraine. Les autres priorités consistaient à améliorer encore le processus d’établissement de rapports concernant les cadres de programmation par pays (CPP), à redoubler d’efforts pour mieux promouvoir l’égalité de genre et l’autonomisation des femmes et des filles dans toutes les activités qui sont menées et à assurer l’accessibilité, y compris sur le plan financier, des technologies numériques pour les petits paysans, et comprenaient également le Plan d’action en faveur des jeunes ruraux.

109. **Amérique latine et Caraïbes** – À sa 37<sup>e</sup> session, la Conférence régionale pour l’Amérique latine et les Caraïbes a approuvé trois initiatives régionales qui sont issues de la révision d’initiatives régionales précédentes et tiennent compte des effets de la pandémie de covid-19 dans la région. Ces initiatives portent également sur le soutien que la FAO prête aux membres dans leurs parcours nationaux conduisant à la transformation des systèmes agroalimentaires au titre des domaines d’action définis lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, à savoir notamment: nourrir toutes les populations; promouvoir des moyens d’existence équitables, un travail décent et des communautés autonomes; promouvoir des solutions fondées sur la nature au service de la production et renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux agressions. En outre, la Conférence régionale a recommandé que la FAO améliore l’appui normatif,

technique et opérationnel qu'elle fournit ainsi que son appui en matière de politiques et de mobilisation de ressources, en adoptant une approche programmatique.

110. **Proche-Orient et Afrique du Nord** – À sa 36<sup>e</sup> session, la Conférence régionale pour le Proche-Orient a approuvé quatre priorités régionales qui sont fondées sur les quatre priorités que la Conférence régionale avait fait siennes à sa session de 2020. Ces priorités sont interdépendantes et imbriquées et reflètent les domaines stratégiques où intervenir pour aider les pays de la région à transformer leurs systèmes agroalimentaires. La Conférence régionale a insisté sur le fait que ces priorités faisaient ressortir des objectifs d'importance stratégique pour la région, notamment soutenir une transformation rurale inclusive qui donne aux jeunes et aux femmes la place qui leur revient, lutter contre l'insécurité alimentaire et le triple fardeau de la malnutrition, favoriser les échanges commerciaux, s'attaquer aux causes profondes des vulnérabilités face au changement climatique et à la pénurie d'eau et en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, renforcer la résilience face à différents chocs et gérer les risques en adoptant une approche proactive et globale.

111. **Amérique du Nord** – À la 7<sup>e</sup> Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, qui s'est tenue du 12 au 14 avril 2022, les participants ont examiné plusieurs domaines thématiques, notamment les coalitions créées dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et la 27<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), les faits nouveaux et l'innovation en matière de protéines au service de systèmes alimentaires durables, les organes chargés de l'établissement de normes (Codex Alimentarius et Convention internationale pour la protection des végétaux) et les pertes et le gaspillage alimentaires. Parmi les priorités sélectionnées par les participants afin d'orienter les travaux de la FAO en 2022-2023, on peut citer les effets des conflits sur la sécurité alimentaire mondiale, la gouvernance de la FAO, le changement climatique et la résilience, la science et l'innovation, et le commerce agricole.

## B. Amélioration de l'exécution

112. Le Directeur général est résolu à créer une organisation inclusive et agile, à la fois transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, qui aide ses membres à réaliser les *quatre améliorations*. Ce sont là les principaux aspects du modèle de fonctionnement redynamisé et adapté aux objectifs de l'Organisation qui a été présenté dans le Cadre stratégique de la FAO et décrit à la section F du PMT, et qui vient appuyer la nouvelle théorie du changement et des cadres de résultats repensés et promouvoir une approche programmatique améliorée. La FAO entend être une organisation du savoir qui s'améliore en permanence, qui est capable de s'adapter sur le plan opérationnel aux futurs défis, chocs et incertitudes, qui a les moyens de mettre en œuvre un portefeuille de plus en plus important de programmes et de projets; qui collabore activement avec un large éventail de partenaires publics et privés, et qui mobilise des financements novateurs pour produire un impact à plus grande échelle.

113. Les principaux éléments qui concourent à une meilleure exécution du programme de la FAO établi au titre du Cadre stratégique sont décrits dans ce qui suit.

### Structure organisationnelle et structure de gestion

#### **Structure organisationnelle**

114. En 2020-2021, le Directeur général a présenté un ensemble d'initiatives de renforcement institutionnel, qui apportait aux programmes, à la gestion et à la structure des ajustements visant à faire de la FAO une organisation adaptée à ses objectifs, moderne, inclusive et agile, tout en préservant les moyens techniques nécessaires pour s'attaquer aux tâches difficiles auxquelles elle fait face. La structure organisationnelle, modulaire et souple, est l'objet de l'une des principales initiatives.

115. Les trois éléments qui constituent la structure du siège sont les suivants: i) les *bureaux*, qui ont une fonction transversale au sein de l'Organisation; ii) les *centres*, qui assurent une fonction importante de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies ou avec des IFI et iii) les *divisions*, qui renferment l'expertise technique, économique et sociale propre à la FAO ou fournissent l'appui opérationnel et logistique nécessaire à la création d'un environnement porteur.

116. Au niveau régional, les structures ont été calquées sur le nouveau modèle établi au siège, dans le but d'augmenter la pertinence, l'opportunité, le rapport coût-efficacité, la qualité technique et l'efficacité du soutien apporté aux membres par les bureaux régionaux et sous-régionaux, par l'intermédiaire des bureaux de pays.

117. *L'organigramme pour 2024-2025 reste inchangé (annexe 10)*, le seul ajustement concernant le Bureau des objectifs de développement durable (OSG), qui apparaît au niveau du Bureau du Directeur général afin de mieux rendre compte du rattachement sur le plan hiérarchique et sur le plan de la supervision du bureau et du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qu'il accueille.

#### **Structure de gestion**

118. Composée de trois directeurs généraux adjoints, d'un Économiste en chef, d'une Scientifique en chef et d'un Directeur de Cabinet secondant le Directeur général, l'équipe de direction centrale unifiée crée un socle propice à une communication étroite, des échanges transparents et une prise de décision collégiale et éclairée sur les problèmes et les initiatives qui concernent l'ensemble de l'Organisation. Cette organisation, et en parallèle la suppression du niveau du Sous-Directeur général, permet de réagir rapidement pour faire face aux problèmes et aux risques qui apparaissent et d'utiliser plus efficacement les ressources.

119. La mise en place de lignes de co-supervision et de compte rendu «A» et «B» au siège accroît la capacité d'encadrement des hauts fonctionnaires et permet de renforcer le contrôle interne et d'éviter les lacunes en la matière. Cela confère un caractère collégial à la direction de l'Organisation et de ses divisions, centres et bureaux, aussi bien au siège que dans les bureaux décentralisés.

120. Au niveau régional, les équipes de direction, composées du Sous-directeur général/Représentant régional, des deux représentants régionaux adjoints et des fonctionnaires principaux, soutiennent les programmes régionaux relevant des domaines prioritaires du Programme et d'autres priorités clés du Cadre stratégique.

### **Une FAO unie dans l'action – moderne, transparente, efficace et efficiente**

121. Pour offrir à la FAO un environnement propice à l'accomplissement de son mandat dans un monde transformé par l'avènement du numérique, l'Organisation continuera en 2024-2025 de réaliser des évaluations internes et de prendre des mesures pour veiller à être adaptée à ses objectifs et au monde de demain. Elle s'appuiera également sur les indications et les recommandations issues des audits et examens indépendants.

122. Le capital humain, le capital financier et les actifs sous-tendent tous les domaines d'activité et doivent être optimisés si l'on veut produire un impact maximal. L'objectif d'une FAO unie dans l'action est de bâtir une Organisation moderne, influente, axée sur le service et dotée de ressources suffisantes, dont le fonctionnement est transparent, efficient et efficace, et intègre la gestion des risques.

123. La construction d'une FAO moderne unie dans l'action continuera d'être abordée de manière globale, autour des quatre piliers que sont: i) les ressources humaines, ii) l'appui logistique, iii) la mobilisation de ressources; et iv) les résultats des projets.

124. Concernant les ressources humaines, les domaines auxquels il convient de prêter une attention particulière sont notamment une stratégie actualisée relative aux ressources humaines privilégiant la dimension humaine, axée sur les clients et assortie de systèmes et d'outils modernes; une planification efficace des effectifs et des remplacements pour les mettre en adéquation avec les besoins stratégiques et programmatiques de l'Organisation; et un modèle de dotation en personnel optimisé dans les bureaux de pays.

125. S'agissant de l'appui logistique, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour obtenir un système efficace et efficient de planification des ressources en nuage; une feuille de route de la FAO relative à l'efficacité élaborée conformément à la réforme des Nations Unies en matière d'efficacité; un Centre des services communs qui exécute des processus transactionnels et administratifs clés intégrés verticalement; de nouveaux gains d'efficacité dans la fourniture de services efficaces et respectueux de l'environnement, au moyen de processus institutionnels remaniés et novateurs; et la mise en œuvre d'approches souples et allégées.

126. La mobilisation de contributions volontaires est essentielle pour donner à la FAO les moyens d'obtenir les résultats prévus dans le Cadre stratégique. L'Organisation continuera de s'attacher à constituer une base de donateurs diversifiée, condition essentielle pour accroître la stabilité des flux d'APD cycliques, à trouver des possibilités de mobilisation de ressources à saisir pour renforcer certains domaines de travail sous-financés où l'impact pourrait néanmoins être élevé dans la sphère des systèmes agroalimentaires; et à mobiliser des financements non assortis d'une obligation d'affectation ou souples afin de pouvoir consacrer la même attention à des activités à fort impact qui, pour des raisons techniques ou géographiques, ont moins de visibilité auprès des partenaires fournisseurs de ressources.

127. L'amélioration des résultats des projets est étroitement liée aux mesures prises dans le cadre des trois piliers décrits ci-dessus. Les autres domaines qu'il faudra privilégier durant l'exercice biennal comprennent: des approches institutionnelles, une articulation des tâches et des directives en matière d'élaboration et d'exécution de projets adaptées aux objectifs visés; un fonctionnement

---

optimal de l'environnement de bureaux décentralisés de la FAO, reposant sur un modèle d'activité réorganisé; la mise à profit de la collaboration interorganismes dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement; des contrôles internes et des fonctions de supervision efficaces dans tous les lieux d'affectation; et des outils et des procédures renforcés pour gérer et atténuer les risques en amont.



### Examen des postes

128. L'évolution des postes inscrits au budget par lieu d'affectation et par catégorie est résumée dans le *tableau 10*, et les effectifs par groupe de classe et par unité organisationnelle figurent à l'*annexe 8*. Les changements relatifs aux postes résultent principalement des crédits alloués aux domaines hautement prioritaires, tels que décrits aux paragraphes 70 à 73.

**Tableau 10: Évolution des postes inscrits au budget, par lieu d'affectation et par catégorie**

Catégorie/Classe	Aj. au PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
<b>Siège</b>			
Directeurs et fonctionnaires de rang supérieur	82	7	89
Fonctionnaires du cadre organique	873	26	899
Agents des services généraux	531	9	540
<i>Total – Siège</i>	<i>1 486</i>	<i>42</i>	<i>1 528</i>
<b>Bureaux décentralisés</b>			
Directeurs et fonctionnaires de rang supérieur	51	0	51
Fonctionnaires du cadre organique	607	1	608
Agents des services généraux	824	(1)	823
<i>Total – Bureaux décentralisés</i>	<i>1 482</i>	<i>0</i>	<i>1 482</i>
<b>Tous lieux d'affectation confondus</b>			
Directeurs et fonctionnaires de rang supérieur	133	7	140
Fonctionnaires du cadre organique	1 480	27	1 507
Agents des services généraux	1 355	8	1 363
<b>Total – Tous lieux d'affectation</b>	<b>2 968</b>	<b>42</b>	<b>3 010</b>

*Notes: Le personnel du cadre organique des bureaux décentralisés comprend 32 fonctionnaires détachés du siège: 21 fonctionnaires chargés des investissements, 5 administrateurs (finances), 2 juristes et 4 fonctionnaires chargés des mesures de sécurité sur le terrain. Les 25 postes de jeunes cadres sont compris dans les effectifs du siège.*

129. Au siège, les changements comprennent la création de quatre postes du cadre organique et de quatre postes des services généraux dans la Division des finances (CSF), trois postes du cadre organique et quatre postes des services généraux dans la Division des ressources humaines (CSH), deux postes du cadre organique dans la Division des services logistiques (CSL), un poste de Directeur adjoint, quatre postes d'enquêteurs et deux postes de vérificateur du cadre organique dans le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), un poste de Directeur adjoint dans le Bureau de l'évaluation (OED) et dans la Division des services logistiques (CSL), trois postes du cadre organique et un poste des services généraux dans l'Unité de protection des données (ODGP), un poste de Directeur dans l'unité de modélisation placée sous la responsabilité de l'Économiste en chef, un poste de Directeur adjoint et trois postes du cadre organique dans le Bureau de l'innovation (OIN), deux postes du cadre organique dans la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI), et un poste du cadre organique dans la Division des terres et des eaux (NSL), la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), le Bureau des objectifs de développement durable (OSG) et la Division des services aux organes directeurs (CSG). Deux postes de la Division de la production et de la santé animales (NSA) ont été revalorisés (de la classe P-5 à la classe D-1, financement au moyen de

ressources existantes), pour une meilleure prise en compte du rôle et du niveau de responsabilités demandés.

130. Les changements dans les lieux d'affectation hors siège sont le résultat de restructurations sans incidence financière, notamment la régularisation du poste de fonctionnaire chargé des mesures de sécurité sur le terrain dans le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (RAP) et un réajustement des postes des services généraux entre le Bureau régional pour l'Afrique et le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest à la suite de l'examen des capacités administratives de base.

## C. Dimensions financières et budgétaires

131. La présente section expose les ressources nécessaires pour financer l'intégralité du Programme de travail, y compris les augmentations de coûts attendues ainsi que les provisions pour les obligations de dépenses à long terme et les fonds de réserve. Elle contient également le projet de résolution à soumettre à la Conférence en vue de l'approbation du Programme de travail biennal et de la proposition d'ouverture de crédits nette à financer par les contributions ordinaires.

### Aperçu des augmentations de coûts attendues

132. L'estimation des augmentations de coûts tient compte de la revalorisation de certains postes du Programme ordinaire (personnel, biens et services) de 2022-2023 pour les porter au niveau nécessaire à l'exécution du Programme de travail 2024-2025, ainsi que de l'abattement pour délais de recrutement. La méthode, les hypothèses et la ventilation détaillée des coûts concernés sont présentées à l'annexe web 11.

133. L'estimation des augmentations de coûts est établie sur une base biennale à partir des ajustements de coûts effectifs opérés durant l'exercice en cours (*biennialisation*) et des ajustements prévus des coûts unitaires qui prendront effet durant la période biennale suivante (*inflation*).

#### Personnel, biens et services

134. Les services au personnel englobent l'ensemble des dépenses de personnel, notamment les traitements, les cotisations à la Caisse des pensions, les indemnités pour personnes à charge, la sécurité sociale et les autres prestations dues au personnel, ainsi que les prestations après cessation de service pour les catégories de personnel du cadre organique et des services généraux. L'évolution des dépenses de personnel résulte de décisions prises dans le cadre du régime commun des Nations Unies, examinées et établies par la Commission de la fonction publique internationale et l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que d'une vérification indépendante et de facteurs externes.

135. Les biens et services comprennent les ressources humaines hors fonctionnaires (consultants, par exemple), les voyages, les frais généraux de fonctionnement, les contrats et autres dépenses (ameublement et équipement, par exemple).

136. Le montant total des augmentations de coûts relatives aux services au personnel en 2024-2025 est estimé à 44,0 millions d'USD (soit une hausse de 5,5 pour cent sur la période biennale), 18,4 millions d'USD au titre de la biennialisation et une majoration de 26,0 millions d'USD au titre de l'inflation.

137. L'inflation relative aux biens et services a été estimée à 11,8 millions d'USD au total et couvrira, entre autres, la hausse des frais de services publics et de voyage en dépit des efforts déployés pour réduire les dépenses en s'appuyant sur l'efficacité passée et actuelle et sur des approches innovantes.

138. L'évolution des augmentations de coûts estimées pour 2024-2025 est récapitulée par catégorie de dépenses dans le *tableau 11* et expliquée ci-dessous.

**Tableau 11: Récapitulation des augmentations de coûts figurant dans le montant net de l'ouverture de crédits pour 2024-2025 (en millions d'USD)**

	Ouverture de crédits nette proposée, au coût de 2022-2023	Biennalisation	Inflation	Variation totale	Ouverture de crédits nette proposée, au coût de 2024-2025	Augmentation (biennale) des coûts en %
<b>Services au personnel</b>						
Traitements, cotisations à la Caisse des pensions et indemnités	733,9	17,4	26,0	43,3	777,2	5,9 %
Indemnités après cessation de service	72,0	1,0	0,0	1,0	73,0	1,4 %
Abattement pour délais de recrutement/ouverture de postes	(12,4)			(0,3)	(12,7)	2,4 %
<b>Total – Services au personnel</b>	<b>793,5</b>	<b>18,4</b>	<b>26,0</b>	<b>44,0</b>	<b>837,6</b>	<b>5,5 %</b>
<b>Total – Biens et services</b>	<b>436,0</b>		<b>11,8</b>	<b>11,8</b>	<b>447,8</b>	<b>2,7 %</b>
<b>Recettes de l'Organisation et autres recettes</b>	<b>(224,0)</b>			<b>0,0</b>	<b>(224,0)</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Ouverture de crédits nette inscrite au budget</b>	<b>1 005,6</b>	<b>18,4</b>	<b>37,8</b>	<b>55,8</b>	<b>1 061,4</b>	<b>5,6 %</b>

139. La biennalisation se traduit par une augmentation de 17,4 millions d'USD qui résulte de différents facteurs, dont une hausse supérieure à celle prévue au budget de la rémunération nette du personnel du cadre organique en poste au siège; l'appréciation du dollar des États-Unis; et la réduction d'autres indemnités et droits résultant de la mise en œuvre progressive du nouvel ensemble de prestations depuis 2016<sup>19</sup>.

140. L'inflation relative aux traitements, aux cotisations à la Caisse des pensions et aux diverses indemnités a été estimée à 26,0 millions d'USD au total. Cette estimation repose sur les prévisions d'indice des prix à la consommation (IPC) de The Economist Intelligence Unit (EIU) dans les régions ou le pays où la FAO a des bureaux importants.

141. Les organes directeurs de la FAO ont été informés que les dépenses de personnel sont difficiles à prévoir malgré les systèmes d'information sophistiqués utilisés pour analyser la structure actuelle des coûts et quantifier les tendances, ce qui explique les écarts par rapport aux estimations budgétaires préparées avant l'exécution du budget<sup>20</sup>.

#### **Abattement pour délais de recrutement**

142. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires alloués aux postes permanents financés par le Programme ordinaire pour tenir compte des effets des vacances de postes résultant de cessations de service et des délais habituels de recrutement, y compris à de nouveaux postes, sur les traitements et les dépenses communes de personnel. Cette méthode a été approuvée par le Conseil à sa 107<sup>e</sup> session et est appliquée à tous les budgets depuis 1996-1997. Elle tient compte du taux de rotation du personnel, des délais normaux de recrutement et de la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévisibles. Par ailleurs, les nouveaux postes inscrits au budget ne sont imputés que pour la période d'occupation prévue au cours de l'exercice biennal.

<sup>19</sup> FC 160/10; FC 161/9; FC 164/8, paragraphes 1 et 2; FC 169/10; FC 170/8; FC 173/12.

<sup>20</sup> FC 113/10.

143. L'abattement pour délais de recrutement applicable sur la période 2024-2025 est de 1,61 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique (contre 1,75 en 2022-2023) et de 1,78 pour cent pour le personnel des services généraux (identique à 2022-2023). En 2024-2025, l'abattement pour délais de recrutement a pour effet une baisse de 11,6 millions d'USD des dépenses de personnel prévues au budget, tous lieux d'affectation confondus<sup>21</sup>. Entre 2022-2023 et 2024-2025, le nouvel abattement pour délais de recrutement a une incidence nette de 0,8 million d'USD de hausse des dépenses de personnel.

144. Conformément à la méthode de calcul de l'abattement pour délais de recrutement, plusieurs ouvertures de poste ont été inscrites au budget du Programme pour une partie du prochain exercice biennal seulement, la période d'occupation prévue étant inférieure à la durée totale de l'exercice. Cet ajustement s'est traduit par une baisse de 2,5 millions d'USD des dépenses de personnel inscrites au budget en 2024-2025. L'incidence nette, après ajustement pour les ouvertures de postes en 2022-2023, correspond à une baisse de 1,1 million d'USD des dépenses de personnel.

145. Par conséquent, l'abattement pour délais de recrutement total (compte tenu des ouvertures de postes) en 2024-2025 se traduit par une baisse des dépenses de personnel de 12,7 millions d'USD, avec une incidence nette de 0,3 million d'USD de moins par rapport à 2022-2023, comme il est indiqué dans le *tableau 11*.

#### **Éléments destinés à améliorer la situation financière, la trésorerie et les réserves de la FAO**

##### ***Vue d'ensemble des soldes du Fonds général et des autres fonds***

146. La santé financière de l'Organisation peut être évaluée à partir de trois éléments du Fonds général et des fonds connexes, comme suit:

- a) le **Fonds général** – reflète le résultat cumulé de toutes les contributions mises en recouvrement auprès des membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, déduction faite des dépenses cumulatives nécessaires à l'exécution du Programme de travail;
- b) le **Fonds de roulement** – comme prévu à l'article 6.2 du Règlement financier, sert essentiellement à faire des avances au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le recouvrement des contributions au budget. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget;
- c) le **Compte de réserve spécial** – créé par la résolution 27/77 de la Conférence adoptée en 1977 puis élargi par les résolutions 13/81 et 17/89 de la Conférence et d'autres indications fournies par la Conférence en 2005<sup>22</sup>, protège le Programme de travail contre les effets des coûts supplémentaires, non inscrits au budget, découlant de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues au budget. Le Compte de réserve spécial peut également avancer des fonds remboursables au Fonds général.

147. Le solde du Fonds général et des autres fonds, au 31 décembre 2021<sup>23</sup>, se présente comme indiqué au *tableau 12*.

---

<sup>21</sup> Pour les bureaux de pays et les bureaux de liaison, la Conférence a approuvé en 2009 la suppression de l'abattement pour délais de recrutement.

<sup>22</sup> C 2005/REP.

<sup>23</sup> FC 180/2.

**Tableau 12: Soldes du Fonds général et des fonds connexes au 31 décembre 2021**

	en millions d'USD
Fonds général (solde négatif)	(964,3)
Fonds de roulement	25,7
Compte de réserve spécial	35,1
<b>Solde total du Fonds général et des fonds connexes (déficit) au 31 décembre 2021</b>	<b>(903,5)</b>

148. Les principaux facteurs qui ont contribué au solde négatif global du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2021 sont résumés ci-dessous.

**Coûts non financés de l'assurance maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés**

149. À compter de 1997, l'Organisation a progressivement comptabilisé la valeur totale des obligations de dépenses du plan d'assurance maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés, comme l'a établi l'évaluation actuarielle externe. Le montant total des obligations non financées au 31 décembre 2021 s'élevait à 868,3 millions d'USD, dont 792,4 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et 75,9 millions d'USD au titre du Fonds des indemnités de départ.

**Dépenses non inscrites au budget**

150. À partir de 1998, des dépenses non inscrites au budget, pour un total de 59,3 millions d'USD, n'étaient pas provisionnées, contribuant ainsi à aggraver le déficit total du Fonds général et des autres fonds:

- a) les résolutions 7/97 et 3/99 de la Conférence ont autorisé le Directeur général à prévoir des coûts de réaffectation et de cessation de service supérieurs aux crédits budgétaires nets approuvés pour 1998-99 et 2000-01, respectivement. Les coûts connexes, s'élevant respectivement à 10,6 millions d'USD<sup>24</sup> et à 8,4 millions d'USD<sup>25</sup>, ont été imputés au Fonds général;
- b) des paiements supérieurs aux montants déterminés par l'évaluation actuarielle pour le Fonds des indemnités de départ, respectivement de 9,4 millions d'USD<sup>26</sup> en 2002-2003, 2,9 millions d'USD en 2004-2005<sup>27</sup> et 8,2 millions d'USD en 2006-2007<sup>28</sup>, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant;
- c) des coûts de service courants non inscrits au budget, d'un montant de 13,4 millions d'USD (C 2009/5A, note de bas de page n° 6), au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant en 2006-2007;
- d) un montant de 6,4 millions d'USD (C 2009/5A, note de bas de page n° 6) a été imputé au Compte de réserve spécial en 2006-2007 pour financer une partie de l'augmentation imprévue des traitements du personnel des services généraux du siège.

<sup>24</sup> C 2001/5, note 11.

<sup>25</sup> C 2003/5, note 10.

<sup>26</sup> C 2005/5A, note 10.

<sup>27</sup> C 2007/5A, note 9.

<sup>28</sup> C 2009/5A, note de bas de page n° 6.

**Ressources requises pour stabiliser le déficit du Fonds général**

151. Comme indiqué au cours des exercices biennaux précédents, d'importantes mesures doivent être adoptées par les organes directeurs pour faire face aux obligations non financées, sinon le déficit cumulatif du Fonds général continuera à s'aggraver.

**Financement des obligations de l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés**

152. Les obligations de dépenses concernant l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés, correspondent à la part des demandes de remboursement des prestations médicales que l'Organisation doit prendre en charge pour les retraités, pendant toute leur vie, sur la base de leurs années de service à la FAO. Il convient de les distinguer des dépenses liées aux services en cours<sup>29</sup>, qui sont un élément ordinaire des dépenses de personnel et sont financés par les crédits budgétaires du Programme ordinaire de chaque exercice biennal. Le montant total des obligations non financées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2021 s'élevait à 792,4 millions d'USD.

153. Les obligations de dépenses de la FAO liées à l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés, n'ont jamais été financées par les crédits inscrits au Programme de travail et budget. Si le PTB finance les coûts afférents aux services en cours (c'est-à-dire les droits à prestations acquis par les fonctionnaires au cours du présent exercice biennal), il n'existe qu'un mécanisme partiel pour le financement des droits acquis par les fonctionnaires lors de périodes précédentes (c'est-à-dire les obligations de dépenses au titre des services passés). À partir de l'exercice biennal 2004-2005 et jusqu'à l'exercice biennal 2016-2017, la Conférence a approuvé le principe de contributions supplémentaires des membres, destinées à financer les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Aucune contribution supplémentaire n'a été approuvée par la Conférence pour les exercices biennaux 2018-2019, 2020-2021 ou 2022-2023.

154. Dans le cadre de l'examen régulier de cette question, le Comité financier a invariablement souligné que le sous-financement des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service était un problème rencontré par toutes les organisations du système des Nations Unies et a insisté sur l'importance d'une approche commune dans le cadre du régime commun des Nations Unies<sup>30</sup>. Dans le même temps, la FAO continue d'analyser les possibilités de régler cette question, notamment en examinant les pratiques optimales suivies par d'autres entités du régime commun des Nations Unies et au moyen d'études qu'elle fait réaliser par les actuaires de l'Organisation.

155. À la lumière de l'examen et des débats en cours sur cette question par l'administration de la FAO et dans le cadre du régime commun des Nations Unies, il est recommandé de rétablir le principe déjà approuvé auparavant d'un financement partiel des obligations concernant l'assurance maladie après la cessation de service (services passés), pour un montant de 14,1 millions d'USD à recouvrer sous la forme de contributions supplémentaires des Membres au titre de l'exercice biennal.

**Financement du Fonds des indemnités de départ au titre des services passés**

156. Les indemnités de départ comprennent le paiement des congés annuels accumulés, les indemnités de rapatriement, les indemnités de cessation de service et les frais de voyage de rapatriement, auxquels les membres du personnel ont droit lorsqu'ils quittent l'Organisation. Les obligations de dépenses à tout moment sont le résultat d'une estimation actuarielle du montant des droits acquis par les fonctionnaires en activité. Le montant total des obligations non financées au titre du Fonds des indemnités de départ s'élevait à 75,9 millions d'USD au 31 décembre 2021.

---

<sup>29</sup> Les dépenses courantes de service découlent chaque année des services fournis par les fonctionnaires en activité en échange de prestations payables à l'avenir.

<sup>30</sup> CL 160/4, paragraphe 8, alinéa d.

157. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire le montant des droits qui seront acquis par les fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), il n'existe en revanche aucun mécanisme pour financer cette partie des obligations de dépenses relatives au personnel pour des périodes antérieures (c'est-à-dire pour les services passés). Ces obligations de dépenses liées aux services passés n'ont jamais été financées par les crédits budgétaires du Programme de travail.

158. Étant donné la priorité accordée jusqu'à présent à la définition de mesures permettant de réduire les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont beaucoup plus importantes, et compte tenu de l'examen et des débats en cours sur cette question, aucun financement supplémentaire n'est demandé pendant l'exercice biennal 2024-2025 pour résorber les montants non financés au titre des indemnités de départ.

### ***Ressources nécessaires pour faire face à la pénurie de liquidités***

159. Le calendrier des paiements des grands contributeurs reste un facteur de vulnérabilité pour la FAO et avant de recourir à l'emprunt extérieur pour faire face à des pénuries de liquidités, en 2005, 2006 et 2007, l'Organisation avait utilisé complètement le Fonds de roulement et le solde éventuel du Compte de réserve spécial. On trouvera, dans la présente section, une estimation des montants à envisager pour la reconstitution, en un paiement unique, du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial.

#### *Reconstitution du Fonds de roulement*

160. Le niveau actuellement autorisé du Fonds de roulement a été fixé en 1991. À cette époque, il représentait environ un mois de dépenses du Programme ordinaire. Ce niveau s'élève à 25,7 millions d'USD, ce qui n'est même pas suffisant pour couvrir un mois de dépenses en liquide (environ 45 millions d'USD). En cas de maintien du Fonds de roulement à son niveau actuel, l'Organisation pourrait se voir obligée de recourir à l'emprunt extérieur pour exécuter le Programme de travail approuvé.

161. Il faudrait donc, pour atténuer la vulnérabilité potentielle de l'Organisation à l'égard des retards de paiement des membres, que le niveau autorisé du Fonds de roulement passe de 25,7 millions d'USD (niveau actuellement autorisé) à un montant égal à au moins un mois de trésorerie du Programme ordinaire (45 millions d'USD). L'Organisation bénéficierait même d'une protection encore plus importante si le niveau autorisé était égal à deux mois de trésorerie (90 millions d'USD). L'Organisation étant constamment fragilisée par ces retards, il est recommandé que, dans le cadre du présent PTB, les membres effectuent un versement unique, d'un montant de 19,3 millions d'USD, pour porter le niveau du Fonds de roulement à 45 millions d'USD.

#### *Reconstitution du Compte de réserve spécial*

162. Le niveau autorisé du Compte de réserve spécial a été fixé à 5 pour cent du budget de l'exercice biennal suivant par la résolution 13/81 de la Conférence (soit un montant de 50,3 millions d'USD pour l'exercice biennal 2022-2023) mais en réalité il n'a pas été reconstitué depuis 1991. Le solde effectif s'élevait à 35,1 millions d'USD au vendredi 31 décembre 2021.

163. D'après l'analyse historique des montants imputés sur le Compte de réserve spécial effectuée en 2014<sup>31</sup>, en particulier depuis la mise en place des recouvrements fractionnés, le niveau actuel du Compte de réserve spécial est considéré comme suffisant pour parer au risque de coûts non inscrits au budget dus à des facteurs inflationnistes et couvrir les fluctuations de change qui ont un impact sur les réserves en liquide de l'Organisation. Aucune contribution financière n'est donc demandée dans le présent PTB pour augmenter le niveau du Compte de réserve spécial.

---

<sup>31</sup> FC 154/5, paragraphes 14 à 16.



## Synthèse des besoins

164. La présente section donne une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Programme de travail 2024-2025, toutes sources de financement confondues, et pour assainir la situation financière, la trésorerie et les réserves de la FAO, et précise l'incidence que les besoins de financement pour l'exécution du Programme de travail auront sur l'engagement financier futur des membres.

### **Besoins de financement pour l'exécution du Programme de travail**

165. Le PTB présente une vue intégrée des ressources à réunir sous forme de contributions ordinaires pour financer l'ouverture de crédits nette et mener à bien le Programme de travail, ainsi qu'une estimation des ressources extrabudgétaires issues des contributions volontaires (voir le *tableau 13*).

166. S'agissant de la proposition d'ouverture de crédits nette, le point de départ est identique à celui retenu pour 2022-2023, à savoir 1 005,6 millions d'USD. Comme indiqué à la *section A* du PTB, des ressources ont été réaffectées, dans le budget existant, à des domaines prioritaires. Par ailleurs, des augmentations de coût sont prises en compte pour préserver le pouvoir d'achat, ce qui porte l'ouverture de crédits nette à 1 061,4 millions d'USD au taux de change budgétaire de 2022-2023.

167. Le montant des *ressources extrabudgétaires* correspond au niveau estimé des contributions volontaires, soit 2,98 milliards d'USD pour 2024-2025. Cette estimation comprend les contributions volontaires qui seront fournies par les membres et d'autres partenaires soit sous la forme d'un appui direct à l'Organisation, soit par l'intermédiaire de fonds fiduciaires établis pour financer l'assistance technique et l'aide d'urgence apportées aux pays à des fins précises en rapport avec le Programme de travail.

**Tableau 13: Besoins de financement cumulés pour l'exécution du Programme de travail 2024-2025**  
(au taux de change budgétaire pour 2022-2023 de 1 EUR = 1,22 USD)

Programme de travail	(en millions d'USD)
<i>Besoins au titre du Programme de travail financé par l'ouverture de crédits nette</i>	
Besoins de financement au coût de 2022-2023	1 005,6
Besoins supplémentaires liés à l'augmentation des coûts	55,8
<b>Ouverture de crédits nette pour 2024-2025</b>	<b>1 061,4</b>
Variation en pourcentage de l'ouverture de crédits nette	5,6 %
<b>Total – Besoins couverts par les contributions volontaires</b>	<b>2 979,3</b>
<b>Total – Programme de travail intégré pour 2024-2025</b>	<b>4 040,7</b>

### **Assainissement de la situation financière, de la trésorerie et des réserves**

168. Les mesures nécessaires à l'assainissement de la situation financière, de la trésorerie et des réserves de la FAO sont résumées ci-après.

- a) Rétablir le principe déjà approuvé d'un financement partiel des obligations liées à l'assurance médicale après la cessation de service (AMACS) au titre des services passés, pour un montant de 14,1 millions d'USD, sous la forme d'une contribution supplémentaire appelée sur l'exercice biennal, compte tenu des débats en cours sur les besoins supplémentaires récurrents pour couvrir les obligations à l'égard du personnel.

- b) Fixer à 19,3 millions d'USD la contribution ponctuelle mise en recouvrement auprès des membres pour porter le Fonds de roulement à un montant correspondant à la capacité d'autofinancement du Programme ordinaire pour un mois au moins (45 millions d'USD).

***Incidence sur les contributions ordinaires des besoins de financement pour l'exécution du Programme de travail***

169. Comme lors des exercices précédents, les contributions mises en recouvrement sur l'exercice biennal 2024-2025 seront fondées sur l'ouverture de crédits biennale nette augmentée du montant de ressources convenu pour assainir la situation financière de l'Organisation. L'incidence sur les contributions ordinaires des besoins de financement correspondant à l'ouverture de crédits nette pour l'exécution du Programme de travail est décrite ci-après.

170. À propos du calcul des contributions dues par les membres, l'alinéa 2.a de l'article 5 du Règlement financier indique que la résolution portant ouverture de crédits doit inclure une déduction pour les recettes accessoires prévues. Celles-ci s'établissent pour 2024-2025 au même niveau qu'en 2022-2023, à savoir 5,0 millions d'USD.

171. Le total des dépenses de 2024-2025 que le budget prévoit de financer avec les contributions ordinaires, après déduction des recettes accessoires, s'élève à 1 056,4 millions d'USD (au taux de change budgétaire 2022-2023), soit une augmentation de 5,6 pour cent de l'ouverture de crédits nette par rapport à l'exercice biennal précédent.

172. En vertu de l'adoption par la Conférence (résolution 11/2003<sup>32</sup>) de la méthode de mise en recouvrement fractionnée des contributions, celles-ci se décomposent en deux montants dus, l'un en USD et l'autre en EUR, qui reflètent la proportion de dépenses prévues dans chacune de ces monnaies. Cette méthode a été mise en place pour réduire la vulnérabilité de l'Organisation au risque de change en adossant les contributions aux deux principales monnaies utilisées pour les dépenses, ce qui assure une protection contre les fluctuations des taux de change.

173. Compte tenu des dépenses antérieures et anticipées, l'Organisation a estimé que la configuration des dépenses prévues en USD et en EUR pour 2024-2025 resterait inchangée par rapport à 2022-2023. L'Organisation reçoit et utilise des contributions dans ces deux monnaies, en recourant à des techniques de couverture pour gérer les différences marginales ainsi que les dépenses qui ne sont libellées ni en dollar ni en euro.

174. Le *tableau 14* présente l'incidence globale du budget proposé pour 2024-2024 sur les contributions ordinaires, comparé aux contributions approuvées en USD et en EUR pour 2024-2025.

---

<sup>32</sup> Article 5, paragraphe 6 du Règlement financier.

**Tableau 14: Contributions mises en recouvrement auprès des membres en 2022-2023 et 2024-2025**

Exercice biennal	Affectation budgétaire	En millions d'USD, au taux 1 EUR = 1,22 USD	Contributions dues (en millions d'USD)	Contributions dues (en millions d'EUR)
2022-2023	Exécution du Programme de travail financé par les contributions ordinaires	1 005,6	546,4	376,4
	- À déduire: recettes accessoires	(5,0)	(5,0)	0
<b>Total des contributions versées par les membres en 2022-2023</b>		<b>1 000,6</b>	<b>541,4</b>	<b>376,4</b>
2024-2025	Exécution du Programme de travail financé par les contributions ordinaires	1 061,4	576,7	397,3
	- À déduire: recettes accessoires	(5,0)	(5,0)	0
<b>Total – Contributions proposées aux membres pour 2024-2025</b>		<b>1 056,4</b>	<b>571,7</b>	<b>397,3</b>
Variation en pourcentage par rapport à 2022-2023		5,6 %	5,6 %	5,6 %

175. Les chiffres du budget ci-dessus ont été convertis au taux de change budgétaire de l'exercice 2022-2023, soit 1 EUR = 1,22 USD.

176. Le taux de change budgétaire a été fixé à 1 EUR = 1,12 USD pour l'exercice biennal 2024-2025, ce qui correspond à la moyenne sur 24 mois des taux de l'ONU en 2021-2022<sup>33</sup>. Il en résulte une diminution de l'ouverture de crédits nette proposée aux fins de l'exécution du Programme de travail, qui passe de 1 061,4 millions à 1 021,7 millions d'USD, si on l'exprime dans la monnaie fonctionnelle de l'Organisation, à savoir le dollar des États-Unis.

177. Il est rappelé que les contributions ordinaires fractionnées en EUR et en USD ne varient pas avec le taux de change, comme le montre le *tableau 15*, dans lequel la part exprimée en EUR des besoins de financement pour 2024-2025 présentés ci-dessus a été convertie en USD au nouveau taux, soit 1 EUR = 1,12 USD.

**Tableau 15: Incidence de la variation du taux de change budgétaire dans le système de mise en recouvrement fractionnée des contributions (en millions d'USD/EUR)**

	1 EUR = 1,22 USD	1 EUR = 1,12 USD
Contributions dues en USD pour le Programme de travail 2024-2025	576,7 USD	576,7 USD
Contributions dues en EUR pour le Programme de travail 2024-2025	397,3 EUR	397,3 EUR
Contributions dues en USD	576,7 USD	576,7 USD
Contributions dues en EUR, converties en USD aux taux de change respectifs	484,7 USD	445,0 USD
<b>Total exprimé en USD</b>	<b>1 061,4 USD</b>	<b>1 021,7 USD</b>

<sup>33</sup> Si, par le passé, le taux de change budgétaire était généralement défini sur la base du taux de change en vigueur au moment de la rédaction du document, la moyenne sur 24 mois, compte tenu de l'environnement économique actuel fluctuant, offre une référence plus stable et cohérente aux fins de planification et réduit l'incidence des variations brutales de taux de change.

**PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR LA CONFÉRENCE**

RÉSOLUTION \_/2023

**Projet d'ouvertures de crédits budgétaires 2024-2025****LA CONFÉRENCE,**

**Ayant examiné** le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général,

**Ayant examiné** les ouvertures de crédits nettes, d'un montant total de 1 061 426 000 USD, proposées pour l'exercice budgétaire 2024-2025 au taux de change de 2022-2023 de 1 EUR = 1,22 USD, ce qui suppose des dépenses de 576 712 000 USD et de 397 307 000 EUR,

**Ayant considéré** que les ouvertures de crédits nettes proposées ci-dessus équivalent à 1 021 696 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,12 USD établi pour le budget 2024-2025 après conversion de la part en EUR,

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2024-2025, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts au taux de change de 1 EUR = 1,12 USD comme suit:

	<b>USD</b>
Chapitre 1: Amélioration de la production	160 604 000
Chapitre 2: Amélioration de la nutrition	132 880 000
Chapitre 3: Amélioration de l'environnement	120 692 000
Chapitre 4: Amélioration des conditions de vie	127 117 000
Chapitre 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	70 973 000
Chapitre 6: Programme de coopération technique	143 133 000
Chapitre 7: Activités de diffusion	72 017 000
Chapitre 8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 552 000
Chapitre 9: Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	59 324 000
Chapitre 10: Administration efficiente et efficace	62 298 000
Chapitre 11: Imprévus	600 000
Chapitre 12: Dépenses d'équipement	14 206 000
Chapitre 13: Dépenses de sécurité	22 300 000
<b>Ouvertures de crédits totales (montant net)</b>	<b>1 021 696 000</b>
Chapitre 14: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	123 535 000
<b>Ouvertures de crédits totales (montant brut)</b>	<b>1 145 231 000</b>

b) Les crédits budgétaires (montant net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimatif des recettes accessoires (5 000 000 USD), seront couverts par les contributions des États membres, pour un montant total de 1 016 696 000 USD, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail. Les contributions seront établies en USD et en EUR et comprendront 571 712 000 USD et 397 307 000 EUR, soit un fractionnement de 56 pour cent en USD et 44 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes). Les recettes accessoires sont intégralement libellées en USD.

- c) Un montant supplémentaire de 14 100 000 USD, destiné à financer les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service, sera également couvert au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Ces contributions seront établies en USD et en EUR, à raison de 33 pour cent en USD et 67 pour cent en EUR, de sorte qu'elles se monteront à 4 653 000 USD et à 8 435 000 EUR;
- d) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres pour financer l'exécution du Programme de travail approuvé et l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service s'élèveront à 576 365 000 USD et à 405 742 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2024 et en 2025 seront réparties selon le barème adopté par la Conférence à sa 43<sup>e</sup> session.
- e) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire est exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires concernés. Un montant provisionnel de 7 000 000 USD a été prévu à cette fin.
2. **Encourage** les Membres à fournir des contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO par l'intermédiaire du Programme de travail intégré.

(Adoptée le \_\_\_\_\_ 2023)











## Annexe 1: Cadre de résultats 2022-2025 actualisé

### Chapitre 1: Amélioration en matière de production




#### AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION

*Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental*



Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact	2.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	6.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	6.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	14.6.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	14.7.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les PEID et les PMA	14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	15.2.1 (sous la responsabilité de la FAO) Progrès vers la gestion durable des forêts
	<b>AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>							
	<b>AP2: Transformation bleue</b>							
	<b>AP3: Approche «Une seule santé»</b>							
	<b>AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>							
<b>AP5: Agriculture numérique</b>								

#### AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable




<b>Problème</b>	Il faudra accroître la production agricole mondiale d'au moins 40 pour cent d'ici à 2050 pour répondre aux besoins alimentaires attendus, et ce, avec des ressources limitées. Or, les systèmes de production agricole actuels manquent d'intégration, d'optimisation, de diversification et d'innovation et reposent sur une utilisation intensive des intrants agricoles et des ressources naturelles, notamment la terre et l'eau; ils ne sont donc pas en bonne voie pour répondre durablement à la demande future de nourriture, de fibres et de combustibles tout en préservant les ressources naturelles. D'autre part, ils recèlent un énorme potentiel inexploité en matière de débouchés économiques et de moyens d'existence.
<b>Résultante</b>	Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses
<b>Cibles des ODD</b>	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

<b>AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	
	<p>2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p> <p>9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030</p> <p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître sensiblement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p> <p>6.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau</p> <p>6.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles</p> <p>9.5.1 Dépenses de recherche-développement exprimées en proportion du PIB</p> <p>9.5.2 Nombre de chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants</p> <p>15.2.1 (sous la responsabilité de la FAO) Progrès vers la gestion durable des forêts</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> innovations technologiques destinées à accélérer le développement et l'utilisation d'innovations dans le domaine de l'agriculture durable permettant d'améliorer la productivité (semences et variétés de haute qualité, alimentation animale, engrais respectueux de l'environnement, énergie, eau, cultures résistantes et santé des animaux d'élevage, par exemple); systèmes de culture, d'élevage et d'exploitation forestière qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; techniques de protection durables et outils de diffusion; technologies facilement exploitables par les femmes visant à réduire la pénibilité et la charge de travail</p> <p><b>Innovation:</b> optimiser les systèmes de production végétale, utiliser plus efficacement les ressources telles que les cultures et les animaux d'élevage et améliorer la gestion des sols, de l'eau, des forêts et des systèmes agroforestiers</p> <p><b>Données:</b> recueillir, analyser et diffuser des données/informations pertinentes, ventilées par territoire, sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie en faisant le lien avec la Plateforme de données géospatiales de l'Initiative Main dans la main</p> <p><b>Compléments:</b> promouvoir les dialogues sur les politiques et l'analyse de la gouvernance (économie institutionnelle et politique) fondés sur des éléments concrets pour favoriser l'adoption d'innovations au service de l'agriculture durable, établir des normes de durabilité et développer les marchés de produits durables, notamment en faisant en sorte que les créateurs de solutions bénéficient davantage de conditions favorables pour accéder aux connaissances, aux services financiers, aux marchés, aux possibilités d'ajout de valeur et aux investissements; tirer parti de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main et utiliser des outils pour analyser les arbitrages et les interactions entre les politiques</p>

### AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable


<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation en matière de production durable: systèmes et pratiques de production durables, intrants agricoles durables et processus plus productifs et plus durables</li> <li>• Favoriser la transformation durable au moyen de l'intégration, de la démonstration et de la diffusion</li> <li>• Politiques durables favorisant un environnement porteur: élaborer des politiques et créer des conditions propices à la mise en œuvre d'innovations dans le domaine de l'agriculture durable</li> <li>• Améliorer la qualité, la productivité, l'efficacité et la diversité des systèmes de production végétale et de protection des cultures (agriculture en zone tropicale, en zone aride et en milieu urbain et périurbain, par exemple) en misant sur les innovations dans le domaine de l'agriculture durable</li> <li>• Rendre plus efficace l'utilisation des ressources dans les domaines de la production animale et de la santé des animaux d'élevage (y compris les insectes) grâce aux innovations dans le domaine de l'agriculture durable</li> <li>• Optimiser l'exploitation durable des forêts pour améliorer la productivité agricole et générer des revenus</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides</li> <li>• Système mondial d'information et d'alerte rapide (WIEWS) sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)</li> <li>• Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)</li> <li>• Action mondiale contre la légionnaire d'automne</li> <li>• Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine</li> <li>• Secrétariat du Comité consultatif de la filière bois durable</li> <li>• Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux: «Un pays – un produit prioritaire»</li> <li>• Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> <li>• Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais</li> <li>• Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer les systèmes de données et d'information, notamment la collecte de statistiques et de données sur la production agricole, l'utilisation des terres et de l'eau et les régimes fonciers applicables à ces dernières, l'utilisation des ressources et les caractéristiques des moyens d'existence des ménages en milieu rural/urbain, et les relier à la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main pour réaliser des modélisations et des analyses géospatiales avancées</li> <li>• Élaborer des normes par l'intermédiaire de forums intergouvernementaux (comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale [CSA] ou le Comité de l'agriculture [COAG] et son sous-comité de l'élevage, par exemple)</li> <li>• La gouvernance et le dialogue sur les politiques joueront un rôle central dans la création d'un environnement favorable et l'augmentation du recours aux innovations agricoles durables</li> <li>• Renforcer les capacités pour transposer à une plus grande échelle les pratiques et les approches intégrées en matière de production durable</li> <li>• Nouer des partenariats et des coalitions agissant comme des catalyseurs pour mettre en pratique des stratégies et des innovations agricoles durables en vue d'améliorer la productivité</li> <li>• Adapter les pratiques et les techniques, y compris les outils numériques, aux besoins des petits exploitants</li> </ul>



<b>AP1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des technologies et des politiques porteuses qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD afin que les systèmes de production végétale, animale et forestière soient productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et qu'ils créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des arbitrages entre la rentabilité économique à court terme et la durabilité écologique en fonction de l'écosystème visé (agriculture en zone tropicale, en zone aride et en milieu urbain et périurbain, par exemple), des systèmes de production (agriculture, élevage et foresterie) et de l'emplacement géographique.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ressources limitées et utilisation insuffisante des technologies et des innovations utiles du fait de difficultés d'accès, de faibles capacités organisationnelles et du manque d'incitations économiques</li> <li>2. Faible demande de technologies durables sur le marché, à mettre notamment sur le compte de mesures d'incitation et de subventions incompatibles en matière d'alimentation et d'agriculture</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Désigner et faire participer les parties prenantes concernées à chaque étape afin de garantir l'adhésion et le renforcement des capacités, et faciliter la gestion des risques commerciaux</li> <li>2. Collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires en vue d'élaborer des régimes efficaces d'incitation et d'appui aux politiques</li> </ol>

AP2: Transformation bleue	
<b>Problème</b>	Les systèmes alimentaires aquatiques transformés peuvent apporter à l'humanité une part importante des aliments nutritifs et des moyens d'existence résilients nécessaires pour réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030, mais leur potentiel est soit sous-développé (c'est le cas pour l'aquaculture et les activités après capture, par exemple), soit menacé (c'est le cas pour la pêche durable, par exemple).
<b>Résultante</b>	Promotion de systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce</p> <p>14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme</p> <p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p> <p>14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>34</sup>, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de «L'avenir que nous voulons»</p>

<sup>34</sup> UNCLOS en anglais.

AP2: Transformation bleue	
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition</p> <p>14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines</p> <p>14.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>14.6.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</p> <p>14.7.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les PEID et les PMA</p> <p>14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p> <p>14.c.1 (avec la contribution de la FAO) Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> innovations techniques pour la productivité et la protection des écosystèmes tout au long des chaînes de valeur, y compris la capture, la production et la transformation des aliments</p> <p><b>Innovation:</b> politiques et pratiques innovantes, y compris des solutions numériques pour la production, la transparence du marché et l'amélioration des systèmes d'information des consommateurs et planification intégrée des secteurs économiques fondés sur les ressources aquatiques</p> <p><b>Données:</b> amélioration de la collecte de données ventilées avec des données multidimensionnelles sur la pêche et l'aquaculture disponibles grâce à la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, à d'autres sources et aux systèmes de données existants</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les capacités pour les systèmes de gestion dans lesquels on dispose de peu de données, y compris pour les adaptations au changement climatique, combler le fossé technologique au moyen de services de vulgarisation, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, améliorer les chaînes de valeur en assurant la cohérence des politiques et en apportant un soutien aux capacités</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que l'aquaculture contribue de plus en plus aux systèmes agroalimentaires durables, réduise la pauvreté et génère des revenus pour les agriculteurs, y compris les jeunes</li> <li>• Transformer et améliorer les chaînes de valeur du poisson afin de réduire les pertes et le gaspillage, de favoriser la transparence, de stimuler la durabilité et d'accroître les bénéfices et la distribution des denrées alimentaires</li> <li>• Mettre en place des systèmes de gestion des pêches innovants et porteurs de transformations en adoptant une approche écosystémique des pêches, notamment dans les régions pour lesquelles il y a peu de données</li> </ul>

## AP2: Transformation bleue



### Aspects normatifs




- Code de conduite pour une pêche responsable et directives techniques y afférentes
- Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)
- Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants, Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et accords connexes des organisations régionales de gestion des pêches
- Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises
- Approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture
- Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture
- Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition
- Publication de la FAO: *Addressing the Climate Change and Poverty Nexus*
- Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales
- Organes régionaux des pêches; organisations régionales de gestion des pêches






### Stratégie relative aux fonctions essentielles

- Services statistiques: collecte, organisation et analyse de données agrégées et désagrégées sur la production, la consommation et le commerce pour les systèmes aquatiques; évaluation et analyse des tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et des incidences sur les communautés et les ménages
- Mener des dialogues et des processus stratégiques avec les membres de la FAO et les organisations régionales, le secteur privé et la société civile en vue de mettre en œuvre ou d'élaborer des instruments normatifs, en particulier le Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments y afférents, dont l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, les Directives sur la pêche artisanale, les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises<sup>35</sup> et les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers
- Développer les capacités pour les méthodes de gestion et les systèmes de collecte de données dans les contextes où il y a peu de données, les nouvelles pratiques de gestion, les approches écosystémiques, la planification intégrée des secteurs économiques fondés sur les ressources aquatiques, les services de vulgarisation pour faciliter le transfert de technologie et de connaissances et la participation des parties prenantes à la prise de décision
- Établir des partenariats et favoriser les coalitions, y compris avec la société civile, le secteur privé et les partenaires d'investissement, pour intensifier la transformation
- Communiquer de façon à mettre en évidence et à favoriser les avantages socioéconomiques et environnementaux de la production durable d'aliments à partir de systèmes aquatiques




<sup>35</sup> Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises.

AP2: Transformation bleue	
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques et des programmes améliorés aux fins d'une gestion intégrée fondée sur des éléments scientifiques, d'une innovation technologique et d'une participation du secteur privé qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD visant à promouvoir des systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>La production durable de denrées alimentaires nécessite des arbitrages dans la gestion, qui dépendent de l'axe du programme dans chaque pays ou région. On peut ainsi s'attendre à des arbitrages entre la production alimentaire et les autres secteurs économiques fondés sur les ressources aquatiques (énergie et tourisme, par exemple), entre les systèmes agroalimentaires aquatiques et terrestres (agriculture, par exemple) et entre les résultats écologiques, sociaux et économiques globaux. Le programme facilite les processus participatifs de définition des priorités qui tiennent compte des dernières avancées scientifiques, des connaissances traditionnelles et de l'approche de précaution pour évaluer et apprécier les arbitrages.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les prévisions de croissance de l'aquaculture mondiale surestiment le potentiel et les intrants ne permettent pas de suivre la demande, ce qui peut déboucher sur une situation insatisfaisante en matière de biosécurité et de lutte contre les maladies</li> <li>2. Les effets du changement climatique et la dégradation des écosystèmes limitent la capacité de production. Les effets du changement climatique réduisent la durabilité des stocks; la restauration des écosystèmes et la protection ciblée ne permettent pas d'améliorer l'état des écosystèmes</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les cadres réglementaires et les programmes de suivi ainsi que la mise au point de technologies adaptées aux capacités et aux réalités des pays</li> <li>2. Suivre des approches écosystémiques adaptées au climat, axées sur des modalités de gestion souples et proactives qui favorisent la résilience socioécologique et environnementale</li> </ol>

AP3: Approche «Une seule santé»	
<b>Problème</b>	Pertes croissantes en matière de production et effets négatifs sur la santé imputables à la propagation de facteurs de menace biologique, notamment les infections zoonotiques susceptibles de déclencher des pandémies et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture, et risques d'aggravation en raison des perturbations en cours des chaînes d'approvisionnement, des services en matière de santé animale et végétale et des capacités de gestion des situations d'urgence causées par la crise alimentaire mondiale actuelle
<b>Résultante</b>	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris les espèces exotiques envahissantes et la résistance aux antimicrobiens
<b>Cibles des ODD</b>	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
<b>Indicateurs des ODD</b>	1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe 3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires 15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes
 <b>Accélérateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">⚙️</span> <b>Technologies:</b> accélérer l'adoption des innovations techniques et des principes de biosécurité pour limiter les pertes dues aux organismes nuisibles et aux maladies</li> <li><span style="color: green;">⚙️</span> <b>Innovation:</b> mettre en place des solutions numériques novatrices pour appuyer une vaste extension de la couverture des systèmes sanitaires contribuant à corriger les inégalités, grâce à l'adoption d'une approche «Une seule santé»</li> <li><span style="color: orange;">⚙️</span> <b>Données:</b> établir au niveau des pays des systèmes de surveillance utilisant de multiples sources d'informations et intégrés avec la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main pour mieux cibler les actions et appuyer la prise de décision au niveau des utilisateurs</li> <li><span style="color: blue;">⚙️</span> <b>Compléments:</b> analyser la gouvernance (économie institutionnelle et politique) pour améliorer la gouvernance «Une seule santé», depuis le niveau mondial jusqu'au niveau national; améliorer la surveillance de la filière alimentaire du point de vue de la santé et de la sécurité sanitaire; assurer des formations sur l'approche systémique et conduire des activités ciblées de renforcement des capacités; améliorer l'interface science-politique</li> </ul>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes d'information intégrés (sur les organismes nuisibles et les maladies des animaux et des plantes)</li> <li>• Renforcement du capital humain et de la résilience en lien avec l'approche «Une seule santé» et la biosécurité</li> <li>• Prévention des futures pandémies grâce à l'application de l'approche «Une seule santé»</li> <li>• Meilleure préparation en matière de gestion des situations d'urgence liées aux organismes nuisibles transfrontières touchant les végétaux, aux espèces exotiques envahissantes et aux maladies animales</li> <li>• Transformation de l'accès aux services de conseil sur la biosécurité et les meilleures pratiques</li> <li>• Prise en compte de la performance des systèmes alimentaires dans les normes pour les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) à l'appui de l'amélioration du commerce et de la sécurité alimentaire</li> </ul>



<b>AP3: Approche «Une seule santé»</b>	
 <p style="color: #00a68a; font-weight: bold; margin-top: 5px;">Aspects normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistance aux antimicrobiens: lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement</li> <li>• Système mondial conjoint FAO-OMSA-OMS<sup>36</sup> d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales y compris des zoonoses (GLEWS), Service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin, Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) FAO-OMS</li> <li>• Système mondial conjoint FAO-OMSA-OMS d'alerte rapide et d'intervention pour les maladies et les risques émergents à l'interface entre l'être humain, l'animal et les écosystèmes (GLEWS+)</li> <li>• Approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole et approche de gestion progressive pour la biosécurité (FAO)</li> <li>• Convention de Rotterdam</li> <li>• Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), Codex Alimentarius («Code alimentaire» pour la sécurité sanitaire des aliments)</li> <li>• Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et guide tripartite pour la gestion des zoonoses</li> <li>• Cadre mondial FAO-OMSA pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières</li> <li>• Bonnes pratiques en matière de gestion des urgences (FAO)</li> <li>• Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> <li>• Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i+)</li> <li>• Système international d'information sur les résidus et les contaminants des aliments (INFOCRIS)</li> <li>• Base internationale de données sur la désinsectisation et sur la stérilisation des insectes (IDIDAS)</li> <li>• Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025</li> <li>• Plateforme de données internationale de la FAO pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM)</li> </ul>
 <p style="color: #00a68a; font-weight: bold; margin-top: 5px;">Stratégie relative aux fonctions essentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services relatifs aux données à l'appui des processus de prise de décision «Une seule santé»: mise en place de systèmes mondiaux de données sur les organismes nuisibles, les maladies et la santé concernant les animaux et les plantes à l'appui de la gestion des épidémies et des processus décisionnels relatifs aux investissements dans les systèmes sanitaires nationaux</li> <li>• Élaboration de normes pour les mesures sanitaires et phytosanitaires, la biosécurité et les systèmes de sécurité sanitaire des aliments (avec la performance des mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris en matière de santé des végétaux)</li> <li>• Gouvernance (notamment dispositions prises avec le système des Nations Unies et partenariats hors système des Nations Unies) à l'interface approche «Une seule santé»/services écosystémiques et biosécurité, et avec les membres de la FAO s'agissant d'évaluer la performance des systèmes sanitaires et les progrès de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'avec les conventions internationales pour la protection des végétaux(CIPV) et les normes de sécurité sanitaire des aliments (Codex Alimentarius)</li> <li>• Renforcement des capacités en matière d'application de l'approche «Une seule santé» et des principes de biosécurité, grâce aux outils numériques et aux partenariats, ainsi qu'au recours à des activités novatrices de vulgarisation et à l'apprentissage des adultes pour le renforcement du capital humain national</li> <li>• Élaboration des politiques: mise en œuvre des stratégies mondiales relatives aux principaux organismes nuisibles et maladies des animaux et des plantes, notamment la peste des petits ruminants (PPR), la peste porcine africaine (PPA) et la chenille légionnaire d'automne, à la gestion des criquets pèlerins, au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, et au Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens</li> <li>• Promotion du dialogue et des processus politiques avec les membres de la FAO et les organisations régionales, le secteur privé et la société civile</li> </ul>





<sup>36</sup> Organisation mondiale de la santé animale (OMSA); Organisation mondiale de la Santé (OMS).


<b>AP3: Approche «Une seule santé»</b>	
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD en vue d'aboutir à l'établissement de systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>La gestion des arbitrages est au cœur de l'utilisation durable des ressources, et il faut s'attendre à devoir faire des compromis en fonction du contexte et des groupes cibles visés par le Programme. En particulier, il peut être nécessaire de faire des choix entre l'amélioration de la connaissance des maladies et l'application de restrictions au commerce pour des raisons sanitaires; l'application stricte de mesures de biosécurité aux déplacements commerciaux internationaux et l'accès et l'intégration des petits exploitants agricoles aux marchés; l'exploitation de la faune et de la flore sauvages et la sécurité sanitaire.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La réduction des dépenses publiques affectées à la prévention, due aux incidences de la covid-19 et de la crise alimentaire mondiale sur les budgets et les priorités, est susceptible de réduire la marge de manœuvre et de favoriser l'aggravation des effets des organismes nuisibles et des maladies des animaux et des plantes ainsi que des espèces exotiques envahissantes</li> <li>2. Les priorités du système des Nations Unies en matière de programmation au niveau national ne comprennent pas la biosécurité dans le secteur agricole</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Privilégier une approche fondée sur la prise en compte de l'ensemble des risques dans les programmes de la FAO et appuyer le renforcement de la résilience et les petits agriculteurs et producteurs grâce à des actions de plaidoyer et à l'évolution des politiques</li> <li>2. Étendre l'approche «Une seule santé» à l'ensemble des secteurs (organismes nuisibles et maladies des animaux et des plantes et résistance aux antimicrobiens dans le cadre de programmes sur la biosécurité)</li> </ol>







<b>AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	
<b>Problème</b>	Les petits exploitants produisent une grande partie des aliments et sont responsables de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité; malgré cela, leur accès aux ressources, terres et eau comprises, et leur participation aux processus de décision et d'élaboration des politiques ne sont pas équitables.
<b>Résultante</b>	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement</p> <p>9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés</p> <p>14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base</p> <p>1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type</p> <p>2.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p> <p>6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement</p> <p>9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit</p> <p>14.b.1 (sous la responsabilité de la FAO) État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs</p>

<b>AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> les innovations technologiques permettant d'augmenter la productivité en s'appuyant sur des pratiques optimales, l'efficacité de la main-d'œuvre et une aide au stockage et à la transformation des aliments</p> <p><b>Innovation:</b> les technologies novatrices inclusives et adaptées, notamment le développement du numérique au service de la production durable et de l'amélioration de l'accès aux marchés; le renforcement des capacités en matière de numérique</p> <p><b>Données:</b> des données plus exhaustives sur les petits producteurs alimentaires, ventilées par sexe et portant sur tout le système alimentaire, mises à disposition dans la base de données de la FAO et la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main</p> <p><b>Compléments:</b> analyse de la gouvernance en fonction du niveau et du contexte, afin de déterminer les goulets d'étranglement critiques relevant des institutions, du capital humain et de l'économie politique qui empêchent les petits producteurs d'accéder aux ressources productives; analyse de stratégies de remplacement fondées sur différents scénarios qui visent à amorcer un changement au niveau des politiques et des institutions</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux ressources économiques, aux infrastructures et aux ressources naturelles et promotion des pratiques optimales</li> <li>• Garantir la sécurité des droits relatifs aux terres, aux étendues d'eau, aux forêts et aux pâturages</li> <li>• Accès à la vulgarisation, à l'information, aux services et à la formation, aux technologies et à l'innovation et au développement du numérique</li> <li>• Développer et améliorer la protection sociale dans un contexte d'augmentation de la productivité; aider les petits producteurs à mieux gérer les risques</li> <li>• Promouvoir les systèmes agroalimentaires locaux, en mettant l'accent sur les systèmes de production intégrés et la diversification des aliments</li> <li>• Respecter et promouvoir les systèmes agroalimentaires des peuples autochtones</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer l'alimentation et l'agriculture afin d'atteindre les objectifs de développement durable</li> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li>• Améliorer la gouvernance des terres pastorales</li> <li>• Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision)</li> <li>• Cadre de la FAO relatif à la pauvreté rurale extrême; Cadre de la FAO relatif à la protection sociale</li> <li>• Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Aborder la problématique changement climatique-pauvreté</li> <li>• Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales</li> <li>• Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 – Plan d'action global</li> </ul>

<b>AP4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les pratiques des petits producteurs et les technologies adaptées aux conditions locales, en mettant l'accent sur la productivité, l'efficacité et la durabilité, notamment les solutions, les outils et les machines numériques et économes en main-d'œuvre</li> <li>• Rassembler et analyser des statistiques sur les ménages ruraux, leur composition (genre ou groupe d'âges, par exemple), leur niveau de revenu, leur contribution à la croissance économique, leur profil de production, leur sécurité alimentaire et leur nutrition, leurs habitudes de consommation et leur charge de travail ventilée par genre</li> <li>• Renforcer les capacités des petits producteurs, en mettant l'accent sur les jeunes femmes et les jeunes hommes ruraux, afin de favoriser une production, une transformation, une commercialisation et une consommation plus durables des aliments</li> <li>• Nouer des partenariats et des coalitions ayant un effet catalyseur, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, afin de convenir d'une vision commune</li> <li>• Collaborer avec les banques de développement et le secteur privé, afin de mobiliser des investissements en faveur des programmes consacrés aux petits producteurs</li> <li>• Favoriser le dialogue sur les politiques et les processus d'élaboration des politiques qui renforcent les liens entre les ministères, afin de prendre en compte les avantages et les arbitrages, y compris les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, et contribuer aux activités normatives et à l'établissement de normes</li> <li>• Plaider en faveur de l'inclusion des petits producteurs dans les processus de prise de décision et en faveur de politiques et de modèles de gouvernance inclusifs</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD afin de permettre un accès plus équitable des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>On peut s'attendre à devoir réaliser des arbitrages en fonction du contexte et des groupes visés par le Programme. Le fait de privilégier davantage la création de revenus dans un contexte particulier (l'économie, par exemple) peut aboutir à une situation dans laquelle il faut réaliser un arbitrage par rapport à un programme de gestion des ressources naturelles (l'environnement, par exemple).</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une augmentation de la pression sur des ressources naturelles et économiques déjà rares, aggravée par les perturbations actuelles dues à la pandémie de covid-19 ou par de nouvelles crises imprévues</li> <li>2. Exclusion de ceux qui vivent dans la pauvreté extrême et des groupes les plus vulnérables</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coordonner les activités réalisées au sein de la FAO et avec des partenaires externes qui visent à accroître la résilience des systèmes de production et des chaînes de valeur</li> <li>2. Aider les petits producteurs en mettant en place des coopératives, afin de renforcer leur pouvoir de négociation, et contribuer à l'élargissement et à la configuration des programmes de protection sociale, afin d'aider les petits producteurs et les personnes en situation de pauvreté extrême et de s'assurer que les femmes, les jeunes et les peuples autochtones sont bien pris en compte</li> </ol>

AP5: Agriculture numérique	
<b>Problème</b>	L'accès à moindre coût aux réseaux numériques et aux biens publics numériques est capital pour exploiter le potentiel des communautés rurales et tirer tous les bénéfices de l'économie numérique, et ainsi contribuer au Programme 2030.
<b>Résultante</b>	Des technologies informatiques et numériques <sup>37</sup> accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies
<b>Cibles des ODD</b>	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à internet à un coût abordable 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation soient pleinement opérationnels et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications
<b>Indicateurs des ODD</b>	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie 17.8.1 Proportion de la population utilisant internet
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> les innovations numériques qui permettent d'améliorer la production, les opérations après récolte et l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales et plus courtes</p> <p><b>Innovation:</b> les politiques et les meilleures pratiques novatrices, notamment les solutions numériques permettant d'améliorer la production et la transparence dans les chaînes de valeur</p> <p><b>Données:</b> renforcement de la collecte et de la diffusion de données ventilées et promotion de l'adoption dans le secteur agricole des technologies numériques mises à disposition au moyen de la base de données de la FAO, de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main et des services numériques de la FAO</p> <p><b>Compléments:</b> mettre au point des stratégies pour surmonter les obstacles relatifs aux institutions, au capital humain et à l'économie politique qui entravent l'agriculture numérique; introduire des normes adaptées en matière de propriété, de confidentialité et de sécurité et renforcer l'appui dans ce domaine; aborder les questions de la neutralité d'échelle et de l'accès</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès des pauvres aux solutions numériques, ainsi que la quantité, l'actualité et la qualité de ces solutions (données, informations, connaissances et technologies)</li> <li>Promouvoir l'apprentissage numérique, qui lui-même favorise l'adoption des technologies par les agriculteurs</li> <li>Renforcer l'utilisation novatrice et porteuse de transformation des technologies numériques, afin de faciliter l'accès aux services financiers et d'accroître la résilience</li> </ul>

<sup>37</sup> Technologies de l'information et de la communication (TIC).

<b>AP5: Agriculture numérique</b>	
 <p style="color: #00a68f; font-weight: bold; margin-top: 5px;">Aspects normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques</li> <li>• Appel de Rome pour une éthique de l'IA<sup>38</sup></li> <li>• Principes du développement numérique</li> <li>• Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU</li> <li>• Guide stratégique de l'agriculture numérique</li> <li>• Politique sur les licences de données ouvertes pour les bases de données statistiques (fao.org)</li> <li>• Plan d'action de la FAO en faveur des jeunes ruraux</li> </ul>
 <p style="color: #00a68f; font-weight: bold; margin-top: 5px;">Stratégie relative aux fonctions essentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services statistiques: collecte, conservation et analyse de données agrégées et ventilées; évaluation et analyse des tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et incidences sur les communautés et les ménages (échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, FIES)</li> <li>• Mener des dialogues sur les politiques et des processus d'élaboration de politiques avec les membres de la FAO, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, afin de favoriser l'adoption et le développement de connaissances et de pratiques optimales, et créer des politiques transversales sur la confidentialité des données et l'utilisation de la chaîne de bloc (notamment pour l'étiquetage des produits, afin de protéger et de sensibiliser les consommateurs), sous l'égide de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques dirigée par la FAO et en étroite collaboration avec la Commission sur la bande passante large au service du développement durable et les signataires de l'Appel de Rome pour une éthique de l'intelligence artificielle</li> <li>• Renforcer les capacités en matière de collecte et de diffusion novatrices des données au moyen de services numériques, renforcer les services de vulgarisation, afin de faciliter les transferts de technologies et de connaissances, et faire participer les parties prenantes aux processus de prise de décision</li> <li>• Établir des partenariats et des coalitions ayant un effet catalyseur, notamment avec la société civile, le secteur privé et les partenaires d'investissement, afin d'accélérer la transformation numérique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>• Mener des activités de promotion qui mettent en valeur les avantages socioéconomiques et environnementaux d'un meilleur usage des ressources rares grâce à l'agriculture numérique; les données, les informations et les connaissances utilisables, utiles et utilisées; la FAO défend les droits numériques des agriculteurs, l'égalité des genres et le rôle des jeunes, dans le cadre de l'Appel de Rome et de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques</li> </ul>
 <p style="color: #00a68f; font-weight: bold; margin-top: 5px;">Indicateurs relatifs aux produits</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD visant l'intégration de technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience dans les politiques et les programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des populations rurales pauvres et vulnérables à ces technologies</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p style="color: #00a68f; font-weight: bold; margin-top: 5px;">Arbitrages</p>	<p>Les technologies numériques peuvent apporter des avantages considérables dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, mais elles comportent des risques et soulèvent des problèmes, notamment en ce qui concerne la propriété et l'utilisation des données collectées, l'accès aux avantages du numérique et la confidentialité. Il est possible de se pencher sur ces problèmes et de proposer des mesures d'atténuation dans le cadre de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.</p>

<sup>38</sup> Intelligence artificielle.

**AP5: Agriculture numérique****Risques et  
atténuation  
des risques****⚠ Risques:**

Les problèmes liés aux technologies numériques, notamment la propriété et l'utilisation des données, leurs effets de distorsion sur les marchés et l'éventuel accroissement de la fracture numérique ont des incidences sur l'adoption et les effets des technologies numériques.

**🌈 Mesures d'atténuation:**

Promouvoir la collaboration entre toutes les parties prenantes et contribuer au renforcement du cadre réglementaire relatif aux technologies numériques destinées au secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Recenser les obstacles et proposer des solutions pour s'assurer que les technologies numériques sont appliquées de manière transparente et inclusive.

## Chapitre 2: Amélioration en matière de nutrition




### AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION

*Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains*





<b>Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans</p> <p>2.c.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indicateur d'anomalies des prix alimentaires</p> <p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p> <p>3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants</p> <p>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</p> <p>12.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Indice des pertes alimentaires; b) indice du gaspillage alimentaire</p>
<b>AN1: Une alimentation saine pour tous</b>	
<b>AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables</b>	
<b>AN3: Des aliments salubres pour tous</b>	
<b>AN4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</b>	
<b>AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux</b>	

### AN1: Une alimentation saine pour tous

<b>Problème</b>	Les problèmes de disponibilité et d'accessibilité d'aliments nutritifs et abordables sont des facteurs déterminants de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes qui touchent actuellement une personne sur trois et tous les pays du monde et qui risquent de s'aggraver encore du fait des difficultés mondiales actuelles; en outre, souvent, les consommateurs ne sont pas informés ou n'ont pas la possibilité ou la motivation de consommer des aliments sains en temps normal, et encore moins en temps de crise.
<b>Résultante</b>	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considérée comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>

AN1: Une alimentation saine pour tous	
	<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans</p> <p>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</p> <p>12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> utilisation des technologies de pointe disponibles pour améliorer la collecte et l'analyse des données, la durabilité des systèmes agroalimentaires et l'accès à une alimentation saine et abordable, notamment au vu des difficultés mondiales sans précédent</p> <p><b>Innovation:</b> innovation concernant le partage des connaissances et les instruments et avis stratégiques en vue d'améliorer l'accès à une alimentation saine et abordable et à des systèmes agroalimentaires durables</p> <p><b>Données:</b> données alimentaires harmonisées provenant des enquêtes sur la consommation alimentaire individuelle, des enquêtes sur la consommation des ménages et des comptes de disponibilités et utilisation, et un indicateur global de la qualité de l'alimentation (diversité alimentaire minimale chez les femmes, par exemple)</p> <p><b>Compléments:</b> amélioration de l'analyse et renforcement de la gouvernance en matière d'alimentation et de nutrition, y compris de la gouvernance couvrant le nexus action humanitaire-développement, pour une transition fluide des interventions visant à sauver des vies à des solutions durables, à long terme, afin de mettre en évidence les incitations et les goulets d'étranglement sur le plan institutionnel et concernant l'économie politique; recours accru à l'analyse géoréférencée et fondée sur des données probantes pour déterminer et gérer les arbitrages s'agissant des incidences des politiques; stratégies de création de coalitions visant une transformation pour garantir une alimentation saine à tous</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les réformes des systèmes agroalimentaires afin d'améliorer l'accès à des aliments sains et abordables issus de systèmes agroalimentaires durables et résilients</li> <li>• Orienter le choix des consommateurs vers une alimentation saine et inciter les acteurs des filières alimentaires à produire, étiqueter et commercialiser des aliments nutritifs</li> <li>• Façonner les politiques, les stratégies et les lois et soutenir la coordination institutionnelle et les programmes de façon à intégrer la nutrition dans toutes les politiques sectorielles</li> <li>• Soutenir l'éducation, l'information et la sensibilisation des parties prenantes et des consommateurs et le renforcement de leurs capacités</li> </ul>



AN1: Une alimentation saine pour tous	
 <p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOCO, SOFA, SOFI<sup>39</sup></li> <li>• Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Comité de l'agriculture, Comité des produits, Comité des pêches, Comité des forêts</li> <li>• Produits de l'analyse économique, sociopolitique et juridique</li> <li>• Outil FAO/OMS de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale (GIFT), directives et normes de la Commission du Codex Alimentarius</li> <li>• Recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires et éducation alimentaire et nutritionnelle en milieu scolaire</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre de directives et de normes en matière de nutrition et d'alimentation et apporter des indications stratégiques et un soutien à la mise en œuvre au niveau national des instruments intergouvernementaux tels que les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition (CSA), les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (CSA), les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le processus de suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires</li> <li>• Améliorer la disponibilité et l'analyse des données afin d'établir des liens entre l'action stratégique et législative et les changements concernant le fonctionnement, l'autonomisation, la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires et d'améliorer le processus décisionnel fondé sur des données probantes pour la transformation des systèmes alimentaires</li> <li>• Élaborer des avis stratégiques et juridiques fondés sur des données probantes pour mettre en place des systèmes agroalimentaires plus durables et plus résilients, de la production à la consommation en passant par la transformation et la commercialisation, améliorer l'éducation et la sensibilisation en matière de nutrition et les mesures fondées sur les prix pour rendre les aliments sains plus abordables</li> <li>• Encourager les partenariats avec la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies pour mettre en commun les données probantes, coordonner les activités de plaidoyer et de sensibilisation et favoriser les investissements visant à transformer les systèmes agroalimentaires afin de fournir à tous une alimentation saine et abordable</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la mise en place d'environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui favorisent et stimulent la participation des consommateurs et du secteur privé afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et la transition vers des régimes alimentaires sains</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>En se concentrant sur les aliments nutritifs, on pourrait être amené à faire des arbitrages concernant la durabilité et le coût de l'alimentation; cela étant, les avantages découlant de la réduction de la faim, de la malnutrition et des maladies non transmissibles peuvent compenser les coûts à long terme. Grâce à l'amélioration de la disponibilité et de l'analyse des données, on vise dans ce domaine d'action à mettre en évidence et à réduire autant que possible les arbitrages, en se concentrant sur une politique et une gouvernance fondées sur des données probantes, sur la cohérence des politiques et sur le dialogue pour négocier ces arbitrages.</p>


<sup>39</sup> La Situation des marchés des produits agricoles (SOCO); La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA); L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI).





**AN1: Une alimentation saine pour tous****Risques et  
atténuation  
des risques****⚠ Risques:**

1. Les pouvoirs publics, les consommateurs et les entreprises résistent ou ne soutiennent que partiellement le changement nécessaire et la coordination et l'intégration des actions entre les parties prenantes font défaut.
2. Face aux difficultés sans précédent, les pouvoirs publics et les partenaires privilégient des solutions à court terme au lieu d'opérer des changements durables à moyen et long termes pour obtenir des résultats qui s'inscrivent dans la durée.

**🌈 Mesures d'atténuation:**

1. Renforcer les capacités et assurer en continu la mobilisation et la collaboration des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles pour soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment dans le contexte de la crise mondiale, afin d'adjoindre aux interventions visant à sauver des vies des solutions à moyen et long termes qui transforment les conditions de vie. Soutenir les activités de promotion et de sensibilisation sur les avantages d'une alimentation saine et les politiques d'appui pour amener les consommateurs et le secteur privé à changer de comportement grâce à des données probantes solides.

AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	
<b>Problème</b>	Quarante-cinq pour cent environ de tous les décès d'enfants sont en partie imputables à la dénutrition alors que, contrairement aux idées reçues, seul un quart des enfants dénutris vit dans une situation de crise humanitaire. En outre, quel que soit le contexte, les personnes les plus exposées à la faim et à toutes les formes de malnutrition sont les enfants, les femmes et les peuples et minorités autochtones. Il manque pourtant des données, des actions ciblées, des politiques et des programmes qui sauraient au mieux tenir compte de leurs besoins et y répondre.
<b>Résultante</b>	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans</p> <p>3.1.1 Taux de mortalité maternelle</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p>
<b>Accélérateurs</b> 	<p><b>Technologies:</b> systèmes d'information géographique (SIG) et technologies mobiles permettant de localiser et de suivre les personnes vulnérables et de recueillir des données et d'intervenir dans les zones les plus reculées, notamment une surveillance presque en temps réel pour repérer les crises soudaines, complexes et qui s'aggravent mutuellement et y faire face</p> <p><b>Innovation:</b> innovation conjuguée aux technologies au service de solutions créatives et souples afin d'identifier les plus vulnérables, de recenser leurs besoins et de ne pas faire de laissés-pour-compte</p> <p><b>Données:</b> utilisation de technologies numériques et d'outils de géolocalisation afin de repérer et de cartographier les populations vulnérables et de recueillir des données sur des groupes pour lesquels on a peu d'informations</p> <p><b>Compléments:</b> renforcement des capacités analytiques et institutionnelles nationales, y compris les systèmes de données et les cadres de décision, afin de repérer et d'étayer les mesures visant à prévenir l'insécurité alimentaire et la malnutrition, avec un accent sur les populations pauvres et vulnérables</p>


AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un environnement propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment en s’attaquant aux facteurs qui aggravent les risques pour les personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition dans tous les contextes</li> <li>• Concevoir, mettre au point et renforcer des systèmes de suivi de l’alimentation et de la nutrition et faciliter l’intégration du suivi des données relatives aux systèmes de surveillance</li> <li>• Déployer à plus grande échelle de nouvelles méthodes et technologies permettant la collecte des données, leur gestion et leur dissémination</li> <li>• Intégrer les besoins en matière d’alimentation et de nutrition dans les programmes de protection sociale et autres filets de sécurité et améliorer le ciblage</li> <li>• Appuyer les politiques visant à incorporer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le suivi, la surveillance et l’alerte précoce dans le contexte des risques de catastrophe, et élaborer des programmes de relèvement en vue d’alléger les fardeaux de la malnutrition à l’avenir</li> <li>• Apporter un appui à l’assistance axée sur la prévention de la faim et de la malnutrition pour atténuer les risques de malnutrition à l’avenir et répondre aux besoins des plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment en mettant en œuvre le Plan d’action mondial des Nations unies sur l’émaciation chez les enfants</li> </ul>
 <p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> (SOFI)</li> <li>• Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020, Rapport sur la nutrition mondiale</li> <li>• Rapport sur l’incidence des catastrophes et des crises sur l’agriculture et sur la sécurité alimentaire</li> <li>• Travaux relatifs au cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)</li> <li>• Système d’évaluation interinstitutions de la protection sociale – sécurité alimentaire et nutrition</li> <li>• Produits du CSA relatifs aux politiques</li> <li>• Directives et normes de la Commission du Codex Alimentarius</li> <li>• Autres rapports (et orientations) sur les États fragiles, touchés par un conflit ou par une catastrophe</li> </ul>
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<p>Le suivi des données et l’amélioration de l’accès à ces données sont une fonction essentielle cruciale, qui permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de veiller à identifier les plus vulnérables et de déterminer leurs besoins, les risques qu’ils encourrent, ainsi que les facteurs et les solutions grâce auxquels ils peuvent bénéficier d’une alimentation saine et nutritive</li> <li>• de contribuer aux partenariats et aux coalitions que nous formons en vue d’une action collective qui bénéficie aux plus vulnérables</li> <li>• d’axer le travail normatif sur l’élaboration de directives qui répondent aux besoins des plus vulnérables, quel que soit le contexte</li> <li>• de communiquer sur ces besoins et de promouvoir l’utilisation de produits normatifs</li> <li>• d’élaborer et de renforcer les capacités d’intervention sur la base d’éléments concrets</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes ciblés afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD consistant à repérer et à éradiquer l’insécurité alimentaire et la malnutrition au profit des personnes les plus vulnérables, dans tous les contextes</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s’agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l’utilisation des ressources aux fins de l’obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Le Programme visera également à répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les zones où les populations subissent à la fois les effets de la pauvreté, des catastrophes et du changement climatique, en générant des arbitrages de nature à favoriser la viabilité économique. Dans le cadre du Programme, il faudra mettre au point des solutions intégrées permettant de trouver un juste équilibre (programmes de protection sociale, égalité des genres, jeunes, programmes relatifs à la résilience et aux interventions après une crise).</p>





**AN2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables****Risques et  
atténuation  
des risques****⚠ Risques:**

1. Les activités d'intervention sont fragmentées entre les différents acteurs nationaux mais aussi au sein du système des Nations Unies, et il n'est pas simple d'anticiper les financements qui seront consacrés à l'intégration de programmes de prévention de la faim et de la malnutrition, surtout dans les contextes fragiles.

**🌈 Mesures d'atténuation:**

1. Chercher à collaborer de façon plus systématique et intégrée afin de mettre en commun les points forts collectifs de l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, organismes des Nations Unies, société civile et secteur privé), notamment par la mise en place de mécanismes de financement souples et novateurs qui contribuent à combler l'écart entre aide humanitaire et développement

AN3: Des aliments salubres pour tous	
<b>Problème</b>	Chaque année, dans le monde entier, les aliments insalubres provoquent 600 millions de cas de maladies d'origine alimentaire et 420 000 décès (dont 143 000 enfants âgés de moins de 5 ans).
<b>Résultante</b>	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>3.2.2 Taux de mortalité néonatale</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> les solutions technologiques et l'optimisation des systèmes agroalimentaires fondée sur les données sont essentielles pour offrir à tous une alimentation plus saine</p> <p><b>Innovation:</b> l'innovation dans les domaines de l'analyse et de la transformation des aliments et de la production agricole permettront de produire des aliments plus sains et en quantité suffisante dans les systèmes alimentaires</p> <p><b>Données:</b> les données sur l'alignement des réglementations, les résultats des réglementations, la surveillance et les capacités à mener des actions de sécurité sanitaire des aliments fondées sur les risques et à suivre des indicateurs de la sécurité sanitaire des aliments nationale actualisés et crédibles</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les incitations et les capacités nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble des chaînes de valeur agroalimentaires, afin d'améliorer la santé, de garantir l'accès de tous aux marchés et de protéger les revenus. Améliorer la transparence et la sensibilisation du public, afin de renforcer la confiance chez les consommateurs, le public et les partenaires commerciaux au niveau mondial.</p>

AN3: Des aliments sains pour tous	
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadres réglementaires relatifs à la sécurité sanitaire des aliments</li> <li>• Gouvernance de la sécurité sanitaire des aliments et systèmes de contrôle des aliments</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur en matière de sécurité sanitaire des aliments</li> <li>• Renforcement de la sensibilisation des consommateurs à la sécurité sanitaire des aliments</li> <li>• Amélioration des prévisions, de la résilience et des capacités d'intervention d'urgence</li> <li>• Renforcement et élargissement des partenariats en faveur de la sécurité sanitaire des aliments</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités dirigées ou codirigées par la FAO sur l'évaluation des risques chimiques, microbiologiques et nutritionnels (JECFA, JEMRA, JMPR et JEMNU)<sup>40</sup></li> <li>• Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius</li> <li>• Orientations stratégiques de la FAO sur le contrôle des aliments tenant compte des risques (Série sécurité sanitaire et qualité des aliments)</li> <li>• Approche multisectorielle de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'approche «Une seule santé», notamment l'Alliance quadripartite (FAO, OMS, OMSA et PNUE)<sup>41</sup></li> <li>• Technologies nucléaires, par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/AIEA</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La FAO dispose d'un vaste réseau de collecte de données et d'informations sur l'alimentation et l'agriculture pour évaluer les besoins en matière de science et de normes</li> <li>• La FAO, conjointement avec l'OMS, dispose de l'expertise nécessaire en matière de science, d'évaluation des risques et d'avis scientifiques (dans le cadre du JECFA, des JEMRA, de la JMPR et des JEMNU) dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments pour établir des normes fondées sur des éléments probants</li> <li>• La FAO, conjointement avec l'OMS, est considérée comme une plateforme neutre qui organise et facilite les activités et a créé la figure de proue en matière de normes sur la gestion des risques: le Codex Alimentarius</li> <li>• La FAO est présente dans le monde entier pour renforcer les capacités, donner des avis et apporter un appui aux membres dans l'évaluation de leurs besoins et pour les aider à mettre en œuvre des approches fondées sur des éléments concrets, afin de garantir à tous la sécurité sanitaire des aliments</li> </ul>
<p> <b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD qui promeuvent l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de législations intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle des systèmes agroalimentaires nationaux, et visent à renforcer les capacités des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs ainsi qu'à les sensibiliser davantage</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
<p> <b>Arbitrages</b></p>	<p>Les risques découlant des activités menées dans le cadre d'autres programmes peuvent avoir des incidences sur la sécurité sanitaire des aliments et c'est notamment le cas des activités visant à réduire les pertes et gaspillages de nourriture ou à promouvoir les aliments minimalement transformés au service d'une alimentation saine, qui pourraient augmenter les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments si elles ne sont pas gérées correctement.</p>

<sup>40</sup> Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA); Réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA); Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR); Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU).

<sup>41</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).


**AN3: Des aliments sains pour tous****Risques et  
atténuation  
des risques****⚠ Risques:**





1. Les mesures visant à endiguer une pandémie peuvent perturber les opérations dans les filières alimentaires et augmenter les risques d'insécurité alimentaire.
2. Le manque de volonté politique pour adopter l'approche systémique indispensable pour garantir à tous une alimentation saine peut retarder ou empêcher l'adoption des mesures nécessaires.
3. Le changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et néfastes, va créer de nouveaux risques en matière de sécurité sanitaire des aliments.


**🌈 Mesures d'atténuation:**






1. Développer et promouvoir la répartition des ressources fondée sur les risques et des outils électroniques novateurs (l'inspection à distance, par exemple)
2. Organiser des manifestations publiques multisectorielles de haut niveau sur la sécurité sanitaire des aliments auxquelles participent les décideurs, afin de favoriser les engagements durables
3. Il faudra que les politiques, les programmes et les partenariats soient souples, afin qu'ils permettent de relever les nouveaux défis



Titre	AN4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires
<b>Problème</b>	Quatorze pour cent de la production alimentaire est perdue à un point ou à un autre de la filière alimentaire (avant leur commercialisation au détail), tandis qu'un autre pourcentage non négligeable est gaspillé à l'étape de la vente au détail; une part démesurée de ces pertes et gaspillages alimentaires concerne des denrées périssables de haute valeur indispensables à une alimentation saine, contribuant à la malnutrition qui touche un tiers de la population mondiale.
<b>Résultante</b>	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>12.3.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Indice des pertes alimentaires; b) indice du gaspillage alimentaire</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> recours aux chaînes de blocs et à l'intelligence artificielle (IA) afin de remonter la trace des denrées alimentaires perdues ou gaspillées tout au long d'une chaîne d'approvisionnement et utilisation de ces informations afin de trouver d'autres usages pour ces produits</p> <p><b>Innovation:</b> afin de passer à la vitesse supérieure dans la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, adoption de solutions novatrices visant à s'attaquer aux causes de ces phénomènes et mise en place de nouvelles méthodes de collecte de données et de vecteurs de communication susceptibles de s'adresser aux consommateurs de tout âge</p> <p><b>Données:</b> collecte des données relatives aux pertes et au gaspillage alimentaires à toutes les étapes des chaînes de valeur dans les pays, de sorte à étayer les décisions stratégiques, programmatiques et individuelles aux fins de la réduction de ces phénomènes</p> <p><b>Compléments:</b> transposition de l'action de la FAO à plus grande échelle par le renforcement des capacités et la formation, afin de venir en aide aux ressources humaines et aux institutions chargées des pertes et du gaspillage alimentaires; communication des connaissances de la FAO sous la forme d'orientations normatives à l'appui des décisions stratégiques, programmatiques et individuelles</p>



Titre AN4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remédier au manque de données afin de favoriser la réalisation de l'ODD 12.3</li> <li>• Inventorier des études de viabilité simples aux fins de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• Contribuer aux cadres réglementaires relatifs aux pertes et au gaspillage alimentaires</li> <li>• Améliorer l'accès aux technologies et appuyer des solutions novatrices visant à renforcer l'efficacité et la résilience de la récolte, du stockage, de la transformation, de l'emballage et de la logistique</li> <li>• Investir dans les ressources humaines grâce à l'éducation et à la formation</li> <li>• Faciliter la mise en œuvre du Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• Sensibiliser les consommateurs et leur donner les moyens de prendre des décisions éclairées</li> <li>• Récupérer et redistribuer de la nourriture efficacement et sans danger pour la santé</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Codes de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• <i>La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture</i> (SOFA) 2019 – Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires</li> <li>• Plateforme technique de la FAO sur l'évaluation et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) et Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'indicateur 12.3.1 des ODD placé sous la responsabilité de la FAO, contribuer à l'élaboration des politiques et à la prise de décision en fournissant des données sur les pertes et le gaspillage alimentaires</li> <li>• Renforcer les capacités des institutions nationales chargées des systèmes de collecte et de gestion de données relatives aux pertes et au gaspillage alimentaires</li> <li>• Nouer des partenariats et des coalitions avec des institutions nationales afin d'épauler les membres dans leurs efforts de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>• Fournir des orientations normatives sur les cadres réglementaires en analysant les stratégies de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et les modalités permettant de déterminer les ressources qui aideront les membres à atteindre la cible 12.3 de l'ODD</li> <li>• Activités de promotion et de communication qui mettent en valeur et encouragent la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, notamment par l'établissement de supports destinés à des campagnes d'information, à l'éducation et à la formation</li> </ul>
 <b>Indicateurs relatifs aux produits</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a aidé les gouvernements et des organisations intergouvernementales à mettre en place et en œuvre des feuilles de route claires, spécifiques et contextualisées à l'appui de la réalisation des cibles des ODD visant à inciter tous les acteurs de la filière alimentaire et de l'environnement alimentaire, ainsi que les consommateurs, à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, et à leur donner les moyens de le faire</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <b>Arbitrages</b>	<p>La sécurité sanitaire des aliments peut être compromise par les efforts visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, étant donné qu'il s'agit de préserver les produits dans la chaîne d'approvisionnement sur une plus longue durée. Pour garantir leur salubrité des denrées, il faut coordonner ces efforts en déployant les moyens nécessaires. Il arrive que la transformation des aliments dans un but de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dégrade la qualité des produits (par l'ajout de sel et d'autres substances), ce qui pourrait remettre en question leur salubrité. La transformation des aliments doit tenir compte de leurs qualités nutritionnelles.</p>

Titre	AN4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Il est malaisé de trouver des solutions au problème des pertes et du gaspillage alimentaires, car les causes profondes de ces phénomènes varient considérablement en fonction du stade de développement d'un pays, du niveau d'organisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire et de leurs étapes et implantation géographique.</li><li>2. La réduction des pertes et du gaspillage n'est pas suffisamment rattachée à la sécurité alimentaire et la nutrition ou aux objectifs en matière d'environnement qui ont été fixés; il y a donc peu d'avantages accessoires à en retirer.</li></ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Définir des approches novatrices d'élaboration de mesures d'incitation visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, pour pallier le faible volume d'informations sur leurs causes</li><li>2. Produire des données sur les pertes de nourriture et de nouvelles données sur le gaspillage et communiquer plus généralement des informations sur ces phénomènes (les lieux où ils apparaissent, leurs manifestations, leur ampleur) afin de veiller à ce que les mesures de réduction soient conformes aux avantages plus généraux en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et de nutrition pour la société</li></ol>

AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	
<b>Problème</b>	Le déficit d'informations fiables et à jour sur les marchés alimentaires des politiques qui aggravent les effets des perturbations des marchés et la volatilité des prix, ce qui a des effets préjudiciables sur la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment en période d'incertitude plus forte sur les marchés, telle que celle que nous vivons actuellement; les capacités institutionnelles en matière de négociation des accords commerciaux et d'application de mesures politiques relatives au commerce sont faibles; les solutions numériques font des exclus et empêchent les consommateurs et les petits acteurs de bénéficier des avantages apportés par les échanges commerciaux.
<b>Résultante</b>	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à des données et des informations de meilleure qualité, et à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement</p> <p>2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires</p> <p>10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce</p> <p>17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole</p> <p>2.c.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indicateur d'anomalies des prix alimentaires</p> <p>10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits</p> <p>17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales</p>
<b>Accélérateurs</b> 	<p> <b>Technologies:</b> promotion de l'adoption généralisée des systèmes et des outils de la FAO grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation</p> <p> <b>Innovation:</b> solutions techniques et stratégiques innovantes à l'appui du développement du numérique dans les marchés et les échanges commerciaux agricoles, promotion de la capacité opérationnelle des pays en matière de numérique, et adoption de pratiques optimales permettant de tirer pleinement parti des technologies de l'information et de la communication (TIC)</p> <p> <b>Données:</b> données fiables et à jour sur les marchés et les prix pour renforcer la transparence des marchés et éclairer les décisions d'orientation; données commerciales harmonisées en fonction de leur équivalence nutritionnelle; données relatives à la participation aux chaînes de valeur ventilées par genre</p> <p> <b>Compléments:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation du Système AMIS<sup>42</sup>, du CP et des IGG<sup>43</sup> comme mécanismes et forums neutres afin de renforcer la transparence des marchés et de promouvoir des politiques commerciales coordonnées, notamment durant les crises</li> <li>• Mettre au point des outils et des formations en ligne visant à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles aux niveaux national et régional</li> </ul>




<sup>42</sup> Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

<sup>43</sup> Groupes intergouvernementaux de la FAO sur les produits (IGG).

AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des informations et des analyses à jour et neutres, sous la forme de biens publics mondiaux, pour améliorer la transparence des marchés alimentaires et éclairer l'action publique face aux crises</li> <li>• Établir une veille au marché et des systèmes d'alerte précoce aux niveaux national et régional afin de recueillir et d'analyser des données relatives au marché et aux échanges commerciaux</li> <li>• Aider les pays à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles en matière de formulation, de négociation et de mise en œuvre d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux</li> <li>• Appuyer les approches stratégiques et techniques novatrices et les nouveaux modèles d'activité qui promeuvent et facilitent l'intégration des petits acteurs dans les marchés et les chaînes de valeur</li> <li>• Renforcer les réseaux régionaux multipartites afin de faire progresser la coopération en matière réglementaire sur les mesures de facilitation des échanges, notamment sur les questions liées aux SPS</li> <li>• Promouvoir l'adoption de TIC et de solutions numériques afin de simplifier les processus commerciaux, de faciliter l'intégration des marchés et de donner aux consommateurs et aux petits acteurs de meilleures chances de profiter des avantages du commerce</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOCO, SOFIA, SOFO</li> <li>• Produits du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) et du Système AMIS</li> <li>• Perspectives agricoles de l'OCDE<sup>44</sup> et de la FAO</li> <li>• Normes, directives et recommandations élaborées sous les auspices du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)</li> <li>• Directives de mise en œuvre de mesures de contrôle des aliments tenant compte des risques</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte, suivi et diffusion des données relatives aux marchés et aux échanges commerciaux agricoles afin de promouvoir l'accès à des informations fiables et à jour, qui permettent de prendre des décisions stratégiques fondées sur des éléments concrets et de réagir de manière appropriée aux crises</li> <li>• Produire des connaissances et des données probantes sur les politiques qui ont des effets sur les marchés, les échanges commerciaux et les négociations de produits agricoles, ce qui permettra de formuler des recommandations stratégiques fondées sur des éléments concrets, et promouvoir l'échange de connaissances</li> <li>• Renforcement des capacités et assistance technique: renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de négociation et de mise en œuvre d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux; amélioration de l'adoption de solutions numériques qui simplifient les processus commerciaux, facilitent l'intégration des marchés et ne font pas de laissés-pour-compte en permettant aux consommateurs et aux petits acteurs de tirer parti des avantages commerciaux</li> <li>• Renforcement des capacités de production afin de promouvoir l'adoption de nouveaux modèles d'activité qui facilitent l'intégration des petits agriculteurs et acteurs dans les marchés et les chaînes de valeur</li> <li>• Organisation de dialogues sur les politiques et mise en place de mécanismes de gouvernance à parties prenantes multiples afin de promouvoir la coordination des mesures, de faire progresser la coopération sur les questions réglementaires et d'agir en faveur d'un système commercial multilatéral juste et équitable</li> </ul>

<sup>44</sup> Organisation de coopération et de développement économiques.

### AN5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux





 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la coordination des politiques et aux capacités humaines et institutionnelles en matière de prise de décisions fondées sur des éléments factuels afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD concernant l'amélioration de la transparence des marchés et la participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Le Programme a pour objet de mettre davantage à contribution les marchés et les échanges commerciaux pour assurer la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde, en renforçant leur transparence et leur degré d'ouverture. À eux seuls, les marchés et le commerce ne sont pas en mesure de garantir une répartition équitable des avantages, et peuvent déboucher sur une intensification des échanges. Par conséquent, des arbitrages peuvent être nécessaires avec les programmes qui s'inscrivent dans «l'amélioration des conditions de vie» et dans «l'amélioration en matière d'environnement». Des politiques visant à limiter les concessions à faire sur les effets distributifs seront évaluées et mises en œuvre.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La participation des pays en développement reste faible</li> <li>2. Les politiques qui devraient améliorer le fonctionnement des marchés ne sont pas mises en œuvre</li> <li>3. Les nouvelles technologies et les approches novatrices ne sont pas adoptées</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donner la priorité aux partenariats et à l'appui à la gouvernance multisectorielle de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en coopération avec les autres programmes de la FAO, de sorte à créer des synergies</li> <li>2. Promouvoir la collaboration régionale, appuyer la création de coalitions internationales, faciliter les dialogues multipartites et multisectoriels aux niveaux national et international</li> <li>3. Établir des partenariats avec d'autres organisations qui se consacrent à des domaines techniques semblables, afin de mettre en commun les ressources et les investissements et ainsi d'avoir des effets à grande échelle et d'en tirer des avantages sur le long terme</li> </ol>

### Chapitre 3: Amélioration en matière d'environnement



#### AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT



*Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*

<b>Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact</b>	<p>2.5.1 (sous la responsabilité de la FAO) Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p>2.5.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction</p> <p>12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB</p> <p>12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB</p> <p>12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement</p> <p>12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés</p> <p>13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an</p> <p>14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs</p> <p>14.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>15.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.3.1 (avec la contribution de la FAO) Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Indice de couvert végétal montagneux</p>
<b>AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>	
<b>AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	
<b>AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</b>	
<b>AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	

<b>Titre</b>	<b>AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>
<b>Problème</b>	En l'absence de mesure de lutte contre le changement climatique, les systèmes agroalimentaires demeurent non durables et vulnérables face aux aléas climatiques; or, l'action climatique menée actuellement à l'échelle mondiale est insuffisante et les pays ne reçoivent pas le soutien nécessaire à leurs ambitions et leurs initiatives concernant les solutions novatrices qui permettraient aux systèmes agroalimentaires de contribuer à atténuer le changement climatique, d'être adaptés à ses effets et de devenir plus résilients.
<b>Résultante</b>	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets




Titre	AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
<p><b>Cibles des ODD</b></p>	<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p> <p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau</p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</p> <p>14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux</p>
<p><b>Indicateurs des ODD</b></p>	<p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p> <p>6.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Efficience d'utilisation de l'eau</p> <p>6.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Stress hydrique</p> <p>13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p> <p>13.2.1 Nombre de pays ayant défini des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans d'adaptation nationaux et des stratégies comme déclaré dans les communications d'informations relatives à l'adaptation et les rapports nationaux</p> <p>13.2.2 Total des émissions de gaz à effet de serre par an</p> <p>13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités</p> <p>14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs</p>




Titre	AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
 <p>Accélérateurs</p>	<p><b>Technologies:</b> promotion des connaissances locales et des technologies relatives au climat les plus adaptées, qui contribuent à améliorer l'efficacité des systèmes agroalimentaires et leur résilience face aux aléas climatiques, notamment pour déterminer les risques, tels que la pénurie d'eau, et promouvoir une irrigation plus efficace</p> <p><b>Innovation:</b> pratiques novatrices, outils et innovations numériques applicables aux systèmes agroalimentaires, à l'appui de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à ses effets et de la résilience, par exemple dans le cadre des liens entre l'énergie et la sécurité alimentaire</p> <p><b>Données:</b> données désagrégées sur le climat supplémentaires au niveau national, en lien avec la plateforme géospatiale, pour appuyer l'adoption de techniques et politiques novatrices qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; collecte et diffusion de données relatives aux effets des catastrophes d'origine climatique sur l'agriculture et à l'évolution des pratiques agricoles visant à améliorer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les capacités nationales et institutionnelles en matière d'élaboration, avec évaluation des compromis, de mise en œuvre et de maintien de politiques et de stratégies relatives à l'action climatique. Renforcer l'appui apporté aux pays en ce qui concerne le financement de l'action climatique par le FEM<sup>45</sup>, le FVC<sup>46</sup>, le Fonds d'adaptation et les donateurs bilatéraux.</p>
<p>Principales composantes thématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les capacités des Membres à concevoir des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le domaine agroalimentaire</li> <li>• Intégrer les actions menées dans le domaine agroalimentaire au débat international sur le climat, y compris la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (2018-2022) et du travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2023-2026)</li> <li>• Renforcer la coordination et la mise en œuvre des activités de la FAO liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, notamment l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique</li> <li>• Donner aux jeunes et aux femmes davantage de possibilités de participer aux activités relevant de l'action climatique et aux manifestations visant la diffusion des connaissances sur le climat</li> </ul>
 <p>Aspects normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action commune de Koronivia pour l'agriculture (2018-2022)</li> <li>• Travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire</li> <li>• Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation</li> <li>• Contribution de la FAO à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence</li> <li>• Publication de la FAO: <i>Addressing the climate change and poverty nexus</i></li> <li>• Activités menées par la FAO au titre de l'Accord de Paris (notamment les CDN, les PNA, la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement [REDD+], le Cadre de transparence renforcée et les rapports de transparence biennaux)</li> <li>• Directives volontaires pour une gestion durable des sols (Partenariat mondial sur les sols)</li> <li>• Partenariat de collaboration sur les forêts</li> <li>• Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et Cadre mondial de la biodiversité</li> </ul>






<sup>45</sup> Fonds pour l'environnement mondial (FEM).


<sup>46</sup> Fonds vert pour le climat (FVC).

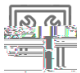


Titre	AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<p>La plupart des fonctions essentielles de la FAO sont applicables et seront prises en compte dans le programme; la combinaison fonctionnelle susceptible d’avoir le meilleur effet catalytique et de favoriser la transposition à grande échelle pour l’obtention d’un impact comprend les fonctions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer à l’échelle mondiale la visibilité et le rôle de premier plan de la FAO dans l’action climatique, notamment la participation à la concertation sur les politiques et le soutien des pays</li> <li>• Lier le programme d’action pour le climat aux plans d’intervention et de redressement durable après covid-19</li> <li>• Faciliter l’accès aux données, aux financements et aux outils relatifs au climat pour renforcer les capacités des pays et leurs actions</li> <li>• Développer les partenariats et améliorer la vulgarisation et la communication pour diffuser plus largement les connaissances et accroître l’impact</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à l’élaboration et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles à l’appui de la résilience face aux aléas climatiques, de l’atténuation du changement climatique et de l’adaptation à ses effets qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD favorisant la transformation et la résilience des systèmes agroalimentaires en vue de concrétiser la durabilité et les objectifs de l’Accord de Paris</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s’agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l’utilisation des ressources aux fins de l’obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Le programme tiendra compte des compromis et des synergies entre, d’une part, les actions à mener pour atteindre les objectifs de l’Accord de Paris et les ODD et, d’autre part, les actions contribuant aux <i>quatre améliorations</i> définies par la FAO. Par exemple, les arbitrages liés au coût d’une alimentation saine, à l’eau, au sol et à la biodiversité et les synergies et les liens entre les actions concernant le climat, la faim et la pauvreté, ainsi qu’avec d’autres programmes proposés, seront examinés pour contrôler que ces actions se complètent et ne créent pas de risque supplémentaire.</p>

Titre	AE1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets
 <p>Risques et atténuation des risques</p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'action climatique n'est que faiblement prioritaire dans les programmes nationaux et les programmes de redressement en raison de la crise économique et d'une mauvaise évaluation de l'urgence.</li> <li>2. Les négociations dans le cadre du travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire n'aboutissent pas à un résultat concluant ou sont bloquées par certaines Parties à la CCNUCC, et les systèmes alimentaires perdent de leur importance dans le programme d'action pour le climat</li> <li>3. Le financement climatique destiné aux systèmes agroalimentaires est réalloué à d'autres thèmes au titre des priorités et des politiques de financement.</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser à la crise climatique et à la nécessité de prendre des mesures urgentes pour éviter les évolutions négatives, susceptibles de devenir irréversibles, dans les systèmes agroalimentaires, et collaborer avec des partenaires externes pour concevoir des mesures concrètes</li> <li>2. Participer activement aux processus de la CCNUCC<sup>47</sup> et de l'Accord de Paris et continuer à prendre part aux débats techniques et politiques pour montrer l'importance des systèmes agroalimentaires dans la solution à la crise climatique, en collaboration avec les pays et les autres principales parties prenantes</li> <li>3. Travailler avec les donateurs bilatéraux et les investisseurs pour mettre en avant la sécurité alimentaire et l'agriculture tout en s'attaquant aux problèmes liés à la durabilité</li> </ol>

<sup>47</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).


Titre	
<b>AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	
<b>Problème</b>	Les systèmes alimentaires sont dysfonctionnels et conduisent à un appauvrissement de la biodiversité, à l'amplification des changements climatiques, à la contamination de l'eau et à la pollution de l'air, mais aussi à une utilisation non durable des ressources biologiques.
<b>Résultante</b>	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation
<b>Cibles des ODD</b>	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles 12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
<b>Indicateurs des ODD</b>	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB 12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement 12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
 <b>Accélérateurs</b>	<p> <b>Technologies:</b> solutions biologiques, numériques et techniques validées sur le plan scientifique visant à renforcer la résilience de la production et des approvisionnements alimentaires à l'échelle locale et régionale afin de contribuer à la circularité et à l'utilisation durable des ressources naturelles</p> <p> <b>Innovation:</b> solutions novatrices d'origine biologique, grâce auxquelles on peut augmenter la productivité, protéger la santé et préserver les écosystèmes naturels</p> <p> <b>Données:</b> suivi des bioéconomies durables à l'aide d'une série d'indicateurs et de méthodes harmonisée à l'échelle mondiale, notamment par la mise en œuvre intégrale du cadre de comptabilité du capital naturel pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche et l'économie au sens large, en tant qu'outil permettant de mesurer les évolutions des stocks de capital naturel à différentes échelles territoriales et de comptabiliser leur valeur au regard des services écosystémiques rendus</p> <p> <b>Compléments:</b> renforcement des institutions et des capacités en matière d'étude d'impact et d'arbitrages pour ce qui est des décisions relatives aux politiques et aux investissements, augmentation des investissements publics et des partenariats dans la recherche et l'innovation, et promotion d'infrastructures et d'activités éducatives ouvertes à tous en faveur de la bioéconomie</p>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner accès à des données, à des informations et à des connaissances sur les coûts environnementaux et sociaux dans les systèmes agroalimentaires</li> <li>• Intégrer les avantages du développement durable et les arbitrages connexes dans les politiques, les stratégies et les instruments normatifs portant sur la bioéconomie circulaire durable</li> <li>• Lier la recherche-développement aux industries agroalimentaires</li> <li>• Créer des partenariats et favoriser l'échange de connaissances entre gouvernements, partenaires de développement, société civile et secteur privé aux niveaux mondial, régional et national et donner des informations sur la bioéconomie circulaire durable pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Informer les consommateurs des incitations économiques en faveur de la bioéconomie</li> </ul>

Titre	AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables
 <p data-bbox="188 658 300 714">Aspects normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="352 241 1362 304">• Limiter la pollution issue des déchets des systèmes agroalimentaires et promouvoir leur gestion durable</li> <li data-bbox="352 315 1299 378">• Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique</li> <li data-bbox="352 389 1050 409">• Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> <li data-bbox="352 421 1114 441">• Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)</li> <li data-bbox="352 452 1278 472">• Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais</li> <li data-bbox="352 483 1382 546">• Éléments des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm relatifs à la viabilité des systèmes agroalimentaires</li> <li data-bbox="352 557 1027 577">• Principes et critères ambitieux de la bioéconomie durable</li> <li data-bbox="352 589 1353 651">• Outils, bonnes pratiques, directives et indicateurs de viabilité élaborés dans le cadre de l'initiative «Vers une bioéconomie durable»</li> <li data-bbox="352 663 1331 683">• Rapport Assessment Of Agricultural Plastics And Their Sustainability: A Call For Action</li> <li data-bbox="352 694 1257 779">• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li data-bbox="352 790 1378 875">• Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)</li> <li data-bbox="352 887 1347 972">• Directives techniques de la FAO sur l'évaluation environnementale des solutions de récupération des résidus et des déchets d'origine animale dans le cadre du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP)</li> <li data-bbox="352 983 911 1003">• Données AQUASTAT sur les débits écologiques</li> </ul>

Titre AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassembler, analyser et contrôler les données et les informations sur les avantages et les risques et en améliorer l'accès, afin de contribuer à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans relatifs à la bioéconomie et d'évaluer leurs résultats à l'aune des principes et critères ambitieux du développement durable</li> <li>• Faciliter, promouvoir et appuyer le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national entre gouvernements, partenaires de développement, société civile/consommateurs et secteur privé aux échelles mondiale (ISBWG<sup>48</sup>, IACGB), régionale (Pacte vert pour l'Europe, IBF<sup>49</sup>) et nationale, dans le but de créer des partenariats sur la bioéconomie circulaire durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</li> <li>• Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des accords internationaux, des codes de conduite et des normes techniques visant à prévenir et à réduire les sources ponctuelles et diffuses de pollution de l'air, des sols, des eaux superficielles et des océans, dans le cadre des priorités de production et de consommation durables inscrites dans les politiques, stratégies et plans relatifs à la bioéconomie</li> <li>• Renforcer les capacités nationales et régionales de sorte à participer aux programmes mondiaux de recherche-développement dans plusieurs domaines de pointe (par exemple les aliments nouveaux, l'agriculture urbaine durable et l'aquaculture durable)</li> <li>• Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques en matière de bioéconomie circulaire durable, avec un accent sur les systèmes agroalimentaires, et en améliorer l'assimilation, en aidant les pays à créer un environnement propice à un transfert de technologies de rupture</li> <li>• Faciliter le développement de partenariats public-privé en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'agriculture et du développement rural avec un accent sur la bioéconomie afin de prévenir la contamination de l'environnement et de gérer les contaminants environnementaux, notamment les plastiques agricoles</li> <li>• Informer et communiquer aux niveaux national, régional et mondial afin de créer une base commune de connaissance et d'établir des objectifs communs relatifs à la bioéconomie chez les consommateurs</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des éléments factuels dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en utilisant des innovations dans les domaines technologique et social et au sein de l'Organisation afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui promeuvent une bioéconomie favorisant l'équilibre entre valeur économique, protection sociale et durabilité environnementale</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>La bioéconomie consiste à appliquer les connaissances, les sciences, les innovations et les technologies axées sur la biologie avec l'objectif de renforcer les synergies et de limiter les arbitrages dans les systèmes agroalimentaires, ce qui rendra la production et la consommation plus durables. Les possibilités en matière d'arbitrages et de synergies que la bioéconomie vise à prendre en charge sont pluridimensionnelles et propres au contexte. Il s'agit notamment des oppositions entre la productivité agricole et la lutte contre le changement climatique, entre la productivité agricole et l'emploi, entre la récupération des nutriments des eaux usées et la santé humaine et la qualité du sol, et entre l'utilisation des terres et les services écosystémiques.</p>







<sup>48</sup> Groupe de travail international sur la bioéconomie durable (ISBWG); International Advisory Council on Global Bioeconomy (IACGB).




<sup>49</sup> International Bioeconomy Forum (IBF).

Titre	AE2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Du fait du manque de données empiriques sur les incidences et les compromis économiques, écologiques et sociaux relatifs à la bioéconomie, il est difficile d'intégrer les avantages et les arbitrages des politiques et des apports de la bioéconomie dans les stratégies et les programmes</li> <li>2. Le fait que les marchés s'emparent peu de la bioéconomie, la faible sensibilisation des consommateurs et les difficultés liées à la diffusion, à la transparence et à l'adoption des produits issus de la recherche et de l'innovation entraveront le développement de la bioéconomie circulaire</li> <li>3. Des pratiques de bioéconomie novatrices sont élaborées sans tenir dûment compte des intérêts des personnes extrêmement pauvres et des groupes les plus vulnérables, qui sont d'autant plus désavantagés</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produire une analyse approfondie et organiser des activités de sensibilisation et de communication spécifiques adressées aux gouvernements des pays participants, qui les mettront en œuvre</li> <li>2. Faire part aux décideurs des enseignements tirés d'autres pays et d'entreprises afin de fournir des modèles à suivre</li> <li>3. Veiller à ce que les programmes de protection sociale dans la recherche-développement et l'appui aux entrepreneuses et aux jeunes entrepreneurs de la bioéconomie soient adaptés et bien conçus</li> </ol>

Titre	AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
<b>Problème</b>	La santé et la biodiversité des écosystèmes sont indispensables pour la production alimentaire et les moyens d'existence ruraux. Pourtant, les secteurs de l'agriculture continuent de provoquer l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, mettant en péril la réalisation de l'objectif Faim zéro, du Programme 2030 et des objectifs mondiaux des États membres de la FAO.
<b>Résultante</b>	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées
<b>Cibles des ODD</b>	<p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale</p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs</p> <p>14.4 D'ici à 2020, régler efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p> <p>15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>2.5.1 (sous la responsabilité de la FAO) Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p>2.5.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction</p> <p>6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau</p> <p>14.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable</p> <p>15.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.3.1 (avec la contribution de la FAO) Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre</p> <p>15.4.2 (sous la responsabilité de la FAO) Indice de couvert végétal montagneux</p>





Titre	AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
	15.5.1 Indice Liste rouge 15.6.1 (avec la contribution de la FAO) Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices
 <b>Accélérateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>Technologies:</b> accélérer l'utilisation des informations géospatiales fondées sur des technologies de pointe en vue de suivre les progrès accomplis et accroître le recours à des plateformes interactives de diffusion des connaissances</li> <li> <b>Innovation:</b> promouvoir l'innovation fondée sur des pratiques agricoles adaptées au contexte local et respectueuses de la biodiversité</li> <li> <b>Données:</b> collecter, harmoniser et diffuser davantage de données systématiques et ventilées au moyen des bases de données, des plateformes géospatiales et des publications phares de la FAO; établir un nouveau cadre de suivi de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes</li> <li> <b>Compléments:</b> fournir des données harmonisées de bonne qualité, des analyses, des orientations sur les politiques et des instruments normatifs qui permettent d'intensifier la mise en place de mesures intégrées à tous les niveaux. Renforcer les capacités individuelles et collectives par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture de la FAO, de partenariats à parties prenantes multiples et d'autres approches fondées sur l'action collective.</li> </ul>
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les ressources génétiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Garantir l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles, notamment de l'eau, au service de l'alimentation et des moyens d'existence</li> <li>• Transformer les systèmes agroalimentaires afin de prévenir l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes</li> <li>• Restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés afin d'accroître la productivité agricole et alimentaire et d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales</li> <li>• Aider les pays à mobiliser les fonds nécessaires pour intégrer les considérations liées à la biodiversité et à la restauration des écosystèmes dans les processus de planification et de mise en œuvre à l'échelle nationale</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, et plan d'action connexe</li> <li>• Plans d'action mondiaux concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Rapports sur la situation mondiale de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'aquaculture, des ressources en terres et en eau, des ressources en sols, de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>• Évaluation des ressources forestières mondiales</li> <li>• Codes de conduite, notamment concernant les pesticides, les engrais et la pêche responsable</li> <li>• Directives relatives à la gestion durable des forêts, de l'agriculture, des pêches, des sols et des eaux et à la remise en état des terres arides</li> <li>• Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)</li> <li>• Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA); accords conclus au titre de l'article 15</li> <li>• Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB</li> <li>• Initiative internationale de la CDB pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs</li> <li>• Initiative internationale de la CDB pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols</li> <li>• Bonnes pratiques, méthodes et données harmonisées sous l'égide du Réseau mondial des laboratoires des sols (GLOSOLAN)</li> </ul>



Titre	AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
 <p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données et informations sur les avantages socioéconomiques associés à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes</li> <li>• Élaboration de normes: poursuite de la collaboration avec la CDB<sup>50</sup> et dans le domaine de la biodiversité marine dans les ZHJN<sup>51</sup></li> <li>• Gouvernance et politiques: renforcer la volonté et l'engagement politiques en faveur de la création d'un environnement plus propice à la transformation des systèmes alimentaires et agricoles en vue de préserver la biodiversité et de prévenir et enrayer la dégradation des écosystèmes</li> <li>• Renforcement des capacités: fournir les connaissances et les orientations techniques nécessaires à l'intensification des interventions sur le terrain</li> <li>• Partenariats et coalitions: tirer parti des trois Décennies des Nations Unies – pour la restauration des écosystèmes, pour les sciences océaniques au service du développement durable et pour l'agriculture familiale – et renforcer les synergies entre elles</li> <li>• Activités de promotion et de communication: élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diffusion d'informations concernant la biodiversité et les services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture, et créer un mouvement mondial (#GenerationRestoration)</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées contribuant à la réalisation des cibles des ODD qui favorisent la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promeuvent l'utilisation durable, la conservation et la remise en état des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce, et des services qu'ils rendent</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Des compromis peuvent être faits entre la nécessité d'augmenter la productivité agricole et celle de protéger l'environnement. Des mesures seront prises pour assurer l'intégration de la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture, pour restaurer la productivité des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce dégradés et pour faire en sorte que les questions environnementales soient pleinement prises en compte dans la transformation des systèmes agroalimentaires</p>

<sup>50</sup> Convention sur la diversité biologique.




<sup>51</sup> Zones hors juridiction nationale.

Titre	AE3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque d'engagement politique à l'échelle nationale, aggravé par la crise économique liée à la covid-19, et participation insuffisante des entreprises privées, des agriculteurs, des éleveurs pastoraux, des pêcheurs et des utilisateurs des forêts</li> <li>2. Lacunes en matière de sécurisation foncière et de bonne gouvernance</li> <li>3. Manque d'accès aux financements, aux investissements, aux mesures d'incitation et aux marchés</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recueillir des éléments probants et susciter une prise de conscience de l'urgence de la situation au moyen d'une stratégie de communication mettant en avant les avantages économiques liés à la restauration des écosystèmes et à la gestion durable de la biodiversité</li> <li>2. Poursuivre les travaux menés par la FAO visant à promouvoir les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers ainsi que les filières agricoles licites et durables</li> <li>3. En plus des mesures formulées ci-dessus, poursuivre le dialogue avec les partenaires partageant la même vision (Caisse du Fonds pour l'environnement mondial [huitième reconstitution] et Pacte vert pour l'Europe, par exemple), le secteur privé et des banques d'investissement</li> </ol>

Titre	AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables
<b>Problème</b>	La population urbaine devrait augmenter et représenter 68 pour cent de la population mondiale d'ici à 2050, et plus de 90 pour cent de cette croissance est attendue dans les pays en développement. La demande d'aliments et de services essentiels croît dans les zones urbaines et s'accompagne d'une augmentation des niveaux de malnutrition et des pressions sur les ressources nationales, alors que les autorités locales et autres acteurs locaux des systèmes agroalimentaires sont insuffisamment reconnus comme les agents fondamentaux de la transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains solides, inclusifs et durables.
<b>Résultante</b>	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour)</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale</p> <p>12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale</p> <p>12.1.1 Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> innovations techniques visant à raccourcir et/ou à simplifier la chaîne d'approvisionnement et à réduire les pertes et gaspillages de nourriture; Système d'information géographique (SIG) au service de l'analyse des systèmes agroalimentaires urbains</p> <p><b>Innovation:</b> innovation institutionnelle aux fins de l'établissement d'un réseau des villes et d'échanges de ville à ville; intensification de l'apprentissage en ligne et renforcement des capacités numériques; mobilisation et participation des parties prenantes, en tant qu'éléments moteurs de l'innovation</p> <p><b>Données:</b> Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, alimentée par des données administratives des autorités locales et des données d'enquête tirées de projets intéressant les systèmes agroalimentaires</p> <p><b>Compléments:</b> mécanismes de gouvernance des systèmes alimentaires urbains à la fois innovants et fondés sur des données probantes, aux fins d'un suivi transparent, d'une gouvernance à plusieurs niveaux, d'une coordination multisectorielle et d'une prise de</p>

Titre AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	
	décisions inclusive; capacités techniques au service des autorités municipales et nationales aux fins de la planification des systèmes agroalimentaires et de la définition et de la gestion des risques pluridimensionnels, des éléments déclencheurs et des interventions institutionnelles
<b>Principales composantes thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à une meilleure compréhension des facteurs déterminants et de la structure des systèmes agroalimentaires urbains, notamment des inégalités dans l'accès à la nourriture, de l'environnement alimentaire, de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, des liens entre les milieux ruraux et urbains, des dimensions territoriales et des risques et des vulnérabilités face aux chocs et aux stress</li> <li>• Renforcer les capacités des gouvernements locaux et nationaux aux fins de l'intégration du développement des systèmes agroalimentaires urbains et de la nutrition dans les politiques urbaines et dans les cadres législatifs, réglementaires et de planification à l'échelle locale et nationale</li> <li>• Faciliter l'établissement de mécanismes de gouvernance et de coordination dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition (par exemple des conseils chargés des politiques alimentaires)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir techniquement la promotion de l'innovation, des technologies durables et des investissements tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment l'agriculture urbaine et périurbaine, les environnements alimentaires, les achats publics d'aliments et la réduction et la gestion des gaspillages de nourriture, en appliquant des approches visant à transformer les rapports entre les femmes et les hommes</li> <li>• Soutenir les échanges de ville à ville sur les politiques, la planification et les mesures prises dans le domaine de l'alimentation urbaine, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire</li> </ul>
 <b>Aspects normatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda alimentaire urbain et Plateforme des actions alimentaires urbaines</li> <li>• Programme d'action de l'initiative Villes vertes de la FAO</li> <li>• Cadre d'action de la FAO pour l'alimentation en zone urbaine</li> <li>• Cadre des indicateurs relatifs au Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain</li> <li>• Outils d'évaluation rapide des systèmes alimentaires urbains<sup>52</sup></li> <li>• Collection d'instruments sur les systèmes alimentaires ville-région</li> <li>• Module FAO de formation sur l'intégration de l'alimentation dans la planification urbaine</li> <li>• Document d'orientation sur les systèmes alimentaires urbains et la pandémie de covid-19</li> </ul>
 <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données, indicateurs et informations sur les systèmes agroalimentaires urbains (production, analyses, diffusion et ventilation appropriée)</li> <li>• Dialogue inclusif sur les politiques, afin de faire entendre la voix des autorités locales et de combler le fossé entre gouvernance nationale et gouvernance locale</li> <li>• Renforcement des capacités des parties prenantes au niveau infranational afin d'intégrer les systèmes agroalimentaires durables dans les politiques, programmes, plans et mesures prises au niveau local</li> <li>• Établissement de partenariats et intensification des coalitions, notamment le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les réseaux urbains internationaux et le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain</li> <li>• Technologies faciles à exploiter par les autorités locales (par exemple la plateforme géospatiale sur les systèmes agroalimentaires urbains)</li> <li>• Collaboration avec des banques de développement et le secteur privé afin de mobiliser des investissements</li> <li>• Promotion des systèmes agroalimentaires urbains et du potentiel des gouvernements locaux au moyen de divers produits de communication</li> </ul>

<sup>52</sup> Publication à venir.

Titre	
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<p><b>AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a promu l'adoption de politiques et de programmes porteurs, ainsi que l'amorce et la transposition à plus grande échelle, par les parties prenantes nationales et locales, de mesures et d'investissements qui contribuent à la réalisation des cibles des ODD aux fins de la transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de lutter contre la pauvreté urbaine, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, favorisent les régimes alimentaires sains et catalysent une transformation rurale inclusive et durable</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>On peut s'attendre à des arbitrages (notamment intertemporels) entre les objectifs environnementaux et les objectifs de sécurité alimentaire en fonction du contexte et des groupes ciblés. Il est nécessaire d'instaurer des mesures de protection sociale, de renforcer les capacités et d'établir un cadre de décisions intégré pour parvenir à trouver des compromis.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Instabilité politique et capacités insuffisantes des autorités locales pour gérer la participation des acteurs locaux, notamment du secteur privé et des organisations de la société civile, en vue de l'établissement de mécanismes de gouvernance alimentaire</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir l'inclusion, le dialogue et la recherche de consensus en amont entre les parties prenantes nationales et locales concernées dans le cadre de la conception du programme, en mettant en place une communication stratégique, en mobilisant des chefs de file et en formant des alliances avec de multiples acteurs</li> <li>2. Établir une communication stratégique, trouver des chefs de file et nouer des alliances avec de multiples acteurs</li> </ol>


















## Chapitre 4: Amélioration en matière de conditions de vie

### AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales




#### AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE



*Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)*

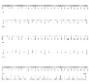


<p><b>Indicateurs des ODD servant à mesurer l'impact</b></p>	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge</p> <p>1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>1.5.2 (avec la contribution de la FAO) Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>2.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p> <p>5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence</p> <p>5.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit</p> <p>5.a.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause</p>
<p><b>AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales</b></p>	 
<p><b>AV2: Transformation rurale inclusive</b></p>	  
<p><b>AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires</b></p>	  
<p><b>AV4: Systèmes agroalimentaires résilients</b></p>	 
<p><b>AV5: Initiative Main dans la main</b></p>	  
<p><b>AV6: Accroissement des investissements</b></p>	   

Titre	AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
Problème	<p>Les femmes rurales jouent un rôle crucial dans l'agriculture, la transformation rurale et le renforcement de la résilience, mais, par rapport aux hommes, elles sont confrontées à davantage d'obstacles pour accéder aux ressources naturelles et productives (terres et eau, notamment), aux actifs, aux services, aux technologies, aux marchés, aux emplois décents et à la protection sociale; elles ont des charges de travail excessives en raison de leurs multiples rôles dans la production, au sein de leur foyer et dans leur communauté; les normes sociales discriminantes limitent leur participation à la vie publique, leur liberté de choix et leur mobilité.</p>


Titre	AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
Résultante	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre
Cibles des ODD	<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p> <p>5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</p>
Indicateurs des ODD	<p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>5.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit</p> <p>5.a.2 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres</p> <p>5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes</p> <p>5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence</p>
 Accélérateurs	<p><b>Technologies:</b> les technologies numériques et autres technologies informatiques qui favorisent l'autonomie économique, politique et sociale des femmes</p> <p><b>Innovation:</b> les innovations institutionnelles et sociales qui promeuvent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en prenant en compte leurs besoins et leurs priorités spécifiques</p> <p><b>Données:</b> davantage de statistiques ventilées par sexe afin d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles dans des domaines tels que l'accès des femmes aux ressources naturelles et productives et leur contrôle par les femmes, l'autonomisation des femmes, les disparités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'emploi rural, l'accès aux services et l'utilisation du temps</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer les analyses de la gouvernance afin de recenser les obstacles liés aux institutions et à l'économie politique, ainsi que les stratégies en matière de réformes politiques et de constitution de coalitions qui visent à promouvoir et à soutenir une transformation rurale inclusive et propice à l'égalité des genres</p>





Titre	AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'autonomisation économique des femmes rurales au moyen du travail décent et de l'accès aux marchés</li> <li>• Faire mieux entendre la voix des femmes et faire en sorte qu'elles exercent davantage de responsabilités et qu'elles participent aux prises de décisions dans les institutions et les organisations rurales</li> <li>• Promouvoir l'égalité des droits, l'accès aux ressources naturelles et productives (terres et eau, notamment) et le contrôle de ces ressources</li> <li>• Réduire la charge de travail des femmes</li> <li>• Promouvoir l'adoption d'approches porteuses de transformation en matière de genre dans les systèmes agroalimentaires ruraux, périurbains et urbains</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li>• Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision); Cadre de la FAO relatif à la pauvreté rurale extrême</li> <li>• Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes: recommandation générale n° 34 sur les droits des femmes rurales</li> <li>• Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes</li> <li>• Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes</li> <li>• Plan d'action de la FAO en faveur des jeunes ruraux</li> <li>• Guides techniques de la FAO sur les interventions de protection sociale qui tiennent compte des questions de genre et Cadre de la FAO relatif à la protection sociale</li> <li>• Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'éléments factuels, de connaissances et de données ventilées par sexe afin de recenser les disparités entre les femmes et les hommes, d'étayer les politiques et les programmes et de mesurer les résultats</li> <li>• Prêter un appui stratégique et technique aux cadres politiques, juridiques et d'investissement tenant compte des questions de genre qui régissent le secteur agricole</li> <li>• Renforcer les capacités afin d'améliorer les compétences techniques, entrepreneuriales et commerciales des femmes; promouvoir les technologies et les pratiques agricoles adaptées aux femmes et économes en main-d'œuvre; renforcer la participation des femmes rurales et leur faire exercer plus de responsabilités; renforcer les capacités des institutions et des organisations à prendre des mesures qui tiennent compte de l'égalité des genres</li> <li>• Nouer des partenariats avec les parties prenantes nationales et les autres acteurs du développement, afin de renforcer les effets du Programme et encourager l'adoption d'approches favorisant l'autonomisation socioéconomique des femmes rurales</li> <li>• Mener des activités de promotion et de communication visant à favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et peser dans les débats portant sur le rôle des femmes dans l'agriculture durable et la transformation rurale</li> </ul>




Titre	AV1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies, des programmes et des cadres juridiques tenant compte des questions de genre afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui portent sur l'égalité des droits entre femmes et hommes, l'accès des femmes aux ressources, aux services, aux technologies, aux institutions, aux débouchés économiques et à la prise de décision, et leur pouvoir dans ces domaines, et l'élimination des lois et des pratiques discriminatoires</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>On peut s'attendre à devoir réaliser des arbitrages dans certains contextes, par exemple entre le temps que les femmes rurales consacrent aux activités économiques et leurs autres rôles et responsabilités, qui risquent d'accroître leur charge de travail. Des politiques et des interventions seront mises en œuvre pour limiter ces arbitrages.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>▲ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence d'engagement politique en faveur de l'égalité des genres et manque de capacités et d'expertise au niveau national sur les questions de genre</li> <li>2. L'autonomisation économique des femmes peut entraîner des violences fondées sur le genre</li> <li>3. Les femmes sont encore plus marginalisées en raison de crises liées aux fluctuations économiques, au changement climatique, aux catastrophes naturelles, aux pandémies et aux conflits</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prôner l'égalité des genres aux côtés de la société civile et des organisations non gouvernementales et renforcer les capacités à formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques et des programmes tenant compte des questions de genre au niveau national</li> <li>2. Promouvoir les approches porteuses de transformation en matière d'égalité des genres et mobiliser les hommes, les garçons et les personnes dépositaires des normes, afin de faire reculer les violences à l'égard des femmes et des filles<sup>53</sup>, et mettre en place des mécanismes permettant de faire remonter l'information et de présenter des doléances</li> <li>3. Renforcer les capacités des décideurs à prendre en compte les risques liés au genre auxquels sont confrontées les femmes, introduire des technologies et des pratiques qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et renforcer la participation des femmes aux programmes et aux projets de redressement</li> </ol>

<sup>53</sup> Ou violences fondées sur le genre.



Titre	AV2: Transformation rurale inclusive
<b>Problème</b>	Les moyens d'existence des populations rurales dépendent des systèmes agroalimentaires, or ces populations sont confrontées à de profondes inégalités en matière d'éducation, d'emploi et d'accès aux actifs, aux ressources et aux services, et ne participent pas suffisamment ni équitablement aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision.
<b>Résultante</b>	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour)</p> <p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>8.3.1 Proportion de l'emploi informel, par secteur et par sexe</p> <p>8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, âge, profession, et situation au regard du handicap</p> <p>8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> il est possible de stimuler une transformation rurale inclusive en s'attaquant aux problèmes rencontrés par les personnes pauvres, marginalisées et vulnérables pour accéder aux technologies et les adopter</p> <p><b>Innovation:</b> outils, plateformes et renforcement des capacités au service de l'innovation institutionnelle et sociale, visant à promouvoir l'inclusion et l'autonomisation; accès des personnes pauvres et vulnérables à l'innovation; et innovation de nature à attirer les jeunes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture</p> <p><b>Données:</b> production et analyse de données agroclimatiques, environnementales, économiques et démographiques concernant les zones rurales, à l'appui de la détermination des contraintes, des obstacles et des résultats aux fins de la promotion d'un développement rural inclusif</p> <p><b>Compléments:</b> améliorer l'analyse et la transparence de la gouvernance (dans les institutions et en matière d'économie politique) pour définir les réformes institutionnelles</p>

Titre	AV2: Transformation rurale inclusive
	favorables à la représentation, à l'expression et à la participation des personnes pauvres et marginalisées, à titre individuel ou collectif; investir dans le capital humain et les compétences; et garantir l'accès aux ressources productives
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre les systèmes agroalimentaires et les zones rurales plus attrayants pour les jeunes</li> <li>• Encourager l'adoption d'approches multisectorielles et territoriales dans les politiques et les programmes de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la faim et de développement rural</li> <li>• Promouvoir l'action collective et la participation ainsi que les institutions et organisations inclusives</li> <li>• Soutenir l'entrepreneuriat agricole ainsi que les microentreprises et PME<sup>54</sup> agricoles, l'investissement responsable et le développement des filières agroalimentaires inclusives</li> <li>• Appuyer la diversification des revenus et le travail décent dans les filières agricoles</li> <li>• Améliorer et étendre l'accès à la protection sociale</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Directives de la FAO d'application volontaire (par exemple, directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale); Code de conduite pour une pêche responsable</li> <li>• Cadres de la FAO relatifs à la migration, à l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole, à l'extrême pauvreté en milieu rural, à la protection sociale, et à la façon de donner aux jeunes les moyens de participer aux investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</li> <li>• Politique de la FAO sur l'égalité des genres (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) et Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux</li> <li>• Démarche territoriale participative et négociée (DTPN) mise au point par la FAO</li> <li>• Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et mettre en place des politiques, des stratégies, des programmes et des structures de gouvernance multisectoriels pour un développement rural respectueux de l'environnement et contribuant à la lutte contre la pauvreté et contre la faim, et appuyer la conduite d'un dialogue multipartite participatif sur les politiques</li> <li>• Mettre à disposition et utiliser des données et des statistiques pour mieux comprendre les moyens d'existence des ruraux pauvres, les contraintes, les obstacles et les vulnérabilités auxquels ils sont confrontés, et le fonctionnement des marchés de l'emploi et des filières</li> <li>• Renforcer les capacités des populations rurales, notamment les jeunes (femmes et hommes) pour améliorer leurs compétences et leur permettre de s'intégrer plus facilement dans les systèmes agroalimentaires durables et d'en retirer des avantages</li> <li>• Dans le cadre de partenariats, rassembler les parties prenantes afin qu'elles contribuent conjointement à une transformation rurale inclusive en prise sur le contexte et les besoins spécifiques</li> </ul>




<sup>54</sup> Petites et moyennes entreprises (PME).

Titre	AV2: Transformation rurale inclusive
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à des politiques, des stratégies et des programmes ciblés afin de contribuer à la réalisation des cibles des ODD qui visent à accélérer la transformation inclusive et la revitalisation des zones rurales de sorte que les populations pauvres, vulnérables et marginalisées puissent participer équitablement et en tirer des avantages</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Pour évaluer les compromis résultant de la mise en œuvre des politiques et des investissements, il conviendra d'équilibrer la structuration formelle, le regroupement et la spécialisation des entreprises; les pratiques à forte intensité de main-d'œuvre, les pratiques permettant d'alléger la charge de travail et les pratiques contribuant à améliorer la productivité, comme la numérisation et l'automatisation, et l'intégration économique des personnes pauvres et vulnérables.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évolution défavorable des priorités politiques du gouvernement, des allocations budgétaires et des contraintes financières et environnement peu propice au développement des filières agroalimentaires</li> <li>2. Faible mobilisation des parties prenantes de la filière et des investisseurs</li> <li>3. Pandémie sanitaire, conflits, dégradation des écosystèmes et catastrophes naturelles/changement climatique</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer sur la façon dont la protection sociale, le travail décent et les investissements responsables contribuent à la réduction de la pauvreté, à la stabilité sociopolitique et à la croissance durable; plaider pour un engagement du gouvernement à l'égard de la mise en place des infrastructures, des services et des mécanismes institutionnels et de gouvernance nécessaires dans les zones rurales; et associer le secteur privé et les organisations de producteurs à la promotion de l'entrepreneuriat et des activités à visée commerciale</li> <li>2. Promouvoir les approches viables sur le plan commercial et les approches axées sur le marché, encourager la collaboration public-privé, faciliter la mise en commun des meilleures pratiques et faire comprendre qu'une gestion responsable permet de réduire les risques de l'entreprise</li> <li>3. Adopter des plans de réduction et d'atténuation des risques, et intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, y compris la protection sociale</li> </ol>


Titre	AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
<b>Problème</b>	En 2022, jusqu'à 222 millions de personnes devraient être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë et avoir besoin d'une aide d'urgence dans 53 pays et territoires (phase 3 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire/Cadre Harmonisé [IPC/CH] ou indicateur équivalent). Sur ce total, 45 millions de personnes, dans 37 pays, auront si peu à manger qu'elles souffriront de malnutrition sévère ou seront en danger de mort, si elles ne sont pas déjà confrontées à la réalité de la famine et de la mort (phase 4 ou supérieure de l'IPC/du CH). Les populations qui font face à l'insécurité alimentaire aiguë et à la malnutrition en raison de difficultés qui s'additionnent aux niveaux mondial et local, notamment des conflits, des phénomènes météorologiques extrêmes, des ravageurs ou des maladies transfrontières des animaux ou des plantes, et des chocs économiques, ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence et d'un appui immédiat aux moyens d'existence.
<b>Résultante</b>	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur le nexus action humanitaire-développement et sa contribution à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir, et contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires.
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p> <p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>1.5.2 (avec la contribution de la FAO) Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)</p> <p>1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.1.2 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance</p> <p>2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>2.3.2 (sous la responsabilité de la FAO) Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone</p> <p>16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause</p>


Titre	AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
 <p>Accélérateurs</p>	<p><b>Technologies:</b> améliorer la rapidité et la qualité des interventions dans les contextes de crise humanitaire et alimentaire en recourant aux technologies numériques de dernière génération</p> <p><b>Innovation:</b> innover en conjuguant l'information sur les risques, le redressement durable et la transposition à grande échelle des outils pour stimuler la conduite d'interventions en temps utile en faveur du relèvement dans le contexte de l'approche axée sur le nexus action humanitaire-développement et de sa contribution à la paix</p> <p><b>Données:</b> produire des données et les analyser rapidement tout au long du système agroalimentaire pour étayer les activités de préparation, les systèmes d'alerte rapide, les actions préventives et les interventions d'urgence dans les contextes de crise alimentaire</p> <p><b>Compléments:</b> promouvoir la conduite en temps voulu d'interventions d'urgence efficaces et durables dans les contextes de crise alimentaire, en recensant et en renforçant les capacités existantes et en promouvant l'adaptation au contexte local grâce au développement du capital humain et au renforcement institutionnel des mécanismes locaux de mise en œuvre</p>
<p>Principales composantes thématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de mesures de préparation avant la survenue de catastrophes et de crises potentielles</li> <li>• Conduite d'actions anticipées inclusives et équitables, sur la base des informations et de la planification prévisionnelles, visant à atténuer les conséquences des catastrophes et des crises et à enrayer l'insécurité alimentaire et la malnutrition</li> <li>• Conduite d'une intervention d'urgence efficace aux échelles locale, nationale et internationale pour venir en aide aux populations touchées par une crise alimentaire</li> <li>• Contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits au niveau local dans les contextes humanitaires</li> <li>• Intégration du renforcement de la résilience à long terme dans les activités humanitaires afin d'améliorer la résistance aux chocs futurs, de réduire les risques à l'avenir et de préserver les résultats obtenus en matière de développement, et de diminuer la probabilité qu'une situation d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition se produise</li> </ul>
 <p>Aspects normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau mondial contre les crises alimentaires: Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020</li> <li>• Rapport sur l'incidence des catastrophes et des crises sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire</li> <li>• <i>Early warning analysis of acute food insecurity hotspots</i> (publication FAO-PAM, 2020)</li> <li>• <i>Applying an inclusive and equitable approach to anticipatory action</i> (publication de la FAO, 2020)</li> <li>• Clinique de programmation: pour concevoir des interventions sensibles aux conflits (publication de la FAO, 2019)</li> <li>• Guide du praticien – Étude sur la sécurité semencière (publication de la FAO, 2015)</li> <li>• <i>Fisheries and aquaculture emergency response guidance</i> (publication de la FAO, 2014)</li> <li>• Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (publication de la FAO, 2015)</li> <li>• Social protection and resilience: supporting livelihoods in protracted crises and in fragile and humanitarian contexts (note d'information de la FAO, 2017)</li> <li>• <i>FAO and Cash+ How to maximize the impacts of cash transfers</i> (publication de la FAO, 2018)</li> <li>• Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux (FAO 2015)</li> <li>• Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause – Un droit des peuples autochtones et une bonne pratique pour les communautés locales (FAO 2016)</li> <li>• Managing Climate Risks through Social Protection – Reducing rural poverty and building resilient agricultural livelihoods (FAO 2019)</li> <li>• Protection sociale et lutte contre la covid-19 dans les zones rurales (FAO 2020)</li> <li>• Technical guidance to improve nutrition through cash-based interventions (FAO 2020)</li> <li>• Sampling of agricultural soils and plants for radioactivity analysis (fao.org) (FAO 2022)</li> <li>• Effets sexospécifiques de la covid-19 et mesures de politique générale équitables en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition (FAO 2020)</li> <li>• Operationalizing Pathways to Sustaining Peace: A How-to Guide (FAO 2022)</li> </ul>








Titre	AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
 <p data-bbox="183 573 316 696"><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul data-bbox="363 241 1469 958" style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des interventions d'urgence tirant parti des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques les plus récentes</li> <li>• Produire des données et des informations sur les contextes et les effets des crises pour appuyer la conduite d'interventions d'urgence fondées sur des éléments concrets et tenant compte des conflits, des catastrophes et de la nutrition</li> <li>• Sensibiliser aux besoins liés à l'alimentation et à l'agriculture et fournir des informations à ce sujet dans le contexte du module mondial de la sécurité alimentaire pour appuyer les processus d'appel humanitaire et les interventions d'urgence de la FAO</li> <li>• Renforcer les capacités concernant les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise fondées sur des éléments concrets, en améliorant l'adaptation au contexte local et l'inclusion, et notamment l'autonomisation des femmes</li> <li>• Promouvoir l'établissement de partenariats pour mettre en œuvre des interventions d'urgence efficaces en encourageant l'adoption d'une approche axée sur le nexus action humanitaire-développement et sa contribution à la paix</li> <li>• Stimuler le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national, comme dans le cadre du Réseau mondial contre les crises alimentaires</li> <li>• Promouvoir et continuer à élaborer des normes techniques et des rapports phares visant à améliorer l'efficacité des interventions d'urgence dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>• Contribution à des interventions humanitaires efficaces en codirigeant (avec le PAM) le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire du Comité permanent interorganisations</li> </ul>
 <p data-bbox="183 1144 316 1234"><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol data-bbox="363 969 1461 1323" style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD au moyen d'une assistance d'urgence au service des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, a doté leurs populations des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir et contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p data-bbox="183 1491 316 1525"><b>Arbitrages</b></p>	<p data-bbox="363 1330 1469 1615">Les arbitrages seront inévitables du fait de l'accroissement des besoins, alors que l'ampleur et le niveau des interventions dépendent de la disponibilité en temps voulu de financements pluriannuels flexibles et fiables. Pour limiter les compromis autant que possible, le Programme s'attaquera aux causes profondes de la vulnérabilité au moyen de changements porteurs de transformation, en intervenant dans les dimensions sociale, économique et environnementale de l'aide humanitaire et du développement durable d'une manière inclusive et équitable. Les interventions d'urgence doivent être conduites avec la participation des communautés et des institutions locales connaissant parfaitement les contextes particuliers pour que l'on puisse comprendre l'ampleur des compromis et optimiser les synergies et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à la nutrition.</p>







Titre	AV3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires
 <p data-bbox="183 539 316 633">Risques et atténuation des risques</p>	<p data-bbox="363 241 485 271">⚠ Risques:</p> <ol data-bbox="363 277 1465 483" style="list-style-type: none"> <li>1. Le manque de financement régulier mis à disposition en temps voulu à moyen et à long termes limite la capacité à intensifier l'intervention</li> <li>2. Il est impossible d'atteindre les zones difficiles d'accès</li> <li>3. Les personnes les plus vulnérables et les femmes et les hommes particulièrement exposés aux risques, comme les populations autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées, ne sont pas suffisamment associés aux programmes</li> </ol> <p data-bbox="363 495 675 524">🌈 Mesures d'atténuation:</p> <ol data-bbox="363 530 1449 871" style="list-style-type: none"> <li>1. Collaborer activement avec les partenaires pour solliciter et obtenir des financements pluriannuels flexibles et fiables permettant de renforcer durablement la résilience des moyens d'existence agricoles</li> <li>2. Établir une présence de longue durée dans le pays pour permettre à la FAO de comprendre en profondeur le contexte et d'interagir avec l'ensemble des acteurs</li> <li>3. Intervenir dans les dimensions sociale, économique et environnementale de l'aide humanitaire et du développement durable d'une manière inclusive et équitable, en faisant participer les communautés et les institutions locales connaissant bien les contextes particuliers, et notamment en respectant le droit à un consentement libre, préalable et éclairé lorsque la situation d'urgence et l'intervention touchent des peuples autochtones</li> </ol>

Titre	AV4: Systèmes agroalimentaires résilients
<b>Problème</b>	Quelque 4,5 milliards de personnes tirent leurs moyens d'existence de systèmes agroalimentaires qui sont exposés à une multiplicité de chocs et de facteurs de perturbation. En 2021, 9,8 pour cent de la population mondiale souffrait de la faim et environ 150 millions de personnes étaient confrontées à l'insécurité alimentaire aiguë et à la malnutrition, en raison de nombreux facteurs responsables de la faim aux niveaux mondial et local, notamment les répercussions indirectes de la pandémie de covid-19.
<b>Résultante</b>	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</p> <p>1.5.2 (avec la contribution de la FAO) Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) (=11.5.2)</p> <p>1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe</p> <p>2.4.1 (sous la responsabilité de la FAO) Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> utiliser les technologies aux fins de la résilience, à la fois chez les producteurs primaires et tout au long des chaînes de valeur alimentaires, afin de réduire les risques liés aux chocs et aux facteurs de perturbation qui peuvent déboucher sur des crises alimentaires; des technologies seront utilisées pour évaluer les risques et l'incertitude</p> <p><b>Innovation:</b> innover pour traduire la notion de résilience sur le plan opérationnel en adoptant une approche axée sur les systèmes agroalimentaires, et diffuser des informations de qualité en temps opportun aux fins de la gestion des risques et de l'atténuation de la vulnérabilité</p> <p><b>Données:</b> analyser l'insécurité alimentaire chronique et aiguë et la malnutrition, et utiliser des indicateurs existants ou en définir de nouveaux pour mesurer la vulnérabilité et la résilience au niveau local ainsi que pour évaluer le fonctionnement global du système agroalimentaire à l'échelle nationale en vue d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions</p> <p><b>Compléments:</b> renforcer le capital humain et rendre les institutions plus à même de repérer les risques et d'élaborer des politiques, des stratégies et des plans de gestion des risques concernant les dimensions sociale, économique et environnementale des systèmes agroalimentaires</p>




Titre	AV4: Systèmes agroalimentaires résilients
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<p>Intervenir à tous les niveaux interdépendants des systèmes agroalimentaires – producteurs et travailleurs du secteur agroalimentaire, au sein et en dehors des exploitations; entreprises; personnes travaillant au sein et en dehors des exploitations agricoles; chaînes d’approvisionnement alimentaire; réseaux alimentaires nationaux; consommateurs (l’accent étant mis sur l’accès à une alimentation saine); systèmes agroalimentaires dans leur ensemble – afin de renforcer la résilience des moyens d’existence des acteurs des systèmes agroalimentaires, tout en soutenant les économies nationales, la gestion durable des ressources naturelles, notamment de l’eau, et la productivité des écosystèmes, nécessitera d’améliorer i) la compréhension des risques multiples à ces différents niveaux pour ii) éclairer la gouvernance et la prise de décisions tenant compte des risques multiples aux fins de iii) la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité pour diminuer la probabilité qu’une situation d’insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition se produise.</p>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La Situation mondiale de l’alimentation et de l’agriculture</i> (éditions 2018 et 2020)</li> <li>• <i>L’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> (éditions 2017 et 2018)</li> <li>• Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020</li> <li>• Rapport sur l’incidence des catastrophes et des crises sur l’agriculture et sur la sécurité alimentaire</li> <li>• <i>Managing climate risks through Social Protection: Reducing poverty and building resilient agricultural livelihoods</i> (publication de la FAO et du Centre climatique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [2019])</li> <li>• Clinique de programmation pour concevoir des interventions sensibles aux conflits (Guide à l’intention des facilitateurs, FAO, 2019)</li> <li>• <i>Guidelines for Increasing Access of Small-Scale Fisheries to Insurance Services in Asia – a Handbook for Insurance and Fisheries Stakeholders</i> (publication de la FAO, 2019)</li> <li>• Organisation du Système CGIAR</li> <li>• Cadre de la FAO en faveur d’une paix durable dans le contexte du Programme 2030</li> <li>• Mesure et analyse de l’indice de résilience (RIMA II) et outil web (Shiny RIMA)</li> <li>• Protection sociale et emploi rural décent pour une agriculture climato-intelligente</li> <li>• <i>Governance Challenges for Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation Convergence in Agriculture</i></li> <li>• Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux</li> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> <li>• <i>Gender-responsive disaster risk reduction in the agriculture sector</i></li> <li>• <i>Gender mainstreaming as a key strategy for building resilient livelihoods</i></li> <li>• Consolider la résilience des communautés en renforçant les capacités productives, financières et sociales des ménages à travers une approche intégrée</li> <li>• <i>Forest for resilience to natural, climate and human-induced disasters and crises</i></li> <li>• Ensemble d’indicateurs relatifs aux situations d’urgence et à la résilience (et annexe)</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassembler des données en collaboration avec des institutions pilotées par les pays pour avoir une idée plus claire des risques multiples, réduire la fragilité des systèmes agroalimentaires et contribuer à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable dont les moyens d’existence dépendent des systèmes agroalimentaires</li> <li>• Focaliser le renforcement des capacités sur l’abandon progressif de la gestion des chocs a posteriori au profit d’une gestion préventive fondée sur une meilleure compréhension des failles des systèmes agroalimentaires et des risques auxquels ils sont confrontés</li> <li>• Les composantes relatives aux partenariats et aux coalitions prévoient l’association de différents acteurs intervenant dans les systèmes et les secteurs agroalimentaires, ce qui favorise le dialogue sur les politiques à tous les niveaux et l’utilisation des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques</li> <li>• Fournir aux membres des orientations normatives sur les cadres de réglementation, les stratégies d’investissement et l’affectation des ressources aux fins de la concrétisation des cibles 1.5 et 2.4 des ODD à l’échelle nationale</li> </ul>

Titre	AV4: Systèmes agroalimentaires résilients
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de promotion et de communication contribuent à faire progresser la réflexion au sujet de la résilience (la résilience de quoi, face à quoi et à quelles fins) pour faciliter la définition des risques</li> </ul>
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD afin d'améliorer la connaissance des différents risques et de promouvoir des mécanismes de gouvernance efficaces pour la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité permettant de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs et aux facteurs de stress socioéconomiques et environnementaux</li> <li>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Promouvoir une action ciblée, conçue à partir de données complètes sur le rendement des investissements, les analyses coût-avantage et l'évaluation des arbitrages découlant des investissements, par la voie d'activités pluridisciplinaires, de dialogues avec les parties prenantes et de politiques et de règles d'assurance de la qualité et de protection fondées sur les activités normatives de la FAO, selon qu'il conviendra.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Manque de financements prévisibles, souples et disponibles en temps voulu, à moyen et long termes, destinés à combler les faiblesses sous-jacentes des systèmes agroalimentaires et à répondre aux besoins des communautés les plus vulnérables</li> <li>Les conditions favorables, la volonté politique et l'engagement multipartite aux différents échelons des systèmes agroalimentaires ne sont pas garantis</li> <li>Les communautés, y compris les peuples autochtones, et les institutions et organisations locales ne sont pas suffisamment actives</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser activement les partenaires et les inciter à fournir des financements pluriannuels, souples et fiables pour obtenir des résultats durables en matière de résilience et allouer des ressources aux pays et aux communautés les plus vulnérables sur la base de données concrètes</li> <li>Repérer les goulets d'étranglement au niveau des points d'ancrage qui influent le plus sur la capacité qu'ont les personnes vulnérables de faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation et promouvoir une action ciblée fondée sur des données complètes concernant le rendement des investissements et les analyses coût-avantage</li> <li>Assurer une présence durable dans les pays afin d'acquérir une connaissance approfondie du contexte, interagir avec tous les acteurs, y compris les peuples autochtones, en garantissant leur droit à un consentement libre, préalable et éclairé, et faciliter l'accès aux financements au niveau local pour que le renforcement de la résilience soit induit par les communautés</li> </ol>


Titre	AV5: Initiative Main dans la main
<b>Problème</b>	Dans la plupart des pays à faible revenu et dans ceux qui connaissent des crises alimentaires, les moyens d'existence sont restreints par la faiblesse persistante de la productivité dans les systèmes de production agroalimentaire, l'accès insuffisant aux marchés, la faiblesse des capacités de gestion des processus complexes de transformation agricole et rurale et la capacité limitée à faire face à des marchés complexes et en évolution et à l'accélération du changement climatique.
<b>Résultante</b>	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies, en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats et en permettant des investissements à plus grande échelle
<b>Cibles des ODD</b>	<p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour)</p> <p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays</p> <p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p> <p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p> <p>10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p>
<b>Indicateurs des ODD</b>	<p>1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)</p> <p>1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge</p> <p>2.1.1 (sous la responsabilité de la FAO) Prévalence de la sous-alimentation</p> <p>2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>2.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p> <p>2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> fournir de nouvelles technologies et adapter les technologies existantes aux besoins et aux capacités des parties prenantes locales; assurer le contrôle de la qualité et suivre les incidences en recueillant et en analysant les données</p> <p><b>Innovation:</b> catalyser le changement, par exemple la mise en place de nouveaux modèles d'activité, le développement institutionnel et l'entrée sur de nouveaux marchés, en tirant parti de la mise en relation de partenaires innovants</p> <p><b>Données:</b> favoriser le recours à la science des données, aux données géospatiales et aux sources de données non conventionnelles (mégadonnées, par exemple) pour compenser l'absence de données ventilées aux niveaux infranationaux; mettre en place une analyse par modélisation des facteurs qui déterminent les écarts de productivité</p>

Titre	AV5: Initiative Main dans la main
	<p> <b>Compléments:</b> améliorer les connaissances individuelles et institutionnelles afin de mettre en évidence les capacités manquantes et de combler les lacunes pour améliorer l'action des organismes et l'action collective, en veillant à ce que chacun puisse participer à profit à toutes les étapes des systèmes de production et des marchés agroalimentaires</p>
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de rentabilité des frontières stochastiques et analyse technique de la gouvernance</li> <li>• Cartographie des donateurs et partenaires pour accélérer l'apprentissage et améliorer la transparence</li> <li>• Tables rondes exécutives, dirigées par les pays membres participant à l'Initiative Main dans la main, pour améliorer la prise de décision inclusive</li> <li>• Mise en relation des partenaires pour favoriser l'innovation axée sur le développement et obtenir des engagements quant à la mise à disposition des moyens essentiels de mise en œuvre, notamment des financements et des investissements à grande échelle</li> <li>• Plan d'investissement global pour l'Initiative afin de guider la collaboration entre les multiples partenaires</li> <li>• Tableaux de bord solides pour l'Initiative afin de faciliter la coordination et la communication entre les partenaires</li> <li>• Mobilisation de l'ensemble de la FAO pour améliorer l'intégration du programme</li> </ul>
<p> <b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traités internationaux, négociés sous les auspices de la FAO ou dans d'autres structures qui font autorité</li> <li>• Directives volontaires et orientations stratégiques approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et les organes directeurs de la FAO</li> <li>• Décisions stratégiques faisant autorité prises par des organismes multipartites tels que la Commission du Codex Alimentarius</li> <li>• Obligations fondées sur des droits et approuvées par l'ONU</li> <li>• Publications phares telles que SOCO, SOFA, SOFI, SOFIA, SOFO, SOLAW et SoW-BFA<sup>55</sup></li> <li>• Stratégies et plans nationaux relatifs à l'agriculture, aux systèmes alimentaires et à la transformation rurale, y compris les plans d'investissement</li> </ul>
<p> <b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une plateforme pour fournir des données et des analyses qui permettent de distinguer le potentiel agroéconomique des différents territoires et une base d'éléments factuels pour la consultation des parties prenantes, l'amélioration du processus décisionnel et l'évaluation des incidences</li> <li>• Aider les pouvoirs publics et les parties prenantes à utiliser les instruments normatifs de la FAO pour favoriser la transformation agricole et rurale durable et inclusive</li> <li>• Renforcer le dialogue stratégique multipartite et intersectoriel au moyen de tables rondes exécutives dirigées par les pays membres participant à l'Initiative Main dans la main afin d'élaborer des plans d'investissement complets pour le programme</li> <li>• Soutenir le développement des capacités institutionnelles, y compris pour l'utilisation de la plateforme et des tableaux de bord de l'Initiative pour améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination des politiques fondées sur des données factuelles</li> <li>• Faciliter l'accès aux «moyens de mise en œuvre» essentiels pour le développement durable grâce à l'approche de mise en relation innovante et axée sur les besoins pour la mise en place de partenariats</li> <li>• Améliorer la transparence et faciliter la sensibilisation et la communication entre les partenaires et les parties prenantes en mettant en place des tableaux de bord informatiques</li> </ul>

<sup>55</sup> La Situation des marchés des produits agricoles (SOCO); La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA); L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI); La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA); La Situation des forêts du monde (SOFO); L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SOLAW); L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SoW-BFA).

Titre	AV5: Initiative Main dans la main
 <p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD afin d'accélérer la transformation agricole et le développement rural durable, en ciblant les plus pauvres et les personnes souffrant de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies, et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats</li> </ol> <p>Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</p>
 <p><b>Arbitrages</b></p>	<p>L'Initiative repose sur une modélisation avancée et une plateforme de données ouvertes qui doivent permettre de mettre en évidence et de gérer les interactions systémiques et les arbitrages entre les mesures stratégiques en vue d'atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux prioritaires. La modélisation permettra de quantifier les arbitrages et les synergies entre toutes les interventions menées dans le cadre de l'Initiative de sorte à apporter des ajustements et/ou à mettre en œuvre des politiques complémentaires pour réduire autant que possible les externalités négatives.</p>
 <p><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p><b>⚠ Risques:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La complexité des environnements naturels et sociaux des pays qui participent à l'Initiative met en péril la pérennité des progrès</li> <li>2. La crise climatique et la dynamique du marché libre entravent l'obtention d'améliorations durables dans les systèmes agroalimentaires des pays qui participent à l'Initiative</li> <li>3. La FAO et ses membres ne parviennent pas à mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux besoins programmatiques définis dans chaque plan d'investissement</li> <li>4. Les changements de gouvernement entraînent des changements dans les priorités, ce qui fait reculer l'Initiative dans l'ordre des priorités politiques et financières nationales</li> </ol> <p><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la capacité d'identifier, d'évaluer et d'anticiper les risques environnementaux grâce à la plateforme de l'Initiative, améliorer le flux d'informations et la coordination entre les parties prenantes, assurer la surveillance et la communication en temps réel, régulières et continues, assurer la souplesse du programme, renforcer les capacités nationales, l'efficacité institutionnelle, l'inclusion et la légitimité</li> <li>2. Faire progresser l'utilisation des données, de la modélisation et de l'analyse pour gérer la complexité technique, tout en instaurant des utilisations innovantes des systèmes d'information pour faciliter et garantir l'appropriation d'accords de partenariat plus complexes par les pays</li> <li>3. Assurer une communication et un plaidoyer permanents tout au long du programme pour maintenir l'engagement et permettre les ajustements nécessaires en réponse à des faits nouveaux imprévus</li> <li>4. Mener le processus de mobilisation pour l'Initiative, y compris l'analyse technique et une large consultation des partenaires, afin de pérenniser le soutien au programme, qui est souple et adaptable et peut être ajusté et étendu si nécessaire</li> </ol>




Titre	AV6: Croissance des investissements
Problème	Pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD), il faut des investissements publics et privés bien plus importants et mieux ciblés.
Résultante	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs
Cibles des ODD	<p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p> <p>2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p> <p>10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux</p> <p>17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés</p>
Indicateurs des ODD	<p>1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres</p> <p>2.a.1 (sous la responsabilité de la FAO) Indice d'orientation agricole des dépenses publiques</p> <p>2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole</p> <p>10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population</p> <p>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)</p> <p>17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés</p>
 <b>Accélérateurs</b>	<p><b>Technologies:</b> solutions numériques au service d'une amélioration du processus de prise de décision; services bancaires mobiles et outils financiers de gestion des risques fondés sur les données géographiques; pratiques alimentaires et agricoles durables</p> <p><b>Innovation:</b> services novateurs de financement numérique; financement mixte; élargissement des partenariats et des plateformes; assistance technique remboursable; solutions alimentaires et agricoles durables et fondées sur la nature</p> <p><b>Données:</b> collecte de données visant à contrôler et à évaluer les retombées des investissements et des solutions numériques fondées sur les données mis à la disposition des petits agriculteurs et des petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p><b>Compléments:</b> appui à la prise de décisions fondée sur les données et renforcement des capacités des organisations et institutions infranationales/nationales/régionales/internationales de sorte que les investissements bénéficient aux pauvres</p>



Titre	AV6: Accroissement des investissements
<p><b>Principales composantes thématiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la planification stratégique des investissements afin de rendre les systèmes agroalimentaires durables et d'encourager les politiques porteuses</li> <li>• Renforcer l'appui aux investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires durables, notamment les investissements durables</li> <li>• Mettre au point des solutions d'investissements fondés sur le savoir et l'innovation et renforcer les capacités d'investissement</li> <li>• Mettre en commun des informations et des connaissances sur les investissements au moyen d'une communication efficace</li> </ul>
<p><b>Aspects normatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, fermes-écoles, outil ex-ante bilan carbone de la FAO, GLEAM-i<sup>56</sup>, SIPA<sup>57</sup>, boîtes à outils RurallInvest et Collect Mobile, Earth Map, modèles AquaCrop et CropWat</li> <li>• Activités de la FAO sur la neutralité carbone, l'indication géographique et les investissements en faveur de la récupération de l'eau</li> <li>• <i>La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA), L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI), L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (SOLAW)</i></li> <li>• Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables</li> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</li> </ul>
<p><b>Stratégie relative aux fonctions essentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités d'information et de communication visant à mobiliser les investissements des banques de développement et du secteur privé</li> <li>• Partenariats permettant de tirer parti des ressources et de fournir un appui technique de haut niveau qui répond aux besoins des pays</li> <li>• Dialogue sur les politiques associant toutes les parties en vue de créer un environnement propice à des investissements publics et privés responsables et qui profitent à tous, au bénéfice de systèmes agroalimentaires résilients</li> <li>• Renforcement des capacités au niveau national afin de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les projets d'investissement public et de stimuler les investissements privés, qui auront ainsi des retombées durables à grande échelle sur l'amélioration des conditions de vie</li> <li>• Collecte et analyse de données en vue de l'évaluation d'impact et de la mise à disposition de solutions numériques fondées sur les données aux petits agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises en faveur d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles, de la traçabilité, des finances et de la gestion des risques</li> </ul>
<p><b>Indicateurs relatifs aux produits</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de CPP/pays dans lesquels la FAO a prêté un appui à la réalisation des cibles des ODD préconisant des investissements publics et privés accrus, et a renforcé les capacités de tirer parti des investissements futurs pour accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables ayant des effets à grande échelle sur la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté et de la faim</li> <li>2. Pourcentage de parties prenantes satisfaites du travail de la FAO, s'agissant de la pertinence, du caractère novateur, des partenariats, de la contribution normative et de l'utilisation des ressources aux fins de l'obtention de résultats (paramètres à déterminer en collaboration avec les pays, les responsables des DPP et les unités techniques)</li> </ol>
<p><b>Arbitrages</b></p>	<p>Le Programme est axé sur les aspects fonctionnels et opérationnels avec un centrage sur les pays, et la transposition à plus grande échelle de ses activités nécessite de trouver un juste équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ces arbitrages seront mesurés et pris en compte par différents moyens: travaux multidisciplinaires, dialogues entre les parties prenantes, assurance qualité, et politiques et règlements de sauvegarde fondés sur les activités normatives de la FAO, le cas échéant.</p>

<sup>56</sup> Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial – version interactive (GLEAM-i).

<sup>57</sup> Système d'identification des parcelles agricoles (SIPA).

Titre	AV6: Accroissement des investissements
 <p data-bbox="183 562 316 651"><b>Risques et atténuation des risques</b></p>	<p data-bbox="360 241 483 271"><b>⚠ Risques:</b></p> <ol data-bbox="360 280 1461 517" style="list-style-type: none"><li data-bbox="360 280 1398 342">1. La FAO et ses partenaires ne sont pas capables de répondre à la demande de soutien à des investissements de qualité</li><li data-bbox="360 349 1393 412">2. Le renforcement des capacités d'investissement des pays n'est pas prioritaire ou n'est pas correctement cerné</li><li data-bbox="360 418 1461 517">3. Du fait de perturbations dues à la COVID-19 ou à de nouvelles situations d'urgence (et aux crises économiques qui en découlent), les systèmes agroalimentaires pourraient reculer dans les priorités stratégiques et les décisions en matière d'investissement</li></ol> <p data-bbox="360 526 671 555"><b>🌈 Mesures d'atténuation:</b></p> <ol data-bbox="360 564 1461 904" style="list-style-type: none"><li data-bbox="360 564 1445 663">1. Élargir les accords de partenariat qui favorisent le renforcement des capacités. Mettre au point un plan stratégique de renforcement des capacités d'appui aux investissements à tous les niveaux en connectant efficacement les universités et les centres de recherche</li><li data-bbox="360 669 1410 732">2. Promouvoir le renforcement des capacités d'appui aux investissements afin de mobiliser les volontés au niveau national et parmi les donateurs, et fournir les services connexes</li><li data-bbox="360 739 1461 904">3. Sensibiliser les acteurs nationaux aux avantages économiques, sociaux et environnementaux des investissements dans les systèmes agroalimentaires pour les gouvernements, les communautés et les investisseurs. Entretien des réseaux et des partenariats solides avec les institutions financières internationales et les partenaires fournisseurs de ressources afin de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires</li></ol>

## Objectif 5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Champ d'application	Garantir et mesurer la mise en œuvre et la qualité des activités techniques et normatives de la FAO, ainsi que la fourniture de connaissances et de services et leur qualité; veiller à ce que des données et des statistiques de qualité soient produites avec intégrité et diffusées par la FAO; fournir des services transversaux cruciaux dans les DPP en ce qui concerne les activités en faveur de l'égalité des genres, des jeunes et de l'inclusion afin de contribuer au Programme 2030; accélérer les progrès et intensifier les efforts en vue de la réalisation des ODD, au moyen des quatre accélérateurs: la technologie, l'innovation, les données et les compléments		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
Résultante 5.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation	5.1.A Qualité des activités techniques et normatives de l'Organisation, mesurée par des enquêtes menées auprès des parties prenantes concernées	75 %	77 %
Produits			
5.1.1 Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux et dans toutes les disciplines par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique			
5.1.2 Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire			
5.1.3 Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits)			
5.1.4 Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts, ainsi que sur les perspectives mondiales de l'alimentation et de l'agriculture			

178. La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation sont essentielles pour mettre en œuvre le Cadre stratégique efficacement. Cette résultante nécessite de renforcer l'encadrement technique et le contrôle de la qualité par les unités techniques; de mener des dialogues dans les domaines technique et politique aux niveaux mondial, régional et national; de renforcer les capacités d'intervention face aux problèmes émergents, notamment au moyen d'un Fonds multidisciplinaire; de réaliser des progrès en ce qui concerne les difficultés fondamentales constatées dans les principales disciplines, par l'intermédiaire des comités techniques; de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, afin d'instaurer des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables; et de favoriser la production de publications institutionnelles phares de grande qualité.

### Priorités pour 2024-2025

179. Les priorités principales pour 2024-2025 consisteront à mettre en application le nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale dans tous les programmes et projets de la FAO. Ce mécanisme est essentiel pour garantir que l'ensemble des activités et interventions de la FAO sont conformes et concourent aux normes environnementales et sociales ainsi qu'aux principales politiques techniques de l'Organisation. Un nouveau modèle de fourniture de services d'appui technique aux projets de la FAO sera en outre mis en place, avec une approche plus programmatique et plus souple. Un appui sera apporté aux comités techniques pour favoriser un renforcement de la collaboration et de la coordination, avec un accent visible sur les questions transversales. Les travaux normatifs fondés sur des données scientifiques et factuelles resteront une priorité pour le prochain exercice biennal, et le niveau accru de financement pour la Convention internationale pour la protection des végétaux et le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sera maintenu.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>Résultante 5.2: La disponibilité des statistiques et des données de la FAO, leur qualité et l'accès à celles-ci à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets</b>	5.2.A Proportion d'indicateurs des ODD dont la FAO est garante qui ont fait l'objet de rapports a) à l'échelon national et b) avec le niveau de ventilation des données adéquat, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (référence: ODD 17.18.1)	a) 60 % b) 45 %	a) 66% b) 50 %
	5.2.B Augmentation du taux de réponse moyen aux questionnaires statistiques de la FAO	+4 %	+6 %
	5.2.C Proportion de processus statistiques et de produits relatifs aux données de la FAO qui sont de bonne qualité au regard du Cadre d'assurance qualité pertinent	75 %	80 %
<b>Produits</b>			
5.2.1 Des méthodes et des normes en matière de collecte, de traitement, de diffusion et d'utilisation des données et des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD dont la FAO est responsable, sont élaborées et communiquées			
5.2.2 Un appui est prêté en vue de renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistiques agricoles de collecter, d'analyser et de diffuser des données et des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD dont la FAO est responsable			
5.2.3 Des données et des statistiques de qualité élevée et comparables au niveau international, sur l'alimentation et l'agriculture, y compris pour les 21 indicateurs des ODD dont la FAO est responsable, sont diffusées par l'Organisation et consultées par la communauté internationale			
5.2.4 La coordination et la gouvernance des données et des statistiques de la FAO sont renforcées afin d'améliorer l'harmonisation, la qualité et la cohérence des activités relatives aux données et aux statistiques dans l'ensemble de l'Organisation			

180. Il est indispensable de disposer de données et de statistiques de grande qualité pour étayer, élaborer et suivre les politiques visant à faire reculer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale et pour promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles. Cette résultante nécessite d'élaborer de nouvelles méthodes et normes en matière de données et de statistiques internationales; de collecter, de traiter et de diffuser à l'échelle mondiale des données nationales comparables sur le plan international; de renforcer les capacités des institutions statistiques nationales à collecter, analyser, diffuser et exploiter des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture permettant de suivre la réalisation des ODD et d'étayer les politiques et les décisions en matière d'investissement au niveau national; et de mettre en place une gouvernance efficace des données et des statistiques, au sein de la FAO et en collaboration avec les parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

181. Les priorités pour 2024-2025 seront les suivantes: a) continuer à améliorer les normes, les classifications internationales et les cadres méthodologiques pour la collecte et la diffusion à l'échelle mondiale de statistiques innovantes et pertinentes sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture; b) renforcer encore le rôle d'organisme garant de 21 indicateurs relatifs aux ODD joué par la FAO et, dans cette optique, coordonner la collecte et la diffusion de données par l'Organisation, les initiatives de renforcement des capacités et l'établissement de rapports mondiaux sur ces indicateurs; c) aider les institutions nationales de statistiques à adopter des définitions, des classifications et des méthodes internationalement reconnues et à améliorer la qualité des statistiques qu'elles produisent à la fois par des initiatives de renforcement à grande échelle des capacités (initiative «50x2030», par exemple)<sup>58</sup> et par une assistance plus ciblée; et d) renforcer la gouvernance des données et des statistiques, notamment pour tirer parti du potentiel des

<sup>58</sup> Initiative 50x2030 destinée à combler les lacunes en matière de données agricoles.

mégadonnées et des informations géospatiales s’agissant de la production de données et de statistiques plus actuelles et ventilées, conformément aux politiques et normes internationales.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>Résultante 5.3: Thèmes transversaux (égalité des genres, jeunes, inclusion)</b>	5.3.A Nombre de normes minimales visant la prise en compte systématique des questions de genre	14	15
	5.3.B Nombre d’indicateurs de performance de la version révisée du Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’avancement des femmes atteints ou dépassés par la FAO	14	15
	5.3.C Pourcentage d’unités et de bureau décentralisés de la FAO contribuant au Plan d’action en faveur des jeunes ruraux	75 %	80 %
	5.3.D Quantité de travaux de la FAO dont l’inclusion est un objectif prépondérant	15 %	20 %
<b>Produits</b>			
5.3.1 Les membres bénéficient d’un appui pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d’intégration des questions de genre et d’interventions visant spécifiquement les femmes			
5.3.2 Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l’égalité des genres			
5.3.3 Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en place ou renforcés afin de traiter les questions intéressant les jeunes			
5.3.4 Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en place ou renforcés afin de traiter la question de l’inclusion			

182. Les domaines transversaux permettent de prendre en compte des domaines cruciaux dans l’ensemble des activités programmatiques de la FAO, et de veiller ainsi à ne laisser personne de côté, conformément à la vision stratégique de la FAO et aux principes des Nations Unies en matière de programmation. Les conditions requises pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités reposent dans une large mesure sur l’instauration de l’égalité des droits et des chances entre les femmes, les hommes, les jeunes, les pauvres, les personnes vulnérables et marginalisées et les peuples autochtones, et sur le renforcement de la capacité de ces groupes à jouer un véritable rôle et à faire entendre davantage leur voix dans leur environnement économique et social.

183. Les priorités en matière d’égalité des genres en 2024-2025 seront notamment: a) de coordonner la mise en œuvre de la Politique de la FAO sur l’égalité des genres (2022-2030) (titre actuel «Politique sur l’égalité des sexes», document en cours de révision) et des engagements pris au titre du Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’avancement des femmes 2.0, et de faciliter l’intégration des considérations liées au genre dans les activités programmatiques de la FAO; b) d’assurer un renforcement des capacités et d’apporter un soutien et des conseils techniques aux unités techniques du siège et aux bureaux décentralisés de la FAO pour les aider à traiter ces questions dans leurs programmes de travail, au moyen d’approches innovantes telles que le Centre d’apprentissage et d’information sur l’égalité des genres (qui sera bientôt en ligne); et c) d’enrichir la base de données de connaissances sur la parité et les systèmes agroalimentaires à partir du rapport phare (disponible prochainement) sur la situation des femmes rurales dans les systèmes agroalimentaires.

184. Les priorités concernant les **jeunes** en 2024-2025 seront notamment: a) de veiller à l'intégration systématique des considérations relatives aux jeunes dans le programme de travail de la FAO et de faciliter ce processus, conformément au Plan d'action en faveur des jeunes ruraux; et b) de fournir des conseils techniques aux unités techniques du siège et aux bureaux décentralisés de la FAO pour les aider à intégrer ces questions de manière adéquate dans leurs programmes de travail.

185. Les priorités en matière d'**inclusivité** en 2024-2025 seront notamment: a) d'achever et de mettre en œuvre le cadre en matière d'inclusivité afin d'intégrer de façon systématique cette notion dans toutes les activités de la FAO (notamment dans ses programmes et projets); et b) d'assurer un renforcement des capacités et d'apporter des conseils techniques aux unités techniques du siège et aux bureaux décentralisés de la FAO pour les aider à intégrer ces questions de manière adéquate dans leurs programmes de travail.

186. Les priorités concernant les **peuples autochtones** en 2024-2025 seront notamment: a) de poursuivre la mise en œuvre de la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones; b) de donner suite aux recommandations communiquées à la FAO par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies à l'appui du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; c) d'intégrer les jeunes et les femmes autochtones dans les travaux programmatiques et normatifs de la FAO; d) d'apporter un appui technique pour assurer la conformité des activités de la FAO avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en respectant le principe du consentement libre, préalable et éclairé; e) de diriger les activités de la FAO relatives aux systèmes alimentaires et aux systèmes de connaissances des peuples autochtones par l'intermédiaire des secrétariats de la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones et du Groupe des amis des peuples autochtones; et f) d'apporter des données probantes sur la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires des peuples autochtones dans le cadre de la coordination du Pôle de connaissances mondial sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>Résultante 5.4: Accélérateurs – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions)</b>	5.4.A Nombre de produits de la FAO de bonne qualité qui mettent en avant les technologies au service de systèmes agroalimentaires durables afin de renforcer les capacités des pays de prendre des décisions concernant l'adoption de ces technologies	20	25
	5.4.B Nombre d'innovations technologiques, sociales, institutionnelles, stratégiques et/ou financières de bonne qualité et cohérentes promues et/ou intégrées dans les interventions programmatiques de la FAO afin de porter les effets à leur maximum et de réduire au minimum les arbitrages nécessaires de sorte que les systèmes agroalimentaires soient résilients et durables	20	25
	5.4.C Nombre d'ensembles de données ou de systèmes d'information importants créés ou mis à jour et utilisés pour apporter davantage d'éléments concrets pertinents et d'appui aux interventions programmatiques de la FAO	100	125
	5.4.D Nombre de mécanismes permettant de tirer parti de la gouvernance, des institutions et du capital humain dans les programmes de la FAO aux niveaux national, régional et mondial	10	15
<b>Produits</b>			
5.4.1 Des connaissances fondées sur des éléments scientifiques et factuels et une vision commune des technologies et de leur usage, leurs avantages et leurs risques en vue d'accélérer l'obtention de résultats et de réduire au minimum les arbitrages nécessaires, sont élaborées et diffusées			
5.4.2 Les capacités des membres sont renforcées, à l'appui de la prise de décisions en connaissance de cause sur le choix et l'utilisation de technologies qui permettent de réduire au minimum les arbitrages nécessaires sur la base d'éléments scientifiques et factuels			
5.4.3 Des technologies novatrices intégrées, des mécanismes institutionnels, des processus politiques et sociaux porteurs, et des innovations financières permettant d'accélérer les interventions programmatiques sont répertoriés, encouragés, appliqués et reproduits à plus grande échelle pour maximiser les effets tout en limitant les arbitrages nécessaires.			
5.4.4 Des données permettant d'accélérer la mise en œuvre des DPP sont recensées, collectées, traitées, diffusées et utilisées			
5.4.5 Les avis, l'appui et les analyses fournis contribuent à améliorer l'efficacité et l'équité de la gouvernance, des institutions et du capital humain aux niveaux mondial, régional et national (niveau des programmes)			
5.4.6 Des outils, des plateformes et des partenariats destinés à faire avancer les travaux de la FAO sur les compléments contribuent à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables (compétences internes)			

187. Les quatre accélérateurs transversaux orientent et accélèrent les efforts dans toutes les interventions de la FAO en matière de programmes, l'objectif étant de progresser plus rapidement et d'intensifier les efforts menés en vue de la réalisation des ODD et des quatre améliorations, tout en réduisant autant que possible les arbitrages nécessaires.

188. Les priorités concernant les **technologies** en 2024-2025 seront notamment: a) de mettre en œuvre et de revoir le plan d'action pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation; b) d'élaborer le rapport biennal phare *Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires* aux fins de curation des informations existantes sur l'état

actuel mesurable de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) dans le domaine des systèmes alimentaires et sur les changements à venir; c) d'organiser des manifestations et de mettre en place des espaces de dialogue, d'échange et de partage sur les STI, notamment le Forum de la science et de l'innovation, qui se tient chaque année, et des pôles de connaissances scientifiques; d) de faciliter l'accès à des informations impartiales grâce à des documents de travail consacrés aux avantages et risques potentiels des technologies nouvelles ou d'apparition récente; et d'élaborer des directives pour renforcer les interfaces entre sciences et politiques; e) de renforcer la collaboration et la mise en place de partenariats porteurs de transformation et d'envergure mondiale qui tirent parti des STI; et f) de renforcer la communication sur les STI par l'intermédiaire du site web consacré à ces questions, des médias sociaux et d'autres moyens.

189. Les priorités concernant l'accélérateur relatif à l'**innovation** pour 2024-2025 consisteront à intégrer, encourager et reproduire à plus grande échelle les innovations technologiques, institutionnelles, sociales, politiques et financières pouvant contribuer aux DPP, en tirant parti des possibilités qui se font jour aux niveaux mondial, régional et national pour accélérer les interventions menées dans le cadre des programmes de la FAO et pour favoriser les progrès dans la mise en place de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. En faisant fond sur les efforts déployés en 2022-2023, on mettra les mesures prioritaires en phase avec les principes directeurs et les résultantes de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation. On s'attachera tout particulièrement à promouvoir les processus multipartites en matière d'innovation, d'appui technique, de conseils sur les politiques, de partage des connaissances, de production de données probantes pour la prise de décisions et de renforcement des capacités des membres afin de permettre l'accès et le recours à des innovations inclusives, financièrement abordables et spécialement adaptées au contexte visant à mettre en place des systèmes agroalimentaires durables en nouant des partenariats porteurs de transformation et en mobilisant des financements innovants.

190. Les principales priorités s'agissant des **données** consisteront à produire et à diffuser régulièrement des données et des statistiques désagrégées, et à en faciliter l'utilisation, en vue d'éclairer le processus décisionnel dans tous les domaines prioritaires du Programme. Dans cette optique, les bases de données et systèmes d'information correspondants seront actualisés en continu, et les principaux déficits de données repérés seront comblés aux fins de la mise en œuvre des DPP. L'utilisation des accélérateurs relatifs aux données sera également favorisée au moyen de plateformes de diffusion de données ouvertes et accessibles, ainsi que d'activités de renforcement des capacités intégrées destinées à combler les hiatus entre la production et l'utilisation des données.

191. S'agissant des **compléments**, les activités aux niveaux mondial et national ont montré qu'il était indispensable de disposer d'outils, de plateformes et de partenariats adéquats pour aider les membres à comprendre et à évaluer la complexité des systèmes agroalimentaires, mais aussi de se tourner vers de nouveaux moyens de mobiliser les parties prenantes pour atteindre l'échelle, la portée et la durée requises s'agissant des mesures visant à rendre les systèmes agroalimentaires plus durables, inclusifs et résilients. Les priorités pour 2024-2025 consistent notamment à: a) transposer à plus grande échelle et mettre en œuvre le cadre méthodologique associant des analyses techniques et des analyses de la gouvernance afin de contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires; b) faciliter encore davantage l'intégration des dimensions liées à la gouvernance, aux institutions et au capital humain dans les activités programmatiques et normatives de la FAO, notamment l'initiative Main dans la main et d'autres initiatives de l'Organisation; et c) renforcer les capacités du personnel à tirer parti de l'accélérateur relatif aux compléments, et augmenter ainsi la capacité de la FAO à consolider le capital humain et les institutions et à apporter des informations fondées sur des éléments scientifiques et des compétences techniques, ainsi qu'à réunir, stimuler et coordonner un large éventail d'acteurs sociaux et économiques aux fins de l'élaboration de mécanismes de gouvernance innovants.



## Chapitre 6: Programme de coopération technique

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Le Programme de coopération technique (PCT) a été exécuté en adéquation avec les objectifs du nouveau Cadre stratégique de la FAO, les priorités régionales et les priorités spécifiques des pays.		
Champ d'application	Le PCT permet de faciliter l'accès des membres aux connaissances et aux compétences techniques de l'Organisation dans tous les domaines prioritaires couverts par le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en fonction des besoins prioritaires spécifiques des pays. Les priorités définies dans les cadres de programmation par pays (CPP) et lors des conférences régionales orientent l'utilisation des ressources du PCT afin de répondre aux besoins des pays en matière d'assistance technique stratégique, de contribuer à l'accélération du changement par des effets catalyseurs, de faciliter le renforcement des capacités et de contribuer à la mobilisation de ressources dans le cadre des efforts menés pour réaliser les ODD et le Programme 2030. Les projets du PCT doivent être rentables, aboutir à des résultats immédiats et tangibles, et catalyser des évolutions au service du développement. Le Programme de coopération technique comporte deux volets principaux, à savoir la gestion et l'appui du PCT, répartis entre le siège et les bureaux décentralisés, et les projets du PCT, qui fournissent directement une aide aux États membres.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
6.1: Gestion et appui du PCT	6.1.A Taux d'approbation des ressources du PCT au regard des crédits ouverts pour 2022-2023 et 2024-2025	100 %	100 %
	6.1.B Taux d'exécution des projets du PCT au regard des crédits ouverts pour 2020-2021 et 2022-2023	100 %	100 %
	6.1.C Pourcentage de projets tenant compte de l'égalité des genres ou contribuant à l'égalité des genres approuvés, au regard des crédits ouverts pour 2022-2023 et 2024-2025	60 % <sup>59</sup>	70 %

### Priorités pour 2024-2025

192. Les priorités seront de mettre en avant l'importance stratégique, s'agissant de la réalisation par les membres des cibles des ODD, des contributions du PCT apportées en réponse aux demandes d'assistance dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de continuer à mettre l'accent sur l'appui technique aux fins du renforcement des capacités, sur la durabilité et sur la démultiplication des résultats.

193. Les efforts se poursuivront en vue: a) de rationaliser et d'affiner encore davantage les politiques et les procédures destinées à renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'approche programmatique; b) de concevoir des approches souples et innovantes qui permettent de tirer pleinement parti du rôle de catalyseur que joue le PCT en mobilisant des financements extrabudgétaires et des partenariats au profit des membres; et c) d'améliorer la transparence, la communication et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre et les résultats du PCT.

194. À l'issue de l'exercice stratégique portant sur le PCT, l'Organisation appliquera les pourcentages régionaux révisés de répartition des ressources du PCT aux crédits ouverts pour 2024-2025 et mettra en pratique les principes harmonisés régissant l'allocation des ressources du PCT au sein des régions. Dans la proposition de Programme de travail et budget pour 2024-2025, la part des crédits nets ouverts au titre du PCT restera de 14 pour cent, conformément à la

<sup>59</sup> Niveau de référence 2021: 54 %.

résolution 9/89<sup>60</sup> de la Conférence et à la recommandation formulée par la Conférence à sa 41<sup>e</sup> session, tenue en 2019<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> C 1989/REP, résolution 9/89.

<sup>61</sup> C 2019/REP, alinéa 70.e.

### Objectif fonctionnel 7: Activités de diffusion

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de promotion diversifiées et intensifiées, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration du développement des capacités et de la gestion des connaissances.		
Champ d'application	L'objectif fonctionnel 7 porte sur les fonctions de l'Organisation ayant trait à la diffusion et sur l'appui à la mise en place d'un environnement favorable à ces fonctions et à l'exécution des projets. Les fonctions ayant trait à la diffusion contribuent à la réalisation des objectifs de la FAO grâce à des partenariats diversifiés et renforcés, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, à des activités de promotion, à une sensibilisation accrue du public, au renforcement du soutien politique, à la mobilisation de nouvelles ressources, à l'amélioration du développement des capacités et à la gestion et au partage des connaissances, efforts que viennent compléter des approches institutionnelles, une articulation des tâches et des directives en matière d'élaboration et d'exécution de projets qui conviennent aux objectifs visés.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>7.1: Partenariats, activités de promotion et renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire</b>	7.1.A Nombre de partenariats, d'alliances, de réseaux et de plateformes stratégiques négociés, établis ou maintenus avec des acteurs étatiques et non étatiques	+17	+35
	7.1.B Nombre d'initiatives élaborées et mises en œuvre avec des organisations, fonds et programmes des Nations Unies, y compris les organismes ayant leur siège à Rome, à l'appui de la réforme et du repositionnement du système des Nations Unies	+5	+10
	7.1.C Nombre d'instruments de renforcement des capacités appliqués et nombre de stratégies et de services de communication rurale mis au point et diffusés	+42	+42
<b>Produits</b>			
7.1.1 Partenariats et collaborations stratégiques promus, renforcés et étendus, à l'appui du partage de connaissances, de pratiques durables, de solutions et de technologies			
7.1.2 Initiatives multipartites promues et mises en œuvre			
7.1.3 La participation et l'adhésion de la FAO au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement sont promues et renforcées à tous les niveaux			
7.1.4 Des avis et un appui sont fournis afin d'améliorer le renforcement des capacités, les services de communication rurale et l'accès aux informations scientifiques à l'appui du Cadre stratégique de la FAO et des ODD			

#### **Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire**

195. La Division de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (PST) est chargée de coordonner les programmes et les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) à la FAO et de contribuer à l'intégration systématique de ces types de coopération, en tant que mécanismes d'exécution décisifs du Cadre stratégique. Elle fournit un appui technique à toutes les unités de l'Organisation et les aide à déterminer les partenaires potentiels et les possibilités de financement en matière de CSST, tout en encourageant l'échange et la mise en commun de solutions dans le domaine du développement, ainsi que les activités destinées à mieux faire connaître la CSST et à la rendre plus visible.

#### **Priorités pour 2024-2025**

196. Les grandes priorités en 2024-2025 consisteront à traduire en actes les lignes directrices énoncées dans le document *La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de la FAO: Directives sur l'action à mener (2022-2025)*, lesquelles ont été publiées en 2022 aux fins de la mise

en œuvre, du suivi et de l'évaluation des activités de CSST à l'échelle de l'Organisation, conformément à ses stratégies et initiatives. Un accent particulier sera mis sur le renforcement et l'élargissement des partenariats et des alliances stratégiques relevant de la CSST au moyen de différents instruments, tels que les protocoles d'accord et les accords-cadres, et d'une intensification de la collaboration avec les membres, les organismes des Nations Unies, les entités non étatiques, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

197. Parmi les priorités spécifiques figurent le lancement de la nouvelle plateforme d'échange de connaissances sur la CSST, la création de pôles de collaboration en matière de CSST, la mise en place d'une initiative phare des organismes ayant leur siège à Rome<sup>62</sup>, l'élargissement du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine et la diversification de la base de financement de la CSST grâce à une utilisation accrue des fonds fiduciaires unilatéraux et des modalités de coopération triangulaire.

#### ***Partenariats et collaboration au sein du système des Nations Unies***

198. La Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) est chargée de coordonner et de superviser le choix, le renforcement et la gestion des partenariats stratégiques établis avec des entités des Nations Unies et des acteurs non étatiques pour atteindre les objectifs de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD), y compris des parlementaires, des organisations de la société civile, des universités et des organismes de recherche, des organisations d'exploitants agricoles familiaux et des organisations de peuples autochtones.

#### ***Priorités pour 2024-2025***

199. En 2024-2025, la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies continuera d'exercer ses principales responsabilités, et notamment: a) de promouvoir, de renforcer et d'élargir les partenariats avec des acteurs non étatiques et avec des entités du système des Nations Unies, conformément aux politiques de la FAO relatives aux partenariats porteurs de transformation<sup>63</sup>; b) de faciliter la mise en place de conditions et de cadres juridiques favorables à la réalisation des ODD en encourageant les alliances parlementaires contre la faim et la malnutrition; c) de renforcer la volonté politique d'atteindre l'ODD 2, notamment au moyen de la Coalition en faveur de l'alimentation; d) de promouvoir la place centrale que tiennent les questions relatives aux peuples autochtones et à l'agriculture familiale au regard de l'engagement à ne laisser personne de côté; e) de renforcer les capacités et d'accroître les effets produits, notamment grâce au Pôle de formation en ligne et aux plateformes de données et de connaissances; f) d'aider à élaborer et à exécuter des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028; et g) de promouvoir les Principes CSA-IRA<sup>64</sup>.

200. Les partenariats porteurs de transformation seront l'une des priorités dans le domaine de la collaboration au sein du système des Nations Unies. On s'attachera tout particulièrement à positionner la FAO de façon stratégique au sein des initiatives menées à l'échelle du système, en veillant à ce que les partenariats avec ce dernier soient en phase avec les initiatives phares de l'Organisation, et en intégrant pleinement l'appui normatif, programmatique et politique de l'Organisation dans les activités collectives mises en place par le système des Nations Unies pour aider les membres à réaliser les ODD à tous les niveaux.

---

<sup>62</sup> La FAO, le FIDA et le PAM tirent parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour appuyer les programmes nationaux d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

<sup>63</sup> Notamment la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux.

<sup>64</sup> Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>7.2: Communication</b>	7.2.A Augmentation de la présence dans les médias (nombre moyen de consultations sur une période de trois ans)	+5 %	+5 % par rapport à 2023
	7.2.B Nombre de visites sur FAO.org (nombre d'utilisateurs)	+5 %	+5 %
	7.2.C Nombre total d'abonnés aux comptes de la FAO sur les réseaux sociaux	8,5 millions	10 millions
<b>Produits</b>			
7.2.1 Relations élargies avec des médias mondiaux, régionaux et nationaux aux fins d'un positionnement dynamique de la FAO à tous les niveaux			
7.2.2 Augmentation de la présence de la FAO sur le web et les réseaux sociaux pour faire mieux connaître ses activités			
7.2.3 Fourniture efficace de produits, d'outils et de méthodes de communication sur la diffusion de connaissances contribuant aux objectifs et aux priorités de l'Organisation			
7.2.4 Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de communication et de diffusion dans les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les bureaux nationaux			

201. Le Bureau de la communication (OCC) s'emploie à faire mieux connaître le mandat de la FAO et sa contribution à la réalisation des ODD en mettant en avant les activités qu'elle mène auprès des publics cibles et en faisant prendre conscience du rôle exceptionnel qu'elle joue à l'échelle mondiale. Il s'attache à mettre l'Organisation en valeur et à sensibiliser le grand public ainsi que des groupes plus spécialisés en utilisant les réseaux sociaux et en publiant des communiqués de presse, des vidéos et des documents audio. Il crée et tient à jour des plateformes numériques, assure la présence de l'Organisation sur les réseaux sociaux et met au point des stratégies et des campagnes de mobilisation numériques en étroite collaboration avec les bureaux concernés de la FAO. Il exerce aussi un certain nombre de fonctions importantes de gestion des connaissances pour faciliter l'élaboration et la diffusion des publications de la FAO par l'intermédiaire de plateformes créées à cet effet.

#### **Priorités pour 2024-2025**

202. La communication sera axée sur le Cadre stratégique de la FAO et reliera le Programme 2030 au mandat de l'Organisation, en soulignant la responsabilité collective de ne laisser personne de côté. On mettra en lumière l'importance de l'agriculture dans la réalisation des ODD, en expliquant et en montrant comment la transformation des systèmes agroalimentaires de la planète permettra de répondre au problème toujours plus préoccupant de la faim face à l'évolution des contextes mondiaux et aux crises qui se font jour.

203. Les priorités transversales seront la prise en compte des points de vue des jeunes, des femmes et des peuples autochtones, les partenariats en matière de sensibilisation et de communication et la mise en place des moyens nécessaires pour instaurer une culture de la communication dans toute la FAO, y compris dans les bureaux décentralisés.

204. L'accent sera mis sur les rapports phares tels que *l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, sur la coordination autour des journées internationales dont la FAO est le principal organisme garant (Journée mondiale de l'alimentation et Journée mondiale des sols, par exemple), et sur l'approfondissement de l'impact de manifestations majeures telles que le Forum mondial de l'alimentation.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>7.3: Augmentation des ressources mobilisées et élargissement de la base des partenariats avec le secteur privé, et appui destiné à permettre une gestion et une exécution efficaces des projets et des programmes</b>	7.3.A Contributions volontaires mobilisées et maintenues pour l'exercice biennal	2,25 milliards d'USD	2,25 milliards d'USD
	7.3.B Nombre de membres du personnel de la FAO dotés de capacités renforcées s'occupant des partenariats avec le secteur privé	300	400
	7.3.C Pourcentage de projets exigeant des mesures de gestion <sup>65</sup>	5 %	7 %
<b>Produits</b>			
7.3.1 Diffusion, partenariats et promotion stratégiques dans les domaines de travail prioritaires de la FAO, établis à partir des résultats communiqués et au vu des besoins futurs en ressources, qui visent à accroître la visibilité/reconnaissance auprès des donateurs et à susciter davantage d'intérêt parmi une base plus diversifiée de partenaires fournisseurs de ressources (géographique, thématique et par type), l'accent étant mis sur les nouveaux partenaires et les nouvelles modalités			
7.3.2 Déploiement de la nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé et des outils y afférents auprès des partenaires			
7.3.3 Renforcement des capacités de l'Organisation de remplir son devoir de diligence et d'évaluer les risques, y compris dans les bureaux décentralisés			
7.3.4 Contributions volontaires mobilisées, utilisées et comptabilisées, conformément aux politiques de la FAO et à la gestion efficace du cycle de projets et de programmes			

### **Mobilisation de ressources et partenariats avec le secteur privé**

205. La Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) dirige et coordonne la mobilisation de contributions volontaires en faveur des priorités stratégiques de la FAO. Elle est aussi chargée des partenariats et des collaborations avec le secteur privé et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025.

### **Priorités pour 2024-2025**

206. Les priorités pour 2024-2025 consisteront à faire fond sur les résultats record enregistrés en 2022-2023 en matière de contributions volontaires pour mobiliser des ressources sur les trois axes – contributions en espèces, contributions en nature et investissements. Dans cette optique, il conviendra en particulier de réactiver certains partenariats bilatéraux, d'augmenter encore les ressources mobilisées auprès de fonds verticaux, comme le FEM et le FVC, et de continuer à développer les relations de la FAO avec les institutions financières internationales, à la fois au moyen d'accords triangulaires à l'aide de fonds fiduciaires unilatéraux, avec les pays bénéficiaires, et par la mise en œuvre directe de programmes d'aide d'urgence et de renforcement de la résilience dans les États fragiles. À cet égard, il faudra mobiliser efficacement les partenaires fournisseurs de ressources actuels et futurs au moyen de dialogues stratégiques, de consultations et de réunions informelles; aider les unités techniques à assurer une exécution efficace et une bonne communication de l'information; accroître, accélérer et mettre en avant la rentabilité, les effets catalytiques et la force de transformation des initiatives multipartites; élaborer des produits et des documents de qualité, et notamment renforcer la visibilité et la portée des activités de la FAO; et renforcer la capacité de son personnel, à tous les niveaux, à mettre en œuvre le modèle décentralisé de mobilisation de ressources de l'Organisation.

<sup>65</sup> Sur la base des paramètres définis en ce qui concerne le faible taux d'exécution, les dépassements budgétaires, les appels de fonds nécessaires, les clôtures tardives et les rapports en retard.

**Services d'appui aux projets**

207. Dans le cadre de la mise en place d'un environnement favorable, la Division d'appui aux projets (PSS) est chargée de faire en sorte que le cycle des projets, les nouvelles modalités opérationnelles de la FAO et les contrôles préalables conviennent aux objectifs visés, et qu'ils répondent et contribuent à l'évolution des besoins découlant des fonctions de diffusion et des nouveaux partenariats, y compris avec le secteur privé, tout en assurant la qualité des actions menées, l'adéquation de la surveillance et la gestion des risques connexes.

**Priorités pour 2024-2025**

208. La Division d'appui aux projets s'attachera : à concevoir et à mettre au point des approches adaptées aux objectifs visés et des outils innovants pour élaborer, mettre en œuvre et gérer les projets et programmes de la FAO, y compris les diverses modalités et partenariats, et en réaliser un suivi axé sur les résultats; à renforcer l'appui apporté aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays pour accroître et démultiplier les capacités à élaborer et gérer de manière efficace, efficiente et systématique les projets et programmes et faciliter l'exécution à grande échelle de ces derniers; à contribuer à l'élaboration d'un système d'information intégré, souple et simplifié afin d'améliorer la gestion des projets et des programmes; à accroître l'appui apporté aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays s'agissant des contrôles préalables, de l'évaluation des risques et de la gestion des collaborations avec des acteurs non étatiques; et à concourir à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025.

### Objectif fonctionnel 8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	L'exécution des activités de la FAO a été accélérée par la mise en place d'un environnement numérique global, ce qui a permis d'ouvrir des possibilités en matière de technologie et de fournir des capacités numériques porteuses de transformation.		
Champ d'application	L'objectif fonctionnel 8 favorise la transformation de la FAO en une organisation numérique qui fournit des biens publics numériques, met à disposition des technologies novatrices et propose des services de TIC efficaces et efficaces pour appuyer les opérations de la FAO au niveau mondial. L'unité fonctionnelle responsable de cet objectif fonctionnel est la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI).		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>8.1: Solutions et services informatiques</b>	8.1.A Nombre de plateformes stratégiques mises en place en vue de la fourniture de biens publics mondiaux	3	5
	8.1.B Pourcentage de ressources numériques gérées efficacement selon le cadre de cybersécurité établi	80 %	85 %
	8.1.C Pourcentage d'objectifs relatifs au niveau de service atteints pour les services prêtés en interne ou dans le cadre d'arrangements contractuels avec des prestataires de services	75 %	85 %
<b>Produits</b>			
8.1.1 Plateformes géospatiales et bases de données, services numériques et outils disponibles à l'échelle mondiale, y compris l'appui à l'Initiative Main dans la main et à d'autres initiatives stratégiques			
8.1.2 Un environnement de travail numérique qui permet au personnel d'être agile, collaboratif et efficace, grâce à des moyens améliorés d'automatisation des processus administratifs, à la dématérialisation et à des initiatives connexes			
8.1.3 Des services informatiques efficaces, efficaces et sécurisés grâce à des technologies modernes, à l'innovation et à un approvisionnement stratégique			
8.1.4 Un environnement propice à l'utilisation d'innovations numériques dans les programmes de la FAO et à la mise en œuvre de solutions numériques transposables à plus grande échelle au moyen d'un cadre organisationnel établi			

#### Priorités pour 2024-2025

209. Dans le domaine des plateformes de données géospatiales et des services et des outils numériques, la Division de la transformation numérique et de l'informatique s'attachera à enrichir les ressources en données et à améliorer les fonctionnalités afin d'augmenter le nombre de biens publics numériques produits par la FAO et d'appuyer de manière plus efficace la transformation numérique des systèmes agroalimentaires. À cet égard, les priorités consisteront à: développer la Plateforme de données géospatiales de l'Initiative Main dans la main pour en faire la plateforme agro-informatique de la FAO, laquelle sera mise au service d'un plus large éventail de projets et d'applications dans les pays où l'Organisation opère; promouvoir le regroupement des données et le partage de l'information dans le cadre de la gouvernance des données de la FAO et de collaborations externes approfondies; améliorer les fonctionnalités des plateformes numériques pour renforcer les résultats dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

210. Dans le domaine de la sécurité informatique et de la gestion des risques, une attention particulière sera portée: à l'exécution de la phase I (2023-2025) du plan par étapes de sécurité informatique, aux fins de la mise en place d'un cadre de cybersécurité amélioré qui assurera la pérennité de la sécurité de l'environnement numérique de la FAO à un niveau défini de risque acceptable; au regroupement des modalités fonctionnelles, qui permettra un renforcement stratégique de la collaboration au niveau du système des Nations Unies; et, de manière générale, à l'amélioration constante de la posture de l'Organisation au regard de la cybersécurité et des mesures de prévention, de détection, d'intervention et de rétablissement dans ce domaine.



211. Dans le domaine de l'agriculture numérique, les priorités comprendront: la mise en œuvre d'un cadre organisationnel pour augmenter les moyens de repérer, de développer et d'utiliser des solutions numériques inclusives et durables; le renforcement du partenariat existant de la FAO avec la Digital Public Goods Alliance; l'utilisation de solutions numériques inclusives, durables et ouvertes de premier plan; et la promotion et la transposition à plus grande échelle des avantages des technologies numériques à fort impact pour la transformation des systèmes agroalimentaires.

### Objectif fonctionnel 9: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les membres, à une gestion stratégique et à la surveillance.		
Champ d'application	<p>L'objectif fonctionnel 9 regroupe les fonctions intéressant la gouvernance, la surveillance et la direction de l'Organisation. Les unités fonctionnelles responsables sont la Division des services aux organes directeurs (CSG), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), le Bureau du Directeur général (ODG), le Bureau juridique (LEG), le Bureau de la stratégie, du programme et du budget (OSP), le Bureau de la déontologie (ETH), le Bureau de la médiation (OMB) et le Bureau des objectifs de développement durable (OSG).</p> <p>Ces fonctions visent à assurer une direction efficace de l'Organisation, grâce à la gestion stratégique et à la surveillance, et à un engagement politique et une collaboration renforcés avec les États membres. Elles consistent ainsi à établir des dispositifs et des processus institutionnels pour évaluer les résultats des programmes et la santé, notamment sur le plan financier, de l'Organisation et à prendre des mesures nécessaires. Elles contribuent aussi à l'efficacité de la gouvernance en garantissant la conformité avec les Textes fondamentaux et les politiques adoptées par les organes directeurs.</p>		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
9.1: Gouvernance de la FAO	9.1.A Les documents destinés à la Conférence, au Conseil et aux comités du Conseil sont publiés dans toutes les langues de la FAO dans les délais fixés	100 %	100 %
	9.1.B Appui efficace et satisfaisant aux réunions des organes directeurs	75 %	90 %
<b>Produits</b>			
9.1.1 Des services efficaces et satisfaisants prêtés aux organes directeurs, y compris en ce qui concerne la documentation, le déroulement des réunions et les services linguistiques, permettent aux membres d'assumer efficacement leurs responsabilités en matière de gouvernance			

#### Gouvernance de la FAO

212. La Division des services aux organes directeurs (CSG) est chargée d'assurer des services efficaces et efficaces auprès de la Conférence et du Conseil et d'apporter un appui aux secrétariats des autres organes directeurs. Son champ de responsabilité couvre les phases de planification et d'établissement des ordres du jour, la diffusion en temps voulu des documents et des rapports dans les langues de la FAO, le bon déroulement des réunions, et une communication rapide et précise avec les membres. La division est en outre chargée de mettre en œuvre le cadre stratégique pour le multilinguisme.

#### Priorités pour 2024-2025

213. Dans le cadre du développement progressif des services assurés auprès des organes directeurs, une attention particulière sera portée en 2024-2025 à l'innovation, pour améliorer la conduite des réunions, perfectionner et intégrer les plateformes et instruments de communication, et renforcer les produits et services linguistiques destinés aux membres.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>9.2: Surveillance</b>	9.2.A Nombre de pays dans lesquels la pertinence stratégique et l'efficacité du programme de la FAO ont été évaluées au moyen d'évaluations des programmes de pays et autres programmes majeurs	13	13
	9.2.B Pourcentage de missions concernant des domaines à haut risque dans le plan de travail relatif à la vérification interne	70 %	80 %
	9.2.C Pourcentage d'enquêtes terminées dans les délais	100 %	100 %
	9.2.D Satisfaction de la Direction et du Comité consultatif de contrôle de la FAO quant à l'efficacité des travaux et de la communication d'OIG en matière de contrôle et d'intégrité	80 %	90 %
	9.2.E Pourcentage d'unités de la FAO qui actualisent régulièrement leur registre des risques et leur plan de prévention de la fraude	90 %	95 %
<b>Produits</b>			
9.2.1 Évaluations des stratégies et des programmes réalisées et recommandations formulées en vue d'une amélioration de la pertinence stratégique et de l'efficacité des programmes de la FAO			
9.2.2 Un plan de travail concernant la vérification interne fondé sur l'analyse des risques est établi et exécuté			
9.2.3 Les enquêtes sont achevées par la publication d'un rapport d'enquête, d'une note d'enquête ou d'une note de clôture			
9.2.4 Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne et de responsabilité fiduciaire de la FAO			

### **Priorités pour 2024-2025**

214. Le Bureau de l'évaluation (OED) entend être à la hauteur des objectifs de transformation de la FAO et fournir des éléments factuels à l'appui de solutions novatrices et durables qui permettent d'éradiquer la faim et la pauvreté. À cette fin, il continuera de collaborer avec les parties prenantes de la FAO afin de définir et de cibler les grandes priorités en matière d'apprentissage, à l'appui de la mission de l'Organisation. Le Bureau de l'évaluation s'efforcera de renforcer sa capacité à mesurer les résultats (résultantes et impacts), afin d'offrir un appui solide en matière d'apprentissage continu, tout en veillant à l'obligation de rendre compte des activités de la FAO.

215. Le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) continuera d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des pratiques de travail, tant en matière de vérification que d'enquête, notamment en faisant appel à la technologie. Outre sa capacité à fournir des assurances sur les activités informatiques de la FAO et les risques connexes, le Bureau de l'Inspecteur général entend renforcer les moyens dont il dispose pour incorporer l'analytique de données dans sa méthode de vérification et recourir à l'analyse scientifique et technique dans ses activités d'enquête. Il assurera des services de vérification et de conseil pour aider à renforcer l'approche en matière de risque ainsi que de contrôle et de surveillance à l'échelle de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la prévention de la fraude et la gestion de l'intégrité du personnel et du comportement au travail. Les activités de vérification seront de plus en plus axées sur la détermination des causes profondes des faiblesses systémiques en matière de contrôle des opérations de l'Organisation, et auront pour objet d'assurer une affectation appropriée des rôles, des attributions et des responsabilités, conformément au Cadre de contrôle interne de la FAO et au modèle des trois lignes utilisé par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion. Par ailleurs, le Bureau de l'Inspecteur général continuera d'investir dans une communication efficace et percutante à destination des parties prenantes internes et externes.

216. Le renforcement de la gestion des risques à tous les échelons de l'Organisation se poursuivra en 2024-2025. Une attention particulière sera prêtée à l'amélioration des capacités de gestion des risques à tous les niveaux et à une intégration efficace de celle-ci dans les principaux processus opérationnels, par la rationalisation des contrôles internes, accompagnée d'une compensation des lacunes.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>9.3: Direction</b>	9.3.A Pourcentage des recommandations des évaluations stratégiques pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été menée à bien en temps voulu	100 %	100 %
	9.3.B Pourcentage des mesures convenues dans le cadre de vérifications liées à des risques élevés qui ont été mises en œuvre en temps voulu	70 %	75 %
	9.3.C Pourcentage de mesures convenues dans le cadre de vérifications qui sont en suspens de longue date	Moins de 8 %	Moins de 7 %
	9.3.D Pourcentage des membres du personnel ayant achevé la formation en ligne sur la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, et sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels	93 %	93 %
	9.3.E Pourcentage de personnes employées par la FAO qui estiment que l'Organisation dispose de politiques, de processus et de procédures efficaces pour lutter contre le harcèlement et tout comportement répréhensible	70 %	70 %
	9.3.F Nombre d'examens à première vue au titre de la Politique de la FAO en matière de protection des personnes qui dénoncent des irrégularités qui ont été achevés en temps voulu	100 %	100 %
<b>Produits</b>			
9.3.1 Une direction exécutive est assurée			
9.3.2 Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis			
9.3.3 Une assistance juridique adéquate est fournie pour ce qui est d'aligner les mesures et les activités de la FAO sur les Textes fondamentaux et de faire avancer le mandat de l'Organisation			
9.3.4 Coordination stratégique et suivi améliorés des bureaux décentralisés			
9.3.5 Une culture éthique caractérisée par la confiance, la transparence et la responsabilité est favorisée au sein de l'Organisation			

### **Direction**

217. La Direction regroupe les fonctions exercées par la direction exécutive de l'Organisation, en particulier par le Bureau du Directeur général et l'Équipe de direction centrale, ainsi que par le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau de la stratégie, du programme et du budget, le Bureau de la déontologie, le Bureau de la médiation et le Bureau des objectifs de développement durable.

### **Priorités pour 2024-2025**

218. En 2024-2025, le Bureau juridique continuera de donner la priorité à l'élaboration de cadres et de processus juridiques internes clairs et bien conçus qui renforcent l'efficacité et la conformité. Il encouragera de nouvelles méthodes de travail et modalités d'exécution et, en tant que de besoin, aidera la Division des ressources humaines et les autres unités concernées à rationaliser les opérations afin de permettre à la FAO d'opérer de manière plus efficace dans un monde de plus en plus incertain, où les risques vont croissant. Il s'agira notamment d'étudier différents aspects de l'administration de la justice s'agissant du personnel et des relations entre la FAO et ses partenaires, en particulier le secteur privé et les institutions financières internationales, et de contribuer à la recherche de mécanismes de financement innovants. Le Bureau juridique s'attellera également aux

questions juridiques liées à l'innovation numérique et technique, en consultant les membres en tant que de besoin. Par ses avis juridiques techniques, le Bureau répondra aux demandes d'assistance des membres s'agissant de l'établissement des cadres juridiques et réglementaires et de leurs capacités de mettre ces cadres en application, aux fins du renforcement de la résilience de leurs systèmes agroalimentaires et de la concrétisation des ODD et des quatre améliorations. Dans le cadre de ces priorités, le Bureau juridique s'attachera à protéger le statut d'institution spécialisée du système des Nations Unies, dotée d'un mandat technique, de l'Organisation.

219. Le Bureau des objectifs de développement durable (OSG) coordonnera les actions menées par la FAO pour accélérer la réalisation du Programme 2030 au moyen de transformations durables des systèmes agroalimentaires. Le Bureau aidera les pays et les parties prenantes à renforcer leur capacité de concrétiser les ODD au moyen d'un portefeuille de produits et de services destinés à: tirer parti des compétences techniques, informations et connaissances multidimensionnelles de la FAO; trouver des méthodes innovantes pour concevoir des prototypes de programmes et d'interventions visant à accélérer la réalisation des ODD et pour les transposer à plus grande échelle; et communiquer au moyen d'un exposé complet des messages clés sur les ODD et les systèmes agroalimentaires, axé sur le recours à la collaboration et aux partenariats porteurs de transformation.

220. Les activités visant à améliorer le contrôle et à veiller au fonctionnement coordonné, intégré et harmonisé du réseau des bureaux décentralisés se poursuivront, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de contrôle moderne sous la supervision du Directeur général adjoint, M. Thomas. Ce système permettra également de continuer à suivre la mise en œuvre des mesures prises en réponse aux risques et aux lacunes des contrôles internes mis en évidence par les organes de contrôle dans tous les lieux d'affectation, et de travailler au renforcement des outils et des processus pertinents.

221. Le Bureau de la stratégie, du programme et du budget continuera de mettre l'accent sur les éléments suivants: la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les améliorations à apporter à la planification des travaux axés sur les résultats à l'échelle de l'Organisation, à leur budgétisation et à leur suivi ainsi qu'aux systèmes connexes; l'élaboration de politiques et de directives pour la formulation et le suivi des cadres de programmation par pays dans le contexte des modalités mises en place au niveau national conformément au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement; et l'élaboration des principaux documents de planification et rapports qui doivent être examinés par les organes directeurs.

222. Les grandes priorités du Bureau de la déontologie pour 2024-2025 seront de mettre en place des outils de sensibilisation fondés sur une cartographie des conflits d'intérêts permettant de déterminer les domaines exposés à un risque élevé; de renforcer la déontologie au sein de l'Organisation au moyen d'activités de sensibilisation et de formations ciblées; et de superviser la conception ou la révision des politiques, processus et procédures visant à lutter contre les manquements et à favoriser un climat de confiance, de transparence et la responsabilité, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties concernées.

223. Le Bureau de la médiation continuera d'aider à résoudre les différends sur le lieu de travail et à appuyer les activités menées par la FAO pour promouvoir un climat de travail harmonieux, en fournissant des conseils confidentiels et impartiaux à toute personne pouvant rencontrer un problème d'ordre professionnel dans le cadre de ses fonctions au sein de l'Organisation. Davantage d'efforts seront déployés pour élargir la portée de ces services aux bureaux décentralisés.

### Objectif fonctionnel 10: Administration efficiente et efficace

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions d'exécution, fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
10.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines	10.1.A Délais de recrutement	120 jours	120 jours
	10.1.B Pourcentage de pays membres équitablement représentés	75 %	75 %
	10.1.C Parité de genre dans les postes du cadre organique et dans les catégories supérieures	Cadre organique: parité D-1 et au-delà: 41 % de femmes	Cadre organique: parité D-1 et au-delà: parité
Produits			
10.1.1 Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficaces et contribuent à attirer, perfectionner et fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses			

#### Ressources humaines (RH)

224. La Division des ressources humaines (CSH) continuera de promouvoir des stratégies et des politiques relatives aux RH qui privilégient la dimension humaine et qui favorisent une culture de l'intégrité, de l'innovation, de la collaboration et de l'excellence, et de renforcer les contributions et les efforts concertés visant à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

#### Priorités pour 2024-2025

225. En 2024-2025, la Division des ressources humaines s'attachera à poursuivre le recrutement de personnes de très haut calibre, à permettre une planification efficace des effectifs et des remplacements, conformément aux besoins stratégiques et programmatiques de l'Organisation, à parvenir à une représentation géographique équitable et à la parité de genre, en particulier aux postes de haut niveau, et à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts de transactions en continuant de rationaliser les processus et les procédures en matière de RH, en simplifiant les règlements et en accroissant le recours à la technologie, à l'automatisation et à l'innovation.

Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
10.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières	10.2.A Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO, qui comprend sa déclaration sur le contrôle interne	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)
Produits			
10.2.1 Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficaces sont fournis à l'appui des organes directeurs, des membres, de la Direction, des partenaires fournisseurs de ressources et du personnel			

#### Ressources financières

226. La Division des finances va continuer à s'acquitter de son mandat principal, qui consiste à établir des états financiers conformes aux normes IPSAS et au sujet desquels les commissaires aux comptes de l'Organisation donnent une opinion sans réserve.

***Priorités pour 2024-2025***

227. La gestion des ressources financières continuera d'être axée sur les activités de surveillance et de suivi, afin de veiller au respect du Règlement financier et des règles et procédures applicables, et d'améliorer le contrôle interne, en particulier dans les bureaux décentralisés. Par ailleurs, la Division des finances s'attachera à améliorer la qualité des services assurés, à la fois par l'automatisation des processus et par des gains d'efficience.



Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>10.3: Des services administratifs et des fonctions d'appui efficients et efficaces</b>	10.3.A Niveau de satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis par le Centre des services communs	80 %	90 %
	10.3.B Pourcentage de réduction des émissions annuelles de CO <sub>2</sub> liées aux locaux et aux voyages de service	-18,7 %	-27,2 %
	10.3.C Pourcentage de bureaux utilisant la plateforme de passation de marchés dans le monde	80 %	95 %
	10.3.D Nombre de bureaux de pays qui remplissent les conditions nécessaires à une délégation accrue de pouvoirs dans le domaine des achats de biens et de services, et mettent en œuvre cette délégation	80 %	95 %
	10.3.E Nombre d'initiatives sur la prévention des risques sanitaires, la santé mentale, le bien-être et la sécurité	35	45
	10.3.F Pourcentage de bureaux disposant d'un plan de continuité des opérations actualisé <sup>66</sup>	97 %	s.o.
	10.3.F Pourcentage de bureaux ayant utilisé un plan de continuité des opérations actualisé	s.o.	90 %
	10.3.G Pourcentage de produits fournis dans le cadre de la feuille de route de la FAO relative à l'efficacité <sup>67</sup>	s.o.	85 %
<b>Produits</b>			
10.3.1 Une exécution réactive et d'un bon rapport coût-efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement			
10.3.2 Un personnel en bonne santé et productif en tous lieux			
10.3.3 Une exécution ininterrompue des programmes par tous les bureaux de la FAO dans le monde grâce au renforcement de la résilience de l'Organisation			
10.3.4 Une collaboration efficace des bureaux de la FAO à la réforme des Nations Unies en matière d'efficacité			

228. La Division des services logistiques (CSL) contribue à l'obtention de résultats tangibles et de qualité, en mettant l'accent sur l'efficacité des services, de l'appui et des orientations sur les politiques; ce faisant, elle permet à la FAO d'exécuter son mandat dans le monde entier et aide au respect des règlements et des règles de l'Organisation tout en suivant une approche axée sur les clients et en veillant à la pérennité des activités d'appui.

#### **Priorités pour 2024-2025**

229. On donnera la priorité à la fourniture de services efficaces, conformes et respectueux de l'environnement, en s'attachant à rehausser encore les normes en matière d'efficacité et d'orientation vers le client, par des transformations institutionnelles novatrices, la mise en œuvre d'approches souples et allégées, la mise à profit de la collaboration interorganismes dans le cadre plus large du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et l'automatisation des processus à l'aide des nouvelles technologies, telles que la robotique.

<sup>66</sup> La cible de cet indicateur de performance clé sera modifiée pour le prochain exercice biennal: elle ne correspondra plus à l'achèvement d'un plan de continuité des opérations, mais à l'état de préparation à la mise en œuvre d'un tel plan.

<sup>67</sup> La feuille de route de la FAO relative à l'efficacité, destinée à faciliter les opérations de l'Organisation dans le cadre de la stratégie relative aux activités d'appui du système des Nations Unies, est en voie d'achèvement.

230. Une attention particulière sera portée à: la mise en place de normes de santé et de sécurité au travail conformes aux recommandations de l'OIT pour renforcer la santé, le bien-être et la productivité du personnel de la FAO; l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de la résilience de l'Organisation; l'accroissement de la souplesse et de la valeur ajoutée dans le domaine des achats; l'atténuation des risques organisationnels en amont grâce au transfert des risques dans le cadre de produits d'assurance et à une gestion efficace des voyages et du parc de véhicules. La mise en œuvre de la *Stratégie de la FAO en matière de responsabilité environnementale 2020-2030* se poursuivra, et incitera à adopter un comportement respectueux de l'environnement dans le cadre des activités d'appui; les projets de rénovation à grande échelle destinés à rendre les locaux du siège de la FAO plus sûrs et plus respectueux de l'environnement seront menés à leur terme.

## Chapitre 12: Dépenses d'équipement

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant de ses activités et faciliter l'exécution de son programme de travail.		
Champ d'application	<p>La résolution 10/2003 de la Conférence a établi le Dispositif pour les dépenses d'équipement en tant que chapitre distinct du Programme de travail et budget. Ce dispositif permet la définition et l'autorisation des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO, qui nécessitent généralement un niveau de ressources dépassant celui des crédits ouverts dans le cadre de l'exercice biennal. Le paragraphe 6.11 du Règlement financier autorise le transfert de tout solde du compte de dépenses d'équipement pour son utilisation lors d'un exercice financier ultérieur.</p> <p>Le dispositif fournit les investissements nécessaires à l'entretien et au renforcement des produits et services de la FAO concernant: a) les plateformes pour les données et informations techniques, b) les systèmes opérationnels et administratifs et c) les infrastructures et les services. Le Conseil de gestion pour les dépenses d'équipement, présidé par l'un des directeurs généraux adjoints, conseille le Directeur général au sujet de l'allocation de ressources au titre du Dispositif pour les dépenses d'équipement et contrôle les progrès d'ensemble et les résultats des projets approuvés.</p>		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
12.1: Dépenses d'équipement	12.1.A Pourcentage de dépenses d'équipement affectées à des initiatives dotées d'un plan de concrétisation des avantages précis; mesuré lors d'un examen annuel	100 %	100 %
	12.1.B Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien (y compris les prolongations approuvées officiellement) en respectant les délais et le budget fixé; mesuré lors d'un examen annuel	85 %	85 %
<b>Produits</b>			
12.1.1 Les plateformes de gestion des données et informations techniques sont renforcées			
12.1.2 Les systèmes opérationnels et administratifs sont adaptés pour répondre aux processus de travail nouveaux et qui évoluent			
12.1.3 L'infrastructure et les services informatiques sont améliorés			

### **Priorités pour 2024-2025**

231. En 2024-2025, les investissements réalisés au titre des dépenses d'équipement seront axés sur cinq grands domaines: a) les investissements dans l'infrastructure de base pour les TIC, à savoir les serveurs et les réseaux de stockage et de communication, pour fournir une infrastructure informatique qui soit efficace et conforme aux bonnes pratiques dans le domaine et qui réponde aux besoins de fonctionnement de l'Organisation; b) les investissements dans les systèmes administratifs de l'Organisation, pour veiller à ce que le système de planification des ressources continue de répondre aux besoins de fonctionnement et aux besoins opérationnels du siège et des bureaux décentralisés à mesure que ces besoins évoluent; c) les investissements dans les applications techniques de l'Organisation, pour améliorer et renforcer la gestion des données et des informations techniques; d) les investissements dans les systèmes d'information de gestion, pour répondre aux besoins opérationnels de restitution et d'analyse de données et pour aider la direction dans la prise de décisions; e) les investissements dans l'infrastructure et les équipements des bâtiments, pour respecter les normes de santé et de sécurité, réduire les frais d'entretien et d'exploitation et atteindre les objectifs en matière d'environnement.

### Chapitre 13: Dépenses de sécurité

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis		
Définition de la résultante	Les membres du personnel de la FAO se trouvent en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités.		
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cibles 2023	Cibles 2025
<b>13.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au siège</b>	13.1.A Nombre d'exercices d'alerte à l'incendie menés à bien au siège	12/an <sup>68</sup>	12/an
	13.1.B Notification d'alerte/d'information envoyée à tous les membres du personnel de la FAO dans les 24 heures par l'intermédiaire du système de notification en cas d'urgence, si des problèmes de sécurité ou de sûreté les concernant apparaissent	6/an	6/an
Résultante	Indicateurs de performance clés	Cible 2023	Cible 2025
<b>13.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde</b>	13.2.A Pourcentage de bureaux décentralisés qui appliquent des modèles de gestion des risques de sécurité, conformément aux mesures permanentes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies	90 %	100 %
	13.2.B Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les mesures de sécurité applicables au domicile	95 %	100 %
<b>Produits</b>			
13.1.1 La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au siège sont assurées			
13.2.1 La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont assurées			

#### **Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au siège**

232. Au siège, la priorité restera la réalisation d'évaluations des menaces conjointement avec les autorités locales, et l'amélioration des capacités internes de prévention et d'intervention en cas de crise et dans les situations d'urgence critiques, par une formation du personnel de sécurité à un niveau conforme aux normes des Nations Unies et des autorités locales.

233. Un appui efficace, fondé sur les enseignements dégagés durant la pandémie mondiale, sera apporté à l'Équipe de direction centrale, en particulier pour les activités dirigées par l'Équipe de gestion des crises. La mise en place d'un environnement souple et intégré en matière de sécurité continuera de revêtir une importance cruciale pour renforcer la sensibilisation, favoriser les synergies transversales et permettre de prendre des décisions éclairées, en accord avec la mission des Services de sécurité de la FAO (CSLS). Le respect des normes de sécurité de l'ONU, de la politique de l'ONU en matière de système de gestion de la résilience institutionnelle et de la section 114 révisée du Manuel de la FAO, consacrée à la gestion de la résilience de l'Organisation, fera l'objet d'un suivi rigoureux.

#### **Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde**

234. Concernant la sécurité sur le terrain, la priorité restera l'anticipation, la prévention, la protection et l'intervention face aux risques inhérents aux conflits armés, au terrorisme, à la criminalité, aux troubles civils et aux catastrophes naturelles. Les Services de sécurité de la FAO continueront de mettre à la disposition des bureaux décentralisés leur expertise technique, des formations en matière de sécurité, les ressources financières nécessaires pour le matériel de

<sup>68</sup> Deux fois par an pour chacun des six bâtiments.

sécurité, des avis d'expert et un appui opérationnel, en liaison avec les interlocuteurs du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies dans les pays. L'appui aux bureaux décentralisés reposera sur un renforcement, au niveau régional, de la capacité d'assurer, notamment par l'intermédiaire des conseillers régionaux en matière de sécurité de CSLS, une prévention des risques et de mener des interventions sur le terrain face aux crises, aux incidents critiques et aux situations d'urgence.

235. L'appui apporté pour permettre une gestion efficace des crises et l'activation en temps voulu de l'Équipe d'intervention en cas d'incident critique seront maintenus, et les directives communiquées dans le cadre de la gestion de la résilience de l'Organisation seront améliorées.

## Annexe 2: Proposition de budget par chapitre

(en milliers d'USD, aux taux de 2022-2023)

Chapitre du budget	PTB 2024-2025		
	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Total
1.1: L'innovation au service d'une production agricole durable	41 006	143 042	184 048
1.2: Transformation bleue	33 344	105 391	138 735
1.3: Approche «Une seule santé»	30 646	114 662	145 309
1.4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	33 615	146 484	180 099
1.5: Agriculture numérique	18 120	13 630	31 750
<b>1: Amélioration en matière de production</b>	<b>156 732</b>	<b>523 209</b>	<b>679 941</b>
2.1: Une alimentation saine pour tous	36 205	28 657	64 862
2.2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	23 905	189 042	212 946
2.3: Des aliments sains pour tous	28 184	25 516	53 700
2.4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	14 538	4 227	18 765
2.5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	26 909	15 567	42 477
<b>2: Amélioration en matière de nutrition</b>	<b>129 741</b>	<b>263 010</b>	<b>392 750</b>
3.1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	44 955	233 221	278 176
3.2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	19 377	38 998	58 375
3.3: Biodiversité et services écosystémiques au service de l'alimentation et des moyens d'existence	40 005	179 333	219 338
3.4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	13 976	16 685	30 661
<b>3: Amélioration en matière d'environnement</b>	<b>118 313</b>	<b>468 237</b>	<b>586 550</b>
4.1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	12 732	23 615	36 347
4.2: Transformation rurale inclusive	28 207	69 363	97 571
4.3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	20 411	1 287 394	1 307 805
4.4: Systèmes agroalimentaires résilients	38 722	274 817	313 539
4.5: Initiative Main dans la main	500	8 862	9 362
4.6: Accroissement des investissements	23 205	17 188	40 393
<b>4: Amélioration en matière de conditions de vie</b>	<b>123 778</b>	<b>1 681 239</b>	<b>1 805 017</b>
5.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation	45 874	13	45 887
5.2: La disponibilité des statistiques et des données de la FAO, leur qualité et l'accès à celles-ci à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	9 636	21 013	30 649
5.3: Thèmes transversaux: (égalité des genres, jeunes, inclusion)	3 393	690	4 082

Chapitre du budget	PTB 2024-2025		
	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Total
5.4: Accélérateurs: technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions)	3 911	1 057	4 968
5.9: Fonds multidisciplinaire	8 500	0	8 500
<b>5: Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs</b>	<b>71 314</b>	<b>22 772</b>	<b>94 087</b>
6.1: Gestion et appui du PCT	4 444	0	4 444
6.2: PCT - Projets	136 344	0	136 344
<b>6: Programme de coopération technique (PCT)</b>	<b>140 788</b>	<b>0</b>	<b>140 788</b>
7.1: Partenariats, activités de promotion et renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	29 496	4 540	34 036
7.2: Communication	26 370	1 944	28 314
7.3: Augmentation des ressources mobilisées et élargissement de la base des partenariats avec le secteur privé	15 099	2 490	17 590
<b>7: Activités de diffusion</b>	<b>70 965</b>	<b>8 975</b>	<b>79 940</b>
8.1: Solutions et services informatiques	35 173	222	35 395
<b>8: Technologies de l'information et de la communication (TIC)</b>	<b>35 173</b>	<b>222</b>	<b>35 395</b>
9.1: Gouvernance de la FAO	16 362	2 133	18 495
9.2: Surveillance	10 608	2 220	12 827
9.3: Direction	32 717	387	33 104
<b>9: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO</b>	<b>59 687</b>	<b>4 740</b>	<b>64 426</b>
10.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines	9 516	305	9 821
10.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières	4 116	249	4 365
10.3: Des services administratifs et des fonctions d'appui efficaces et efficaces	48 491	6 389	54 880
<b>10: Administration efficiente et efficace</b>	<b>62 123</b>	<b>6 943</b>	<b>69 066</b>
11.1: Imprévus	600	0	600
<b>11: Imprévus</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
12.1: Dépenses d'équipement	14 000	0	14 000
<b>12: Dépenses d'équipement</b>	<b>14 000</b>	<b>0</b>	<b>14 000</b>
13.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au siège	8 705	0	8 705
13.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde	13 716	0	13 716
<b>13: Dépenses de sécurité</b>	<b>22 421</b>	<b>0</b>	<b>22 421</b>
<b>Total</b>	<b>1 005 635</b>	<b>2 979 347</b>	<b>3 984 982</b>

### Annexe 3: Contribution des domaines prioritaires du Programme de la FAO à la réalisation des objectifs de développement durable

236. L'ancrage du Cadre stratégique de la FAO dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 place l'Organisation devant une possibilité et un défi sans précédent: adopter des méthodes de travail à effet de levier, plus efficaces et plus interdépendantes, pour améliorer l'impact obtenu au regard des cibles des objectifs de développement durable (ODD) auxquelles les domaines prioritaires du Programme (DPP) contribueront. Les DPP apporteront deux types de contributions à la réalisation des cibles des ODD: i) des contributions primaires, «ancrées» dans la cible et spécifiquement axées sur elle, comme indiqué dans les cadres de résultats présentés à l'annexe 1; et ii) des contributions secondaires, représentant les cibles supplémentaires clés associées aux DPP du fait de la nature interconnectée des ODD. Ces deux types de contributions sont illustrés en détail dans les graphiques ci-après et expliqués dans les textes qui les accompagnent. Les cibles des ODD assorties d'indicateurs dont la FAO est responsable ou auxquels elle contribue, parmi d'autres institutions des Nations Unies (21 et 5 indicateurs, respectivement), sont également indiquées dans les graphiques; au moins un DPP est ancré dans chacune de ces cibles et est mesuré par l'indicateur pertinent.

237. Il convient de souligner que les tableaux et descriptions détaillés ci-après ne s'étendent pas sur les ODD 1, 2 et 10. Cependant, étant donné que ces ODD servent de guide, tous les DPP seront cadrés dans l'optique de contribuer, en fin de compte, à l'élimination de la pauvreté, à l'élimination de la faim et à la réduction des inégalités. De même, le principe de l'égalité des genres n'est pas développé ci-après, mais il s'agit d'un thème transversal du Cadre stratégique de la FAO et, en conséquence, tous les DPP comprennent des mesures spécifiques pour promouvoir la réalisation de l'ODD 5 en assurant l'accès équitable des femmes à la nutrition, à la production, aux ressources naturelles et au développement économique.

#### ODD 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
1.1	■	■			■	■	■	■						■		■	■			
1.2	■	■			■	■	■	■								■	■			■
1.3						■	■									■		■		
✓ 1.4				■	■	■						■	■		■					
✓ 1.5			■				■	■									■	■		
1.b																■				■

<input checked="" type="checkbox"/> Sous la responsabilité de la FAO <input checked="" type="checkbox"/> Avec la contribution de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles d'ancrage / Cibles primaires <input type="checkbox"/> Cibles supplémentaires / Cibles secondaires
--	--

1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier...
1.2	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant ... de pauvreté...
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national...
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes ... aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle...
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition ... et leur vulnérabilité
1.b	Mettre en place ... des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et socieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

238. L'ODD 1 revêt une importance spéciale car il fait partie des ODD qui servent de guides au Cadre stratégique. La priorité fondamentale accordée à l'éradication complète de l'extrême pauvreté partout dans le monde (cible 1 de l'ODD 1) transparaît dans les DPP relatifs à l'amélioration des conditions de vie, à savoir: *transformation rurale inclusive, mise en place de systèmes alimentaires urbains durables* et *Initiative Main dans la main*, cette dernière étant aussi fortement axée sur la réduction de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant



d'une forme ou l'autre de pauvreté (cible 2 de l'ODD 1). Des contributions supplémentaires à l'éradication de l'extrême pauvreté sont apportées par les DPP concernant *l'alimentation saine pour tous, des aliments salubres pour tous, l'innovation au service d'une production agricole durable, la transformation bleue, l'agriculture numérique* et les *situations d'urgence agricoles et alimentaires*; de plus, les DPP sur *l'alimentation saine pour tous, la nutrition au bénéfice des plus vulnérables, les aliments salubres, la transformation bleue, l'agriculture numérique* et *la transformation rurale inclusive* apportent des contributions supplémentaires à la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes. Ces contributions témoignent des liens inextricables unissant la faim, la pauvreté et la production agricole.

239. L'apport de contributions à la mise en place de systèmes et de mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, couvrant notamment une part importante des pauvres et des personnes vulnérables (cible 3 de l'ODD 1) sera plus spécialement au cœur des activités des DPP portant sur *l'alimentation saine pour tous* et *la nutrition au bénéfice des plus vulnérables*, et du DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients*, comme outil essentiel de gestion des risques. Des contributions supplémentaires à la mise en place de systèmes de protection sociale améliorés seront apportées par le DPP sur la *transformation rurale inclusive*.

240. Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, notamment aux ressources naturelles, aux technologies et aux services financiers (cible 4 de l'ODD 1) constitue un objectif essentiel des DPP sur *l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*, et sur *l'agriculture numérique*, ce dernier DPP visant aussi à éviter que le fossé numérique ne se creuse. D'autres DPP apportent des contributions supplémentaires à la réalisation de cette cible, à savoir: *mise en place de systèmes alimentaires urbains durables, une alimentation saine pour tous, égalité des genres et autonomisation des femmes rurales, et biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*.

241. Étant donné l'importance croissante de la notion de résilience et son lien étroit avec la durabilité, il convient de noter que tous les DPP comportent des mesures visant à renforcer la résilience dans leur champ d'application spécifique. Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité (cible 5 de l'ODD 1) constitue un objectif central du DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients*, qui a trait à l'éventail complet des vulnérabilités ainsi que des chocs auxquels il faut mieux se préparer et dont il faut sensiblement réduire les incidences négatives. Cette cible est également essentielle pour les DPP concernant *l'approche «Une seule santé»* et les *situations d'urgence agricoles et alimentaires*. Les DPP sur la *nutrition au bénéfice des plus vulnérables* et sur les *aliments salubres pour tous* apportent une contribution supplémentaire dans ce domaine.

242. Mettre en place aux niveaux national, régional et international de cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté (cible b de l'ODD 1) constitue un objectif essentiel du DPP relatif à *l'accroissement des investissements*, objectif auquel concourt également le DPP relatif à la *transformation rurale inclusive*.

## ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
✓ 2.1	▨	■	▨	▨	▨	■	■	■	■	▨				■				■	■	
2.2		■				■	■	■	■	▨								■	■	
✓ 2.3	■	▨	▨	■	▨	▨			▨	▨		▨	▨		■	▨	■	▨	▨	
✓ 2.4	■		▨	■	▨				▨		■	▨	▨			▨		■		
✓ 2.5	▨											■	■							▨
✓ 2.a	▨																		■	■
2.b										■										
✓ 2.c				▨						■										▨

✓ Sous la responsabilité de la FAO

✓ Avec la contribution de la FAO

■ Cibles d'ancrage / Cibles primaires

▨ Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ... ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition...

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires...

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes...

2.5 ... préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux ... et favoriser l'accès aux avantages ... ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages...

2.a Accroître ... l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques ... de gènes ..., afin de renforcer les capacités productives agricoles...

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux...

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires ... et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés...

243. L'ODD 2 faisant partie des ODD qui lui servent de guides, la FAO contribuera à l'éradication de la faim, à l'amélioration de la nutrition et au développement d'une agriculture durable, dans l'ensemble de ses DPP, dont 16 fourniront des contributions directes. Les DPP relatifs à l'amélioration de la nutrition visent fondamentalement à éliminer la faim et à faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante (cible 1 de l'ODD 2) et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition (cible 2 de l'ODD 2) par l'intermédiaire des DPP suivants: *une alimentation saine pour tous, la nutrition au bénéfice des groupes les plus vulnérables, des aliments salubres pour tous* et la *réduction des pertes et du gaspillage alimentaires*. Plusieurs autres DPP, notamment l'*Initiative Main dans la main*, la *mise en place de systèmes alimentaires urbains durables*, les *situations d'urgence agricoles et alimentaires* et la *transformation bleue* sont également axés sur ces cibles. Des contributions supplémentaires à la réalisation de la cible 1 de l'ODD 2 sont apportées par les DPP qui portent sur l'*innovation au service d'une production agricole durable*, l'*approche «Une seule santé»*, l'*accès équitable aux ressources pour les petits producteurs* et l'*agriculture numérique*, tandis que le DPP sur la *transparence des marchés et des échanges commerciaux* apporte des contributions supplémentaires aux cibles 1 et 2 de l'ODD 2.

244. S'agissant de doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (cible 3 de l'ODD 2), en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, ce sont les DPP relevant de l'amélioration de la production qui y contribuent, en particulier l'*innovation au service d'une production agricole durable* et l'*accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*, pour lesquels cette cible est une priorité centrale. De même, dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie, les DPP sur l'*égalité des genres* et l'*autonomisation des femmes rurales* et sur les *situations d'urgence agricoles et alimentaires* sont spécifiquement axés sur cette cible.

245. Une série de contributions supplémentaires sont apportées par de nombreux DPP relevant des trois autres «*améliorations*»: *transformation bleue, approche «Une seule santé», agriculture numérique, alimentation saine pour tous, réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, transparence des marchés et des échanges commerciaux, bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, transformation rurale inclusive, Initiative Main dans la main, et systèmes agroalimentaires résilients.*

246. La FAO contribuera à la viabilité des systèmes de production alimentaire et à la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes (cible 4 de l'ODD 2) pour accroître la productivité et la production et veiller à préserver les écosystèmes et à renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, dans tous les domaines couverts par les *quatre améliorations*. Cette cible est spécifiquement visée par deux DPP, *l'innovation au service d'une production agricole durable* et *l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*, et par le DPP sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*. Le DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients* y apporte aussi une contribution essentielle. Les DPP fournissant des contributions supplémentaires portent sur la *réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, l'approche «Une seule santé», l'agriculture numérique, la transformation rurale inclusive, la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durable* et la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*.

247. La biodiversité (cible 5 de l'ODD 2) fera l'objet d'une attention spéciale au titre du DPP sur *la biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*, des contributions supplémentaires étant apportées par les DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* et *l'Initiative Main dans la main*, en fonction du contexte.

248. Il est impératif d'accroître l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, (cible a de l'ODD 2) si l'on veut promouvoir l'agriculture durable et le développement rural. Les DPP clés de la FAO concernant *l'accroissement des investissements* et *l'Initiative Main dans la main* contribuent d'une manière essentielle à la réalisation de cette cible, le DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* apportant une contribution supplémentaire.

249. Des marchés qui fonctionnent correctement sont indispensables pour assurer la sécurité alimentaire et un accès équitable à un choix varié d'aliments nutritifs. La FAO aidera à corriger et à prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux (cible b de l'ODD 2) dans le cadre du DPP ayant trait à la *transparence des marchés et des échanges commerciaux*. Ce DPP appuiera également l'adoption de mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés (cible c de l'ODD 2), avec une contribution supplémentaire des DPP sur *l'agriculture numérique* et *l'Initiative Main dans la main*.

### ODD 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
3.1						■	■													
3.2						■	■	■												
3.4						■	■													
3.9												■	■							
3.d			■																	

<input checked="" type="checkbox"/> Sous la responsabilité de la FAO <input checked="" type="checkbox"/> Avec la contribution de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles d'ancrage / Cibles primaires <input type="checkbox"/> Cibles supplémentaires / Cibles secondaires
--	--

<b>3.1</b> D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes <b>3.2</b> D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans... <b>3.4</b> D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être <b>3.9</b> D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol <b>3.d</b> Renforcer les moyens dont disposent tous les pays ... en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux
--

250. La FAO a une contribution importante à apporter pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Elle le fait principalement au titre des DPP relevant de *l'amélioration de la nutrition*, qui concourent à la réduction du taux mondial de mortalité maternelle (cible 1 de l'ODD 3), une priorité centrale du DPP sur la *nutrition au bénéfice des plus vulnérables*, tandis que le DPP sur *l'alimentation saine pour tous* apporte une contribution supplémentaire. L'élimination des décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans (cible 2 de l'ODD 3) est une priorité centrale des DPP portant sur la *nutrition au bénéfice des plus vulnérables* et les *aliments salubres pour tous* et fait également partie des objectifs auxquels concourt le DPP sur *l'alimentation saine pour tous*. La FAO apportera par ailleurs une contribution essentielle à la réduction du taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles (cible 4 de l'ODD 3) dans le cadre du DPP relatif à *l'alimentation saine pour tous*, et une contribution supplémentaire dans le cadre du DPP relatif à la *nutrition au bénéfice des plus vulnérables*.

251. Enfin, la FAO contribuera d'une manière déterminante au renforcement des moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux (cible d de l'ODD 3) au titre du DPP sur *l'approche «Une seule santé»*, et concourra également à réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol (cible 9 de l'ODD 3) au titre du DPP sur la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*.

## ODD 4: Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
4.1																				
4.2																				
4.3																				
4.4																				
4.b																				

Sous la responsabilité de la FAO  
 Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
4.4	D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
4.b	D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, ... pour leur permettre de suivre des études supérieures,...

252. Aucun DPP de la FAO n'est ancré dans l'ODD 4, cependant la FAO apportera des contributions supplémentaires à sa réalisation dans le cadre du DPP sur la *nutrition au bénéfice des plus vulnérables*, pour faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité (cible 1 de l'ODD 4) et aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire (cible 2 de l'ODD 4). Par ailleurs, le DPP concernant la *transformation rurale inclusive* contribuera également à faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire de qualité et d'un coût abordable (cible 3 de l'ODD 4), à accroître le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat (cible 4 de l'ODD 4) et à augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement pour leur permettre de suivre des études supérieures (cible b de l'ODD 4).

## ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
5.1																				
5.4																				
5.5																				
5.a																				
5.b																				
5.c																				

Sous la responsabilité de la FAO  
 Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
5.4	Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités...
5.5	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
5.a	Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle...
5.b	Renforcer l'utilisation des technologies clés ... pour favoriser l'autonomisation des femmes
5.c	Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

253. Les systèmes agroalimentaires jouent un rôle majeur dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, ce dont témoigne le fait que le Cadre stratégique place la question de l'égalité des genres au rang des thèmes transversaux. La FAO appuiera la prise en compte et la valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés (cible 4 de l'ODD 5) et promouvra l'adoption de politiques bien conçues et de dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes (cible c de l'ODD 5), qui sont des priorités centrales du DPP sur *l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales*. Ce DPP, étayé par les contributions supplémentaires des DPP sur la *nutrition au bénéfice des plus vulnérables* et *l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*, centrera aussi les efforts sur le soutien aux réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers et aux ressources naturelles (cible a de l'ODD 5). Le DPP ayant trait à *l'agriculture numérique* sera axé sur le renforcement de l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes (cible b de l'ODD 5), et des contributions supplémentaires seront apportées par le DPP sur *l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales*.

254. Les DPP *alimentation saine pour tous*, *nutrition au bénéfice des plus vulnérables* et *Initiative Main dans la main* appuieront également l'élimination, partout dans le monde, de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (cible 1 de l'ODD 5), tandis que le DPP sur *l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales* aidera à faire en sorte que les femmes participent effectivement aux fonctions de direction et y accèdent sur un pied d'égalité (cible 5 de l'ODD 5).

### ODD 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie						
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6	
6.3																					
6.4																					
6.5																					
6.6																					
6.b																					

<input checked="" type="checkbox"/> Sous la responsabilité de la FAO <input checked="" type="checkbox"/> Avec la contribution de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles d'ancrage / Cibles primaires <input type="checkbox"/> Cibles supplémentaires / Cibles secondaires
--	--

6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses...
6.4	D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement ... et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau...
6.5	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
6.b	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

255. La FAO contribuera à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. En particulier, les DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* et sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets* placera au rang de ses objectifs essentiels l'utilisation plus efficace de l'eau dans tous les secteurs et la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau (cible 4 de l'ODD 6), objectif auquel le DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients* apportera des contributions supplémentaires. Le DPP sur *l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs* consistera principalement à soutenir et renforcer la participation des communautés locales à l'amélioration de

la gestion de l'eau et de l'assainissement (cible b de l'ODD 6), objectif auquel concourra également le DPP sur *l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales*.

256. La protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau (cible 6 de l'ODD 6) seront des objectifs centraux du DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*, et les DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* et la *transformation bleue* y concourront également.

257. Des contributions supplémentaires seront fournies dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (cible 5 de l'ODD 6), au titre des DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable*, les systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets et les *systèmes agroalimentaires résilients*, et dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction de la pollution, l'élimination de l'immersion de déchets et la réduction des émissions de produits chimiques et de matières dangereuses à leur minimum, et la nette augmentation à l'échelle mondiale du recyclage et de la réutilisation sans danger de l'eau (cible 3 de l'ODD 6), au titre des DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable*, la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables* et la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*.

### ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7 ÉNERGIE PROPRE ET À UN COÛT ABORDABLE	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie						
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6	
7.3	■																				
7.b											■										

Sous la responsabilité de la FAO  
 Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables ..., dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

258. Aucun DPP n'est spécifiquement ancré dans l'ODD 7, cependant le DPP de la FAO relatif à *l'innovation au service d'une production agricole durable* contribuera à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030 (cible 3 de l'ODD 7) grâce à la promotion de technologies et de pratiques efficaces et novatrices, tandis que le DPP sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets* contribuera à développer l'infrastructure et à améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement (cible b de l'ODD 7).

## ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
8.2	■	■																		
8.3				■												■				
8.4	■																			
8.5															■	■				
8.6																■	■			
8.7																■	■			
8.8																■	■			
8.10																				■
8.a										■										

Sous la responsabilité de la FAO

Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires

Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, ... et stimulent la croissance des ... entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel...
8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement,...
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes ... un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
8.6	D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants...
8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
8.10	Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
8.a	Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, ... y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

259. Les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables jouent un rôle non négligeable s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. L'apport de contributions essentielles à la réalisation de cet objectif sera au cœur des activités du DPP relatif à la *transformation rurale inclusive*, lequel visera à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et qui stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel (cible 3 de l'ODD 8), objectif auquel concourra aussi le DPP sur *l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*. Le DPP sur *la transformation rurale inclusive*, étayé par les contributions supplémentaires du DPP sur *l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales*, aidera également à parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent (cible 5 de l'ODD 8) dans les systèmes agroalimentaires.

260. Les contributions supplémentaires apportées à la réalisation de l'ODD 8 sont les suivantes: les DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* et *la transformation bleue* contribuent à faire progresser le niveau de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation (cible 2 de l'ODD 8); le DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* contribue à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement (cible 4 de l'ODD 8); le DPP sur *la transformation rurale inclusive* contribue à la réduction de la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (cible 6 de l'ODD 8), à la suppression du travail forcé et à l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants (cible 7 de l'ODD 8), et à la défense des droits des travailleurs, à la



promotion de la sécurité sur le lieu de travail et à la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants (cible 8 de l'ODD 8); et le DPP sur *l'accroissement des investissements* contribue à renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurances (cible 10 de l'ODD 8). En outre, le DPP relatif à *la transparence des marchés et des échanges commerciaux* contribuera à l'accroissement de l'appui apporté dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce aux pays en développement (cible a de l'ODD 8).

### ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9 INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie						
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6	
9.3																					
9.5																					
9.b																					
9.c																					

<input checked="" type="checkbox"/> Sous la responsabilité de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles d'ancrage / Cibles primaires
<input checked="" type="checkbox"/> Avec la contribution de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

9.3	Accroître ... l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers ... et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
9.5	Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels...
9.b	Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique,...
9.c	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants ... aient accès à Internet à un coût abordable...

261. La FAO promouvra l'industrie, les infrastructures résilientes et l'innovation en fournissant des contributions essentielles visant à: accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés (cible 3 de l'ODD 9), dans le cadre du DPP sur *l'accès équitable aux ressources pour les petits producteurs*, qui sera étayé par des contributions supplémentaires des DPP sur la *transformation rurale inclusive* et sur *l'accroissement des investissements*; renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement la recherche-développement (cible 5 de l'ODD 9), par l'intermédiaire du DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable* et de contributions supplémentaires apportées par le DPP sur *l'accroissement des investissements*; accroître l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable (cible c de l'ODD 9), au titre du DPP sur *l'agriculture numérique*. Une contribution supplémentaire en matière de soutien aux activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement (cible b de l'ODD 9) sera apportée au titre du DPP sur *l'innovation au service d'une production agricole durable*.

## ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie						
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6	
10.1			▨							▨						▨					
10.2						▨	▨								▨	▨					▨
10.3																					▨
10.4				▨																	
10.7																▨					
10.a										▨											
10.b																					▨

<input checked="" type="checkbox"/> Sous la responsabilité de la FAO <input checked="" type="checkbox"/> Avec la contribution de la FAO	<input checked="" type="checkbox"/> Cibles d'ancrage / Cibles primaires <input checked="" type="checkbox"/> Cibles supplémentaires / Cibles secondaires
--	--

<p>10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique...</p> <p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats...</p> <p>10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité</p> <p>10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable...</p> <p>10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement ... conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce</p> <p>10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin ... conformément à leurs plans et programmes nationaux</p>
--

262. Pour optimiser la contribution de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables à la réalisation des ODD, il faut spécifiquement s'attacher à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. C'est uniquement en atteignant les plus vulnérables que l'on s'attaque effectivement aux inégalités et que personne n'est laissé de côté dans la lutte contre la faim et la pauvreté. D'ailleurs, les facteurs permettant d'accélérer le changement porteur de transformation conduisant à «ne laisser personne de côté», sont notamment le développement inclusif du capital humain, la mise en place d'une gouvernance inclusive et le renforcement de capacités institutionnelles inclusives. Les DPP de la FAO sur la *transformation rurale inclusive*, l'*Initiative Main dans la main* et l'*accroissement des investissements* apportent des contributions essentielles à l'objectif visant à assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national (cible 1 de l'ODD 10) et à autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre (cible 2 de l'ODD 10). Des contributions supplémentaires sont fournies à l'appui de la réalisation de la cible 1 de l'ODD 10, dans le cadre des DPP sur *la transparence des marchés et des échanges commerciaux* et sur l'*approche «Une seule santé»*, et à l'appui de la réalisation de la cible 2 de l'ODD 10, dans le cadre des DPP suivants: *une alimentation saine pour tous*, *la nutrition au bénéfice des plus vulnérables* et *égalité des genres et autonomisation des femmes*.

263. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (cible a de l'ODD 10) est un objectif essentiel du DPP sur *la transparence des marchés et des échanges commerciaux*; et faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable (cible 7 de l'ODD 10) est un objectif essentiel du DPP sur la *transformation rurale inclusive*. Le DPP relatif à l'*accroissement des investissements* aura comme objectif central de stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin (cible b de l'ODD 10).

264. Des contributions supplémentaires visant à assurer l'égalité des chances et à réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires (cible 3 de l'ODD 10) seront apportées dans le cadre du DPP concernant l'*Initiative Main dans la main*, et le DPP sur l'*agriculture numérique* fournira un appui supplémentaire à l'adoption de politiques permettant de parvenir progressivement à une plus grande égalité (cible 4 de l'ODD 10), afin que le fossé numérique ne se creuse pas davantage.

### ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
11.5																				
11.a																				
11.b																				

Sous la responsabilité de la FAO  
 Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

**11.5** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes ... et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes...

**11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

**11.b** D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains...

265. Des systèmes agroalimentaires plus efficaces doivent faire partie de la solution garantissant la mise en place de villes et d'établissements humains ouverts à tous, résilients et durables. La FAO soutient l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales (cible a de l'ODD 11), qui constitue une priorité essentielle de son DPP relatif à la *mise en place de systèmes alimentaires urbains durables*.

266. Des contributions supplémentaires sont fournies par le DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients*, au titre duquel des activités sont menées pour réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes (cible 5 de l'ODD 11) et pour accroître le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborent et mettent en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux (cible b de l'ODD 11).

## ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
12.1						■								■						
12.2	■	■									■	■								■
✓ 12.3		■			■			■	■			■	■							
12.4												■								
12.5												■								
12.7													■							
12.8						■														
12.a									■			■								

Sous la responsabilité de la FAO  
 Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables...

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement...

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie...

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

267. L'établissement de modes de consommation et de production durables constitue un axe de travail important pour l'Organisation. Le DDP relatif à la *mise en place de systèmes alimentaires urbains durables* contribuera d'une manière essentielle à la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (cible 1 de l'ODD 12), avec une contribution supplémentaire du DPP consacré à l'*alimentation saine pour tous*. La gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (cible 2 de l'ODD 12) seront un objectif primordial du DPP sur la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*, tandis que des contributions supplémentaires seront apportées par les DPP suivants: *innovation au service d'une production agricole durable, transformation bleue, Initiative Main dans la main et systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*.

268. La réduction à l'échelle mondiale du volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation (cible 3 de l'ODD 12) constitue une priorité essentielle du DPP sur la *réduction des pertes et du gaspillage alimentaires*, avec des contributions supplémentaires apportées par les DPP suivants: *des aliments sains pour tous, transformation bleue, agriculture numérique, mise en place de systèmes alimentaires urbains et la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*.

269. Ce dernier DPP sera spécifiquement axé sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et la réduction sensible de leur déversement dans l'air, l'eau et le sol (cible 4 de l'ODD 12) ainsi que sur la réduction de la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (cible 5 de l'ODD 12).

270. Faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature (cible 8 de l'ODD 12) est une priorité essentielle du DPP sur l'*alimentation saine pour tous*.

271. Des contributions supplémentaires visant à promouvoir les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (cible 7 de l'ODD 12) seront apportées par le DPP sur la *mise en place de systèmes alimentaires urbains*, et des contributions supplémentaires visant à aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables (cible a de l'ODD 12) seront apportées par les DPP portant sur la *réduction des pertes et du gaspillage alimentaires* et sur la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*.

### ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13 INDICATEURS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
13.1	■										■		■	■				■	■	
13.2											■							■		
13.3											■									
13.a																				■
13.b				■							■									

Sous la responsabilité de la FAO  
 Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat  
 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales  
 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide  
 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble ... 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020...  
 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays ... se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatique

272. Les systèmes agroalimentaires s'inscrivent fondamentalement dans la lutte contre le changement climatique et ses répercussions. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport de 2019 indiquant que l'utilisation agricole des terres contribuait à hauteur de 23 pour cent aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre, a encore insisté sur le fait que la FAO jouait un rôle décisif dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. La FAO mènera une bonne partie des activités relatives à ce domaine dans le cadre du DPP sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*, où l'accent sera mis sur le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (cible 1 de l'ODD 13), avec des contributions supplémentaires apportées par les DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients*, la *mise en place de systèmes alimentaires urbains durables* et l'*Initiative Main dans la main*, ainsi que par les DPP sur l'*innovation au service d'une production agricole durable* et sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*.

273. L'incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales (cible 2 de l'ODD 13) et la promotion de mécanismes de renforcement des capacités permettant aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement de se doter de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques (cible b de l'ODD 13) constituent également des objectifs essentiels du DPP sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*. Aux contributions de ce DPP s'ajoutent les contributions du DPP portant sur les *systèmes agroalimentaires résilients* (pour la cible 2 de l'ODD 13) et du DPP portant sur l'*accès équitable aux ressources pour les petits producteurs* (pour la cible b de l'ODD 13).

274. Le DPP ayant trait à l'*accroissement des investissements* apportera aussi une contribution supplémentaire pour permettre la mise en œuvre de l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre (cible a de l'ODD 13). Le DPP sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets* apportera également des contributions supplémentaires à l'amélioration de l'éducation, de la sensibilisation et des capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide (cible 3 de l'ODD 13).

### ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie						
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6	
14.2																					
14.3																					
✓ 14.4																					
14.5																					
✓ 14.6																					
✓ 14.7																					
14.a																					
✓ 14.b																					
✓ 14.c																					

✓	Sous la responsabilité de la FAO		Cibles d'ancrage / Cibles primaires
✓	Avec la contribution de la FAO		Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

14.2	D'ici à 2020, gérer et protéger ... les écosystèmes marins et côtiers ... afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
14.3	Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
14.4	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, ... et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques...
14.5	D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
14.6	D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent ... à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche INDNR et s'abstenir d'en accorder de nouvelles...
14.7	D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines...
14.a	Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines...
14.b	Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
14.c	Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international...

275. La FAO, en sa qualité d'organisme des Nations Unies chef de file pour la pêche et l'aquaculture durables, joue un rôle majeur dans la promotion de la conservation et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable. Des contributions à la réalisation de l'ODD 14 sont donc fournies au titre des *quatre améliorations*, de nombreuses cibles essentielles de l'ODD étant toutefois visées principalement par le DPP sur la *transformation bleue*. En conséquence, ce DPP est axé sur: la promotion de la gestion et de la protection durables des écosystèmes marins et côtiers (cible 2 de l'ODD 14 – avec des contributions supplémentaires des DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients* et sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*); l'interdiction des subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche (cible 6 de l'ODD 14 – avec une contribution supplémentaire du DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*); l'accroissement des avantages économiques que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés peuvent retirer de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches (cible 7 de l'ODD 14); et l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies

sur le droit de la mer (cible c de l'ODD 14); il fournit aussi une contribution supplémentaire visant l'approfondissement des connaissances scientifiques, le renforcement des moyens de recherche et le transfert des techniques marines (cible a de l'ODD 14). Ce même DPP et le DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture* ont pour objectif central de favoriser la réglementation efficace de la pêche et l'élimination de la surpêche, de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et des pratiques de pêche destructrices (cible 4 de l'ODD 14), avec une contribution supplémentaire apportée par le DPP sur la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*.

276. Les DPP portant sur la *transformation bleue* et l'*accès équitable aux ressources pour les petits producteurs* placent au rang des premières priorités les activités visant à garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés (cible b de l'ODD 14), des contributions supplémentaires étant apportées par les DPP sur l'*alimentation saine pour tous* et la *transformation rurale inclusive* – ce qui met en avant le rôle du poisson dans une alimentation saine et l'intégration des petits pêcheurs dans la production et la transformation rurale.

277. Le DPP relatif aux *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets* sera axé en premier lieu sur les activités visant à réduire au minimum l'acidification des océans et à lutter contre ses effets (cible 3 de l'ODD 14), tandis que le DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture* apportera des contributions supplémentaires à la préservation des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles (cible 5 de l'ODD 14).



**ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

15 VIE TERRESTRE	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
✓ 15.1		▨									▨									
✓ 15.2	▨										▨	▨	▨							
✓ 15.3											▨							▨		
✓ 15.4																				
15.5	▨																			
15.6																				
✓ 15.8			▨																	
15.9		▨																		
15.a												▨								

✓ Sous la responsabilité de la FAO  
✓ Avec la contribution de la FAO

Cibles d'ancrage / Cibles primaires  
 Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes...  
 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître ... le boisement et le reboisement au niveau mondial  
 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés ... et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres  
 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux ... afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable  
 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction  
 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale  
 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires  
 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité  
 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

278. Les systèmes agroalimentaires doivent être transformés pour aider à préserver et à restaurer plus efficacement les écosystèmes terrestres et à en promouvoir l'exploitation durable, à assurer une gestion durable des forêts, à lutter contre la désertification, à enrayer et à inverser le processus de dégradation des sols et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Les contributions à la réalisation de cet objectif sont principalement fournies au titre de *l'amélioration de la production* et de *l'amélioration de l'environnement* avec, en particulier, le DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture* qui est spécifiquement axé sur un certain nombre de cibles de l'ODD 15, notamment, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides (cible 1 de l'ODD 15 – avec des contributions supplémentaires des DPP suivants: *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*, *systèmes agroalimentaires résilients* et *transformation bleue*), aider à lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification (cible 3 de l'ODD 15 – avec une contribution supplémentaire des DPP sur les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets* et les *systèmes agroalimentaires résilients*), assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité (cible 4 de l'ODD 15); et, en même temps, favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci (cible 6 de l'ODD 15), afin de ne laisser personne de côté.

279. Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial (cible 2 de l'ODD 15), sera un objectif essentiel du DPP sur *l'innovation au service d'une*



*production agricole durable*, avec des contributions supplémentaires des DPP sur les *systèmes agroalimentaires résilients*, les *systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*, la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture* et la *bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables*.

280. Comme en témoignent l'incidence croissante des zoonoses, il sera indispensable, à l'avenir, de prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques (cible 8 de l'ODD 15). En conséquence, cette cible constituera l'objectif principal du DPP relatif à l'approche «*Une seule santé*», afin de protéger les systèmes agroalimentaires et de les garder sains, et d'assurer la protection de la santé humaine.

281. Un des axes principaux du DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture* consistera à prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel et mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité (cible 5 de l'ODD 15), ce à quoi le DPP sur l'*innovation au service d'une production agricole durable* apportera également une contribution.

282. Au titre de contributions supplémentaires, le DPP sur la *transformation bleue* permettra d'intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité (cible 9 de l'ODD 15), tandis que le DPP sur la *biodiversité et les services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture* permettra de mobiliser des ressources financières de toutes provenances et de les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement (cible a de l'ODD 15).

### ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie					
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6
16.1																				
16.3																				
16.7																				
16.a																				

<input checked="" type="checkbox"/> Sous la responsabilité de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles d'ancrage / Cibles primaires
<input checked="" type="checkbox"/> Avec la contribution de la FAO	<input type="checkbox"/> Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité,...

283. La mise en place de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables contribuera à l'avènement de la paix et de la justice et à l'établissement d'institutions fortes. Dans ce domaine, le principal point d'entrée de la FAO est le DPP relatif aux *situations d'urgence agricoles et alimentaires* qui, en visant à réduire le nombre de décès liés à des conflits, contribue à la baisse, partout dans le monde, de toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés (cible 1 de l'ODD 16).

284. Des contributions supplémentaires permettant de faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions (cible 7 de l'ODD 16) sont apportées par ce même DPP sur les *situations d'urgence agricoles et*

alimentaires, ainsi que par les DPP sur la *transformation rurale inclusive* et les *systèmes agroalimentaires résilients*. Le DPP concernant l'*alimentation saine pour tous* apporte une contribution supplémentaire qui vise à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice (cible 3 de l'ODD 16), tandis que le DPP concernant les *systèmes agroalimentaires résilients* apporte une contribution supplémentaire pour appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale et en particulier dans les pays en développement, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence (cible a de l'ODD 16), notamment celle qui est due aux conflits suscités par la convoitise croissante entourant les ressources naturelles.

### ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	Amélioration de la production					Amélioration de la nutrition					Amélioration de l'environnement				Amélioration des conditions de vie						
	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AE1	AE2	AE3	AE4	AV1	AV2	AV3	AV4	AV5	AV6	
17.5																					
17.6	■		■																		
17.8					■																
17.10								■													
17.11										■											
17.12										■											
17.14						■		■												■	
17.16																				■	
17.17						■		■			■										

- Sous la responsabilité de la FAO
- Avec la contribution de la FAO

- Cibles d'ancrage / Cibles primaires
- Cibles supplémentaires / Cibles secondaires

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs...

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation ... soient pleinement opérationnels ... et renforcer l'utilisation des technologies clefs,...

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce,...

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce,...

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières...

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

285. La FAO s'emploie à réviser son modèle de gestion pour améliorer son efficacité et mieux tirer parti de ses connaissances multidisciplinaires, ainsi que de sa fonction de source d'informations et de données, et de son rôle de tribune neutre pour les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture. Dans ce contexte, l'objectif 17 revêt une importance fondamentale s'agissant de la façon dont l'Organisation pourra contribuer à la réalisation des ODD en obtenant un impact plus important et en favorisant la transformation. Tous les DPP prennent en compte, au titre des accélérateurs et des fonctions essentielles qui leur sont associés, le rôle que joue la FAO pour catalyser l'établissement de partenariats et de coalitions visant le développement de systèmes agroalimentaires durables à l'appui de la réalisation des ODD.

286. L'adoption et la mise en œuvre de dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés (cible 5 de l'ODD 17) constitueront un objectif important du DPP sur l'*accroissement des investissements*, tandis que l'appui fourni par la FAO pour faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et que l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique

et des communications soit renforcée (cible 8 de l'ODD 17) sera un axe de travail du DPP sur *l'agriculture numérique*. Le DPP relatif à la *transparence des marchés et des échanges commerciaux* visera à accroître nettement les exportations des pays en développement (cible 11 de l'ODD 17) au titre de ses priorités essentielles.

287. Des contributions supplémentaires à la réalisation de l'ODD 17 seront fournies dans le cadre des *quatre améliorations*: en vue de renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale (cible 6 de l'ODD 17), de promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (cible 10 de l'ODD 17), de permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent (cible 12 de l'ODD 17), de renforcer la cohérence des politiques de développement durable (cible 14 de l'ODD 17), de renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable (cible 16 de l'ODD 17) et de promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile (cible 17 de l'ODD 17). Ces contributions supplémentaires sont apportées par les DPP suivants: *innovation au service d'une production agricole durable, approche «Une seule santé», une alimentation saine pour tous, des aliments salubres pour tous, transparence des marchés et des échanges commerciaux, Initiative Main dans la main et systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets*.

### Annexe 4: Description de l'architecture des résultats

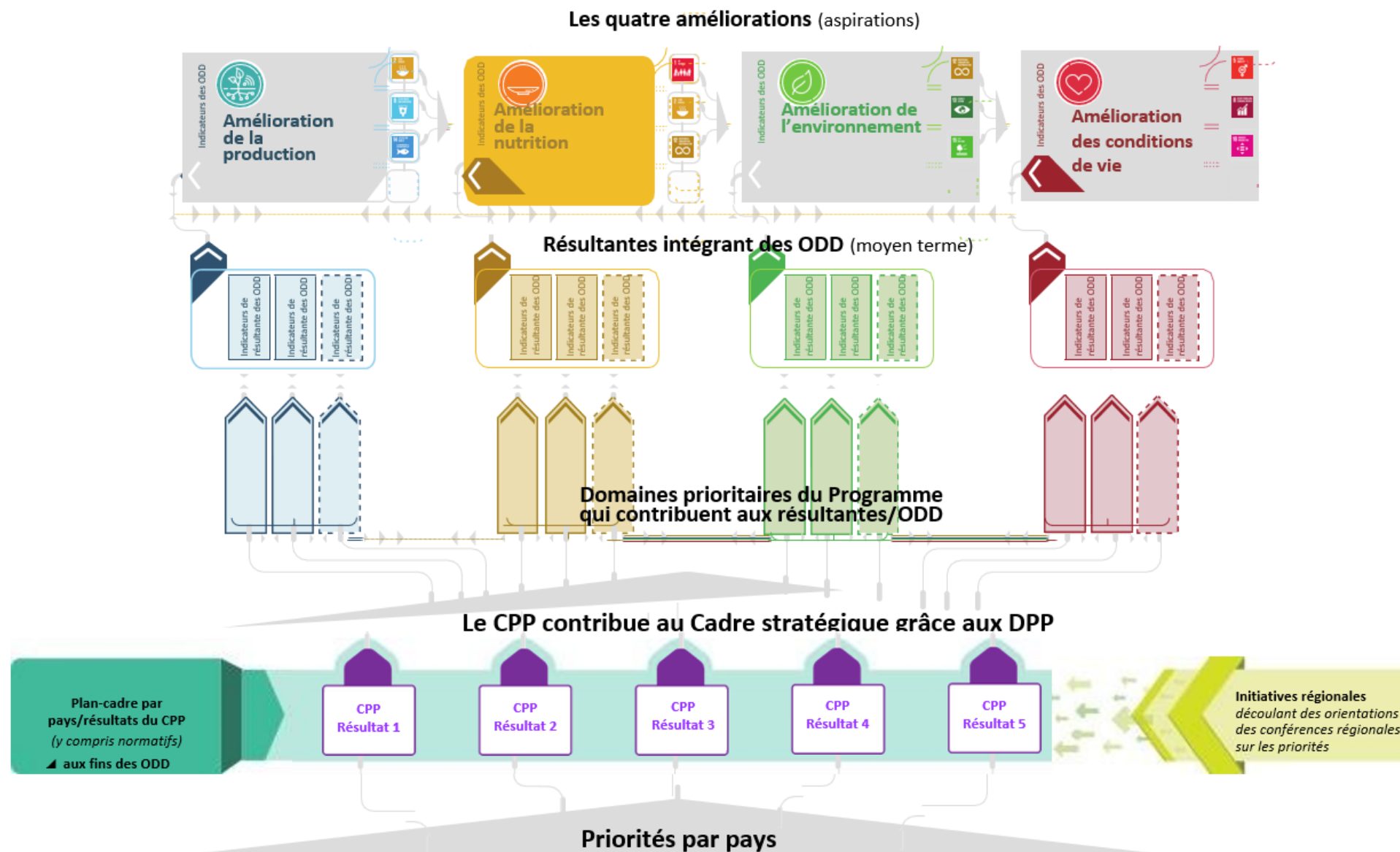
Dimension	Description
<b>Éléments permettant d'établir une hiérarchie claire des résultats fondée sur des liens de cause à effet</b>	
<b>Objectifs mondiaux des Membres</b>	Objectifs généraux de haut niveau qui fournissent un cadre axé sur les buts à atteindre pour concrétiser la vision de la FAO.
<b>Fil conducteur stratégique</b>	Description succincte de la manière dont la FAO contribuera à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs mondiaux des Membres, en s'appuyant sur la transition vers des systèmes agroalimentaires <i>plus</i> efficaces, <i>plus</i> inclusifs, <i>plus</i> résilients et <i>plus</i> durables, qui permettent d'apporter <i>des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie</i> en ne laissant personne de côté.
<b>ODD directeurs</b>	Cibles de haut niveau des ODD auxquelles les travaux de la FAO doivent contribuer par l'intermédiaire du fil conducteur stratégique de l'Organisation (ODD 1, 2 et 10). Facilitent les arbitrages
<b>Les quatre améliorations (aspirations)</b>	Contribution que la FAO apporte, grâce à ses travaux programmatiques, à l'obtention des résultantes/effets à long terme mesurés au moyen d'indicateurs des ODD adaptés.
<b>Résultantes</b>	Contribution que la FAO apporte, grâce à ses travaux programmatiques, à l'obtention des résultantes à moyen terme mesurées grâce à des indicateurs des ODD.
<b>Domaines prioritaires du Programme</b>	Avantage et compétence comparatifs dont dispose la FAO, sur les plans thématiques et techniques, pour exécuter son Programme, et qui représentent la contribution de l'Organisation à la réalisation des résultantes à moyen terme. Leurs produits sont le résultat tangible de l'exécution des interventions de la FAO aux niveaux national, régional et mondial, par le recours à des ressources budgétaires et extrabudgétaires.
<b>Éléments destinés à cibler, accélérer et faciliter les travaux de l'Organisation</b>	
<b>Accélérateurs</b>	Accélèrent les progrès et portent à leur maximum les efforts déployés s'agissant de concrétiser les ODD et les aspirations de la FAO. Facilitent la gestion des arbitrages. Doivent être inclusifs et tenir compte des questions de genre.
<b>Thèmes transversaux</b>	Domaines cruciaux dans lesquels doit se matérialiser le principe qui consiste à ne laisser personne de côté, et qu'il convient de prendre en compte dans tous les travaux programmatiques de la FAO.
<b>Fonctions essentielles</b>	Façon dont la FAO mène ses travaux: lignes d'activité découlant des attributs et du mandat de l'Organisation, conformément aux Textes fondamentaux. Manière réfléchie, hiérarchisée et séquencée dont la FAO remplit ces fonctions essentielles, qui constitue son modèle d'activité.

#### **Fonctions essentielles**

288. Les fonctions essentielles sont les moyens d'action fondamentaux dont dispose la FAO pour obtenir des résultats. Il s'agit donc du type d'interventions auxquelles elle donnera la priorité dans son plan d'action. Il existe des domaines dans lesquels la FAO est censée jouer un rôle clé, mais pas nécessairement exclusif. Dans pareils cas, elle doit travailler avec des partenaires et devrait intensifier ses efforts pour mettre en place et concrétiser des partenariats stratégiques.

1. *Rassembler, analyser et contrôler les données et les informations* dans les domaines relevant du mandat de la FAO, *et en améliorer l'accès*, en travaillant de concert avec les pays et les autres partenaires de développement en vue de déterminer les facteurs qui influencent le comportement des consommateurs et les lacunes en matière de politiques et d'investissements, et de promouvoir la mise en place de plateformes communes et le recours à des outils technologiques d'apparition récente.
  2. *Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et prêter un appui aux pays et à d'autres partenaires à cet égard*, au service de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, tels que des accords internationaux, des codes de conduite et des normes techniques, ainsi que les technologies, les outils numériques, les bonnes pratiques et les autres éléments y afférents.
  3. *Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays*, y compris la reconnaissance et la prise en compte explicites des compromis nécessaires.
  4. *Prêter un appui aux institutions à tous les niveaux, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes fondés sur des éléments factuels et de mettre à profit les investissements.*
  5. *Faciliter la création de partenariats et de coalitions* en faveur de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent de réduire les inégalités et de ne laisser personne de côté, notamment avec les États, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé.
  6. *Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques* dans les domaines relevant du mandat de la FAO et *d'en améliorer l'assimilation.*
  7. *Mener des activités de promotion et de communication aux niveaux national, régional et mondial*, notamment auprès des consommateurs, en s'appuyant sur les connaissances et les données de la FAO, sa position en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies et son rôle d'intermédiaire neutre et de confiance.
289. La *figure 9* illustre l'intégration de la planification par pays dans le Cadre stratégique.

Figure 9: Intégration de la planification par pays dans le Cadre stratégique



### Annexe 5: Proposition de budget par chapitre et par région

(En milliers d'USD, aux taux de 2022-2023)

Chapitre du budget	Siège/monde		Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient et Afrique du Nord		Total		Total
	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	Ouverture de crédits nette	Ressources extrabudgétaires	
1	71 485	170 064	30 506	127 282	19 317	80 418	6 374	30 884	18 056	58 101	10 993	56 459	156 732	523 209	679 941
2	65 960	67 857	27 029	78 932	12 242	57 084	4 804	15 905	12 715	15 970	6 991	27 261	129 741	263 010	392 750
3	65 670	115 440	16 861	91 406	11 388	90 470	5 815	20 585	12 308	108 440	6 271	41 897	118 313	468 237	586 550
4	67 925	262 145	20 884	581 188	9 568	468 640	4 596	103 377	13 598	58 263	7 206	207 626	123 778	1 681 239	1 805 017
5	68 130	18 416	719	3 677	810	0	478	142	693	0	484	537	71 314	22 772	94 087
6.1: Gestion et appui du PCT	1 019	0	1 107	0	784	0	548	0	555	0	432	0	4 444	0	4 444
6.2: PCT – Projets	24 374	0	45 155	0	27 454	0	9 287	0	20 461	0	9 613	0	136 344	0	136 344
6 – PCT	25 393	0	46 261	0	28 238	0	9 836	0	21 016	0	10 044	0	140 788	0	140 788
7	55 551	7 094	1 329	436	3 768	0	6 659	953	1 995	27	1 664	464	70 965	8 975	79 940
8	30 303	0	1 183	0	839	0	568	0	1 475	222	806	0	35 173	222	35 395
9	49 065	3 126	2 215	427	2 313	0	1 302	777	2 404	0	2 389	410	59 687	4 740	64 426
10	43 968	2 134	3 151	0	6 019	186	1 526	397	4 709	0	2 750	4 226	62 123	6 943	69 066
11 – Imprévis	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0	600
12 – Dépenses d'équipement	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000	0	14 000
13 – Dépenses de sécurité	22 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 421	0	22 421
<b>Total</b>	<b>580 471</b>	<b>646 275</b>	<b>150 140</b>	<b>883 348</b>	<b>94 502</b>	<b>696 798</b>	<b>41 958</b>	<b>173 021</b>	<b>88 969</b>	<b>241 024</b>	<b>49 597</b>	<b>338 880</b>	<b>1 005 635</b>	<b>2 979 347</b>	<b>3 984 982</b>

## Annexe 6: Proposition de budget par chapitre et par unité organisationnelle

(En milliers d'USD, aux taux de 2022-2023)

Chapitre du budget et unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
Services du Directeur général	1 087	0	1 087
Autres bureaux du siège	3 523	517	4 040
Centres	5 577	1 008	6 585
Partenariats et diffusion	816	218	1 034
Ressources naturelles et production durable	45 502	1 005	46 508
Développement économique et social	16 749	(88)	16 660
Bureaux de liaison	165	0	165
Bureaux régionaux	24 482	83	24 564
Bureaux des représentants de la FAO	45 099	0	45 099
Bureaux sous-régionaux	18 640	(83)	18 557
Recettes de l'Organisation	(5 202)	(2 366)	(7 568)
<b>1. Amélioration en matière de production</b>	<b>156 438</b>	<b>294</b>	<b>156 732</b>
Services du Directeur général	1 619	0	1 619
Autres bureaux du siège	1 501	517	2 018
Centres	7 822	207	8 029
Partenariats et diffusion	993	266	1 259
Ressources naturelles et production durable	18 346	112	18 458
Développement économique et social	37 193	331	37 524
Bureaux de liaison	369	0	369
Bureaux régionaux	18 251	(10)	18 241
Bureaux des représentants de la FAO	34 244	0	34 244
Bureaux sous-régionaux	13 432	(70)	13 363
Recettes de l'Organisation	(4 179)	(1 203)	(5 382)
<b>2. Amélioration en matière de nutrition</b>	<b>129 590</b>	<b>150</b>	<b>129 741</b>
Services du Directeur général	863	500	1 363
Autres bureaux du siège	12 028	414	12 441
Centres	10 641	380	11 021
Partenariats et diffusion	496	133	629
Ressources naturelles et production durable	31 095	316	31 411
Développement économique et social	12 358	(222)	12 136
Bureaux de liaison	87	0	87
Bureaux régionaux	15 251	46	15 297
Bureaux des représentants de la FAO	27 568	0	27 568
Bureaux sous-régionaux	11 567	(46)	11 521
Recettes de l'Organisation	(3 735)	(1 426)	(5 160)
<b>3. Amélioration en matière d'environnement</b>	<b>118 218</b>	<b>95</b>	<b>118 313</b>
Services du Directeur général	800	0	800
Autres bureaux du siège	3 740	517	4 257
Centres	28 607	286	28 893
Partenariats et diffusion	1 241	332	1 573
Ressources naturelles et production durable	15 467	108	15 575
Développement économique et social	20 476	(310)	20 166



Chapitre du budget et unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
Bureaux de liaison	704	0	704
Bureaux régionaux	15 979	139	16 118
Bureaux des représentants de la FAO	29 440	0	29 440
Bureaux sous-régionaux	11 646	(59)	11 586
Recettes de l'Organisation	(4 347)	(987)	(5 335)
<b>4. Amélioration en matière de conditions de vie</b>	<b>123 752</b>	<b>26</b>	<b>123 778</b>
Services du Directeur général	19 847	1 544	21 391
Autres bureaux du siège	9 785	335	10 120
Ressources naturelles et production durable	8 932	27	8 959
Développement économique et social	16 228	289	16 517
Programmes spéciaux et appui opérationnel	13 316	0	13 316
Bureaux régionaux	2 939	0	2 939
Bureaux sous-régionaux	245	0	245
Recettes de l'Organisation	0	(2 172)	(2 172)
<b>5. Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs</b>	<b>71 292</b>	<b>22</b>	<b>71 314</b>
Autres bureaux du siège	310	0	310
Partenariats et diffusion	709	0	709
Programme de coopération technique (PCT) – Projets	136 344	0	136 344
Bureaux régionaux	3 144	0	3 144
Bureaux sous-régionaux	281	0	281
<b>6. Programme de coopération technique</b>	<b>140 788</b>	<b>0</b>	<b>140 788</b>
Autres bureaux du siège	27 789	0	27 789
Partenariats et diffusion	33 550	(949)	32 601
Bureaux de liaison	14 324	0	14 324
Bureaux régionaux	8 935	0	8 935
Recettes de l'Organisation	(13 409)	725	(12 685)
<b>7. Activités de diffusion</b>	<b>71 189</b>	<b>(224)</b>	<b>70 965</b>
Appui logistique et opérationnel interne	43 330	4 000	47 330
Bureaux régionaux	3 448	0	3 448
Bureaux sous-régionaux	1 423	0	1 423
Recettes de l'Organisation	(12 655)	(4 373)	(17 028)
<b>8. Technologies de l'information et de la communication (TIC)</b>	<b>35 547</b>	<b>(373)</b>	<b>35 173</b>
Services du Directeur général	53 374	5 039	58 413
Appui logistique et opérationnel interne	22 514	1 000	23 514
Programmes spéciaux et appui opérationnel	2 250	0	2 250
Bureaux régionaux	10 622	0	10 622
Recettes de l'Organisation	(29 341)	(5 772)	(35 113)
<b>9. Gouvernance, surveillance et direction de la FAO</b>	<b>59 419</b>	<b>267</b>	<b>59 687</b>
Services du Directeur général	1 177	0	1 177
Appui logistique et opérationnel interne	75 154	4 916	80 069
Programmes spéciaux et appui opérationnel	4 572	0	4 572
Bureaux de liaison	479	0	479
Bureaux régionaux	18 155	0	18 155
Recettes de l'Organisation	(37 156)	(5 174)	(42 330)
<b>10. Administration efficiente et efficace</b>	<b>62 381</b>	<b>(258)</b>	<b>62 123</b>

## Annexe 7: Proposition de budget par unité organisationnelle

(En milliers d'USD, aux taux de 2022-2023)

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
ODG – Bureau du Directeur général	9 020	1 495	10 515
DDC – Directeurs généraux adjoints, Économiste en chef, Scientifique en chef	17 103	2 044	19 147
ADG – Sous-directeurs généraux	6 755	0	6 755
OED – Bureau de l'évaluation	8 068	501	8 569
OIG – Bureau de l'Inspecteur général	10 385	2 043	12 428
OSP – Bureau de la stratégie, du programme et du budget	12 665	0	12 665
LEG – Bureau juridique	10 587	0	10 587
OSG – Bureau des objectifs de développement durable	2 284	1 000	3 284
ETH – Bureau de la déontologie	1 158	0	1 158
OMB – Bureau de la médiation	743	0	743
<b>Services du Directeur général</b>	<b>78 767</b>	<b>7 083</b>	<b>85 850</b>
OIN – Bureau de l'innovation	5 935	2 300	8 235
OSL – Bureau des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral	1 861	0	1 861
OER – Bureau des urgences et de la résilience	891	0	891
OCB – Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement	18 066	0	18 066
OCS – Bureau du Statisticien en chef	2 024	0	2 024
OCC – Bureau de la communication	29 898	0	29 898
<b>Bureaux du siège</b>	<b>58 676</b>	<b>2 300</b>	<b>60 976</b>
CFI – Centre d'investissement de la FAO	36 245	0	36 245
CJW – Centre mixte FAO/OMS	9 531	381	9 912
CJN – Centre mixte FAO/AIEA	6 870	1 500	8 370
<b>Centres</b>	<b>52 646</b>	<b>1 881</b>	<b>54 527</b>
PSU – Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies	18 761	0	18 761
PSR – Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé	10 758	0	10 758
PST – Division de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	4 495	0	4 495
PSS – Division d'appui aux projets	3 790	0	3 790
<b>Partenariats et diffusion</b>	<b>37 805</b>	<b>0</b>	<b>37 805</b>
NFI – Division des pêches et de l'aquaculture	41 587	650	42 237
NFO – Divisions des forêts	25 251	0	25 251
NSA – Division de la production et de la santé animales	14 025	(381)	13 644
NSL – Division des terres et des eaux	10 337	650	10 987
NSP – Division de la production végétale et de la protection des plantes	28 142	650	28 792

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
<b>Ressources naturelles et production durable</b>	<b>119 341</b>	<b>1 569</b>	<b>120 910</b>
ESP – Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres	20 642	0	20 642
ESN – Division de l'alimentation et de la nutrition	16 516	0	16 516
ESF – Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments	10 796	0	10 796
ESS – Division de la statistique	16 148	0	16 148
ESA – Division de l'économie agroalimentaire	16 420	0	16 420
EST – Division des marchés et du commerce	22 482	0	22 483
<b>Développement économique et social</b>	<b>103 004</b>	<b>0</b>	<b>103 004</b>
CSH – Division des ressources humaines	15 161	1 167	16 329
CSF – Division des finances	12 813	2 000	14 813
CSL – Division des services logistiques	48 221	1 749	49 970
CSI – Division de la transformation numérique et de l'informatique	43 330	4 000	47 330
CSG – Division des services aux organes directeurs	21 473	1 000	22 473
<b>Appui logistique et opérationnel interne</b>	<b>140 998</b>	<b>9 916</b>	<b>150 914</b>
IAC – Contributions à la coordination interinstitutions	2 250	0	2 250
OSM – Fonds multidisciplinaire	8 500	0	8 500
SPJ – Programme des jeunes cadres	4 572	0	4 572
DCS – Unités d'appui aux programmes	4 816	0	4 816
<b>Programmes spéciaux et appui opérationnel</b>	<b>20 138</b>	<b>0</b>	<b>20 138</b>
LOB – Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique (Bruxelles)	1 386	0	1 386
LOG – Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève)	3 139	0	3 139
LOJ – Bureau de liaison avec le Japon (Yokohama)	1 608	0	1 608
LON – Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies (New York)	4 278	0	4 278
LOR – Bureau de liaison avec la Fédération de Russie (Moscou)	1 671	0	1 671
LOW – Bureau de liaison avec l'Amérique du Nord (Washington)	4 046	0	4 046
<b>Bureaux de liaison</b>	<b>16 129</b>	<b>0</b>	<b>16 129</b>
TPI – Projets du PCT – Fonds interrégional et d'urgence	24 609	(235)	24 374
TPA – Projets du PCT – Afrique	44 741	414	45 155
TPP – Projets du PCT – Asie et Pacifique	26 845	610	27 454
TPL – Projets du PCT – Amérique latine et Caraïbes	19 905	556	20 461
TPN – Projets du PCT – Proche-Orient et Afrique du Nord	8 941	672	9 613
TPE – Projets du PCT – Europe et Asie centrale	11 303	(2 016)	9 287
<b>Programme de coopération technique (PCT) – Projets</b>	<b>136 344</b>	<b>0</b>	<b>136 344</b>
RAF – Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	24 093	258	24 351
SFW – Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (Dakar)	4 639	(258)	4 381
SFC – Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (Libreville)	5 817	0	5 817

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023	Variation	PTB 2024-2025
SFE – Bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Est (Addis-Abeba)	8 149	432	8 581
SFS – Bureau sous-régional pour l’Afrique australe (Harare)	7 037	(432)	6 604
FRA – Bureaux des Représentants de la FAO en Afrique	59 950	0	59 950
<b>Afrique</b>	<b>109 685</b>	<b>0</b>	<b>109 685</b>
RAP – Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique (Bangkok)	33 764	0	33 764
SAP – Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique (Apia)	5 405	0	5 405
FAP – Bureaux des Représentants de la FAO en Asie et Pacifique	28 620	0	28 620
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>67 789</b>	<b>0</b>	<b>67 789</b>
REU – Bureau régional pour l’Europe et l’Asie centrale (Budapest)	16 861	0	16 861
SEC – Bureau sous-régional pour l’Asie centrale (Ankara)	5 149	0	5 149
FEU – Bureaux des Représentants de la FAO en Europe et en Asie centrale	4 701	0	4 701
<b>Europe et Asie centrale</b>	<b>26 711</b>	<b>0</b>	<b>26 711</b>
RLC – Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	25 367	0	25 367
SLC – Bureau sous-régional pour les Caraïbes (Bridgetown)	7 234	0	7 234
SLM – Bureau sous-régional pour la Mésoamérique (Panama)	6 849	0	6 849
FLA – Bureaux des Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	30 701	0	30 701
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>70 151</b>	<b>0</b>	<b>70 151</b>
RNE – Bureau régional pour le Proche-Orient et l’Afrique du Nord (Le Caire)	21 119	0	21 119
SNE – Bureau sous-régional pour l’Afrique du Nord (Tunis)	6 377	0	6 377
SNG – Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (Abou Dhabi)	0	0	0
SNM – Bureau sous-régional pour les pays du Machreq (Beyrouth)	578	0	578
FNE – Bureaux des Représentants de la FAO au Proche-Orient et Afrique du Nord	12 379	0	12 379
<b>Proche-Orient et Afrique du Nord</b>	<b>40 454</b>	<b>0</b>	<b>40 454</b>
<b>Recettes de l’Organisation et recouvrement des coûts (montants nets)</b>	<b>(110 024)</b>	<b>(22 749)</b>	<b>(132 773)</b>
<b>Imprévus</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
<b>Dépenses d’équipement</b>	<b>14 000</b>	<b>0</b>	<b>14 000</b>
<b>Dépenses de sécurité</b>	<b>22 421</b>	<b>0</b>	<b>22 421</b>
<b>Total</b>	<b>1 005 635</b>	<b>0</b>	<b>1 005 635</b>

## Annexe 8: Effectifs par groupe de classes et par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023					Variation					PTB 2024-2025				
	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total
Bureau du Directeur général (ODG)	3	10	0	13	26	0	3	0	1	4	3	13	0	14	30
Directeurs généraux adjoints, Économiste en chef, Scientifique en chef (DDC)	5	19	0	16	40	1	0	0	0	1	6	19	0	16	41
Sous-directeurs généraux (ADG)	7	0	0	7	14	0	0	0	0	0	7	0	0	7	14
Bureau de l'évaluation (OED)	1	8	0	3	12	1	0	0	0	1	2	8	0	3	13
Bureau de l'inspecteur général (OIG)	1	22	0	4	27	1	6	0	0	7	2	28	0	4	34
Bureau de la stratégie, du programme et du budget (OSP)	2	25	0	8	35	0	0	0	0	0	2	25	0	8	35
Bureau juridique (LEG)	2	21	0	6	29	0	0	0	0	0	2	21	0	6	29
Bureau des objectifs de développement durable (OSG)	1	3	0	1	5	0	1	0	0	1	1	4	0	1	6
Bureau de la déontologie (ETH)	0	2	0	1	3	0	0	0	0	0	0	2	0	1	3
Bureau de la médiation (OMB)	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
<b>Services du Directeur général</b>	<b>22</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>193</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>207</b>
Bureau de l'innovation (OIN)	1	9	0	5	15	1	3	0	0	4	2	12	0	5	19
Bureau des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral (OSL)	1	2	0	1	4	0	0	0	0	0	1	2	0	1	4
Bureau des urgences et de la résilience (OER)	1	2	0	0	3	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3
Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)	4	23	0	13	40	0	0	0	0	0	4	23	0	13	40
Bureau du Statisticien en chef (OCS)	1	2	0	2	5	0	0	0	0	0	1	2	0	2	5
Bureau de la communication (OCC)	2	45	0	28	75	0	0	0	0	0	2	45	0	28	75
<b>Autres bureaux du siège</b>	<b>10</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>142</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>146</b>
Centre d'investissement de la FAO (CFI)	6	78	0	30	114	0	0	0	0	0	6	78	0	30	114
Centre mixte FAO/OMS (CJW)	2	12	0	6	20	0	0	0	2	2	2	12	0	8	22
Centre mixte FAO/AIEA (CJN)	1	7	0	0	8	0	0	0	0	0	1	7	0	0	8
<b>Centres</b>	<b>9</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>144</b>

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023					Variation					PTB 2024-2025				
	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total
Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU)	2	22	0	14	38	0	0	0	0	0	2	22	0	14	38
Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR)	2	19	0	13	34	0	0	0	0	0	2	19	0	13	34
Division de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (PST)	1	6	0	3	10	0	0	0	0	0	1	6	0	3	10
Division d'appui aux projets (PSS)	1	9	0	5	15	0	0	0	0	0	1	9	0	5	15
<b>Partenariats et diffusion</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>97</b>
Division des pêches et de l'aquaculture (NFI)	3	76	0	42	121	0	3	0	(1)	2	3	79	0	41	123
Division des forêts (NFO)	3	43	0	18	64	0	0	0	0	0	3	43	0	18	64
Division de la production et de la santé animales (NSA)	1	25	0	11	37	2	(2)	0	(1)	(1)	3	23	0	10	36
Division des terres et des eaux (NSL)	2	19	0	7	28	0	1	0	0	1	2	20	0	7	29
Division de la production végétale et protection des plantes (NSP)	3	39	0	25	67	0	1	0	0	1	3	40	0	25	68
<b>Ressources naturelles et production durable</b>	<b>12</b>	<b>202</b>	<b>0</b>	<b>103</b>	<b>317</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>205</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>320</b>
Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres (ESP)	2	32	0	10	44	0	0	0	0	0	2	32	0	10	44
Division de l'alimentation et de la nutrition (ESN)	2	30	0	9	41	0	0	0	0	0	2	30	0	9	41
Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF)	2	16	0	5	23	0	0	0	0	0	2	16	0	5	23
Division de la statistique (ESS)	2	31	0	18	51	0	0	0	0	0	2	31	0	18	51
Division de l'économie agroalimentaire (ESA)	2	26	0	12	40	0	0	0	0	0	2	26	0	12	40
Division des marchés et du commerce (EST)	2	40	0	22	64	0	0	0	0	0	2	40	0	22	64
<b>Développement économique et social</b>	<b>12</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>263</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>263</b>
Division des ressources humaines (CSH)	2	26	0	15	43	0	3	0	3	6	2	29	0	18	49
Division des finances (CSF)	2	27	0	12	41	0	4	0	4	8	2	31	0	16	49
Division des services logistiques (CSL)	4	42	10	157	213	1	3	0	1	5	5	45	10	158	218
Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI)	2	43	0	11	56	0	(1)	0	1	0	2	42	0	12	56
Division des services aux organes directeurs (CSG)	2	31	0	33	66	0	1	0	0	1	2	32	0	33	67
<b>Appui logistique et opérationnel interne</b>	<b>12</b>	<b>169</b>	<b>10</b>	<b>228</b>	<b>419</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>179</b>	<b>10</b>	<b>237</b>	<b>439</b>

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023					Variation					PTB 2024-2025				
	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total
Programme des jeunes cadres (SPJ)	0	25	0	0	25	0	0	0	0	0	0	25	0	0	25
Unités d'appui aux programmes (DCS)	0	4	0	16	20	0	0	0	0	0	0	4	0	16	20
<b>Programmes spéciaux et appui opérationnel</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>45</b>
Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique (Bruxelles) (LOB)	1	1	0	1	3	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève) (LOG)	1	4	0	1	6	0	0	0	0	0	1	4	0	1	6
Bureau de liaison avec le Japon (Yokohama) (LOJ)	1	1	0	1	3	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies (New York) (LON)	1	3	0	3	7	0	0	0	0	0	1	3	0	3	7
Bureau de liaison avec la Fédération de Russie (Moscou) (LOR)	1	1	0	1	3	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington) (LOW)	1	2	0	6	9	0	1	0	(1)	0	1	3	0	5	9
<b>Bureaux de liaison</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>31</b>
<b>Bureaux des représentants de la FAO</b>	<b>19</b>	<b>65</b>	<b>173</b>	<b>475</b>	<b>732</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>65</b>	<b>173</b>	<b>475</b>	<b>732</b>
Bureau régional pour l'Afrique (Accra) (RAF)	3	37	2	37	79	0	0	0	2	2	3	37	2	39	81
Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (Dakar) (SFW)	1	8	1	5	15	0	0	0	(3)	(3)	1	8	1	2	12
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (Libreville) (SFC)	1	8	3	5	17	0	0	0	0	0	1	8	3	5	17
Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est (Addis-Abeba) (SFE)	1	12	3	6	22	0	1	0	0	1	1	13	3	6	23
Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (Harare) (SFS)	1	9	3	9	22	0	(1)	0	0	(1)	1	8	3	9	21
<b>Afrique</b>	<b>7</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>62</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>61</b>	<b>154</b>
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) (RAP)	3	51	5	67	126	0	0	0	0	0	3	51	5	67	126
Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique (Apia) (SAP)	1	10	0	7	18	0	0	0	0	0	1	10	0	7	18
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>4</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>74</b>	<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>74</b>	<b>144</b>
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest) (REU)	3	24	5	21	53	0	0	0	0	0	3	24	5	21	53
Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (Ankara) (SEC)	1	8	2	9	20	0	0	0	0	0	1	8	2	9	20
<b>Europe et Asie centrale</b>	<b>4</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>73</b>

Unité organisationnelle	Aj. PTB 2022-2023					Variation					PTB 2024-2025				
	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) (RLC)	3	32	5	40	80	0	0	0	0	0	3	32	5	40	80
Bureau sous-régional pour les Caraïbes (Bridgetown) (SLC)	1	9	2	10	22	0	0	0	0	0	1	9	2	10	22
Bureau sous-régional pour la Mésoamérique (Panama) (SLM)	1	10	3	6	20	0	0	0	0	0	1	10	3	6	20
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>56</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>56</b>	<b>122</b>
Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire) (RNE)	3	31	4	31	69	0	0	0	0	0	3	31	4	31	69
Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (Tunis) (SNE)	1	8	3	12	24	0	0	0	0	0	1	8	3	12	24
Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (Abou Dhabi) (SNG)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bureau sous-régional pour les pays du Machreq (Beyrouth) (SNM)	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<b>Proche-Orient et Afrique du Nord</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>94</b>
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>1 256</b>	<b>224</b>	<b>1 355</b>	<b>2 968</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>140</b>	<b>1 283</b>	<b>224</b>	<b>1 363</b>	<b>3 010</b>



## Annexe 9: Contribution de la FAO à la réalisation des ODD (par région)

290. Comme indiqué dans la section *Dimension régionale* du Programme de travail et budget (PTB), chaque région de la FAO organise son action à l'appui de plusieurs priorités et initiatives régionales qui ont été établies en fonction des difficultés qu'elle rencontre et des possibilités à exploiter et approuvées par les conférences régionales. Les priorités et les initiatives régionales permettent de placer la contribution de la FAO aux ODD dans le contexte régional, à la lumière du cadre de résultats de l'Organisation, comme indiqué à la *figure 10*.

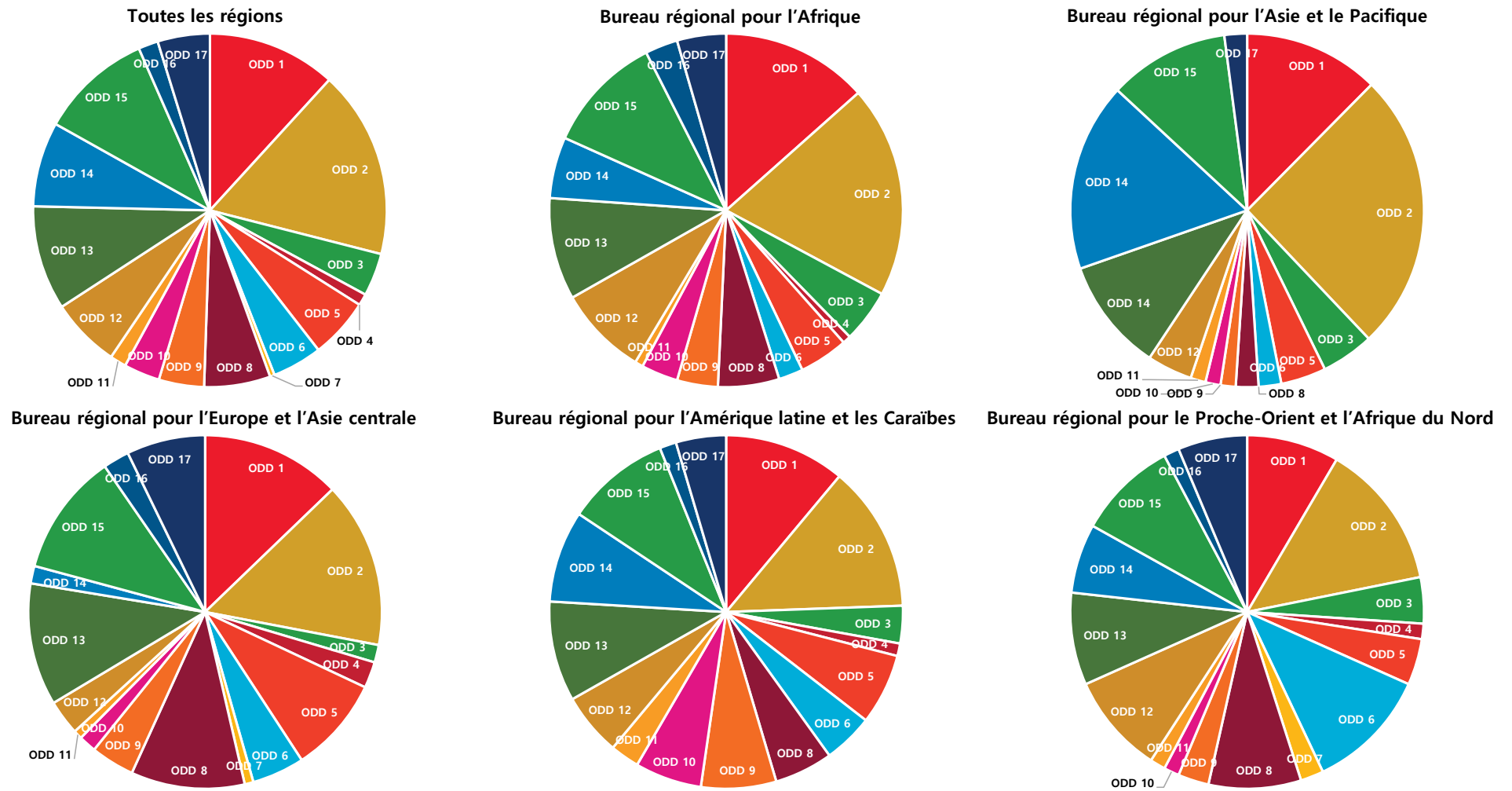
291. Les contributions aux ODD mettent en évidence la nature interdépendante des composantes du Programme 2030 selon une perspective régionale. Ces contributions sont évolutives et continueront de l'être à mesure que de nouveaux pays adopteront, au niveau national, les processus de programmation conjointe de l'analyse commune de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et à mesure que la FAO renforcera son rôle dans ces processus.

292. La *figure 10*, à l'instar de la *figure 7*, indique qu'au niveau mondial et dans les *quatre améliorations*, les ODD 1 et 2 occupent une place prépondérante dans toutes les régions, ce qui témoigne du lien indissociable entre la faim et la pauvreté. D'autres ODD – 5, 12 et 15, par exemple –, qui se situent au cœur de l'action menée par la FAO et pour lesquels elle est l'organisme garant, occupent aussi une place de premier plan dans toutes les régions. La forte représentation de l'ODD 13 dans toutes les régions traduit l'importance universelle de l'action pour le climat dans les systèmes agroalimentaires.

293. Les graphiques montrent aussi que certains ODD sont d'un intérêt comparable dans certaines régions, ce qui reflète le contexte et les priorités au niveau régional. À titre d'exemple, le fait que l'ODD 14 soit particulièrement important au sein des bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique (RAP) et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC) témoigne de la priorité accordée à la durabilité et à la résilience de la pêche et de l'aquaculture dans les petits États insulaires en développement (PEID), dans le cadre d'initiatives régionales en faveur des *PEID du Pacifique* (RAP) et de *l'agriculture durable et résiliente* (RLC).

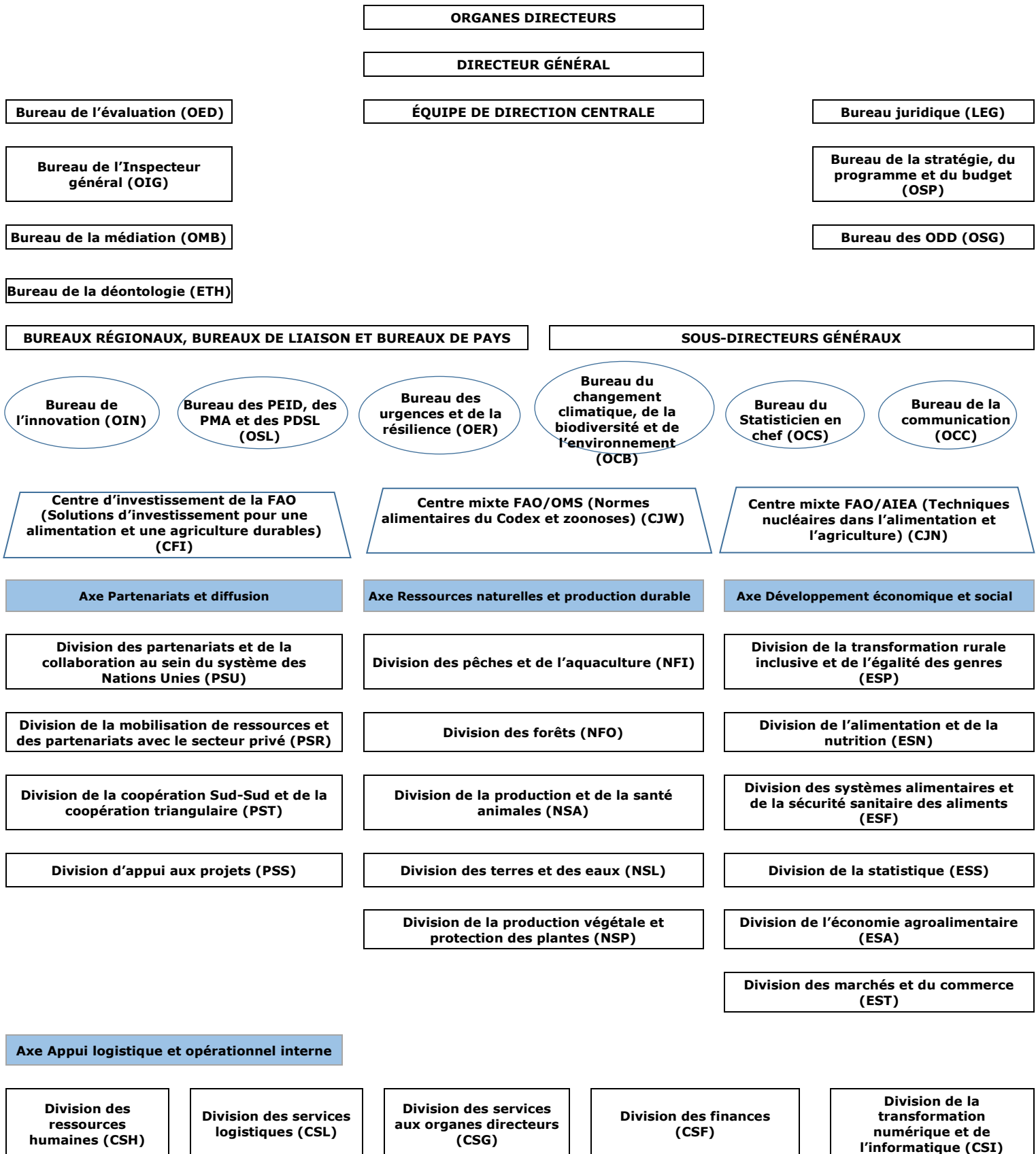
294. L'ODD 12 joue, quant à lui, un rôle majeur dans les bureaux régionaux pour l'Afrique (RAF) et pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE), dans le respect des priorités régionales *efficacité et équité des systèmes alimentaires et nutritionnels* (RAF) et *sécurité alimentaire et alimentation saine pour tous* (RNE). De même, l'ODD 8 revêt un intérêt particulier pour le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) et le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, comme en témoignent leurs initiative et priorité régionales relatives à la *transformation rurale*. Enfin, la très grande place accordée à l'ODD 6 par le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord correspond au thème principal de la priorité régionale en faveur d'*une agriculture plus respectueuse de l'environnement qui renforce la productivité de l'eau et la gouvernance*. La contribution de la FAO aux ODD est présentée plus en détail à l'*annexe 3*.

Figure 10: Contributions aux ODD pour chaque région de la FAO



## Annexe 10: Organigramme

### Siège et bureaux décentralisés



<b>RAF</b> Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	<b>RAP</b> Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	<b>REU</b> Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	<b>RLC</b> Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	<b>RNE</b> Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire)	<b>LOB</b> Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique (Bruxelles)
<b>SFS</b> Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (Harare)	<b>SAP</b> Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique (Apia)	<b>SEC</b> Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (Ankara)	<b>SLC</b> Bureau sous-régional pour les Caraïbes (Bridgetown)	<b>SNE</b> Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (Tunis)	<b>LOG</b> Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève)
<b>SFE</b> Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est (Addis-Abeba)			<b>SLM</b> Bureau sous-régional pour la Mésoamérique (Panama)	<b>SNG</b> Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (Abou Dhabi)	<b>LOJ</b> Bureau de liaison avec le Japon (Yokohama)
<b>SFC</b> Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (Libreville)				<b>SNM</b> Bureau sous-régional pour les pays du Machreq (Beyrouth)	<b>LON</b> Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies (New York)
<b>SFW</b> Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (Dakar)					<b>LOR</b> Bureau de liaison avec la Fédération de Russie (Moscou)
<b>BUREAUX DE PAYS</b>	<b>BUREAUX DE PAYS</b>	<b>BUREAUX DE PAYS</b>	<b>BUREAUX DE PAYS</b>	<b>BUREAUX DE PAYS</b>	<b>LOW</b> Bureau de liaison avec l'Amérique du Nord (Washington)